

A P P E L
A L'IMPARTIALE POSTÉRITÉ,

PAR LA

CITOYENNE ROLAND,

Femme du Ministre de l'Intérieur ;

OU

*Recueil des Ecrits qu'elle a rédigés, pendant sa Détention
aux Prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie ;*

D'après l'Edition de Paris, faite au Profit de sa FILLE
UNIQUE, privée de la Fortune de ses Père et Mère,
dont les Biens sont toujours séquestrés.

EN QUATRE PARTIES.

TOME PREMIER ;

Qui contient les Première et Seconde Parties.

Que ma dernière Lettre à ma Fille fixe son Attention sur l'Objet
qui paroît être son Devoir essentiel, et que le Souvenir de sa
Mère l'attache à jamais aux Vertus qui consolent de tout.

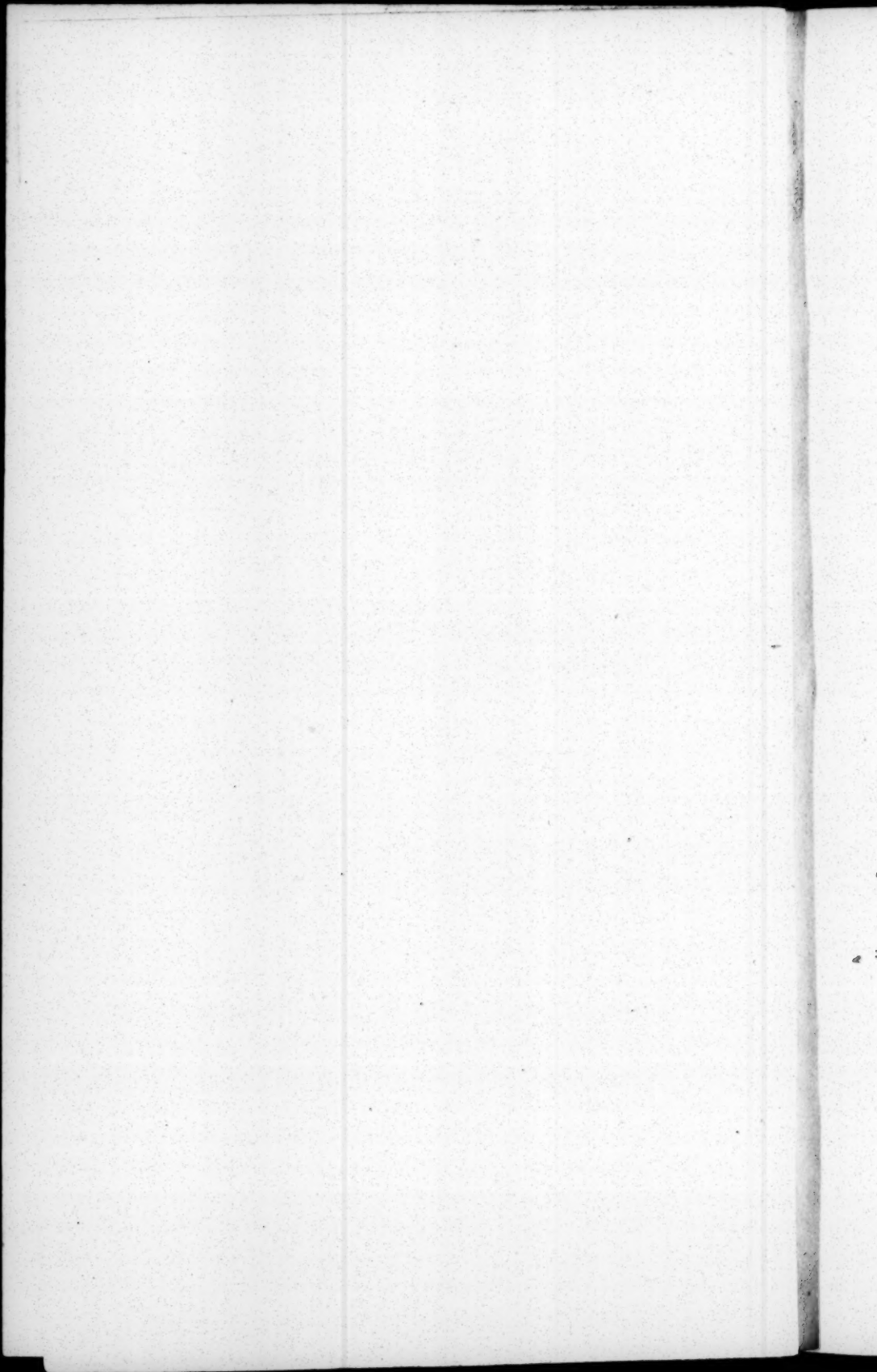
Tiré de l'Ecrit intitulé : *Mes dernières Pensées*, dans la Seconde
Partie.

A PARIS :

Chez LOUVET, Libraire, Maison Egalité, Galerie Neuve, derrière le
Théâtre de la République, No. 24.

Réimprimé à Londres, par J. JOHNSON, St. Paul's Church-yard.

M.DCC.XCVI.



A P P E L
A L'IMPARTIALE POSTÉRITÉ,
PAR LA
CITOYENNE ROLAND,

Femme du Ministre de l'Intérieur ;

OU

*Recueil des Ecrits qu'elle a rédigés, pendant sa Détention
aux Prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie ;*

D'après l'Edition de Paris, faite au Profit de sa FILLE
UNIQUE, privée de la Fortune de ses Père et Mère,
dont les Biens sont toujours séquestrés.

P R E M I E R E P A R T I E .

Que ma dernière Lettre à ma Fille fixe son Attention sur l'Objet,
qui paroît être son Devoir essentiel, et que le Souvenir de sa
Mère l'attache à jamais aux Vertus qui consolent de tout.

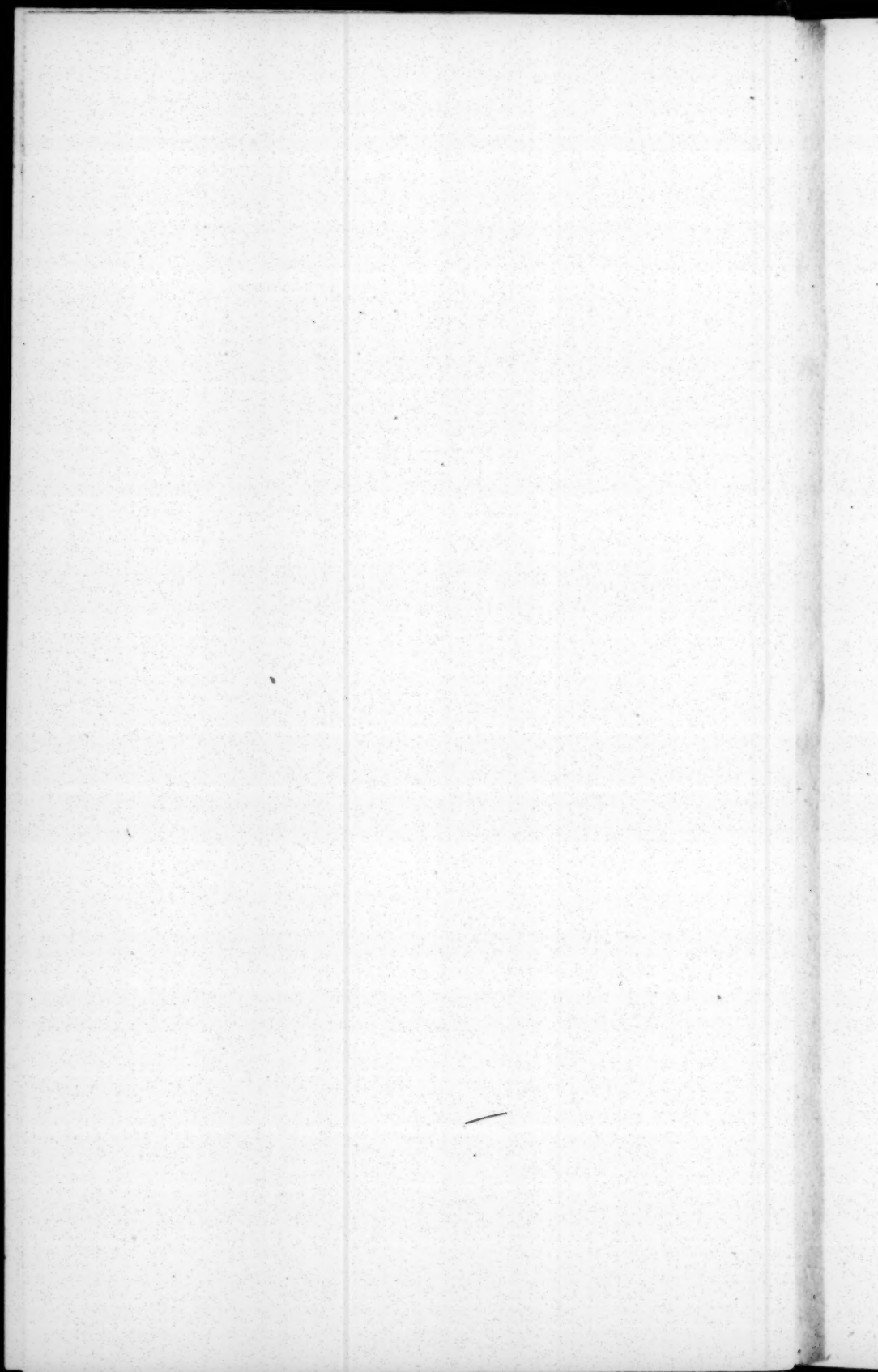
Tiré de l'Ecrit intitulé : *Mes dernières Pensées*, dans la Seconde
Partie.

A P A R I S :

Chez LOUVET, Libraire, Maison Egalité, Galerie Neuve, derrière le
Théâtre de la République, No. 24.

Réimprimé à Londres, par J. JOHNSON, St. Paul's Church-yard.

M.DCC.XCVI.



AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

LA Citoyenne Roland, épouse d'un savant, étoit convaincue que toute la célébrité d'une femme doit se borner à l'estime que lui attire l'exercice des vertus domestiques. Aussi s'est-elle toujours refusée aux publications qui auroient pu lui donner une réputation littéraire. Il falloit même se trouver dans l'intimité de sa confiance, pour pouvoir apprécier son mérite naturel, ses dons acquis, et la force de son caractère.

La Citoyenne Roland, épouse d'un ministre, a conservé les mêmes principes. Elle a concouru aux travaux politiques de son mari, comme elle concouroit auparavant à ses travaux scientifiques, sans vouloir y attacher son nom ; mais sa position étoit changée : autrefois circonscrite dans un petit cercle d'amis, alors devenue le centre d'un nombreux entourage, l'enthousiasme de ses amis et la malveillance de ses ennemis, se sont bientôt réunis pour lui donner une célébrité qu'elle ne cherchoit point encore.

Incarcérée, calomniée de toutes manières, ayant l'échafaud pour unique perspective, la Citoyenne Roland a dû chercher, dans l'estime de la postérité, les moyens de se consoler des injustices de ses contemporains, et dans sa gloire future un dédommagement de sa mort anticipée.

Alors seulement elle a paru séparer sa réputation de celle de son mari ; alors seulement elle a pris la plume

plume pour se faire connoître individuellement, pour fournir en son propre nom des matériaux à l'histoire. Au reste, on verra que le seul désir de sa réputation, de sa renommée, ne l'a pas déterminée ; chaque page pourra prouver qu'elle étoit sur-tout animée du devoir de repousser les calomnieuses imputations accumulées contre son mari, et de venger la mémoire de Roland, dans le cas où celui-ci ne pourroit écrire ou faire publier sa dernière justification.

Le public, déjà si favorablement prévenu en sa faveur, jugera, par la lecture de ses écrits, si elle étoit réellement digne des éloges de ses amis, et si elle ne méritoit pas la haine des scélérats, qui l'ont enfin envoyée à la mort.

La malveillance, sous le masque de la critique, essayera, sans doute, de déprécier ce monument élevé par une femme à la gloire de son sexe ; mais les lecteurs impartiaux sauront la reconnoître. Je dirai seulement, pour excuser quelques détails superflus, quelques négligences de rédaction, que la Citoyenne Roland a composé la partie intitulée *Notices Historiques*, et dont les deux tiers les plus intéressans sont perdus dans l'espace d'un mois, et que tout le reste l'a été en vingt-deux jours, au milieu des chagrins, des inquiétudes de toutes espèces, et que le manuscrit renferme à peine quelques ratures.

Plusieurs individus, que la Citoyenne Roland a caractérisé, auront à se plaindre d'elle. C'est à la
la

la postérité à décider si elle les a mal ou bien jugés. J'ai dû me renfermer strictement dans le rôle d'éditeur, ne me permettre aucune altération dans le texte, lors même qu'il étoit évident qu'elle se trompoit. Il est, par exemple, un passage où elle semble jeter sur le Citoyen Dulaure des soupçons que je crois qu'il est bien loin de mériter, et que tous les vrais républicains s'empresseront de repousser; il est bon de détailler ici la cause de son erreur.

Dulaure, journaliste patriote, écrivain courageux, fréquentoit Roland, dont les principes étoient analogues aux siens, dont la conduite lui paroissoit estimable. Dulaure, député à la Convention, a cru devoir, par délicatesse, cesser d'aller chez le ministre, des actions duquel il étoit devenu le juge. La Citoyenne Roland a attribué cette réserve à un changement d'opinion politique, à des instigations montagnardes: de là l'humeur qui semble avoir présidé à l'article qui le concerne; mais où cependant elle rend à son caractère la justice qu'il mérite. Le courage avec lequel le Citoyen Dulaure a, depuis le 31 Mai, imprimé toutes les réclamations de la Citoyenne Roland; l'honorable proscription qu'il a éprouvée; enfin, son dernier écrit, intitulé, *Supplément aux Crimes des anciens Comités du Gouvernement*,* le dispensent d'une plus longue justification.

J'aurois voulu donner au public, en même tems, la totalité de l'ouvrage; mais les lenteurs de la topo-

* Il se trouve chez le libraire Louvet.

graphie dans le moment actuel, et les observations de quelques bons citoyens, me déterminent à le faire paroître par parties. Il y en aura quatre, qui se succéderont aussi rapidement que les circonstances le permettront. La seconde sera remplie par plusieurs pièces détachées relatives aux évènements de la révolution, et par les écrits qui ont rapport à sa mort, ceux qui l'ont précédé immédiatement. La troisième et la quatrième contiendra sa vie privée, écrite positivement dans le genre et les intentions des confessions de J. J. Rousseau. On y joindra quelques lettres familières que j'ai retrouvées parmi mes papiers. Je regrette beaucoup de n'avoir pas une suite plus complète de sa correspondance à publier * ; c'est dans les épanchemens de l'amitié que l'âme se développe toute entière, que les opinions, les goûts, les connoissances, se montrent à nu. Aussi je regarde ces lettres, quoiqu'elles semblent n'intéresser, au premier coup-d'œil, que notre amitié, nos goûts, et nos études, comme un supplément nécessaire à ses mémoires particuliers. On y verra, dès la première, combien elle étoit

* Cette correspondance a été extrêmement active pendant plusieurs années, souvent journalière pendant son séjour à Amiens ; ma mémoire se rétrace confusément quelques lettres d'un très-grand intérêt. Je ne les retrouve pas ; il est possible que plusieurs soient restées entre les mains de Lanthenas, avec qui cette correspondance étoit fréquemment commune. Il y mettoit alors, et avec raison, une fort grande importance, mais aujourd'hui !

ardente

ardente républicaine ; et certainement, le 28 Août, 1792, elle ne pouvoit pas prévoir que la France deviendrait une république, et encore moins qu'elle fût destinée à y jouer un rôle.

La Citoyenne Roland aimoit beaucoup s'exercer dans le genre épistolaire ; elle promenoit sa plume sur tous les sujets avec une incroyable facilité et beaucoup d'agréments. Elle étoit, à cet égard, supérieure, à mon gré, aux Sevigné et aux Maintenon, parcequ'elle étoit beaucoup plus instruite que ces deux femmes célèbres, qu'elle nourrissoit ses lettres de choses et non de mots.

Je réunirai les correspondances qui auront pu être conservées, qu'ici je prie les possesseurs de me transmettre en original, exemptes de frais autant que possible, et je me propose de les publier à la suite de plusieurs productions littéraires de la Citoyenne Roland, qui me sont connues, et que je crois dignes de voir le jour.

Roland, pendant sa retraite, avoit aussi composé des mémoires historiques ; mais ils ont été dévorés par les flammes au moment de l'arrestation de la courageuse amie qui le cachoit. Il avoit publié à la suite de son premier ministère un recueil de pièces propres à faire connoître ses opérations à la postérité, et mon intention est de le continuer, en rassemblant ce qui regarde son second ministère.

Mais pour que je puisse remplir cet objet, ainsi que le précédent, il faut que la Convention Nationale,

soit

soit par des lois générales, sollicitées par tous les amis de la justice, soit par un décret particulier, désiré de tous les vrais amis de la liberté, remette à la fille de Roland les biens qui lui doivent revenir. Il faut que je puisse fouiller dans les papiers encore sous les scellés à Villefranche, et dans ceux enlevés de la maison de Paris, après la vente des meubles par l'agence des domaines nationaux. C'est aux républicains sincères, victimes de la tyrannie, persécutés pour leurs talens ou leurs vertus, comme Roland et sa femme, à favoriser mes désirs de leur influence, à faire rentrer promptement mon intéressante pupille dans tous ses droits.

On me permettra de finir par une observation peut-être nécessaire. Cet ouvrage est, quant à présent, l'unique domaine d'Eudora, la fille unique, la fille chérie, de Roland. Malheur au brigand qui ne rougiroit pas de le contrefaire ! Car, il n'en vendroit pas sans doute un exemplaire ; et néanmoins j'appellerois sur lui toute la sévérité de la loi.

Le portrait de la Citoyenne Roland, gravé par l'estimable Pasquier, le compatriote du mari et l'ancien ami de tous deux, doit être placé à la tête de la première partie ; mais il ne pourra être livré qu'avec la dernière.

Paris, 20 Germinal, an 3 de la République.

B O S C.

NOTICES

NOTICES HISTORIQUES.

*A la prison de l'Abbaye,
Juin, 1793.*

AUJOURD'HUI SUR LE TRÔNE, ET DEMAIN DANS LES FERS.

C'EST le fort de la vertu dans les tems de révolutions. Après les premiers mouvemens d'un peuple lassé des abus dont il étoit vexé, les hommes sages, qui l'ont éclairé sur ses droits, ou qui l'ont aidé à les reconquérir, sont appelés dans les places ; mais ils ne peuvent les occuper long-tems, car les ambitieux, ardens à profiter des circonstances, parviennent bientôt, en flattant le peuple, à l'égarer et l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de se rendre eux-mêmes puissans et considérés. Telle a dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 Août. Peut-être, un jour, les reprendrai-je de plus loin, pour tracer ce que ma situation m'a donné la faculté de connoître ; je n'ai pour objet, en ce moment, que de consigner sur le papier les circonstances de mon arrestation ;

B

c'est

c'est l'espèce d'amusement du solitaire qui dépeint ce qui lui est propre et exprime ce qu'il sent.

La retraite de Roland n'avoit point apaisé ses ennemis. Il avoit quitté le ministère malgré ses résolutions d'y conjurer l'orage et braver tous les dangers, parceque l'état du conseil bien développé, parceque sa foiblesse, toujours croissante et singulièrement caractérisée vers le milieu de Janvier, ne lui présentoit plus la perspective que de fautes et de sottises, dont il faudroit partager la honte ; il ne pouvoit même obtenir de faire consigner sur le registre des délibérations son opinion ou ses motifs lorsqu'ils étoient contraires aux décisions de la majorité.

Aussi, à dater du jour de ce pitoyable arrêté, relatif à la pièce de l'*Ami des Loix*, qu'il ne voulut point signer, parceque la seconde partie en étoit au moins ridicule, il ne signa plus aucune délibération du conseil. C'étoit le 15 Janvier. La Convention ne lui offroit rien d'encourageant ; son nom seul y étoit devenu un sujet de trouble et de division ; il n'étoit plus permis de l'y prononcer sans rumeur ; lorsqu'un membre vouloit répondre aux inculpations odieuses, gratuitement faites au ministre, il étoit traité de factieux et condamné au silence. Cependant *Pache* accumuloit dans le département de la guerre toutes les fautes que sa foiblesse et son dévouement aux Jacobins laissoient commettre à l'ineptie ou à la perfidie et à l'audace de ses agens ;

et

et la Convention ne pouvoit congédier *Pache* ; car, dès qu'il s'élevoit une voix contre lui, les aboyeurs rétorquoient de Roland. Ainsi, la prolongation de sa lutte courageuse dans le ministère ne pouvoit plus arrêter les fautes du conseil, et elle ajoutoit aux motifs de désordre dans la Convention. Il donna donc sa démission. La preuve qu'elle étoit nécessaire, c'est que la saine partie du corps législatif, toute pénétrée qu'elle fût des vertus et des talens du ministre calomnié, n'osa pas faire la moindre observation à cet égard. Ce fut, sans contredit, une foiblesse ; elle avoit besoin d'un homme juste et ferme au ministère de l'intérieur ; c'étoit le meilleur appui qu'elle pût se conserver ; et il falloit, en le perdant, qu'elle subît le joug des exagérés, qui cherchoient à élever et soutenir une autorité rivale de la représentation nationale.

Roland maintenoit une commune usurpatrice ; Roland imprimoit à tous les corps administratifs un mouvement uniforme, harmonique, et régulier ; il veilloit à l'approvisionnement de la grande famille ; il avoit su rétablir la paix dans tous les départemens ; il y inspiroit cet ordre qui naît de la justice, cette confiance qu'entretiennent une administration active, une correspondance affectueuse, et la communication des lumières. Il auroit donc fallu soutenir Roland ; mais puisque la foiblesse en ôtoit la faculté, lui qui connoissoit bien cette foiblesse n'avoit plus qu'à se retirer.

Le timide Garat, aimable homme de société, homme de lettres, médiocre et détestable administrateur ; Garat, dont le choix pour le ministère de la justice prouvoit la disette de sujets capables, disette dont on ne se fait pas un idée, et que connoîtront seuls ceux, qui, occupant de grandes places, ont à chercher des coopérateurs ; Garat n'eut même pas l'esprit de rester dans le département, où il y a le moins à faire, où sa pauvre santé, sa paresse naturelle, et ses difficultés pour le travail, devoient être moins sensibles ; il passe à l'intérieur, sans aucune des connoissances qu'exige ce département, non seulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts, et à une foule de détails administratifs ; il va remplacer, avec son ignorance et son allure paresseuse, l'homme le plus actif de la république et le mieux versé dans les connoissances de ce genre. Bientôt le relâchement de la machine produisit la dislocation de ses parties, et prouva la foiblesse du régulateur ; les départemens s'agitèrent, la disette se fit sentir, la guerre civile s'alluma dans la Vendée ; les autorités de Paris anticipèrent ; les Jacobins prirent les rênes du gouvernement ; le manequin Pache, renvoyé du ministère qu'il avoit déformé, fut porté par la cabale à la mairie, où sa complaisance étoit nécessaire, et remplacé au conseil par l'idiot Bouchotte, aussi complaisant et plus sot que lui.

Roland

Roland avoit porté un coup terrible à ses adversaires, en publiant, lors de sa retraite, des comptes tels qu'aucun ministre n'en avoit encore fourni. Les examiner et les sanctionner par un rapport étoit une justice qu'il devoit solliciter vainement ; car, c'eût été reconnoître la fausseté des calomnies répandues contre lui, l'infamie de ses détracteurs, et la foiblesse de la Convention, qui n'avoit osé le défendre.

Il falloit continuer de l'injurier, sans en venir à la preuve, obscurcir, égarer l'opinion publique à son sujet au point de pouvoir le perdre impunément, et se défaire ainsi d'un incommode témoin de tant d'horreurs qu'il faut ensevelir ou justifier pour conserver à leurs auteurs l'argent et l'autorité qu'elles leur ont acquises. Roland eut beau prier, publier, écrire, sept fois en quatre mois à la Convention, pour demander l'examen et le rapport de sa conduite administrative ; les Jacobins continuèrent de faire crier par leurs affidés qu'il étoit un traître ; Marat prouva à son peuple qu'il falloit sa tête pour la tranquillité de la république. Les conspirations échouées, reprises, avortées, toujours suivies, aboutirent enfin à l'insurrection du 31 Mai, où le bon peuple de Paris, très décidé à ne massacrer personne, fit d'ailleurs tout ce que voulurent bien lui dicter ses audacieux directeurs, son insolente commune, et le comité révolutionnaire de messeigneurs les Jacobins, devenus foux,

enragés, ou stipendés par les ennemis. Roland avoit écrit pour la huitième fois à la Convention, qui n'avoit pas faire lire sa lettre. Je me préparois à faire viser à la municipalité des passeports, au moyen desquels je devois me rendre avec ma fille à la campagne, où m'appelloient mes affaires domestiques, ma santé, et beaucoup d'autres bonnes raisons ; je calculois entr'autres, combien il seroit plus facile à Roland seul de se soustraire à la poursuite de ses ennemis, s'ils en venoient aux derniers excès, qu'il ne le seroit à sa petite famille réunie ; la sagesse vouloit diminuer le nombre des points, par lesquels il pouvoit être accessible.* Mes passeports avoient été retardés à la section par les chicanes des zélés Maratistes, aux yeux desquels j'étois suspecte ; ils ne faisoient que de m'être délivrés, lorsqu'une attaque de coliques nerveuses, accompagnée d'horribles convulsions, seule indisposition que je connoisse, et à laquelle m'exposent les vives affections d'une âme forte commandant à un corps robuste, m'obligea de garder le lit. Six jours s'écoulèrent ; j'arrêtai de sortir le Vendredi, pour me rendre à la municipalité ; le bruit du tocsin m'avertit que le moment n'étoit

* Ce n'étoit pas ma plus forte raison ; car, ennuyée du train des choses, je ne craignois rien pour moi ; innocente et courageuse, l'injustice pouvoit m'atteindre sans me flétrir ; la subir étoit une épreuve que j'avois quelque plaisir à défier ; mais une autre raison, que j'écirai peut-être un jour, et qui est toute personnelle, me décidoit au départ.

pas favorable. Tout annonçoit depuis long-tems une crise nécessaire ; il est vrai que l'ascendant des Jacobins ne la promettoit pas heureuse aux vrais amis de la liberté. Mais les caractères énergiques haïssoient l'incertitude ; l'avilissement de la Convention, ses actes journaliers de foiblesse et d'esclavage, me paroissent si affligéans que je trouvois les derniers excès presque préférables, parcequ'ils devoient servir à éclairer et décider les départemens. Le canon d'alarme et les agitations du jour excitoient chez moi cet intérêt qu'inspirent de grands évènements, sans aucune émotion pénible. Deux ou trois personnes vinrent nous entretenir, et l'une, plus particulièrement, invita Roland à se montrer à sa section, où il étoit bien vu, et dont les sages dispositions étoient pour lui le meilleur gage de sûreté ; il fut convenu cependant qu'il ne coucheroit pas chez lui la nuit suivante. On ne parloit d'ailleurs que des bonnes intentions des citoyens, qui se rangeoient sous les armes avec le dessein de s'opposer à tout acte de violence ; mais on n'ajoutoit pas qu'ils laisseroient tout préparer.

Le sang me bout dans les veines lorsque j'entends vanter la bonté des Parisiens, qui ne veulent plus de 2 Septembre. Eh ! justes dieux ! on n'a pas besoin de vous pour en exécuter un second, vous n'aurez qu'à le laisser faire comme le premier ; mais vous étiez nécessaire pour recueillir les victimes, et vous vous prêtez complaisamment à les arrêter

étiez nécessaire pour donner à l'action des *tribuns* qui vous gouvernent l'air d'une insurrection légitime, et vous approuvez leurs entreprises ; vous obéissez à leurs ordres, vous prêtez serment aux monstrueuses autorités qu'ils créent ; vous environnez le corps législatif de vos bayonnettes, et vous lui laissez dicter les décrets qu'on veut lui faire rendre. Ne venez donc plus vous glorifier de le défendre ; c'est vous qui l'enchaînez, c'est vous qui livrez à l'oppression, ses membres, les plus distingués par leurs vertus et leurs talens ; c'est vous qui les verriez avec une égale lâcheté conduire à l'échafaud par une procédure semblable à celle qui fit périr Sydney ; c'est vous qui répondrez de tant de forfaits à la France indignée ; c'est vous qui servez les ennemis ; c'est vous qui préparez le fédéralisme. Croyez-vous que la fière Marseille et la sage Gironde supportent l'outrage fait à leurs représentans, et fraternisent jamais avec votre cité souillée de crimes ? C'est vous qui la perdez, et qui bientôt gémirez inutilement au milieu de ses ruines, sur votre infâme pusillanimité !

Il étoit cinq heures et demie du soir lorsque six hommes armés se présentèrent chez moi ; l'un d'eux fit lecture à Roland d'un ordre du *comité révolutionnaire*, en vertu duquel ils venoient le mettre en arrestation. “ Je ne connois point,” dit Roland, “ de loi qui constitue l'autorité que vous
“ me citez, et je n'obtempérerai point aux ordres
“ qui

“ qui émanent d'elle ; si vous employez la violence,
 “ je ne pourrai que vous opposer la résistance d'un
 “ homme de mon âge ; mais je protesterai contre
 “ elle jusqu'au dernier instant.” — “ Je n'ai pas
 “ ordre d'employer la violence,” répliqua le per-
 sonnage, “ et je vais faire part de votre réponse
 “ au conseil de la commune ; je laisse ici mes
 “ collègues.” — L'idée me vint aussitôt qu'il feroit
 bon de dénoncer ce fait à la Convention avec
 quelque éclat, afin de prévenir l'arrestation de Ro-
 land, ou de le faire promptement relâcher si elle
 s'effectuoit ; en communiquer le projet à mon
 mari, faire une lettre au président, et partir, fut
 l'affaire de quelques minutes. Mon domestique
 étoit absent ; je laisse un ami, qui étoit à la maison,
 près de Roland ; je monte seule dans un fiacre à
 qui je recommande la plus grande vitesse, et j'arrive
 au Carrouzel. La cour des Thuilleries étoit rem-
 plie d'hommes armés ; je traverse et franchis l'es-
 pace au milieu d'eux en sautant comme un oiseau ;
 vêtue d'une robe du matin, j'avois pris un châle
 noir, et je m'étois voilée : parvenue aux portes des
 premières salles toutes fermées, je trouve des sen-
 tinelles qui ne permettent pas d'entrer, ou qui
 se renvoient alternativement d'une porte à l'autre :
 j'insiste inutilement : enfin je m'avise de prendre le
 langage qu'auroit pu tenir quelque dévote de Ro-
 bespierre : — “ Eh mais, citoyens ! dans ce jour
 “ de salut pour la patrie, au milieu des traîtres
 “ que

“ que nous avons à craindre, vous ne savez donc
 “ pas de quelle importance peuvent être des notes
 “ que j’ai à faire passer au président ? Faites-moi
 “ venir un huissier pour que je les lui confie.”
 La porte s’ouvre, et j’entre dans la salle des péti-
 tionnaires ; je demande un huissier : Attendez qu’il
 en sorte un, me répondent les sentinelles de l’inté-
 rieur : un quart d’heure s’écoule ; j’aperçois Rôze,
 le même qui étoit venu m’apporter le décret de la
 Convention qui m’invitoit à me rendre à sa barre,
 lors de la ridicule dénonciation de *Viard*, que je
 couvris de confusion ; je sollicitois d’y paroître en
 ce moment, et j’annonçois les dangers de Roland
 liés à la chose publique : mais les données n’étoient
 plus les mêmes, quoique mes droits fussent égaux ;
 autrefois *irritée*, aujourd’hui *suppliante*, comment
 obtenir de semblables succès ? Rôze se charge
 de ma lettre, comprend le sujet et mon impatience ;
 il part pour la remettre au bureau et en presser la
 lecture. Une heure se passe. Je me promenois
 à grands pas ; je portois mes regards dans la salle
 chaque fois qu’on en ouvroit la porte ; mais elle
 étoit aussitôt refermée par la garde : un bruit affreux
 se faisoit entendre par intervalles ; Rôze reparoit :
 — Eh bien ! — rien encore : il règne dans l’assem-
 blée un tumulte impossible à peindre ; des pétition-
 naires, actuellement à la barre, demandent l’ar-
 restation des *vingt-deux* ; je viens d’aider *Rabaud* à
 sortir sans être vu ; on ne veut pas qu’il fasse le
 rapport

rapport de la commission des *douze* : il a été menacé ; plusieurs autres s'échappent ; on ne fait qu'attendre. — Qui donc préside en ce moment ? Héraut-Séchelles. — Ah ! ma lettre ne sera pas lue ; faites-moi venir un député que je puisse entretenir. — Qui ? — Eh ! je ne connois beaucoup, ou n'estime que les pros crits ; dites à *Vergniaux* que je le demande. — Rôze va le chercher et le prévenir : il paroît après un fort long-tems ; nous causons durant un demi-quart-d'heure ; il retourne au bureau, revient, et me dit : Dans l'état où est l'assemblée, je ne puis vous flatter, et vous ne devez guère espérer ; si vous êtes admise à la barre, vous pourrez, comme femme, obtenir un peu plus de faveur ; mais la Convention ne peut plus rien de bien. Elle pourroit tout, m'écriai-je ; car la majorité de Paris ne demande qu'à savoir ce qu'elle doit faire ; si je suis admise, j'oserai dire ce que vous-même ne pouvez exprimer sans qu'on vous accuse ; je ne crains rien au monde, et si je ne sauve pas Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la république ; prévenez vos dignes collègues, un élan de courage peut faire un grand effet et sera du moins d'un grand exemple. — J'étois effectivement dans cette disposition d'âme qui rend éloquent ; pénétrée d'indignation, au-dessus de toute crainte, enflammée pour mon pays dont je voyois la ruine, tout ce que j'aime au monde exposé aux derniers dangers,

sentant

sentant fortement, m'exprimant avec facilité, trop fière pour ne pas le faire avec noblesse, j'avois les plus grands intérêts à traiter, quelques moyens pour les défendre, et j'étois dans une situation unique pour le faire avec avantage. — Mais, dans tous les cas, votre lettre ne peut être lue d'une heure et demie d'ici ; on va discuter un projet de décret en six articles : des pétitionnaires, députés par des sections, attendent à la barre ; voyez quelle attente ! — Je vais donc chez moi savoir ce qui s'y est passé ; je reviens ensuite ; avertissez nos amis. — Ils sont absens pour la plupart ; ils se montrent courageusement quand ils sont ici, mais ils manquent d'assiduité. — C'est malheureusement trop vrai ! — Je quitte Vergniaux, je vole chez Louvet ; j'écris un billet destiné à l'instruire de ce qui est et de ce que je prévois ; je me jette dans un fiacre que je fais tourner vers mon logis ; ses maudits chevaux n'avançoient point à mon gré : bientôt nous rencontrons des bataillons dont la marche nous arrête ; je m'élançai hors de la voiture, je paie le cocher, je fends les rangs, je m'échappe ; c'étoit vers le Louvre ; j'accours dans ma maison, rue de la Harpe, vis-à-vis St.-Côme. Le portier me dit tout bas que Roland est monté chez le propriétaire, au fond de la cour ; je m'y rends, j'étois en nage ; on m'apporte un verre de vin, et l'on m'apprend que le porteur du *mandat* d'arrêt étant revenu sans avoir pu se faire entendre au conseil, Roland avoit

continué

continué de protester contre ses ordres ; que ces bonnes gens avoient demandé sa protestation écrite, et s'étoient retirés ; d'après quoi Roland étoit venu traverser leur appartement et sortir de la maison par les derrières. J'en fais autant pour aller le trouver, l'instruire de ce que j'ai tenté et de ce que je me propose de suivre ; je me rends dans une maison où il n'étoit pas ; je vais dans une autre où je le trouve ; à la solitude des rues, d'ailleurs illuminées, je présume qu'il est tard, et je ne me dispose pas moins à retourner à la Convention : j'aurois ignoré la retraite de Roland, et parlé comme dans le premier cas ; j'allois repartir à pied sans m'apercevoir qu'il est plus de dix heures, que je suis sortie ce jour-là pour la première fois depuis mon indisposition qui vouloit le repos et les bains ; on m'amène un fiacre. En approchant du Carrouzel, je ne vois plus de force armée ; deux canons et quelques hommes étoient encore à la porte du palais national ; j'avance, la séance est levée !

Le jour d'une insurrection, lorsque le son du tocsin cesse à peine de frapper les airs, lorsque deux heures avant quarante mille hommes en armes environnoient la Convention, et que des pétitionnaires menaçoient ses membres à la barre, l'assemblée n'est pas permanente ! — Elle est donc entièrement subjuguée ? Elle a donc fait tout ce qu'on lui a ordonné ? Le *pouvoir révolutionnaire* est donc si puissant

fant qu'elle n'ose le balancer, et qu'il n'a plus besoin d'elle ? — Citoyens, dis-je à quelques *sans-culottes* groupés près d'un canon, cela s'est-il bien passé ? — Oh, à merveilles ! ils se sont embrassés, et l'on a chanté l'Hymne des Marseillois, là, à l'arbre de la liberté. — Est-ce que le côté droit s'est apaisé ? — Parbleu ! il falloit bien qu'il se rendit à la raison. — Et la commission des douze ? — Elle est, f——, dans le fossé. — Et ces *vingt-deux* ? Ah ! la municipalité les fera arrêter. — Bon ! est-ce qu'elle le peut ? — Jarnigué, est-ce qu'elle n'est pas souveraine ? il faut bien qu'elle le soit pour redresser les b—— de traîtres et soutenir la république. — Mais les départemens, feront-ils bien aises de voir leurs représentans . . . qu'appellez-vous ? les Parisiens ne font rien que d'accord avec les départemens, ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'est pas trop sûr, car, pour savoir leur vœu, il auroit fallu des assemblées primaires. — Est-ce qu'il en a fallu au 10 Août ? et les départemens n'ont-ils pas approuvé Paris ? ils feront de même ; c'est Paris qui les sauve. — Ce pourroit bien être Paris qui se perd. — J'avois traversé la cour, et je gagnais mon fiacre en finissant ce dialogue avec un vieux *sans-culotte*, assurément bien payé pour endoctriner les dupes. Un joli chien se pressoit dans mes jambes ; — Est-ce à vous ce pauvre animal ? me dit mon cocher avec un accent de sensibilité fort rare dans ses pareils, et qui me frappa singulièrement,

ment. Non, je ne le connois pas, lui répliquai-je gravement, comme s'il s'agissoit d'une personne, et songeant déjà à toute autre chose : vous m'arrêterez aux Galeries du Louvre. Je voulois y voir un ami avec lequel je me proposois d'aviser au moyen de faire sortir Roland de Paris. Nous n'avions fait que vingt pas, la voiture s'arrête. Qu'est-ce dont ? dis-je au cocher. Eh ! il m'a quitté comme un sot, tandis que je voulois le garder pour mon petit garçon, qui s'en amuseroit bien : petit ! petit ! viens donc ! — Je me souvins du chien ; je trouvai doux et aimable d'avoir pour cocher, à cette heure, un bon homme, père et sensible. Tâchez de l'attrapper, lui criai-je, vous le mettrez dans la voiture, et je vous le garderai. — Le bon homme, tout joyeux, prend le chien, ouvre la portière, et me donne compagnie. Cette pauvre bête paroissoit sentir qu'elle trouvoit protection et asyle ; je fus bien caressée ; et je me rappelai ce conte de *Sandi*, qui nous peint un vieillard, las des hommes, rebuté de leurs passions, retiré dans une forêt où il s'étoit fait une habitation dont il animoit le séjour par quelques animaux qui payoient ses soins des témoignages affectueux, d'une reconnaissance à laquelle il s'étoit borné, faute d'en trouver autant chez ses semblables. — Pasquier venoit de se coucher ; il se lève ; je lui propose mes moyens : nous convenons qu'il se rendra chez moi le lendemain après sept heures, et que je lui indiquerai

rai où prendre son ami. Je rentre dans ma voiture, elle est arrêtée par la sentinelle du poste de la Samaritaine : — Un peu de patience, me dit tout bas le bon cocher, en se retournant sur son siège, c'est l'usage à cette heure. — Le sergent arrivé, ouvre la portière : Qui est là ? — Une citoyenne. — D'où venez-vous ? — De la Convention. — Ah ! c'est bien vrai, glisse le cocher, comme s'il eût eu peur que l'on ne me crût pas. — Où allez-vous ? — Chez moi. — N'avez-vous pas de paquets ? — Je n'ai rien, voyez. — Mais la séance est levée. — Oui, dont bien me fâche, car j'avois à faire une pétition. — Une femme ! à cette heure, c'est inconcevable ; c'est bien imprudent ! — Sans doute cela n'est pas ordinaire et n'a rien pour moi d'agréable ; il falloit bien que j'eusse de grands motifs. — Mais, madame, toute seule ? — Comment, monsieur, seule ! ne voyez-vous pas avec moi *l'innocence* et la *vérité* ; que faut-il de plus ? — Allons, je me rends à vos raisons. — Et vous faites bien, répliquai-je d'un ton plus doux, car elles sont bonnes.

Les chevaux étoient si fatigués, qu'il fallut que le cocher les tirât par la bride, pour leur faire monter ma rue ; j'arrive, je le paie. J'avois déjà monté huit ou dix marches, un homme qui s'étoit fourré, je ne fais comment, sous la porte-cochère, sans que le portier l'apperçut, est sur mes talons, et me prie de le conduire au citoyen Roland. Chez lui,
j'y

j'y consens, si vous avez quelque chose d'utile à communiquer ; mais à lui c'est impossible. — C'est qu'on veut absolument le mettre ce soir en arrestation. — Ils feront bien habiles, s'ils en viennent à bout ! — Vous me faites plaisir, car c'est un bon citoyen qui vous parle. — A la bonne-heure ! Et je monte, sans trop savoir qu'en penser.

Pourquoi, dans ces circonstances, rentrâtes-vous dans votre maison ? pourroit-on me demander.

Cette question n'est point déplacée ; car la calomnie m'avoit aussi attaquée, et la malveillance pouvoit s'exercer sur moi ; mais, pour y bien répondre, il faudroit, en développant entièrement l'état de mon âme, entrer dans des détails que je réserve pour un autre instant ; je n'indiquerai donc que les résultats. J'ai naturellement de l'aversion pour tout ce qui n'est point conforme à la marche évidente, grande, et hardie, convenable à l'innocence ! Le soin de me soustraire à l'injustice me coûte plus que de la subir. Dans les deux derniers mois du ministère de Roland, nos amis nous pressèrent souvent de quitter l'hôtel, et parvinrent trois fois à nous faire coucher dehors. Ce fut toujours malgré moi ; c'étoit un assassinat que l'on craignoit alors ; je trouvois qu'il étoit difficile de se porter à violer l'asyle d'un fonctionnaire public, et que, si des scélérats pouvoient tenter ce crime, il n'étoit pas inutile qu'il se consommât ; que, dans tous les cas, le ministre devoit être à son poste, parceque là, sa

C

perte

perte crierait vengeance et instruirait la république, tandis qu'il étoit possible de l'atteindre, dans ses allées et venues, avec autant de profit pour les auteurs de l'entreprise, moins d'effet pour la chose publique et de gloire pour la victime. Je fais que ce raisonnement est ridicule pour quiconque met sa vie avant tout ; mais celui-là, qui la compte pour quelque chose en révolution, ne comptera jamais pour rien vertu, honneur, et patrie. Aussi, je ne voulus plus quitter l'hôtel en Janvier ; le lit de Roland étoit dans ma chambre pour que nous courussions le même sort, et j'avois un pistolet sous mon chevet, non pour tuer ceux qui viendroient nous assassiner, mais pour me soustraire à leurs indignités s'ils vouloient mettre la main sur moi.

Sorti de place, l'obligation n'étoit plus la même, et je trouvois fort bon que Roland évitât la fureur populaire, ou les ferres de ses ennemis. Quant à moi, leur intérêt de nuire ne pouvoit être aussi grand ; me faire tuer seroit un odieux dont ils ne voudroient point se couvrir ; m'arrêter ne, leur serviroit guère et ne seroit pas pour moi un si grand malheur. S'ils avoient quelque honte et vouloient revêtir des formes, m'interroger, commencer cette affaire, je ne serois pas embarrassée de les confondre ; cela même pourroit servir à éclairer plutôt sur le compte de Roland ceux qui ne sont véritablement qu'abusés. S'ils en venoient à recommencer un deux Septembre, c'est que les députés honnêtes seroient

roient aussi en leur puissance, et que tout seroit perdu à Paris ; dans ce cas, j'aime mieux mourir que d'être témoin de la ruine de mon pays ; je m'honorerai d'être comprise parmi les glorieuses victimes immolées à la rage du crime. La fureur assouvie sur moi seroit moins violente contre Roland, qui, une fois sauvé de cette crise, pourroit encore rendre de grands services dans quelques parties de la France. Ainsi, de deux choses l'une, ou je ne risque que la prison et une procédure, que je rendrai utile à mon pays, à mon mari ; ou, si je dois périr, ce ne sera que dans une extrémité où la vie me seroit odieuse.

J'ai une jeune fille aimable ; je l'ai nourrie, je l'ai élevée avec l'enthousiasme et la sollicitude de la maternité ; je lui ai donné des exemples qu'on n'oublie plus à son âge, et elle sera une bonne femme avec quelques talens. Son éducation peut s'achever sans moi ; son existence offrira à son père des consolations ; mais elle ne connoîtra ni mes vives affections, ni mes peines, ni mes plaisirs ; et cependant, si j'avois à renaître avec le choix des dispositions, je ne voudrois pas changer d'étoffe, je demanderois aux dieux de me rendre celle dont ils m'ont formée. Depuis la sortie du ministère, je m'étois tellement retirée du monde, que je ne voyois presque plus personne ; les maîtres d'une des maisons où j'aurois pu me celer étoient à la campagne ; dans une autre, il y avoit un malade

qui rendoit difficile l'admission d'un nouvel hôte ; celle où Roland s'étoit caché ne pouvoit me recevoir sans une gêne extrême ; et il eût été trop marquant, peut-être impolitique, de se trouver dans le même lieu ; enfin, j'aurois souffert de laisser mes gens à l'abandon : je rentrai donc chez moi, je calmai leurs inquiétudes, déjà très-vives ; j'embrassai mon enfant ; et je pris la plume pour faire un billet, que je destinois à être porté de grand matin à mon mari.

J'étois assise à peine que j'entends frapper chez moi ; il étoit environ minuit : une nombreuse députation de la commune se présente, et me demande Roland. — Il n'est pas chez lui. — Mais, me dit le personnage qui portoit le hausse-col d'officier, où peut-il être ? quand reviendra-t-il ? vous devez connoître ses habitudes et pouvoir juger de son retour ? — J'ignore, lui répliquai-je, si vos ordres vous autorisent à me faire de semblables questions, mais je fais que rien ne peut m'obliger à y répondre. Roland a quitté sa maison tandis que j'étois à la Convention ; il n'a pu me faire ses confidences, et je n'ai rien de plus à dire. — La bande se retira fort mécontente ; je m'aperçus qu'elle laissoit sentinelle à ma porte, et garde à celle de la maison ; je présimai qu'il n'y avoit plus qu'à prendre des forces pour soutenir ce qui pourroit arriver ; j'étois accablée de fatigues : je me fis donner à souper ; je finis mon billet, le confiai à ma
fidelle

fidelle bonne, et me couchai. Je dormois profondément depuis une heure, lorsque mon domestique entre dans ma chambre, pour m'annoncer que des messieurs de la section me prioient de passer au cabinet : — J'entends ce que cela veut dire, répliquai-je ; allez, mon enfant, je ne les ferai pas attendre. Je saute en bas du lit, je m'habille : ma bonne arrive et s'étonne de ce que je prends la peine de mettre autre chose qu'un peignoir : — C'est qu'il faut être décentement pour sortir, observai-je. — La pauvre fille me fixe avec des yeux qui se remplissoient de pleurs : je passe dans l'appartement. — Nous venons, citoyenne, vous mettre en arrestation et apposer les scellés. — Où sont vos pouvoirs ? — Les voici, dit un homme, en tirant de sa poche un *mandat* du comité révolutionnaire *, sans motif d'arrestation, pour me conduire à l'Abbaye. — Je puis, comme Roland, vous dire que je ne connois pas ces comités, que je n'obtempère pas à ses ordres, et que vous ne me sortirez d'ici que par la violence. — Voilà un autre ordre, se hâta d'exprimer, d'un ton avantageux, un petit homme à face ingrate, et il m'en lut un de la commune qui portoit également, sans déduction de motif, l'arrestation de Roland et de son épouse. Je délibérai, durant sa lecture, si je pousserois la résis-

* Elle a voulu dire du comité d'insurrection de la commune du 31 Mai.

tance aussi loin qu'il étoit possible, ou si je prendrois le parti de la résignation ; je pouvois me prévaloir de la loi qui défend les arrestations nocturnes, et, si l'on insistoit sur la loi qui autorise la municipalité à saisir les personnes suspectes, rétorquer par l'il-légalité de la municipalité même, cassée, récréée par un pouvoir arbitraire. Mais ce pouvoir les citoyens de Paris le sanctionnent en quelque sorte ; mais la loi n'est plus qu'un nom dont on se sert pour mieux insulter aux droits les plus reconnus ; mais la force règne, et, si j'oblige à la déployer, ces brutaux ne connoîtront point de mesure : la résistance est inutile et pourroit m'exposer. — Comment comptez-vous procéder, messieurs ? — Nous avons envoyé chercher le juge de paix de la section, et vous voyez un détachement de sa force armée. — Le juge de paix arrive ; on passe dans mon salon, on appose les scellés par-tout, sur les fenêtres, sur les armoires au linge : un homme vouloit qu'on les mît sur un *forte-piano* ; on lui observe que c'est un instrument : il tire un pied de sa poche, il en mesure les dimensions, comme s'il lui donnoit quelque destination. Je demande à sortir les objets composant la garde-robe de ma fille, et je fais pour moi-même un petit paquet de nuit. Cependant cinquante, cent personnes entrent et sortent continuellement, remplissent deux pièces, environnent tout, et peuvent cacher les malveillans qui se proposeroient de dérober ou de déposer quelque chose :

chose : l'air se charge d'émanations infectes, je suis obligée de passer près de la fenêtre de l'antichambre pour y respirer. L'officier n'ose point commander à cette foule de se retirer ; il lui adresse par fois une petite prière, qui n'en produit que le renouvellement. Assise à mon bureau, j'écris à un ami sur ma situation, et pour lui recommander ma fille : comme je pliois la lettre, — Il faut, madame, s'écrie M. Nicaud (c'étoit le porteur d'ordre de la commune), lire votre lettre, et nommer la personne à qui vous l'adressez. — Je consens à la lire, voyez si cela vous suffit. — Il vaudroit mieux dire à qui vous l'écrivez. — Je n'en ferai rien : le titre de mon ami n'est point tel en ce moment que je veuille vous nommer ceux à qui je le confie, et je déchirai ma lettre. — Comme je tournois le dos, ils en ramassèrent les morceaux pour les fermer sous les scellés : j'eus envie de rire de ce sot acharnement ; il n'y avoit point d'adresse.

Enfin, à sept heures du matin, je laissai ma fille et mes gens, après les avoir exhortés au calme et à la patience ; je sentoits leurs pleurs m'honorer plus que l'oppression ne pouvoit me consterner. — Vous avez là des personnes qui vous aiment ! dit un de ces commissaires. — Je n'en ai jamais eu d'autres près de moi ! répliquai-je ; et je descendis. Je trouvai deux haies d'hommes armés, depuis le bas de l'escalier jusqu'au fiacre arrêté de l'autre côté de la rue, et une foule de curieux : j'avançai gravement

à petits pas, considérant cette troupe lâche ou abusée. La force armée suivit la voiture sur deux files : ce malheureux peuple, qu'on trompe et qu'on égorge dans la personne de ses vrais amis, attiré par le spectacle, s'arrêtoit sur mon passage, et quelques femmes crioient à *la guillotine* ! — Voulez-vous qu'on lève les portières ? me disent obligeamment les commissaires. — Non, messieurs, l'innocence, toute opprimée qu'elle soit, ne prend jamais l'attitude des coupables ; je ne crains les regards de personne, et je ne veux me soustraire à ceux de qui que ce soit ! — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes, vous attendez paisiblement justice. — Justice ! si elle se faisoit, je ne serois pas actuellement en votre pouvoir ; mais une procédure inique me conduiroit à l'échafaud, que j'y monterois ferme et tranquille, comme je me rends à la prison. Je gémis pour mon pays, je regrette les erreurs d'après lesquelles je l'ai cru propre à la liberté, au bonheur ; mais j'apprécie la vie, je n'ai jamais craint que le crime, je méprise l'injustice et la mort. — Ces pauvres commissaires ne comprirent pas grand'chose à ce langage, et le trouvèrent probablement fort aristocratique.

Nous arrivons à l'Abbaye, ce théâtre de scènes sanglantes, dont les Jacobins, depuis quelque tems, prêchent le renouvellement avec tant de ferveur ; cinq à six lits de camps, occupés par autant d'hommes dans une chambre obscure, furent les premiers

premiers objets qui s'offrirent à ma vue : après avoir passé le guichet, on se lève, on s'agite, et mes guides me font monter un escalier étroit et sale. Nous parvenons chez le concierge, dans une espèce de petit salon assez propre, où il m'offre une bergère. — Où est ma chambre ? demandai-je à sa femme, grosse personne d'une bonne figure. — Madame, je ne vous attendois pas, je n'ai rien de préparé ; mais vous resterez ici en attendant. — Les commissaires passent dans la pièce voisine, font inscrire leur mandat, et donnent leurs ordres verbaux : j'appris dans la suite qu'ils étoient très-sévères, et qu'ils les firent renouveler plusieurs fois depuis, mais sans oser les donner par écrit. Le concierge favoit trop bien son métier pour suivre à la lettre ce qui n'est point obligatoire ; c'est un homme honnête, actif, obligeant, qui met dans l'exercice de ses fonctions tout ce que la justice et l'humanité peuvent faire désirer. Que voulez-vous pour votre déjeuner ? — Une bavarroise à l'eau. — Les commissaires se retirent, en me disant, que, si Roland n'est point coupable, il n'auroit pas dû s'absenter. — Il est trop étrange qu'on puisse soupçonner tel homme qui a rendu de si grands services à la liberté ; il est trop odieux de voir calomnier et persécuter avec acharnement le ministre dont la conduite est si franche, dont les comptes sont si clairs, pour qu'il n'ait pas dû se soustraire aux derniers excès de l'envie. Juste comme Aristide, sévère comme Caton, ce sont ses vertus qui
lui

lui ont donné des ennemis : la rage de ceux-ci ne connoît pas de mesure ; qu'elle s'exerce sur moi, je la brave et me dévoue ; lui doit se conserver pour son pays, auquel il peut encore rendre de grands services. — Un salut de confusion fut la réponse de ces messieurs. Ils sont partis ; je déjeuner, tandis que l'on range à la hâte la chambre à coucher où l'on me fait passer. — Vous pourrez, madame, demeurer ici tout le jour, et si je ne pouvois vous faire préparer un local ce soir, parceque j'ai beaucoup de monde, on dresseroit un lit dans le salon. — La femme du concierge, qui me parloit ainsi, ajoute quelques réflexions obligeantes sur les regrets qu'elle éprouve toutes les fois qu'elle voit arriver des personnes de son sexe ; car, ajouta-t-elle, toutes n'ont pas l'air ferein comme madame. Je la remercie en souriant. Elle m'enferme. Me voilà donc en prison ! me dis-je. Ici je m'affieds et me recueille profondément. Je ne donnerois pas les momens qui suivirent pour ceux que d'autres estimerient les plus doux de ma vie ; je ne perdrai jamais leur souvenir. Ils m'ont fait goûter, dans une situation critique, avec un avenir orageux, incertain, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la sincérité d'une bonne conscience et d'un grand courage. Jusques-là, poussée par les évènements, mes actions, dans cette crise, avoient été le résultat d'un vif sentiment qui entraîne : quelle douceur que d'en justifier tous les effets par
la

la raison ! Je rappelai le passé, je calculai les événemens futurs ; et si je trouvai, en écoutant ce cœur sensible, quelque affection trop puissante, je n'en découvris pas une qui dût me faire rougir, pas une qui ne servît d'aliment à mon courage, et qu'il ne fût encore dominer. Je me consacrai, pour ainsi dire, volontairement à ma destinée, quelle qu'elle pût être ; je défiai ses rigueurs, et m'établis dans cette disposition où l'on ne cherche plus que le bon emploi du présent, sans inquiétude ultérieure. Mais cette tranquillité, pour ce qui m'étoit personnel, je ne tentai même pas de l'étendre au sort de mon pays et de mes amis ; j'attendois le Journal du Soir, et j'écoutois les cris des rues avec une avidité inexprimable. Cependant je pris des renseignemens sur ma nouvelle manière d'être et les facultés qui m'étoient laissées. Puis-je écrire, puis-je voir quelqu'un ? quelle est la dépense à faire ici ? ce furent mes premières questions. Lavacquerie (le concierge) me fit connoître les recommandations qui lui avoient été faites, et la liberté que lui laissoient des ordres de cette nature. J'écrivis à ma fidelle bonne de venir me voir ; il fut convenu qu'elle ne feroit part à personne de cette facilité.

La première visite que je reçus à l'Abbaye, le jour même de mon arrivée, fut celle de Grandpré. Il faut, me dit-il, écrire à l'Assemblée : n'y avez-vous pas déjà songé ? — Non ; et maintenant que vous m'y faites penser, je ne vois pas comment j'y
ferai

ferai lire ma lettre. — Je m'y employerai de mon mieux. — Eh bien ! je vais écrire. — Faites ; je serai de retour dans deux heures. — Il part, et j'écris.

La Citoyenne Roland à la Convention Nationale.

De la prison de l'Abbaye, le premier Juin, 93.

“ Législateurs ! je viens d'être arrachée de mon
 “ domicile, des bras de ma fille, âgée de douze
 “ ans, et je suis détenue à l'Abbaye en vertu d'or-
 “ dres qui ne portent aucun motif de mon arresta-
 “ tion. Ils émanent d'un comité révolutionnaire ;
 “ et des commissaires de la commune, qui accom-
 “ pagnent ceux du comité, m'en ont exhibé du
 “ conseil général, qui n'en contiennent également
 “ aucun *.” Ainsi, je suis présumée coupable
 aux yeux du public ; j'ai été traduite dans les
 prisons avec éclat, au milieu d'une force armée
 imposante, d'un peuple abusé, dont quelques in-
 dividus m'envoyoient hautement à l'échafaud, sans
 que l'on ait pu indiquer à personne, ni m'annoncer
 à moi-même, d'après quoi j'étois présumée telle, et
 traitée en conséquence. Ce n'est pas tout ; le
 porteur des ordres de la commune ne s'en est pré-
 valu qu'auprès de moi, et pour me faire signer

* Cet article guillemetté a été substitué.

son procès-verbal : en quittant mon appartement, j'ai été remise aux commissaires du comité révolutionnaire ; ce sont eux qui m'ont amenée à l'Abbaye ; ce n'est que sur leur *mandat* que j'y suis entrée. Je joins ici copie certifiée de ce *mandat*, signé d'un seul individu sans caractère. Les scellés ont été apposés *par-tout* chez moi. Durant leur apposition, qui a duré de trois à sept heures du matin, la foule des citoyens remplissoit mon appartement ; et, s'il s'étoit trouvé dans leur nombre quelque malveillant avec le dessein de placer furtivement de coupables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, il en auroit eu la facilité.

Déjà, hier, le même comité avoit voulu faire mettre en arrestation l'ex-ministre que les loix ne rendent comptable qu'à vous des faits de son administration, et qui ne cesse d'en solliciter de vous le jugement.

Roland avoit protesté contre l'ordre, et ceux qui l'avoient apporté s'étoient retirés : il est sorti lui-même de sa maison, pour éviter un crime à l'erreur, dans le tems où je m'étois rendue à la Convention pour l'instruire de ces tentatives ; mais je fis inutilement remettre à son président une lettre qui n'a pas été lue. J'allois réclamer *justice* et *protection* ; je viens les réclamer encore avec de nouveaux droits, puisque je suis opprimée. Je demande que la Convention se fasse rendre compte des motifs et du mode de mon arrestation ; je demande qu'elle
statue

statue sur elle ; et, si elle la confirme, j'invoque la loi, qui ordonne l'énoncé du délit, de même que l'interrogatoire dans les premières 24 heures de la détention. Je demande enfin le rapport sur les comptes de l'homme irréprochable, qui offre l'exemple d'une persécution inouïe, et qu'on semble destiner à donner la leçon terrible pour les nations, de la vertu proscrite par l'aveugle prévention.

Si mon crime est d'avoir partagé la sévérité de ses principes, l'énergie de son courage, et son ardent amour pour la liberté, je me confesse coupable ; j'attends mon châtement. Prononcez, législateurs ; la France, la liberté, le sort de la république et le vôtre, tiennent nécessairement aujourd'hui à la répartition de cette justice dont vous êtes les dispensateurs !

L'agitation dans laquelle j'avois passé la nuit précédente me faisoit ressentir une fatigue extrême ; je désirois avoir ce soir même une chambre, je l'obtins, et j'en pris possession à dix heures. Lorsque j'entrai, entre quatre murs assez sales, au milieu desquels étoit un grabat sans rideaux, que j'aperçus une fenêtre à double grille, et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très-propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'étoit bien une prison qu'il s'agissoit d'habiter, et que ce n'étoit pas du local qu'il me falloit attendre quelqueagrément.

grément. Cependant l'espace étoit assez grand, il y avoit une cheminée ; la couverture du lit étoit passable ; on me donnoit un oreiller ; et en appréciant les choses, sans faire de comparaison, j'estimai que je n'étois point mal. Je me couchai, bien résolue de demeurer au lit tant que je m'y trouverois bien. J'y étois encore à dix heures du lendemain, lorsque Grandpré arriva : il avoit l'air non moins touché, mais plus inquiet que la veille ; il promenoit ses regards dans cette vilaine chambre qui me paroissoit déjà passable, car j'y avois dormi. — Comment avez-vous passé la nuit ? me demanda-t-il, avec des yeux humides. — J'ai été fréquemment réveillée par le bruit ; je me rendormois chaque fois qu'il s'appaisoit, même en dépit du tocfin, que j'ai cru entendre ce matin : eh ! ne le sonne-t-on pas encore ? — Mais je l'ai cru aussi : ce n'est rien. — Ce sera ce qu'il plaît aux dieux ; si l'on me tue, ce sera dans ce lit ; je suis si lasse que j'y attendrai tout : n'y a-t-il rien de nouveau contre les députés ? — Non. Je vous rapporte votre lettre ; nous avons penché avec Champagneux qu'il falloit en adoucir le commencement ; voilà ce qu'on vous propose d'y substituer : et puis il faudroit faire un mot au ministre de l'intérieur, pour qu'il adressât officiellement votre lettre : cela me donneroit un nouveau droit d'en solliciter la lecture. — Je prends la minute, je réfléchis, et je lui dis : — Si je croyois que ma lettre fût lue telle qu'elle

qu'elle est, je la laisserois, dût-elle n'être suivie pour moi d'aucun succès, car on ne peut guère se flatter d'obtenir justice de l'Assemblée ; les vérités qu'on lui adresse ne sont pas pour elle, qui ne sauroit les mettre en pratique aujourd'hui ; mais il faut les dire pour que les départemens les entendent.

Je conçois que mon début puisse empêcher la lecture de la lettre ; dès-lors c'est folie que de le laisser : je substituai donc aux trois premiers *alinea* ce qui m'étoit proposé. Quant à l'intervention du ministre, je sens qu'elle rend la marche plus régulière ; et, quoique Garat ne mérite guère que je lui fasse l'honneur de lui écrire, je saurai le faire sans m'avilir : je tracai ces lignes :

Au Ministre de l'Intérieur.

“ Le ministère dont vous êtes chargé, citoyen, vous donne la surveillance pour l'exécution des loix et la dénonciation de leur violation par les autorités qui les méconnoissent. Je crois que votre justice s'honorera de faire passer à la Convention les réclamations que j'ai besoin de faire entendre contre l'oppression dont je suis la victime.”

Levée à midi, j'examinai comment je m'établirais dans mon nouveau logis ; je couvris d'un linge blanc une petite vilaine table que je plaçai près de

ma

ma fenêtre, et que je destinai à me servir de bureau, résolue de manger plutôt sur le coin de la cheminée pour me conserver propre et rangée la table de travail. Deux grosses épingles de tête, fichées dans les planches, me servirent de porte-manteau. J'avois à ma poche le Poëme de Thomson, ouvrage que je chéris à plus d'un titre ; je fis une note de ce que j'aurois à me procurer : d'abord les Vies des Hommes illustres de Plutarque, qu'à l'âge de huit ans je portois à l'église au lieu d'une Semaine Sainte, que je n'avois pas relûes à fond depuis cette époque ; l'Histoire Angloise de David Hume, avec le Dictionnaire de Shéridan, pour me fortifier dans cette langue : j'aurois préféré suivre *Macaulay* ; mais celui qui m'avoit prêté les premiers volumes de cet auteur n'étoit sûrement pas dans sa maison, et je n'aurois su où demander cet ouvrage, que déjà je n'avois pu trouver chez les libraires. Je fourrois moi-même à mes préparatifs, car il y avoit une grande agitation ; le rappel battoit à chaque instant, et j'ignorois ce que ce pouvoit être. Ils ne m'empêcheront pas de vivre jusqu'au dernier instant, me disois-je ; plus heureuse de ma conscience qu'ils ne seront animés de leur fureur, s'ils viennent, je vais à eux, et je fors de la vie comme on entre dans le repos. — La femme du concierge vint m'inviter à passer chez elle, où elle avoit fait mettre mon couvert pour que je dînasse en meilleur air. *Je m'y rendis, j'y vis ma fidelle bonne ; lors-

D

qu'elle

qu'elle se jeta dans mes bras, baignée de pleurs, oppressée de sanglots : l'attendrissement et la tristesse me saisirent ; je me reprochai presque d'être paisible, en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étoient attachés, et me représentant les angoisses de tel et tel, je sentis un serrement de cœur inexprimable. Pauvre fille ! que de pleurs je lui ai fait verser, et que ne rachette point un attachement semblable au sien ! Elle me brusque quelquefois dans la vie ordinaire, mais c'est lorsqu'elle me croit trop négligente de ce qui peut servir à mon bonheur, à ma santé ; lorsque je souffre, c'est elle qui gémit et moi qui la console. Il falloit bien suivre cette habitude. Je lui prouvai qu'en s'abandonnant à sa douleur, elle se rendoit moins capable de m'être utile ; qu'elle m'étoit plus nécessaire au dehors que dans la prison, où elle me prioit de permettre qu'elle restât ; qu'à tout prendre, je n'étois pas si malheureuse qu'elle l'imaginoit, et cela est vrai. J'ai expérimenté, toutes les fois que j'ai été malade, une sorte de calme tout particulier, et qui tient sans doute à une façon de voir, ainsi qu'à la loi que je me suis faite d'adoucir toujours la nécessité, loin de me révolter contre elle. Du moment où je me mets au lit, il me semble que tout devoir cesse, et qu'aucune sollicitude n'a de prise sur moi ; je ne suis plus tenue qu'à être là, et à y demeurer avec résignation : ce que je fais de fort bonne grâce. Je donne carrière à
mon

mon imagination, j'appelle les impressions douces, les souvenirs agréables, les sentimens heureux ; plus d'efforts, plus de calculs, plus de raison ; toute à la nature et paisible comme elle, je souffre sans impatience, ou me repose et m'égaie. Je trouve que la prison produit sur moi à-peu-près le même effet que la maladie ; je ne suis tenue aussi qu'à être là, et qu'est ce que cela me coûte ? ma compagnie n'est pas si mauvaise ! J'appris bientôt qu'il me falloit déloger ; les victimes abondoient ; la chambre où l'on m'avoit placée pouvoit contenir plus d'un lit ; et, pour me laisser seule, on étoit obligé de me ressierrer dès ce soir dans un petit cabinet ; déménagement en conséquence. La fenêtre de ce nouvel appartement donne, je crois, au-dessus de la sentinelle qui garde la porte de la prison ; toute la nuit j'entendis crier d'une voix tonnante, *Qui vive ? — Tue ! — Brigadier ! — Patrouille !* Les maisons étoient illuminées ; et au nombre, à la fréquence des patrouilles, il étoit aisé de juger que l'on craignoit des mouvemens, ou qu'il y en avoit eu. Je me levai de bon matin, je m'occupai de mon ménage, c'est-à-dire, de faire mon lit, de nettoyer mon réduit, et d'établir la propreté chez moi comme sur ma personne. Je voyois bien qu'en réclamant ces soins ils ne me feroient pas refusés, mais je jugeois parfaitement qu'en les payant beaucoup il faudroit néanmoins beaucoup aussi les attendre, et qu'ils seroient tou-

jours fort superficiels ; il y avoit donc tout à gagner en les prenant foi-même ; je serois mieux et plutôt servie, et les petits cadeaux que je serois seroient gratuits. J'attendois avec impatience d'entendre tirer les gros verroux de ma porte pour demander le Journal. Je l'ai lu ; le décret d'*arrestation* est rendu contre les vingt-deux ; le papier me tombe des mains, et je m'écrie, dans un transport de douleur, Mon pays est perdu ! . . .

Tant que je m'étois cru seule, ou à-peu-près, sous le joug de l'oppression, fière et tranquille, je formois des vœux et conservois quelque espoir pour les défenseurs de la liberté. L'erreur et le crime l'ont emporté ; la représentation nationale est violée, son unité est rompue ; tout ce qu'il y avoit dans son sein remarquable par la probité, unie au caractère et aux talens, est pros crit ; la commune de Paris commande au corps législatif ; Paris est perdu ; les brandons de la guerre civile sont allumés ; l'ennemi va profiter de nos divisions ; il n'y aura plus de liberté pour le nord de la France, et la république entière est livrée à d'affreux déchiremens. Sublimes illusions, sacrifices généreux ; espoir, bonheur, patrie, adieu ! Dans les premiers élans de mon jeune cœur, je pleurois à douze ans de n'être pas née Spartiate ou Romaine ; j'ai cru voir dans la révolution Française l'application inespérée des principes dont je m'étois nourrie : la liberté, me disois-je, a deux sources ; les bonnes mœurs

incoeurs qui font les sages loix, et les lumières qui nous ramènent aux uns et aux autres par la connoissance de nos droits; mon âme ne sera plus navrée du spectacle de l'humanité avilie, l'espèce va s'améliorer, et la félicité de tous sera la base et le gage de celle de chacun. Brillantes chimères, séductions qui m'aviez charmé, l'effrayante corruption d'une immense cité vous fait évanouir! je dédaignois la vie, votre perte me la fait haïr, et je souhaite les derniers excès des forcenés. Qu'attendez-vous, anarchistes, brigands? vous proscrivez la vertu, versez le sang de ceux qui la professent; répandu sur cette terre, il la rendra dévorante et la fera s'ouvrir sous vos pas.

Le cours des choses avoit dû me faire pressentir l'évènement; mais j'avois peine encore à croire que le calcul des dangers n'arrêtât pas la masse de la Convention, et je n'ai pu éviter d'être frappée de cet acte décisif qui sonne l'heure de sa dissolution.

Une froide indignation couvre actuellement, pour ainsi dire, tous mes sentimens; indifférente autant que jamais sur ce qui me concerne, j'espère faiblement pour les autres, et j'attends les évènements avec plus de curiosité que de désir; je ne vis plus pour sentir, mais pour connoître. Je ne tardai pas d'apprendre que le mouvement, commandé pour faire rendre le décret d'arrestation, avoit donné des inquiétudes sur les prisons; c'étoit la cause de la

garde sévère et bruyante de la nuit : aussi les citoyens de la section de l'Unité n'avoient pas voulu se rendre au rappel qui les envoyoit autour de la Convention ; tous restèrent chez eux pour veiller sur leurs propriétés et sur la prison située dans leur enceinte : je vis le motif de l'air inquiet et alarmé de Grandpré, qui me confessa ses craintes le lendemain. Il s'étoit rendu à l'Assemblée pour y faire lire ma lettre ; et, durant huit heures consécutives, il avoit, ainsi que plusieurs députés, inutilement réitéré ses instances auprès du bureau : il étoit évident que je n'obtiendrois pas cette lecture. Je remarquai sur le Moniteur que ma section, celle de Beaurepaire, s'étoit prononcée en ma faveur, même depuis ma détention ; j'imaginai de lui écrire, et je le fis en ces termes :

CITOYENS,

J'apprends par les papiers publics, que vous aviez mis sous la sauve-garde de votre section Roland et son épouse ; je l'ignorois lorsque j'ai été enlevée de chez moi ; et le porteur des ordres de la commune m'a présenté, au contraire, la force armée dont il étoit accompagné, comme celle de la section qu'il avoit requise ; c'est ainsi qu'il l'a exprimé dans son procès-verbal. Du moment où j'ai été fermée à l'Abbaye, j'ai écrit à la Convention, et je me suis adressée au ministre de l'intérieur pour qu'il lui fit passer mes réclamations : je fais
qu'il

qu'il a obtempéré à ma demande, et que ma lettre a été remise ; mais elle n'a point été lûe. J'ai l'honneur de vous en adresser une copie certifiée. Si la section croit digne d'elle de servir d'interprète à l'innocence opprimée, elle pourroit députer à la barre de la Convention, pour y faire entendre mes justes plaintes et ma demande. Je sou mets cette question à sa *sagesse* ; je n'y joins aucune *prière* ; la *vérité* n'a qu'un langage, c'est l'exposé des *faits* ; les citoyens qui veulent la *justice* n'aiment pas qu'on leur adresse des *supplications*, et l'innocence n'en fait point faire.

P. S. Voici le quatrième jour de ma détention, et je n'ai pas été interrogée. J'observe que l'ordre d'arrestation ne portoit aucun motif, mais qu'il exprimait que je serois interrogée le lendemain.

Quelques jours se passèrent sans que j'entendisse parler de rien ; je n'étois toujours point interrogée. J'avois pourtant reçu beaucoup de visites d'administrateurs à plats visages et sales cordons, se disant appartenir les uns à la police, les autres à je ne fais quoi ; grands sans-culottes, à cheveux puants, zélés observateurs de l'ordre du jour, venant savoir si les prisonniers étoient satisfaits de leur traitement. Je m'étois exprimée vis-à-vis de tous avec l'énergie et la dignité convenable à l'innocence opprimée ; j'avois apperçu deux ou trois

hommes de bons sens, qui me comprenoient sans ofer m'appuyer, et j'étois à dîner lorsqu'on vint m'en annoncer cinq à six autres d'une seule fournée. La moitié s'avance; celui qui portoit la parole me parut, avant d'avoir ouvert la bouche, un de ces bavards à tête vuide, qui jugent de leur mérite par la volubilité de leur langue: — Bon jour, citoyenne. — Bon jour, monsieur. — Etes-vous contente de cette maison? n'avez-vous pas de plaintes à faire sur votre traitement, ou de demandes à former sur quelque chose? — Je me plains d'être ici, je demande à en sortir. — Est-ce que votre santé est altérée? vous vous ennuyez un peu? — Je me porte bien, et je ne m'ennuie pas. L'ennui est la maladie de ceux qui ont l'âme vuide et l'esprit sans ressources; mais j'ai un vif sentiment de l'injustice; je réclame contre celle qui m'a fait arrêter sans motif, et détenir sans être interrogée. — Ah! dans un tems de révolution, il y a tant à faire, qu'on ne peut suffire à tout. — Une femme à qui le Roi Philippe faisoit à-peu-près cette réponse, lui répliqua: “ Si tu n'as pas le tems de “ me faire justice, tu n'as donc pas le tems d'être roi!” Prenez garde de forcer les citoyens opprimés à dire la même chose au peuple, ou plutôt aux autorités arbitraires qui l'égarent. — Adieu, citoyenne! — Adieu! — Et mon bavard de s'en aller, faute de savoir répondre à des raisons. Ces gens m'ont eu l'air d'être venus pour voir la figure que
j'avois

j'avois en cage ; mais ils feroient bien du chemin avant d'y trouver aussi fots qu'eux.

J'ai dit que je m'étois informée de la manière de vivre dans ces lieux, non que je mette un grand prix à ce qu'on appelle les commodités de la vie ; je fais user d'elles sans scrupules quand il n'y a pas d'inconvénient à le faire, mais toujours avec modération, et je me passe de tout sans difficultés. C'est par un esprit d'ordre naturel que j'ai besoin de savoir ce qui constitue ma dépense, et de la régler suivant ma situation.

On m'apprit que Roland au ministère avoit trouvé excessive la quotité de 5 livres allouées par tête de prisonniers pour la dépense de chaque jour, et qu'il l'avoit réduite à deux livres ; mais l'extrême augmentation des denrées, triplées de valeur depuis quelques mois, rend ce traitement assez médiocre ; car la nation ne donnant que les quatre murs et de la paille, on prélève d'abord 20 sols pour indemnité au concierge de ces frais de chambres, c'est-à-dire, du lit et des meubles quelconques. Il faut, sur les 20 sols qui restent, s'éclairer, payer son feu, s'il est besoin d'en faire faire, et se nourrir ; c'est insuffisant ; mais on est libre, comme de raison, d'ajouter tout ce qu'on veut à sa dépense. Je n'aime point à en faire une grande pour ma personne, et j'ai quelque plaisir à exercer mes forces dans les privations. L'envie m'a pris de faire une expérience et de voir jusqu'où la volonté humaine peut

peut réduire les besoins ; mais il faut procéder par gradations, c'est la seule manière d'aller loin. J'ai commencé, au bout de quatre jours, par retrancher les déjeûners, et substituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau ; j'ai établi qu'on ne me serviroit qu'un plat de viande commune avec quelque herbage à mon dîner ; le soir, un peu de légumes, point de dessert : j'ai bu de la bière pour me déshabituer du vin, puis je l'ai quittée elle-même. Cependant, comme ce régime a un but moral, et que j'aurois autant d'aversion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une somme pour les malheureux à la paille, afin d'avoir le plaisir, en mangeant le matin mon pain sec, de songer que de pauvres diables me devront de joindre quelque chose avec le leur pour leur dîner. Si je reste ici six mois, je veux en sortir grasse et fraîche, n'ayant plus besoin que de soupe et de pain, et ayant mérité quelques bénédictions *incognito*. J'ai fait aussi, mais dans un autre esprit, quelques présens aux gens de service de la prison. Quand on est, ou paroît, sévèrement économe dans sa dépense, il faut être généreux à l'égard d'autrui pour se le faire pardonner, sur-tout dans une situation où ceux qui vous entourent comptent leur gain sur cette dépense. Je ne demande ni soins, ni marchandises ; je ne fais rien venir ; je n'emploie personne : il est clair que je ferai la plus maussade prisonnière pour les domestiques,

tiques, qui établissent leurs petits profits sur les commissions et les fournitures dont on les charge ; il convient donc que j'achète l'indépendance où je me mets d'eux ; c'est la rendre plus parfaite et me faire aimer en fus.

J'ai reçu quelques visites de l'excellent Champagnoux et de l'estimable Bosc. Le premier, père d'une nombreuse famille, attaché à la liberté par principes, en avoit professé la saine doctrine dès le commencement de la révolution, dans un journal destiné à l'instruction de ses concitoyens ; un esprit judicieux, des mœurs douces, un grand amour du travail, le caractérisent. Roland, au ministère, l'appella pour le mettre à la tête de la première division du département de l'intérieur ; c'est l'un des meilleurs choix qu'il ait fait. Au reste, il n'a pas moins bien réussi dans celui de plusieurs autres chefs, tels que l'actif et franc Le Camus, l'habile Fépoul, etc. Jamais bureaux ne furent mieux montés ; c'est à leur parfaite organisation que Garat doit la faculté de supporter un fardeau qui passe ses forces ; c'est à l'honnêteté, à la capacité, de tels agens qu'il est redevable de la tranquillité dont on le laisse jouir : il l'a senti, et il disoit avec raison qu'il abandonneroit la partie s'il étoit obligé de faire des changemens dans ses bureaux. Il sera forcé de l'abandonner malgré cela, car tous les talens des seconds ne suppléent pas au manque de caractère d'un ministre ; la foiblesse est le pire de tous les défauts

défauts dans ceux qui gouvernent, particulièrement au milieu des factions. Garat et Barrère, simples particuliers, ne seroient jugés manquer ni d'esprit ni d'honnêteté ; mais l'un chargé du pouvoir exécutif, et l'autre législateur, perdroient tous les états du monde par leurs demi-mesures : leur manie prétendue conciliatoire leur fait toujours prendre la ligne oblique qui mène droit au précipice et à la confusion. La conciliation des hommes d'état doit être toute dans le mode, je veux dire dans la manière de traiter avec ceux qu'ils emploient ; ils doivent se servir des passions même et des défauts de ceux qu'ils dirigent ou avec qui ils traitent ; mais rigoureux dans les principes, fermes et rapides dans l'action, jamais obstacles ni considérations ne doivent les faire plier au premier égard, ni dévier au second.

Si Roland pouvoit joindre, à l'étendue de ses vues, à la force de son âme, à sa prodigieuse activité, un peu plus d'art dans la manière, il gouverneroit aisément un empire ; mais ses défauts ne nuisent qu'à lui-même, et ses qualités sont infiniment précieuses en administration.

Bosc, notre ancien ami, d'un caractère vrai, d'un esprit éclairé, allant chez moi le premier jour de ma détention, s'empressa de conduire ma fille chez Madame Creuzé-la-Touche, qui l'accueillit, la compta au nombre de ses enfans, avec lesquels il fut

fut établi qu'elle resteroit sous ses yeux. Il faut connoître les personnes pour sentir tout ce que vaut ce trait. Il faut se représenter Bosc sensible et franc, accourant chez ses amis, se saisissant de leur enfant, le confiant, de son propre mouvement, à la famille la plus respectable, comme un dépôt qu'il s'honore de leur faire, et qu'il fait devoir être reçu avec la reconnoissance qu'éprouvent les âmes délicates à qui on offre l'occasion de bien faire ; il faut avoir connu les mœurs patriarcales, les vertus domestiques, de Creuzé et de sa femme, la douceur et la bonté qui les distinguent, pour juger de leur accueil et en sentir le prix.

Qui donc est à plaindre dans tout ceci ? Roland seul ; Roland persécuté, proscrit ; Roland à qui l'on refuse l'examen de ses comptes ; Roland, obligé, pour se soustraire à l'aveugle fureur d'hommes abusés par ses ennemis, de se cacher comme un coupable ; de trembler même pour la sûreté de ceux qui le reçoivent ; de dévorer en silence la détention de son épouse, l'apposition des scellés sur tout ce qui lui appartient . . . et d'attendre, dans l'incertitude, le règne d'une justice qui ne l'indemnifera jamais de ce que la perversité lui aura fait souffrir.

Ma section, pénétrée des meilleurs principes, avoit pris, le 3, un arrêté qui les respire, et qui établit les droits des citoyens à réclamer contre les détentions arbitraires, à s'opposer même à celles
qui

qui pourroient être tentées. Ma lettre y fut lue, écoutée avec intérêt ; la discussion qui s'établit sur elle ayant été prolongée au lendemain, les Montagnards s'entendirent, l'éveil fut donné dans leur parti ; il arriva force députations d'enragés d'autres sections pour entraver la marche, les délibérations, et corrompre, s'il étoit possible, l'esprit de celle-ci, ou l'effrayer par des menaces, et porter la majorité des sections à la désarmer. Sur ces entrefaites, pressée par Grandpré de ne négliger aucun moyen d'abrèger ma captivité, j'écrivis encore à Garat, et je m'adressai aussi à Gohier : ce dernier, que j'ai peu vu, d'une foiblesse égale à celle de Garat, m'a paru d'une médiocrité plus grande encore à tout autre égard. Je ne pouvois guère écrire à de tels hommes qu'en leur donnant des leçons ; elles étoient féroces. — Grandpré les trouva mortifiantes, quoique justes ; j'adoucis quelques expressions et me tins aux suivantes.

La Citoyenne Roland au Ministre de la Justice.

De la prison de l'Abbaye, le 8 Juin, 93.

Je suis opprimée ; j'ai donc sujet de vous rappeler mes droits et vos devoirs.

Un ordre arbitraire, sans motif d'arrestation, m'a plongée dans ces lieux préparés pour les coupables ;

coupables ; je les habite depuis huit jours sans avoir été interrogée.

Les décrets vous sont connus ; l'on vous charge de visiter les prisons, d'en faire sortir ceux qui s'y trouvent détenus sans cause ; dernièrement encore il en a été rendu un autre qui vous prescrit de vous faire représenter les mandats d'arrêt, d'examiner s'ils sont motivés, et de faire interroger les détenus.

Je vous fais passer copie certifiée de celui en vertu duquel j'ai été enlevée de mon domicile et amenée ici.

Je réclame l'exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuse, l'injustice m'atteint sans me flétrir, et je puis la subir avec fierté dans un tems où l'on proscriit la vertu*. Quant à vous, placé entre la loi et le déshonneur, votre volonté ne peut être douteuse, et il faudroit vous plaindre si vous n'aviez pas le courage d'agir en conséquence.

Au Ministre de l'Intérieur.

8 Juin, etc.

Je fais que vous avez fait l'envoi de mes réclamations au corps législatif ; ma lettre n'a pas été

* Il y avoit : " Mais vous, placé entre la loi et le déshonneur, il faut quitter votre place ou la remplir, ou avouer l'infamie dont la postérité couvrira la faiblesse de vo. pareils."

lûe :

lûe : vos devoirs font-ils remplis pour l'avoir adressée à ma prière ? — J'ai été arrêtée sans déduction de motif, je suis détenue depuis huit jours, je n'ai pas été interrogée ; c'est à vous, homme public, lorsque vous n'avez pu préserver l'innocence de l'oppression, à vous efforcer de l'en délivrer.

Vous êtes plus intéressé que moi, peut-être, au soin que je vous invite à prendre ; je ne suis pas la seule victime de la prévention ou de l'envie, et leur poursuites actuelles contre tout ce qui présente la réunion du caractère au talent, à la vertu, rend honorable la persécution dont je suis l'objet ; je la dois à mes liens avec l'homme vénérable que la postérité vengera. Mais vous, maintenant au gouvernail, vous n'échapperiez point au reproche de l'abandonner aux flots, si vous ne saviez le diriger d'une main ferme, et à la honte d'y être demeuré sans pouvoir le maintenir.

Les factions passent, la justice seule demeure ; et de tous les défauts de l'homme en place, la faiblesse est celui qu'on lui pardonne le moins, parcequ'elle est la source des plus grands désordres, sur-tout dans les tems d'orage.

Je n'ai pas besoin de rien ajouter à ces réflexions, si elles vous parviennent à tems pour vous et pour moi-même, ni d'en presser l'application à ce qui me concerne, car rien ne peut suppléer la volonté et le courage.

Assurément

Affurément des ministres qui ont négligé, méprisé, les décrets qui leur ordonnoient la recherche des auteurs du massacre de Septembre, et des conspirateurs du 10 Mars; des hommes qui, par la mollesse et l'indignité de leur conduite dans ces circonstances, ont enhardi le crime, favorisé ses attentats, et assuré cette nouvelle insurrection, où l'aveuglement et l'audace, prescrivant des loix à la représentation nationale, appellent tous les malheurs de la guerre civile, de tels hommes ne se feront pas les dénonciateurs de l'oppression: je n'attends rien d'eux; et les vérités que je leur adresse sont bien plutôt destinées à marquer ce qu'ils doivent et à quoi ils manquent, qu'à me valoir une justice qu'ils sont incapables de me rendre, à moins qu'un peu de honte ne produise quelque miracle.

Esopé nous représente tous les animaux tremblans ordinairement à l'aspect du lion, venant l'insulter chacun à son tour lorsqu'il est malade; ainsi, la cohue des hommes médiocres, trompés ou jaloux, assaille avec fureur ceux que l'oppression retient captifs, ou dont elle diminue les facultés en altérant l'opinion sur leur compte. Le numéro 526 du *Thermomètre du Jour*, du 9 Juin, en fournit un exemple; on y trouve, sous le titre d'Interrogatoire de L. P. d'Orléans, une série de questions, parmi lesquelles il faut distinguer l'inculpation suivante: " D'avoir assisté à des conciliabules secrets, qui se
 " tenoient la nuit chez la femme de Buzor, dans le
 E " faubourg

“ faubourg Saint-Germain, où s'est rendu Du-
 “ mouriez, Roland et sa femme, Vergniaux,
 “ Brissot, Genfonné, Gorfás, Louvet, Pétion,
 “ Guadet, etc.”

Quelle profonde scélératesse et quel excès d'impudence ! tous les députés ici dénommés sont précisément ceux qui ont voté pour l'exil des Bourbons ; jamais ces fiers défenseurs de la liberté n'ont regardé d'Orléans comme un chef capable, mais il leur a toujours paru un mannequin dangereux ; ils ont été les premiers à redouter ses vices, son argent, ses relations, sa popularité, sa faction, à dénoncer cette dernière et à poursuivre ceux qui leur en ont paru les agens. *Louvet* les a signalés dans sa Catilinaire contre Robespierre ; morceau précieux, comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, et que l'histoire recueillera soigneusement, dans lequel il suit leur marche au corps électoral, d'où Philippe sortit député. *Buzot*, dont la constante énergie s'est attirée la haine des factieux, saisit le premier instant qui lui parut favorable pour demander le bannissement des Bourbons, mesure qu'il regarda comme indispensable du moment où la Convention voulut se charger du jugement de Louis. Roland ni moi n'avons jamais vu d'Orléans ; j'ai même évité de recevoir chez moi *Sillery*, qu'on me disoit être un homme bon et aimable, parceque ses relations avec d'Orléans me le rendoient suspect. Je me souviens, à ce sujet, de deux lettres fort piquantes,

l'une

l'une de Madame de Sillery à Louvet, après qu'il eut appuyé la motion de Buzot. Voici, me dit Louvet, en me la communiquant, une preuve que nous ne sommes pas dans l'erreur, et que le parti d'Orléans n'est point une chimère. Madame Sillery ne m'écrirait point en de pareils termes, si ce n'étoit une chose convenue avec les intéressés; et, s'ils craignent si fort le bannissement, il faut bien qu'ils y voient le renversement de quelques projets. Effectivement, la lettre de Madame Sillery, fort étudiée, avoit pour but de dissuader Louvet de son opinion, de le persuader que les principes républicains, dans lesquels les enfans d'Orléans avoient été élevés, les en rendoient les partisans les plus zélés, et qu'il étoit impolitique et cruel de sacrifier des sujets, certainement utiles, à d'absurdes préjugés. L'autre lettre étoit la réponse de Louvet; spirituelle et digne, elle exprimait avec force et politesse les motifs de son opinion; il y disoit, entr'autres, que les principes monarchiques, les préjugés nobiliaires, et autres exposés par Madame Sillery elle-même dans ses ouvrages, étoient loin de le rassurer sur ceux de ses élèves, et il persistoit, avec la fierté d'un homme libre, dans une opinion qui lui étoit inspirée par l'amour de son pays.

Quant aux prétendus conciliabules chez la femme de Buzot, rien au monde n'est si ridicule. Buzot, que j'avois beaucoup vu lors de l'Assemblée Constituante, avec lequel j'étois demeurée en corres-

pondance d'amitié ; Buzot, dont les principes purs, le courage, la sensibilité, les mœurs douces, m'inspiroient infiniment d'estime et d'attachement, venoit fréquemment à l'hôtel de l'intérieur ; je ne suis allée qu'une seule fois chez sa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention, et ils n'avoient aucune espèce de relation avec Dumouriez. Indignée de ces sottises, je pris la plume, et j'écrivis à *Dulaure*, rédacteur du *Thermomètre du Jour*, homme estimable, que j'ai vu jusqu'au moment où la Montagne le séduisit.*

*La Citoyenne Roland au Député Dulaure,
Auteur du Thermomètre du Jour.*

De la Prison de l'Abbaye, le 9 Juin, 1793.

Si quelque chose pouvoit étonner encore l'innocence, lorsqu'elle se trouve déjà sous le joug de l'oppression, je vous dirois, citoyen, que je viens de lire avec la plus grande surprise les absurdités consignées dans votre No. de ce jour, sous le titre d'*Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, que le hasard m'a fait tomber entre les mains. Il seroit fort étrange, si l'expérience n'avoit prouvé que c'est seulement fort audacieux, que les personnes qui, les

* J'ai appris depuis que les derniers excès de la Montagne l'avoient éclairé et ramené.

premières,

premières, ont craint, dénoncé, poursuivi une faction d'Orléans, fussent présentées comme l'ayant formée elles-mêmes !

Le tems éclairera sans doute ce mystère d'iniquité : mais, en attendant sa justice, qui peut être lente au milieu d'une si effroyable corruption, la vôtre me paroît obligée à publier en même tems que les questions d'un interrogatoire propre à semer des soupçons, les réponses qui doivent y avoir été faites, et qui peuvent servir à les apprécier.

Cette justice est d'autant plus rigoureuse, que la calomnie et la persécution s'attachent aux pas des personnes nommées dans ces questions, qu'elles font, pour la plûpart, dans les liens d'un décret arraché, par l'audace et la prévention, à la foiblesse et à l'erreur. Je suis moi-même détenue depuis huit jours, en vertu d'un mandat qui ne porte aucun motif d'arrestation ; je n'ai pas été interrogée ; je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention ; et, lorsqu'on est parvenu à lui annoncer qu'elles avoient été soustraites, on l'a fait passer à l'ordre du jour, sous le prétexte que cela ne la regardoit pas. Quoi donc ! des autorités nouvelles agissent arbitrairement, les autorités constituées se taisent devant elles, et les injustices qu'elles commettent ne doivent pas être représentées à la Convention ? Ce n'est point au corps législatif qu'il faut adresser ses réclamations, lorsqu'il ne reste plus que lui à qui les faire ? Et l'on s'intéresse aux détenus par ordre du tribunal de

Marseille ; et moi, détenue ici par un comité révolutionnaire, je n'ai plus de droits ! — Et la commune fait répéter dans les journaux que les prisons de Paris ne renferment que des assassins, des voleurs, et des contre-révolutionnaires ! — Citoyen ! je vous ai connu ; je vous crois honnête ; combien vous gémirez un jour ! . . . Je vous fais passer quelques minutes dont je vous prie de prendre lecture : je vous invite à donner place dans votre journal à la lettre que je n'ai pu faire lire à la Convention ; vous me devez cette justice, toutes les circonstances le démontrent assez ; et, si vous pouviez ne le pas sentir, il seroit inutile d'insister.

P. S. Ni Roland ni moi n'avons jamais vu Philippe d'Orléans ; je dois ajouter, que j'ai toujours entendu les députés, nommés dans l'interrogatoire, (cité au Thermomètre de ce Jour,) professer pour ce personnage un mépris semblable à celui qu'il m'inspire ; et qu'enfin, si nous nous sommes entretenus à son sujet, ç'a été en raisonnant sur les craintes qu'il pouvoit inspirer aux vrais amis de la liberté, et sur la nécessité de le faire bannir par cette raison.

Puisque les circonstances m'ont amenée à citer Dumouriez, je dirai ce que je fais de lui, ce que j'en pense ; mais cela me reporte au premier ministère de Roland, et m'engage à tracer ici comment cet homme austère fut nommé dans une place, où les rois appellent rarement ses pareils. Je reprendrai

drai donc les choses d'un peu loin, et je devrai au loisir de ma captivité de consigner des faits, ou de me rappeler des détails que, peut-être, je n'eusse jamais écrit sans elle.

Roland exerçoit les fonctions d'inspecteur du commerce et des manufactures dans la généralité de Lyon, avec ces connoissances et ces vues administratives qui auroient dû distinguer le corps des inspecteurs, si le gouvernement eût su maintenir l'esprit de leur institution, mais dont Roland donnoit presque seul l'exemple. Au-dessus de sa place à tous les égards, passionné pour le travail et sensible à la gloire, il assembloit dans le silence du cabinet les matériaux que son expérience et son activité lui avoient fait recueillir, et il continuoit le Dictionnaire des Manufactures pour la nouvelle Encyclopédie. Quelques ouvrages de *Brissot* lui furent adressés de la part de l'auteur, comme un témoignage de l'estime que lui avoient inspiré les principes de justice et de liberté qu'il avoit remarqués dans les écrits de Roland. Ce témoignage fut reçu avec la sensibilité naturelle aux auteurs, et celle d'un homme de bien qui se trouve loué par ses pareils; il donna lieu à une correspondance, d'abord fort rare, puis soutenue par celle d'un de nos amis qui fit à Paris la connoissance de *Brissot*, et nous entretint de son personnel d'une manière avantageuse, comme offrant en pratique l'application de la théorie philosophique et morale renfermée dans ses écrits: enfin, elle s'ali-

menta par la révolution de 1789 ; car, les évènements, chaque jour multipliés, exerçoient vivement l'esprit et l'âme des philosophes préparés pour la liberté ; ils donnoient lieu à des communications intéressantes entre ceux qu'avoient enflammé l'amour de leurs semblables, et l'espoir de voir arriver pour tous le règne de la justice et de la félicité. Brissot ayant commencé à cette époque une feuille périodique, que l'excellence du raisonnement fera souvent consulter, nous lui faisions passer tout ce dont les circonstances nous présentoient la publicité comme utile : bientôt la connoissance fut perfectionnée ; nous devînmes confians et intimes, sans nous être encore vus.

Au milieu des crises inévitables dans ces tems de révolution, où les principes, les préjugés, les passions, élèvent des barrières insurmontables entre les personnes, qui, jusque-là, avoient paru se convenir, Roland fut porté à la municipalité de Lyon. Son existence, sa famille, et ses relations, paroissoient devoir l'attacher à l'aristocratie ; son caractère, sa réputation, le rendoient intéressant pour le parti populaire, auquel devoient le consacrer sa philosophie et son austérité. Dès qu'il fut prononcé, il eut des ennemis d'autant plus ardens que son imperturbable équité dénonça, sans ménagement, tous les abus qui s'étoient multipliés dans l'administration des finances de la ville. Elle offroit l'abrégé des dilapidations de celles de l'état, et Lyon se trouvoit en-

detté

detté de quarante millions. Il falloit solliciter des secours ; car les fabriques avoient souffert dans la première année de la révolution ; vingt mille ouvriers avoient été sans pain durant l'hiver. Il fut résolu de députer extraordinairement auprès de l'Assemblée Constituante, pour lui faire part de cette situation, et Roland fut envoyé. Nous arrivâmes à Paris le 20 de Février, 91. Je n'avois pas revu mon pays depuis cinq ans ; j'avois suivi la marche de la révolution, les travaux de l'Assemblée, étudié le caractère et les talens de ses membres les plus considérables, avec un intérêt difficile à imaginer, et qu'on ne peut guère apprécier qu'avec la connoissance de ma trempe et de mon activité. Je courus aux séances ; je vis le puissant Mirabeau,* l'étonnant Cazalès, l'audacieux Maury, les astucieux Lameth, le froid Barnave : je remarquai avec dépit, du côté des noirs, ce genre de supériorité que donne dans les assemblées l'habitude de la représentation, la pureté de langage, les manières distinguées : mais

* Le seul homme dans la révolution dont le génie put diriger des hommes et en imposer à une assemblée : grand par ses facultés, petit par ses vices, mais toujours supérieur au vulgaire, et inmanquablement son maître dès qu'il vouloit prendre la peine de le commander. Il mourut bientôt après. Je crus que c'étoit à-propos pour sa gloire et pour la liberté ; mais les évènements m'ont appris à le regretter davantage. Il falloit le contre-poids d'un homme de cette force, pour s'opposer à l'action d'une foule de roquets, et nous préserver de la domination des bandits.

la

la force de la raison, le courage de la probité, les lumières de la philosophie, le savoir du cabinet, et la facilité du barreau, devoient assurer le triomphe aux patriotes du côté gauche, s'ils étoient tous purs et pouvoient rester unis.

Brissot nous vint visiter ; je ne connois rien de si plaisant que la première entrevue de personnes qui se sont liées par correspondance sans connoître réciproquement leurs masques : on se regarde avec curiosité pour voir si les traits du visage répondent à la physionomie de l'âme, et si l'extérieur de la personne confirme l'opinion qu'on s'est formée d'elle. Les manières simples de *Brissot*, sa franchise, sa négligence naturelle, me parurent en parfaite harmonie avec l'austérité de ses principes ; mais je lui trouvois une sorte de légèreté d'esprit et de caractère qui ne convenoit pas également bien à la gravité de la philosophie ; elle m'a toujours fait peine, et ses ennemis en ont toujours tiré parti. A mesure que je l'ai connu davantage, je l'ai plus estimé ; il est impossible d'unir un plus entier désintéressement à un plus grand zèle pour la chose publique, et de s'adonner au bien avec plus d'oubli de soi-même ; mais ses écrits sont plus propres que sa personne à l'opérer, parcequ'ils ont toute l'autorité que donnent à des ouvrages la raison, la justice, et les lumières, tandis que sa personne n'en peut prendre aucune, faute de dignité. C'est le meilleur des humains ; bon époux, tendre père, fidèle ami, vertueux

tueux citoyen, sa société est aussi douce que son caractère est facile, confiant jusqu'à l'imprudence, gai, naïf, ingénu comme on l'est à quinze ans ; il étoit fait pour vivre avec des sages et pour être la dupe des méchans. Savant publiciste, livré dès sa jeunesse à l'étude des rapports sociaux et des moyens de bonheur pour l'espèce humaine, il juge bien l'homme et ne connoît pas du tout les hommes. Il sait qu'il existe des vices, mais il ne peut croire vicieux celui qui lui parle avec un bon visage ; et quand il a reconnu des gens pour tels, il les traite comme des foux qu'on plaint, sans se défier d'eux. Il ne peut pas haïr ; on diroit que son âme, toute sensible qu'elle soit, n'a point assez de consistance pour un sentiment aussi vigoureux. Avec beaucoup de connoissances, il a le travail extrêmement facile, et il compose un traité comme un autre copie une chanson ; aussi, l'œil exercé, discerne-t-il dans ses ouvrages, avec un fond excellent, la touche hâtive d'un esprit rapide et souvent léger. Son activité, sa bonhomie, ne se refusant à rien de ce qu'il croit être utile, lui ont donné l'air de se mêler de tout, et l'on fait accuser d'intrigue par ceux qui avoient besoin de l'accuser de quelque chose. Le plaisant intriguant que l'homme qui ne songe jamais à lui ni aux siens, qui a autant d'incapacité que de répugnance pour s'occuper de ses intérêts, et qui n'a pas plus de honte de la pauvreté que de crainte de la mort, regardant l'une et l'autre comme le salaire accoutumé des vertus publiques.

publiques. Je l'ai vu consacrant tout son tems à la révolution, sans autre but que de faire triompher la vérité et de concourir au bien général, rédigeant assidûment son journal dont il auroit pu faire aisément un objet de spéculation, se contenter de la modeste rétribution que lui donnoit son associé. Sa femme, modeste comme lui, avec un très bon sens et quelque force d'âme, jugeoit plus sévèrement les choses. Elle avoit, depuis leur mariage, toujours tourné les yeux vers les Etats - Unis d'Amérique, comme le lieu dont le séjour convenoit à leurs goûts, à leurs mœurs, et dans lequel il étoit aisé de s'établir avec de très-foibles moyens de fortune. Brissot avoit fait un voyage en conséquence, et ils étoient sur le point d'y passer lorsque la révolution l'enchaîna. Né à Chartres, et camarade de Pétion, qui est de la même ville, Brissot se lia encore plus étroitement avec lui dans l'Assemblée Constituante, où ses lumières et son travail aidèrent plusieurs fois son ami. Il nous le fit connoître, ainsi que plusieurs députés que d'anciennes relations ou la seule conformité des principes et le zèle de la chose publique réunissoient fréquemment pour conférer sur elle. Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine dans la soirée, parceque j'étois sédentaire, bien logée, et que mon appartement se trouvoit placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composoient ces petits comités.

Cette

Cette disposition me convenoit parfaitement ; elle me tenoit au courant des choses auxquelles je prenois un vif intérêt ; elle favorisoit mon goût pour suivre les raisonnemens politiques et étudier les hommes. Je savois quel rôle convenoit à mon sexe, et je ne le quittai jamais. Les conférences se tenoient en ma présence sans que j'y prisse aucune part ; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillois des mains, ou faisois des lettres, tandis que l'on délibéroit ; mais eussé-je expédié dix missives, ce qui avoit lieu quelquefois, je ne perdois pas un mot de ce qui se débitoit, et il m'arrivoit de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien.

Ce qui me frappa davantage et me fit une peine singulière, c'est cette espèce de parlage et de légèreté au moyen desquels des hommes de bon sens passent trois ou quatre heures sans rien résumer. Prenez les choses en détail, vous avez entendu soutenir d'excellens principes, donner de bonnes idées, ouvrir quelques vues ; mais en masse il n'y a point de marche tracée, de résultat fixe, et de point déterminé, vers lequel il soit convenu que chacun parviendra de telle manière.

J'aurois quelquefois souffleté d'impatience ces sages que j'apprenois chaque jour à estimer pour l'honnêteté de leur âme, la pureté de leurs intentions ; excellens raisonneurs, tous, philosophes, favans politiques en discussion, mais n'entendant rien à mener les hommes, et par conséquent à influencer dans

une

une assemblée, ils faisoient ordinairement en pure perte de la science et de l'esprit.

Cependant j'ai vu projeter ainsi quelques bons décrets qui ont passé ; bientôt la coalition de la minorité de la noblesse acheva d'affoiblir le côté gauche, et opéra les maux de la révision ; il n'y avoit plus qu'un petit nombre d'hommes inébranlables qui osoient combattre pour les principes ; et, sur la fin, il se réduisit presque à Buzot, Pétion, et Robespierre. Celui-ci me paroissoit alors un honnête homme ; je lui pardonnois, en faveur des principes, son mauvais langage et son ennuyeux débit. J'avois cependant remarqué qu'il étoit toujours concentré dans ces comités ; il écoutoit tous les avis, donnoit rarement le sien, ou ne prenoit pas la peine de le motiver ; et j'ai ouï dire que le lendemain, le premier à la tribune, il faisoit valoir les raisons qu'il avoit entendu exposer la veille par ses amis. Cette conduite lui fut quelquefois reprochée avec douceur ; il se tiroit d'affaire par des gambades, et on lui passoit sa ruse comme celle d'un amour-propre dévorant, dont il étoit vraiment tourmenté. Cependant cela nuisoit un peu à la confiance ; car s'il s'agissoit de proposer quelque chose et de convenir des faits, ou de se distribuer les rôles en conséquence, on n'étoit jamais sûr que Robespierre ne viendrait pas, comme par boutade, se jeter à la traverse ou prévenir inconfidemment les tentatives par l'envie de s'en attribuer l'honneur, et faire ainsi tout manquer. Persuadée
alors

alors que Robespierre aimoit passionnément la liberté, j'étois disposée à attribuer ses torts à l'excès d'un zèle emporté ; cette sorte de réserve, qui semble annoncer ou la crainte de se laisser pénétrer parce qu'on n'est pas bon à connoître, ou la défiance d'un homme qui ne trouve pas en soi-même de quoi ajouter foi à la vertu d'autrui, et qui caractérise Robespierre, me faisoit de la peine, mais je la prenois pour de la timidité. C'est ainsi qu'avec un heureux préjugé en faveur de quelqu'un, on transforme les plus fâcheux indices en signes des meilleures qualités. Jamais le sourire de la confiance ne s'est reposé sur les lèvres de Robespierre, tandis qu'elles sont presque toujours contractées par le rire amer de l'envie qui veut paroître dédaigner. Son talent, comme orateur, étoit au-dessous du médiocre ; sa voix triviale, ses mauvaises expressions, sa manière vicieuse de prononcer, rendoient son débit fort ennuyeux. Mais il défendoit les principes avec chaleur et opiniâtreté ; il y avoit du courage à continuer de le faire au tems où le nombre des défenseurs du peuple s'étoit prodigieusement réduit. La cour les haïssoit et les faisoit calomnier, les patriotes devoient donc les soutenir et les encourager. J'estimois Robespierre sous ce rapport, je le lui rémoignois, et lors même qu'il étoit peu assidu au petit comité, il venoit de tems en tems me demander à dîner. J'avois été frappée de la terreur dont il parut pénétré le jour de la fuite du roi à Varrennes ; je le trouvai

l'après-

l'après-midi chez Pétion, où il disoit avec inquiétude que la famille royale n'avoit pas pris ce parti sans avoir dans Paris une coalition qui ordonneroit la St. Barthélemy des patriotes, et qu'il s'attendoit à ne pas vivre dans les vingt-quatre heures. Pétion et Brissot disoient au contraire que cette fuite du roi étoit sa perte, et qu'il falloit en profiter; que les dispositions du peuple étoient excellentes, qu'il seroit mieux éclairé sur la perfidie de la cour par cette démarche, que n'auroient pu faire les plus sages écrits; qu'il étoit évident pour chacun, par ce seul fait, que le roi ne vouloit pas de la constitution qu'il avoit jurée; que c'étoit le moment de s'en assurer une plus homogène, et qu'il falloit préparer les esprits à la république. Robespierre, ricanant à son ordinaire et se mangeant les ongles, demandoit ce que c'étoit qu'une république! Le projet du journal intitulé le *Républicain* (et dont il n'y a eu que deux numéros) fut alors imaginé. Dumont le Genevois, homme d'esprit, y travailloit, Du Châtelet, militaire, y prêtoit son nom, et Condorcet, Brissot, &c. se préparoient à y concourir. L'arrestation de Louis XVI. fit grand plaisir à Robespierre; il voyoit par-là tous les malheurs prévenus, et cessoit de craindre pour lui; les autres s'en affligèrent, ils trouvoient que c'étoit la rentrée de la peste dans le gouvernement; que les intrigues alloient recommencer, et que l'effervescence du peuple, apaisée par le plaisir de voir retenir le coupable, ne serviroit plus

plus à seconder les efforts des amis de la liberté. Ils jugeoient bien, et d'autant plus sûrement que la réconciliation de Lafayette avec les Lameth leur démontroit une coalition nouvelle, qui ne pouvoit avoir pour base l'intérêt public. Il n'étoit possible de la contre-balancer que par la force de l'opinion, manifestée d'une manière imposante ; les patriotes n'ont jamais eu pour cela que leur plume et leur voix ; mais lorsque quelque mouvement populaire venoit les aider, ils l'accueilloient avec plaisir, sans regarder ni s'inquiéter assez comment il étoit produit. Il y avoit, derrière la toile, un intéressé que les aristocrates accusoient trop vivement pour que les patriotes ne fussent pas tentés de lui pardonner, tant qu'ils n'appercevroient que des choses qu'on pouvoit tourner au profit commun ; d'ailleurs ils ne pouvoient se persuader que sa personne fût redoutable.

Il est fort difficile de ne point se passionner en révolution ; il est même sans exemple d'en faire aucune sans cela ; on a de grands obstacles à vaincre : on ne peut y parvenir qu'avec une activité, un dévouement, qui tiennent de l'exaltation, ou qui la produisent. Dès-lors on saisit avidement ce qui peut servir, et l'on perd la faculté de prévoir ce qui pourra nuire. De-là cette confiance, cet empressement, à profiter d'un mouvement subit, sans remonter à son origine pour bien savoir comment on doit le diriger ; de-là cette indécatesse, si je peux ainsi

F

parler,

parler, dans la concurrence d'agens qu'on n'estime pas, mais qu'on laisse faire parcequ'ils semblent aller au même but. D'Orléans n'étoit sûrement pas à craindre isolément; mais son nom, ses alliances, sa richesse, et son conseil, lui prêtoient de grands moyens; il avoit certainement une part secrète à toutes les agitations populaires; les hommes purs le soupçonnoient, mais cela leur paroissoit un ferment nécessaire pour soulever une masse inerte; il leur suffisoit de n'y pas avoir part, et ils se flattoient de rendre tout utile au public; d'ailleurs ils croyoient plus au désir qu'avoit d'Orléans de se venger d'une cour qui l'avoit dédaigné, et qu'il étoit bien aise d'humilier, qu'à des desseins d'élévation pour lui-même.

Les Jacobins proposèrent une pétition à l'Assemblée pour lui demander le jugement du traître qui avoit fui, ou l'inviter à recueillir le vœu du peuple sur le traitement qu'il pouvoit mériter, et déclarer, en attendant, qu'il avoit perdu la confiance de celui de Paris. *Laclos*, cet homme plein d'esprit, que la nature avoit fait pour de grandes combinaisons, et dont les vices ont consacré toutes les facultés à l'intrigue; *Laclos*, dévoué à d'Orléans, et puissant dans son conseil, fit cette proposition aux Jacobins, qui l'accueillirent, et près de qui elle fut appuyée par un détachement de quelques centaines de motionnaires et de coureuses, tombés du Palais-Royal, dans le lieu de leur séance, à dix heures du soir. Je les y vis arriver. La société délibéra avec cette

foule,

foule, qui donna aussi son suffrage ; elle arrêta les bases de la pétition, et nomma, pour la rédiger, des commissaires, au nombre desquels étoient Laclos et Brissot : ils travaillèrent dans la nuit même, car il avoit été arrêté qu'une députation de la société porteroit, dès le lendemain, cette pétition au Champ de Mars, pour y être communiquée à ceux qui désireroient en prendre connoissance et voudroient y apposer leur signature. Laclos prétexte un mal de tête, résultat du défaut de sommeil, qui ne lui permettoit pas de tenir la plume ; il pria Brissot de la prendre ; et, en raisonnant avec lui de la rédaction, il proposoit, comme dernier article, je ne fais plus quelle clause, qui rappelloit la royauté, et ménageoit une porte à d'Orléans. Brissot, étonné, la repoussa vivement ; et l'autre, fort habile, l'abandonna avec l'air de n'en avoir pas pesé toute la conséquence ; il sentoît bien qu'il pourroit toujours l'y faire glisser, et véritablement elle s'est trouvée dans l'imprimé qu'on a répandu comme projet arrêté par les Jacobins. Mais, lorsque la société, assemblée le lendemain matin pour examiner la rédaction et faire l'envoi de la pétition, apprit que l'Assemblée Nationale avoit fixé le sort du roi, elle expédia ses commissaires au Champ de Mars, pour annoncer au peuple que le décret étant porté sur l'affaire du roi, il n'y avoit plus lieu à la pétition proposée. J'étois au Champ de la Fédération, où la curiosité m'avoit conduite ; il n'y avoit pas plus

de deux ou trois cents personnes éparſes aux environs de l'autel de la patrie, ſur laquelle des députés des Cordeliers, des ſociétés fraternelles, portant des piques avec des écriteaux déclamatoires, haranguoient les aſſiſtans et alimentoient l'indignation contre Louis XVI. On annonça que, les Jacobins retirant leur pétition, il falloit, que les citoyens zélés en fiſſent une autre, et ſe rallenblaſſent le lendemain à cet effet. Ce fut alors que les partiſans de la cour, ſentant la néceſſité d'en impoſer par la terreur, combinèrent les moyens de frapper un grand coup; les menées furent préparées en conſéquence, la proclamation inopinée et la bruſque exécution de la loi martiale opérèrent ce qu'on a juſtement appelé le *maſſacre du Champ de Mars*. Le peuple effrayé n'oſa plus remuer; partie de la garde nationale ſéduite ou trompée, ſecondant Lafayette par dévouement à la cour, ou par une aveugle confiance dans ſon prétendu patriotiſme, ſervoit elle-même de rempart contre ſes concitoyens; le drapeau de la mort fut appendu à l'hôtel commun, et toute la réviſion ſe fit ſous ſon influence. L'érection des *Feuillans* avoit été arrangée preſqu'en même tems pour affoiblir les Jacobins, et, certes, toute la marche de la coalition à cette époque prouva combien la cour et ſes partiſans étoient ſupérieurs à leurs adverſaires en combinaifons d'intrigues.

Je ne connois pas d'effroi comparable à celui de Robeſpierre dans ces circonſtances; on parloit eſſectivement

festivement de lui faire son procès, probablement pour l'intimider ; on disoit qu'il s'ourdissait une trame aux Feuillans contre lui et les commissaires à la rédaction de la pétition des Jacobins. Nous nous inquiétâmes véritablement sur son compte, Roland et moi ; nous nous fîmes conduire chez lui au fond du marais, à onze heures du soir, pour lui offrir un asyle ; mais il avoit déjà quitté son domicile : nous nous rendîmes chez Buzot pour lui dire que, sans abandonner les Jacobins, il feroit peut-être bien d'entrer aux Feuillans pour juger de ce qui s'y passoit, et s'y trouver prêt à défendre ceux qu'on vouloit persécuter. Buzot hésite quelque tems : Je ferois tout, dit-il, pour sauver ce malheureux jeune homme (en parlant de Robespierre), quoique je sois loin de partager l'opinion de certaines personnes sur son compte ; il songe trop à lui pour tant aimer la liberté ; mais il la sert, et cela me suffit. Néanmoins le public doit passer avant lui ; je ferois inconsequent à mes principes, et j'en donnerois une fausse idée, si je me rendois aux Feuillans ; j'ai de la répugnance à un rôle qui me donneroit deux visages. Grégoire y est allé, il nous instruira de ce qui s'y passe ; et enfin on ne peut rien contre Robespierre sans faire agir l'Assemblée : là, je ferai toujours pour le défendre. Quant à moi, qui ne vais guère aux Jacobins, parceque l'espèce m'afflige et me paroît plus hideuse dans ces bruyantes Assemblées, je vais m'y rendre assidûment tant que

durera la persécution qui s'élève contre une société que je crois utile à la liberté. Buzot se peignoit dans ces paroles, et il agit comme il parle, avec rectitude et vérité ; c'est le caractère de la probité même, revêtue des formes douces de la sensibilité. Je l'avois distingué, dans ce petit comité, par le grand sens de ses avis et cette manière bien prononcée, qui appartient à l'homme juste. Il ne logeoit pas fort loin de nous ; il avoit une femme qui ne paroïssoit point à son niveau, mais qui étoit honnête, et nous nous vîmes fréquemment. Lorsque les succès de la mission de Roland, relative aux dettes de la commune de Lyon, nous permirent de retourner en Beaujolois, nous restâmes en correspondance avec Buzot et Robespierre ; elle fut plus suivie avec le premier ; il regnoit entre nous plus d'analogie, une plus grande base à l'amitié, et un fond autrement riche pour entretenir. Elle est devenue intime, inaltérable ; je dirai ailleurs comment cette liaison s'est resserrée.

La mission de Roland le retint sept mois à Paris ; nous quittâmes cette cité à la mi-Septembre, après que Roland eut obtenu pour Lyon tout ce que cette ville pouvoit désirer, et nous passâmes l'automne à la campagne, occupés des vendanges.

L'un des derniers actes de l'Assemblée Constituante fut la suppression des inspecteurs. Nous examinâmes si nous prendrions le parti de rester à la campagne, ou s'il ne seroit pas mieux d'aller passer l'hiver

l'hiver à Paris, pour y faire valoir les droits de Roland à une retraite, après quarante années d'emploi, et y suivre en même tems son travail encyclopédique, toujours plus facile à rédiger au foyer des lumières, parmi les savans et les artistes, qu'au fond d'un désert.

Nous revînmes à Paris dans le courant de Décembre. Les constituans étoient retournés chez eux; Pétion avoit passé à la mairie, et les sollicitudes de cette place l'occupaient tout entier; il n'y avoit plus de point de ralliement, et nous vîmes beaucoup moins Brissot lui-même. Toute notre attention se concentroit dans l'intérieur; l'activité de Roland lui faisoit projeter un journal des arts utiles, et nous cherchions, dans les douceurs de l'étude, une distraction aux affaires publiques, dont l'état nous paroissoit affligeant. Cependant plusieurs députés de l'Assemblée Législative se rassembloient quelquefois chez l'un d'eux, Place Vendôme; et Roland, dont on estimoit le patriotisme et les lumières, fut invité à s'y rendre: l'éloignement l'en dégoûtoit; il y alla très peu. L'un de nos amis, qui s'y trouvoit fréquemment, nous apprit, vers la mi-Mars, que la cour intimidée cherchoit, dans son embarras, à faire quelque chose qui lui rendît de la popularité: qu'elle ne s'éloigneroit pas de prendre des ministres Jacobins, et que les patriotes s'occupaient à faire tomber son choix sur des hommes graves et capables; ce qui importoit d'autant plus,

que cela même pourroit être un piège de la part de la cour, qui ne seroit pas fâchée qu'on lui pousât de mauvaises têtes dont elle eût droit de se plaindre ou de se moquer. Il ajouta que quelques personnes avoient songé à Roland, dont l'existence dans le monde savant, les connoissances administratives, et le caractère connu de justice et de fermeté, offroient de la consistance. Roland alloit alors assez souvent à la société des Jacobins, et se trouvoit employé dans leur comité de correspondance. Cette idée me parut creuse, et ne fit guère d'impression sur mon esprit.

Le 21 du même mois, Brissot vint me trouver un soir, me répéta les mêmes choses d'une manière plus positive, demandant si Roland consentiroit à se charger de ce fardeau. Je lui répliquai que m'en étant entretenue avec lui, par conversation, lors de la première ouverture qui en avoit été faite, il m'avoit paru qu'en appréciant les difficultés, même les dangers, son zèle et son activité ne répugnoient point à cet aliment ; que cependant il falloit y regarder de plus près. Le courage de Roland ne s'effraya pas ; le sentiment de ses forces lui inspiroit la confiance d'être utile à la liberté, à son pays, et cette réponse fut rendue à Brissot le lendemain.

Le Vendredi 23, à onze heures du soir, je le vis entrer chez moi avec Dumouriez, qui, sortant du conseil, venoit apprendre à Roland sa nomination au ministère de l'intérieur et le saluer son collègue.

Ils

Ils restèrent un quart-d'heure ; on donna le rendez-vous pour prêter serment le lendemain. Voilà un homme, dis-je à mon mari après leur départ, en parlant de Dumouriez que je venois de voir pour la première fois, qui a l'esprit délié, le regard faux, et dont peut-être il faudra plus se défier que de personne au monde ; il a exprimé une grande satisfaction du choix patriotique dont il étoit chargé de faire l'annonce ; mais je ne serois pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour. — Effectivement, ce seul aperçu de Dumouriez me faisoit trouver une si grande dissonnance avec Roland, qu'il ne me sembloit pas qu'ils pussent long-tems aller ensemble. Je voyois, d'un côté, la droiture et la franchise en personne, la sévère équité sans aucuns des moyens des courtisans, ni des ménagemens de l'homme du monde ; de l'autre, je croyois reconnoître un roué très-spirituel, un hardi chevalier qui devoit se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire. Il n'étoit pas difficile de conclure que de tels élémens devoient se repousser.

Roland, ministre, eut bientôt, avec son incroyable activité, sa facilité pour le travail, et son grand esprit d'ordre, classé dans sa tête toutes les parties de son département. Mais les principes et les habitudes des chefs de bureau rendoient le travail infiniment pénible ; il falloit être sur ses gardes et dans une extrême contention pour qu'il n'échappât rien de contradictoire ; il falloit lutter perpétuellement

avec

avec ses agens. Il sentoit bien la nécessité de les changer ; mais il étoit trop sage pour le faire avant de s'être familiarisé avec les choses, et assuré des personnes qu'il pourroit substituer. Quant au conseil, ses séances ressembloient davantage à des causeries de compagnies qu'à des délibérations d'hommes d'état. Chaque ministre y portoit les ordonnances et proclamations à la signature, et celui de la justice présentoit les décrets à la sanction. Le roi lisoit la gazette, faisoit à chacun des questions sur ce qui lui étoit personnel, témoignoit ainsi avec assez d'adresse ce genre d'intérêt, dont les grands savoient se faire un mérite ; raisonnoit en bon-homme sur les affaires en général, et protestoit à tous propos, avec l'accent de la franchise, de son désir de faire marcher la constitution. J'ai vu Roland et Clavière presque enchantés, durant trois semaines, des dispositions du roi, le croire sur sa parole, et se réjouir en braves gens de la tournure que devoient prendre les choses. Bon Dieu ! leur disois-je, lorsque je vous vois partir pour le conseil dans cette disposition confiante, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. — Je n'ai jamais pu croire à la vocation constitutionnelle d'un roi né sous le despotisme, élevé pour lui, et habitué à l'exercer ; il auroit fallu que Louis XVI. fût un homme fort au-dessus du vulgaire par son esprit, pour vouloir sincèrement la constitution qui restreignoit son pouvoir ; et, s'il avoit été cet homme,

il

il n'auroit pas laissé survenir les évènements qui ont amené la constitution.

La première fois que Roland parut à la cour, la simplicité de son costume, son chapeau rond, et les rubans qui nouoient ses souliers, firent l'étonnement et le scandale de tous les valets, de ces êtres qui, n'ayant d'existence que par l'étiquette, croyoient le salut de l'empire attaché à sa conservation. Le maître des cérémonies s'approchant de Dumouriez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, montrant Roland du coin de l'œil : — Eh ! Monsieur, point de boucles à ses souliers ! — Ah ! Monsieur, tout est perdu ! répliqua Dumouriez avec un sans-froid à faire éclater de rire.

Il y avoit conseil quatre fois la semaine ; les ministres convinrent de manger ensemble chez l'un d'eux le jour de ses séances : je les recevois tous les Vendredis. *De Grave* étoit alors à la guerre ; c'étoit un petit homme à tous égards : la nature l'avoit fait doux et timide ; ses préjugés lui commandoient la fierté, son cœur lui inspiroit d'être aimable ; et, dans l'embarras de tout concilier, il n'étoit véritablement rien. Il me semble le voir marcher en courtisan sur les talons, la tête haute sur son foible corps, montrant le blanc de ses yeux bleus, qu'il ne pouvoit tenir ouverts après le repas qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café, parlant peu, comme par réserve, mais parcequ'il manquoit d'idées ; définitivement perdant si bien la tête au milieu

milieu des affaires de son département, qu'il demanda à se retirer. *Lacoste*, vrai commis de bureau de l'ancien régime, dont il avoit l'encolure insignifiante et gauche, l'air froid, et le ton dogmatique, ne manquoit point de ces moyens que donnent la triture des affaires ; mais son extérieur concentré cachoit une violence de caractère dont les emportemens dans la contradiction alloient jusqu'au ridicule ; il n'avoit d'ailleurs ni l'étendue de vues ni l'activité nécessaires à un administrateur. *Duranton*, qu'on avoit fait venir de Bordeaux pour la justice, étoit honnête, dit-on, mais très-paresseux ; il avoit l'air vain, et ne m'a jamais paru qu'une vieille femme par son caractère peureux et son important radotage. *Clavière*, précédé au ministère par une réputation d'habileté dans la finance, a, je crois, dans ce genre, des connoissances dont je ne suis pas juge. Actif et travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre, comme le sont ordinairement les hommes qui vivent beaucoup dans la solitude du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion, il devoit se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions : ces deux hommes sont faits pour s'estimer, sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination. Dumouriez avoit plus qu'eux tous ce qu'on appelle de l'esprit, et moins qu'aucun de *moralité*. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivant bien, s'énonçant avec facilité, capable

capable de grandes entreprises, il ne lui a manqué que plus de caractère pour son esprit, ou une tête plus froide pour suivre le plan qu'il avoit conçu. Plaissant avec ses amis, et prêt à les tromper tous ; galant auprès des femmes, mais nullement propre à réussir auprès de celles qu'un commerce tendre pourroit séduire, il étoit fait pour les intrigues ministérielles d'une cour corrompue. Ses qualités brillantes et l'intérêt de sa gloire ont persuadé qu'il pouvoit être utilement employé dans les armées de la république ; et peut-être eût-il marché droit, si la Convention eût été sage ; car il est trop habile pour ne pas agir comme un homme de bien, lorsque sa réputation et son intérêt l'y engagent.

De Grave étoit remplacé par *Servan*, honnête homme dans toute l'étendue du terme, d'une trempe ardente, de mœurs pures, avec toute l'austérité d'un philosophe, et la bonté d'une âme sensible ; patriote éclairé, militaire courageux, ministre vigilant, il ne lui auroit fallu que plus de froideur dans l'esprit et plus de force dans le caractère.

Les troubles religieux, les dispositions des ennemis, ayant nécessité des décrets décisifs, le refus de leur sanction acheva de dévoiler Louis XVI. dont la bonne foi étoit déjà devenue bien suspecte à ceux de ses ministres, qui avoient été portés à la supposer réelle. D'abord le refus ne fut pas formel : le roi vouloit réfléchir ; il remettoit la sanction au conseil suivant, et trouvoit toujours des raisons pour la remettre

remettre encore. Ces lenteurs donnèrent lieu aux ministres de se prononcer avec vigueur. Roland et Servan particulièrement insistèrent sans relâche, et dirent les vérités les plus frappantes avec une grande énergie.

Leur situation devenoit critique ; la chose publique étoit en péril ; il falloit que des ministres vraiment patriotes obtinssent ce qui devoit la sauver, ou se retirassent, pour ne pas concourir à sa ruine. Roland proposa à tous ses collègues une lettre au roi dans cet esprit. *Clavière* chicana sur les expressions. *Durantbon*, qui aimoit sa place, ne se soucioit pas de risquer de la perdre, s'il y avoit encore moyen de la conserver sans être un traître avéré. *Lacoste* ne goûtoit pas les grandes mesures, et la volonté du roi lui paroissoit, au fond, la meilleure de toutes les règles. *Dumouriez* laissoit discuter et songeoit à son jeu ; il avoit à se venger de ce qu'il regardoit comme une tracasserie. Voici le fait.

Certaine rumeur qui n'est point encore l'opinion publique, mais qui la précède et l'annonce, s'élevoit contre *Bonnecarrère*, que *Dumouriez* avoit fait directeur général du département des affaires étrangères. Il avoit la réputation, les talens, le caractère, et les mœurs, d'un intrigant ; du moins c'est ainsi que j'ai entendu parler de lui des hommes probes, qui citoient quelques détails de sa vie, et gémissaient du choix que *Dumouriez* avoit fait de sa personne.

Le

Le bruit se répandit de je ne fais quelle place accordée ou quelque affaire arrangée par Bonnacarrère, au prix de cent mille livres, dont partie devoit être remise à Madame de Beauvert. C'étoit la maîtresse de Dumouriez, vivant chez lui, où elle faisoit les honneurs de sa table, au grand scandale des hommes sensés, des amis des mœurs et de la liberté. Car cette licence de la part d'un homme public, chargé d'affaires d'état, marque trop bien le mépris des bienséances ; et Madame de Beauvert, sœur de *Rivarol*, très connu sous un mauvais jour, étoit environnée des suppôts de l'aristocratie, fort peu recommandables à tous égards. La conduite de Dumouriez, n'eût-elle pas été déjà blâmable en principes, étoit encore impolitique et propre à le rendre suspect.

Je voyois souvent, avec Brissot, plusieurs autres membres de l'Assemblée Législative ; ils se trouvoient quelquefois chez moi avec les ministres, et entretenoient avec eux ce genre de liaison nécessaire parmi les hommes qui, tous voués à la chose publique, ont besoin de s'entendre et de s'éclairer pour la mieux servir. L'histoire de Bonnacarrère fut dénoncée à l'un d'eux ; on citoit les personnes, l'objet, le notaire chez qui le dépôt avoit été fait, ou qui étoit indiqué pour le recevoir. Ces détails me sont échappés ; je me rappelle seulement que deux hommes estimables vinrent les attester chez moi, devant trois ou quatre députés, dont l'un, ami de Dumouriez,

mouriez, avoit désiré les entendre de leur bouche. Il fut arrêté de réitérer à Dumouriez, avec une sorte de solennité, les représentations qui lui avoient déjà été faites dans le particulier sur la nécessité, pour la chose publique et pour lui-même, de mieux accorder sa conduite et le choix de ses agens avec les principes politiques qu'il disoit professer. L'entretien en conséquence eut lieu en présence de ses collègues et des trois ou quatre députés. Roland, usant des droits que lui donnoient son âge et son caractère, fit sentir à Dumouriez combien il importoit qu'il se conduisît avec plus de mesure et d'austérité ; chacun convenoit que le dernier trait de Bonnacarrère devoit achever de l'éclairer sur son compte et le déterminer à le remplacer. Dumouriez, qui s'accommodoit fort de son talent et s'inquiétoit peu de la moralité, reçut fort légèrement les observations de ses amis, et finit par les repousser avec humeur. De ce moment, il cessa de voir les députés, fut plus froid avec ses collègues, et ne songea plus, sans doute, qu'à faire sauter ceux dont la gravité lui déplaisoit davantage. Je pressentis l'effet de cette conférence, et je dis à Roland : Si vous étiez un intrigant capable de vous conduire d'après les erreurs de l'ancienne cour et de son régime, je dirois que le moment est venu de perdre Dumouriez, pour éviter qu'il vous joue quelques mauvais tours. Mais les honnêtes gens n'entendent rien à cette petite guerre, et Roland étoit aussi

aussi incapable d'y avoir recours, qu'il eût été peu propre à la faire.

Le retard de la sanction devenoit un refus; on touchoit au terme du délai. Nous sentîmes que le conseil, n'ayant pas assez de nerf et d'ensemble pour se prononcer en masse, il convenoit à l'intégrité, au courage, de Roland de s'avancer seul, et nous arrê tâmes entre nous deux sa fameuse lettre au roi; il l'avoit portée avec lui au conseil pour la lire hautement le jour, où le roi, pressé de nouveau sur la sanction, se résûma à demander que chacun de ses ministres lui donnât son opinion écrite et signée, et passa rapidement à traiter d'autres affaires. Roland revint chez lui, joignit à sa lettre quelques lignes d'envoi, et fit remettre le tout aux mains du roi le 11 Juin, au matin. Le lendemain 12, à huit heures du soir, je vois arriver *Servan* d'un air joyeux: Félicitez-moi, me dit-il, j'ai l'honneur d'être chassé.— Mon mari, lui répliquai-je, doit donc le partager sous peu, et je suis piquée que vous soyez le premier.— Il me raconta que, s'étant rendu le matin chez le roi pour quelques objets particuliers, il l'avoit entretenu avec chaleur de la nécessité du camp des vingt mille hommes, s'il vouloit véritablement s'opposer aux projets des ennemis, que le roi lui avoit tourné le dos de fort mauvaise humeur, et que Dumouriez sortoit à l'instant de l'hôtel de la guerre, où il étoit venu lui prendre le porte-feuille en conséquence d'un ordre dont il étoit porteur.—Dumou-

riez? Il joue-là un vilain rôle, mais qui ne me surprend pas. — Les trois jours précédens il avoit été souvent aux Thuilleries en longue conférence avec la reine, près de laquelle il n'est pas inutile de remarquer que Bonnacarrère avoit quelque appui par les femmes. Roland, averti que Servan étoit chez moi, quitte les personnes auxquelles il donnoit audience, apprend la nouvelle, et fait inviter ses collègues (Dumouriez excepté) à le venir trouver.

Il lui paroissoit qu'il ne falloit pas attendre le renvoi, et que celui de Servan étant prononcé, il convenoit à ceux qui professoient les mêmes principes d'offrir leur démission, à moins que le roi ne rappellât Servan, et renvoyât Dumouriez, avec lequel ils ne devoient plus s'asseoir au conseil. Je ne doute pas que si les quatre ministres se fussent ainsi comportés, la cour n'eût été un peu embarrassée pour les remplacer, que *Lacoste* et *Duranton* ne se fussent honorés, et que la chose eût été d'autant plus frappante pour le public ; mais elle le devint d'une autre manière.

Les ministres arrivèrent ; on délibéra sans rien conclure, sinon que l'on se rassembleroit le lendemain à huit heures du matin, et que Roland leur prépareroit une lettre. Je n'aurois jamais cru, si les circonstances ne m'avoient mise à portée d'en faire l'expérience, combien sont rares la justesse d'esprit et la fermeté de caractère ; combien peu d'hommes, par conséquent, sont propres aux affaires, et moins
encore

encore à gouverner. Voulez-vous la réunion de ces qualités à un défintéressement parfait ? voilà le phénix presque impossible à trouver. Je ne m'étonne plus que les hommes supérieurs au vulgaire, et placés à la tête des empires, aient ordinairement un assez grand mépris pour l'espèce ; c'est le résultat presque nécessaire d'une grande connoissance du monde ; et pour éviter les fautes où il peut entraîner ceux qui sont chargés du bonheur des nations, il faut un fond de philosophie et de magnanimité bien extraordinaire.

Les ministres vinrent au rendez-vous ; ils hésitèrent sur la lettre, et finirent par arrêter qu'il valoit mieux se rendre en personne chez le roi et lui parler. Cet expédient me parut une manière d'éluder : on ne parle jamais avec autant de force que l'on peut écrire à un individu auquel son rang et l'habitude font accorder de grands égards ; il fut convenu d'aller prendre Lacoste qui n'avoit pas paru, ou du moins de lui proposer de s'unir aux autres ; à peine ces messieurs étoient-ils réunis à l'Hôtel de la Marine, qu'un message du roi vint porter à Duranthon l'ordre de se rendre seul au château, et à l'instant. Clavière et Roland lui dirent qu'ils alloient attendre son retour à la chancellerie. Ils n'y furent pas long-tems sans voir arriver Duranthon, la face allongée, silencieux, avec un air de douleur hypocrite, tirant lentement de chacune de ses poches un ordre du roi pour chacun des deux autres. — Donnez donc, lui

dit Roland en riant ; je vois seulement que nos lenteurs nous ont fait perdre l'initiative. — C'étoit effectivement leur congé. — Me voilà aussi chassé ! m'annonça mon mari en revenant. J'espère, lui répliquai-je, que c'est encore mieux mérité de votre part que de celle de personne ; mais c'est bien le cas de ne pas attendre que le roi l'annonce à l'Assemblée ; et puisqu'il n'a pas profité des leçons de votre lettre, il faut rendre ces leçons utiles au public en les lui faisant connoître ; je ne vois rien de plus conséquent au courage de la lui avoir écrite, que la hardiesse d'en envoyer copie à l'Assemblée ; en apprenant votre renvoi, elle en verra la cause.

Cette idée devoit plaire beaucoup à mon mari ; elle fut faisie, et l'on fit comment l'Assemblée honora le renvoi des trois ministres en déclarant qu'ils emportoient les regrets de la nation, comme elle applaudit à la lettre, en ordonnant qu'elle fût imprimée et envoyée aux départemens. Je suis convaincue, et je crois que l'évènement a démontré que cette lettre a beaucoup servi à éclairer la France ; elle offroit au roi avec tant de force et de sagesse ce que son propre intérêt devoit le déterminer à faire, qu'on a pu juger qu'il ne refusoit à s'y prêter que par une opposition déterminée au maintien de la constitution.

Lorsque je me rappelle que *Pache* étoit dans le cabinet de Roland lorsque nous lûmes la minute de
cette

cette lettre, qu'il trouvoit cette démarche bien hardie ; lorsque je songe combien de fois cet homme a été témoin de notre enthousiasme pour la liberté, de notre zèle à la servir, et que je le vois aujourd'hui à la tête de l'autorité arbitraire qui nous opprime et nous poursuit comme des ennemis de la république, je me demande si je veille, et si le rêve ne doit pas finir par le supplice de cet infâme hypocrite ?

Nous voilà donc rentrés dans la vie privée : on me demandera peut-être, si je n'ai jamais eu plus de détails sur la manière dont Roland avoit été appelé au ministère ? je puis affirmer que non, et que même je n'ai pas eu la pensée de m'en informer ; cela m'a paru se faire comme tant de choses en ce monde ; l'idée en vient à quelqu'un, plusieurs la goûtent, et elle se présente, ainsi appuyée, à quiconque peut agir en conséquence. J'ai vu que celle-là avoit frappé des députés ; j'ignore celui qui l'a proposée le premier, et par qui elle a été transmise à la cour. Roland n'en a pas su davantage, et ne s'en est pas plus inquiété que moi. Quand il fut question de remplacer De Grave à la guerre, les ministres et les députés patriotes n'imaginoient point sur qui faire tomber le choix ; les militaires connus passaient presque tous pour les ennemis de la constitution. Roland songea à *Servan*, qui étoit au service, et y avoit mérité la croix de St. Louis, dont les principes n'étoient pas douteux, puisqu'il les avoit exposés,

avant la révolution, dans un ouvrage estimé (le Soldat Citoyen); nous le connoissons personnellement pour l'avoir vu à Lyon, où il avoit la réputation méritée d'un homme sage et actif: enfin, il avoit perdu en 1790 une charge à la cour, où Monsieur Guynard-St.-Priest n'aimoit pas son civisme: les membres du conseil se réunirent, d'après ces considérations, pour le proposer au roi, qui l'accepta.

Lorsque mon mari fut au ministère, je m'imposai la loi de ne faire ni recevoir de visites et de n'inviter à manger aucune femme: je n'avois pas de grands sacrifices à faire à cet égard; car n'étant pas de résidence habituelle à Paris, mon cercle n'y étoit pas fort étendu; d'ailleurs je ne m'étois livrée nulle part à la grande société, parceque j'aime l'étude autant que je hais le jeu, et que je m'ennuie des fots. Habituee à passer mes jours dans l'intérieur de mon domestique, je partageois les travaux de Roland, et je cultivois mes goûts particuliers. C'étoit donc à la fois conserver ma manière d'être, et prévenir les inconvéniens dont une foule intéressée environne les personnes qui tiennent aux grandes places, que d'établir cette sévérité dans mon hôtel. Je n'y ai jamais eu proprement de cercle de société; je recevois à dîner, deux fois la semaine, des ministres, des députés, celles des personnes avec lesquelles mon mari avoit besoin de s'entretenir ou de conserver des relations. On causoit d'affaires devant moi, parce-
que

que je n'avois ni la manie de m'en mêler, ni d'entourage qui inspirât la défiance. De toutes les pièces d'un vaste appartement, j'avois choisi pour l'habiter journellement le plus petit salon formant cabinet, où j'avois mes livres et un bureau. Il arrivoit souvent que des amis ou des collègues, ayant besoin de parler confidentiellement au ministre, au lieu d'aller chez lui, où ses commis et le public l'environnoient, se rendoient chez moi, et me prioient de l'y faire appeler. Je me suis ainsi trouvée dans le courant des choses sans intrigue ni vaine curiosité : Roland y avoit l'agrément de m'en entretenir ensuite dans le particulier avec cette confiance qui a toujours régné entre nous, et qui y a mis en communauté nos connoissances et nos opinions ; il arrivoit aussi que les amis qui n'avoient qu'un avis à communiquer, un mot à dire, toujours certains de me trouver, s'adrescoient à moi pour me charger de le lui rendre au premier instant.

On avoit senti le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande publicité. Un journal placardé en affiches parut propre à cette fin ; il falloit trouver un homme sage et éclairé, capable de suivre les événemens et de les présenter sous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. *Louvet*, déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choisi, et accepta ce soin : il falloit aussi des fonds ; c'étoit une autre

affaire. Pétion lui-même n'en avoit point pour la police ; et cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état des choses où il importoit d'avoir du monde pour être informé à tems de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'étoit absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée ; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la cour et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avoit, aux affaires étrangères, des fonds pour dépenses secrètes, pourroit remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que sur cette somme seroient prélevés les frais du journal en affiche que surveilleroit le ministre de l'intérieur. L'expédient étoit simple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle*.

C'est dans le courant de Juillet, que, voyant les affaires empirer par la perfidie de la cour, la marche des troupes étrangères, et la foiblesse de l'Assemblée, nous cherchions où pourroit se réfugier la liberté menacée. Nous causions souvent avec Barbaroux et Servan de l'excellent esprit du midi, de l'énergie des départemens dans cette partie de la France, et des facilités que présenteroit ce local pour y fonder une république, si la cour triomphante venoit à subjuguier le nord et Paris. Nous prenions des cartes géographiques ; nous tracions la ligne de démarcation : Servan étudioit les positions militaires ; on calculoit les forces, on examinoit la nature et les moyens de reversement des productions ; chacun rappelloit

rappelloit les lieux ou les personnes dont on pouvoit espérer de l'appui, et répétoit, qu'après une révolution qui avoit donné de si grandes espérances, il ne falloit pas retomber dans l'esclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre. Ce sera notre ressource, disoit Barbaroux, si les Marseillois que j'ai accompagnés ici ne sont pas assez bien secondés par les Parisiens pour réduire la cour ; j'espère cependant qu'ils en viendront à bout, et que nous aurons une Convention qui donnera la république pour toute la France.

Nous jugeâmes bien, sans qu'il s'expliquât davantage, qu'il se préparoit une insurrection ; elle paroissoit inévitable, puisque la cour faisoit des préparatifs qui annonçoient le dessein de subjuguier. On dira que c'étoit pour se défendre ; mais l'idée de l'attaque, ou ne seroit venue à personne, ou n'auroit pas pris parmi le peuple, si elle eût fait sincèrement exécuter la constitution ; car en lui voyant tous ses défauts, les plus fermes républicains ne vouloient qu'elle pour l'instant, et auroient attendu des améliorations de l'expérience et du tems.

Il est vrai qu'à l'époque des révolutions, il se trouve toujours, particulièrement chez les peuples corrompus et dans les grandes villes, une classe d'hommes privés des avantages de la fortune, avides de ses faveurs, et cherchant à les extorquer à tous prix, ou habitués à les suppléer par des moyens peu licites.

licités. Si la hardiesse de l'esprit, l'audace du caractère, quelques talens naturels distinguent l'un d'entr'eux, il devient chef ou directeur d'une bande turbulente qui se recrute bientôt de tous les sujets qui, n'ayant rien à perdre, sont prêts à tout oser ; de toutes les dupes qu'ils ont l'art de faire, et enfin des individus que sement parmi eux les politiques ou les puissances intéressées à fomentier les divisions pour affaiblir ceux qu'elles agitent, et pour les tourner en suite à leur profit.

Les sociétés patriotiques, ces rassemblemens d'hommes réunis pour délibérer sur leurs droits et leurs intérêts, nous ont présenté, au raccourci, le tableau de ce qui se passe dans la grande société de l'état.

Ce sont d'abord quelques hommes ardens, vivement pénétrés des dangers publics, et cherchant de bonne foi à les prévenir ; les philosophes se joignent à eux, parceque cette association leur paroît nécessaire pour le renversement de la tyrannie et la propagation des principes utiles à leurs semblables. Effectivement de grandes vérités se développent et deviennent communes, des sentimens généreux s'animent et se répandent ; l'impulsion est donnée aux cœurs et aux esprits. Alors s'avancent des individus qui, revêtant les principes et adoptant le langage propre à les faire accueillir, cherchent à capter la bienveillance publique pour acquérir des places ou du crédit. Ils enchérissent sur la vérité pour se faire remarquer

remarquer davantage ; ils frappent les imaginations par des peintures exagérées ; ils flattent les passions de la multitude, toujours prompte à admirer le gigantesque ; ils la portent à des mesures dans lesquelles ils se rendent utiles, afin de se faire croire toujours nécessaires, et ils finissent par travailler à rendre suspects les hommes sages ou éclairés dont le mérite les effraie et dont ils ne pourroient soutenir la concurrence. La calomnie, d'abord grossièrement employée par eux, apprend, dans les humiliations qu'elle reçoit, à s'ériger en système ; elle devient un art profond, dans lequel eux seuls et leurs pareils peuvent réussir.

Sans doute beaucoup de gens de cette trempe s'étoient jetés dans le parti populaire contre la cour, prêts à servir celle-ci pour son argent, puis à la trahir si elle devenoit plus foible. La cour affectoit de croire tels tous ceux qui s'opposoient à ses vues, et se plaçoit à les confondre sous le titre de factieux. Les vrais patriotes laissoient aller cette meute bruyante comme des chiens d'arrêt, et peut-être n'étoient pas fâchés de s'en servir comme d'enfans perdus qui se livrent à l'ennemi. Ils ne calculoient pas, dans leur haine du despotisme, que s'il est permis en politique de laisser faire de bonnes choses par de méchantes gens, ou de profiter de leurs excès pour une fin utile, il est infiniment dangereux de leur attribuer l'honneur des unes, ou de ne pas les punir des autres.

Tout

Tout le monde connoît la révolution du 10 Août ; je n'en fais pas plus que le public à cet égard ; car instruite de la grande marche des affaires tant que Roland a été homme public, et la suivant avec intérêt, même lorsqu'il n'étoit plus en place, je n'ai jamais été confidente de ce qu'on peut appeller les petites manœuvres, de même qu'il n'a jamais été agent de cette espèce.

Rappelé au ministère à cette époque, il y rentra avec de nouvelles espérances pour la liberté ; il est grand dommage, disions-nous, que le conseil soit gâté par ce *Danton*, qui a une réputation si mauvaise ! — Quelques amis, à qui je le répétois à l'oreille, me répondirent : Que voulez-vous ? Il a été utile dans la révolution, et le peuple l'aime ; on n'a pas besoin de faire des mécontents, il faut tirer parti de ce qu'il est. — C'étoit fort bien dit ; mais il est plus aisé de ne point accorder à un homme des moyens d'influence que de l'empêcher d'en abuser. Là commencèrent les fautes des patriotes ; dès que la cour étoit abattue, il falloit former un excellent conseil, dont tous les membres, irréprochables dans leur conduite, distingués par leurs lumières, imprimassent au gouvernement une marche respectable, et aux puissances étrangères de la considération. Placer Danton, c'étoit inonder dans le gouvernement ces hommes que j'ai peints plus haut, qui le tourmentent quand ils ne sont pas employés par lui, qui le détériorent et l'avilissent dès qu'ils participent
à son

à son action. Mais qui donc auroit fait ces réflexions ? qui eût osé les communiquer et les appuyer hautement ? C'étoit l'Assemblée, ou la commission des vingt-un, qui déterminoit les choix ; il y avoit là beaucoup d'hommes de mérite, et pas un chef ; pas un de ces êtres à la Mirabeau, propre à commander au vulgaire, à rallier en un faisceau les volontés des sages, et à les présenter avec l'ascendant du génie qui se fait obéir dès qu'il se manifeste.

On ne savoit qui mettre à la marine ; Condorcet parla de *Monge*, parcequ'il l'avoit vu résoudre des problèmes de géométrie à l'académie des sciences, et *Monge* fut élu. C'est une espèce d'original qui feroit bien des singeries à la manière des ours que j'ai vus jouer dans les fossés de la ville de Berne : on n'est pas plus lourdement Pasquin et moins fait pour être plaisant. Autrefois tailleur de pierre à Mézières, où l'Abbé Bossut l'encouragea et lui fit commencer l'étude des mathématiques, il s'est avancé à force de travail, et avoit cessé de voir son bienfaiteur dès qu'il avoit espéré de devenir son égal. Bonhomme au demeurant, ou sachant en acquérir la réputation dans un petit cercle, dont les plus malins personnages ne se feroient pas amusés à faire voir qu'il n'étoit qu'épais et borné. Mais enfin il passoit pour être honnête homme, ami de la révolution, et l'on étoit si las des traîtres, si embarrassé de trouver des gens capables, que l'on commençoit par s'accommoder de ceux qui étoient sûrs. Je
n'ai

n'ai pas besoin de parler de son ministère; le triste état de notre marine ne prouve que trop aujourd'hui son ineptie et sa nullité.

Le premier soin de Roland fut d'opérer dans ses bureaux le renouvellement dont il avoit senti le besoin; il s'environna d'hommes laborieux, éclairés, attachés aux principes; et n'eût-il fait que cela seul, il auroit produit un grand bien dans cette partie du ministère. Il se hâta d'écrire à tous les départemens avec cette force que donne la raison, cet empire qui appartient à la vérité, cette onction qui résulte du sentiment; il leur montrait, dans la révolution du 10 Août les nouvelles destinées de la France, la nécessité pour tous les partis de se réunir à la justice qui prévient tous les excès, à la liberté qui fait le bonheur de tous, au bon ordre qui seul peut l'assurer, et au corps législatif comme chargé d'exprimer la volonté générale. Les corps administratifs qui parurent hésiter furent suspendus ou cassés. Une grande expédition dans les affaires, la correspondance la plus active et la plus étendue, répandirent de toutes parts un même esprit, ranimèrent la confiance, et vivifièrent l'intérieur.

Danton ne laissoit guère passer de jours sans venir chez moi : tantôt c'étoit pour le conseil; il arrivoit un peu avant l'heure, et passoit dans mon appartement, ou s'y arrêtoit un peu après, ordinairement avec Fabre-d'Eglantine; tantôt il venoit ne demander la soupe, d'autres jours que ceux où j'avois coutume

coutume de recevoir pour s'entretenir de quelque affaire avec Roland.

On ne fauroit faire montre de plus de zèle, d'un plus grand amour de la liberté, d'un plus vif désir de s'entendre avec ses collègues pour la servir efficacement. Je regardois cette figure repoussante et atroce ; et quoique je me disse bien qu'il ne falloit juger personne sur parole, que je n'étois assurée de rien contre lui, que l'homme le plus honnête devoit avoir deux réputations dans un tems de partis, qu'enfin il falloit se défier des apparences, je ne pouvois appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales, et l'audace la plus étonnante, demi-voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise, et d'une sorte de bonhomie. Mon imagination, assez vive, se représente toutes les personnes qui me frappent dans l'action que je crois convenir à leur caractère ; je ne vois pas durant demi-heure une physionomie un peu hors du vulgaire, sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle, dont elle m'inspire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Danton, un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timides ou moins féroces que lui ; ou bien, content de ses forfaits, indiquant par le geste, qui caractérise Sardanapale, ses habitudes et ses penchans. Assurément je défie un

peintre

peintre exercé de ne pas trouver dans la personne de Danton toutes les convenances désirables pour cette composition.

Si j'avois pu m'astreindre à une marche suivie, au lieu d'abandonner ma plume à l'allure vagabonde d'un esprit qui se promène sur les événemens, j'aurois pris Danton au commencement de 1789, misérable avocat, chargé de dettes plus que de causes, et dont la femme disoit que, sans le secours d'un louis par semaine qu'elle recevoit de son père, elle ne pourroit soutenir son ménage ; je l'aurois montré naissant à la *section*, qu'on appelloit alors un *district*, et s'y faisant remarquer par la force de ses poumons ; grand sectateur des d'Orléans, acquérant une sorte d'aïssance dans le cours de cette année, sans qu'on vît de travail qui dût la procurer, et une petite célébrité par des excès que Lafayette vouloit punir, mais dont il fut se prévaloir avec art en se faisant protéger par la section qu'il avoit rendu turbulente. Je l'observerois, déclamant avec succès aux sociétés populaires, se faisant le défenseur des droits de tous, et annonçant qu'il ne prendroit de places appointées qu'après la révolution ; passant néanmoins à celle de substitut du procureur de la commune, préparant son influence aux Jacobins sur les débris de celle des Lameth ; paroissant au dix Août avec ceux qui revenoient du château, et arrivant au ministère comme un tribun agréable au peuple, à qui il falloit donner la satisfaction de le mettre dans
le

le gouvernement. De cette époque, sa marche fut aussi rapide que hardie ; il s'attache par des libéralités, ou protège de son crédit, ces hommes avides et misérables que stimulent le besoin et les vices ; il désigne les gens redoutables, dont il faudra opérer la perte ; il gage les écrivains ou inspire les énergumènes qu'il destine à les poursuivre ; il enchérit sur les inventions *révolutionnaires* des patriotes aveugles ou des adroits frippons ; il combine, arrête, et fait exécuter, des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obstacles, de recueillir beaucoup d'argent, et d'égarer l'opinion sur toutes ces choses. Il forme le corps électoral par ses intrigues, le domine ouvertement par ses agens, et nomme la députation de Paris à la Convention, dans laquelle il passe. Il va dans la Belgique augmenter ses richesses ; il ose avouer une fortune de quatorze cents mille livres, afficher le luxe en prêchant le *sans-culotisme*, et dormir sur des monceaux de cadavres.

Quant à Fabre-d'Eglantine, affublé d'un froc, armé d'un filet, occupé d'ourdir une trame pour décrier l'innocence ou perdre le riche, dont il convoite la fortune, il est si parfaitement dans son rôle, que quiconque voudrait peindre le plus scélérat tartuffe n'aurait qu'à faire son portrait ainsi costumé.

Ces deux hommes cherchoient beaucoup à me faire causer en me parlant patriotisme ; je n'avois

H

rien

rien à taire ou à dissimuler à cet égard ; je professe également mes principes devant ceux que je crois les partager, ou que je soupçonne n'en pas avoir d'aussi purs ; c'est confiance à l'égard des uns, fierté vis-à-vis des autres ; je dédaigne de me cacher, même sous le prétexte ou l'espérance de mieux pénétrer autrui. Je pressens les hommes par le tact, je les juge par leur conduite comparée dans ses différens tems avec leur langage : mais moi, je me montre toute entière, et ne laisse jamais douter qui je suis.

Dès que l'Assemblée eut rendu, de son propre mouvement, un décret qui attribuoit cent mille livres au ministre de l'intérieur pour impression d'écrits utiles, Danton et Fabre sur-tout me demandèrent, par forme de conversation, si Roland étoit en mesure à cet égard, s'il avoit des écrivains prêts à employer, etc. Je répondis qu'il n'étoit point étranger à ceux qui s'étoient déjà fait connoître ; que les ouvrages périodiques, rédigés dans un bon esprit, indiquoient d'abord ceux qu'il convenoit d'encourager ; qu'il s'agissoit de voir leurs auteurs, de les réunir quelquefois pour qu'ils s'instruisissent des faits dont il importeroit de répandre la connoissance, et se conciliasent sur la manière d'amener plus efficacement les esprits à un même but.

Que si, lui Fabre, lui Danton, en connoissoient particulièrement quelques-uns, il falloit qu'ils les indiquassent, et qu'ils vinssent avec eux chez le ministre

ministre de l'intérieur, où l'on pourroit, une fois la semaine, par exemple, s'entretenir de ce qui devoit, dans les circonstances, occuper essentiellement les écrivains. — Nous avons le projet, me répliqua Fabre, d'un journal en affiche, que l'on intitulera *Compte rendu au Peuple souverain*, et qui présentera le tableau de la dernière révolution : Camille-Desmoulins, Robert, etc. y travailleront. — Eh bien ! il faut les amener à Roland. — Il s'en garda bien, et ne parla plus du journal, qui commença cependant dès que l'Assemblée eut donné au conseil deux millions pour *dépenses secrètes*. Danton dit à ses collègues qu'il falloit que chaque ministre pût en user dans son département ; mais que celui des affaires étrangères et de la guerre ayant déjà des fonds pareils, il convenoit que ceux-ci restassent à la disposition des quatre autres, qui auroient ainsi chacun tant d' cent mille livres. Roland s'éleva fortement contre cette proposition ; il prouva que l'intention de l'Assemblée avoit été de donner au pouvoir exécutif, dans ces momens de crise, tous les moyens dont il pouvoit avoir besoin pour agir avec célérité ; que c'étoit le conseil collectivement qui devoit déterminer l'emploi de ces fonds d'après la demande et pour les objets présentés par chacun ; que pour lui particulièrement il déclaroit ne vouloir en faire aucun usage sans en justifier au conseil à qui il appartenoit d'en connoître, et à qui ils étoient

confiés.* Danton répliqua, jura, comme il avoit coutume de faire, parla de révolution, de grandes mesures, de secret, de liberté ; les autres, séduits peut-être par le plaisir de *tripoter* chacun à sa fantaisie, se rangèrent à son avis, contre toute justice, politique, et délicatesse, malgré les réclamations de Roland et sa vigoureuse insistance, dont l'austérité déplut. Danton se pressa de toucher cent mille écus au trésor public, dont il fit ce que bon lui sembla ; ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir de *Servan* soixante mille livres, de *Lebrun* davantage, sur les fonds secrets de leurs départemens, sous différens prétextes. Jamais il n'a fourni de compte à l'Assemblée ; il s'est contenté de lui attester qu'il l'avoit rendu au conseil ; et à ce conseil, il s'est borné à dire, dans une séance où Roland n'étoit pas pour cause d'indisposition, qu'il avoit donné vingt mille francs à tel, dix à tel autre, et ainsi du reste, pour la révolution, à cause de leur patriotisme, etc.

C'est ainsi que *Servan* me l'a répété. Le conseil, interrogé par l'Assemblée sur la question de savoir si Danton avoit rendu des comptes, répondit simplement que *oui*. Mais Danton avoit acquis tant de puissance, que ces hommes timides craignoient de

* Il n'a jamais dépensé sur ces fonds que 1200 liv. dans une ordonnance au profit de Heil, ex-constituant, pour frais d'instruction populaire en Allemand, dans les départemens du Rhin.

l'offenser. Aussitôt après la retraite du brave Servan, Danton ne trouvant plus d'opposition dans les bureaux de la guerre, empoisonna l'armée de Cordeliers, aussi lâches qu'avides, qui favorisèrent les pillages et les dilapidations, qui rendirent les soldats aussi féroces aux Français qu'aux ennemis, qui firent détester la révolution aux peuples voisins par les excès de tout genre auxquels ils se livrèrent au nom de la République, et qui, prêchant par-tout l'insubordination, préparèrent les revers éprouvés depuis.

D'après cela, on ne fera point étonné que Danton voulant envoyer en Brétagne un homme à lui, sous prétexte de visiter les ports et d'examiner les inspecteurs, détermina le ministre de la marine à lui donner une commission ; mais comme ces sortes de commissions doivent être signées de tous les membres du conseil, Roland s'y refusa. De deux choses l'une, dit-il à Monge, ou vos employés à la marine font leur devoir, ou ils ne le font pas, et c'est ce que vous pouvez parfaitement juger. Dans ce dernier cas, il faut les renvoyer sans miséricorde ; dans le premier, pourquoi les décourager et les insulter, en leur envoyant un étranger qui ne tient point à cette partie et qui leur prouveroit votre défiance ! — Cette opération n'a rien qui convienne au caractère d'administrateur ; je ne signe pas cette commission. — La séance du conseil se prolongea ; les papiers pour les signatures se pressoient sur la fin ; Roland s'aperçoit qu'il vient d'apposer la sienne à

la fuite de celles de tous ses collègues, sur cette commission rejetée qu'on venoit de lui glisser : il la biffe, et se récrie contre *Monge*, qui, d'un air effaré, lui réplique tout bas : C'est Danton qui le veut ; si je le refuse, il me dénoncera à la commune, aux Cordeliers, et me fera pendre. — Eh bien ! moi, ministre, je périrai avant que de céder à de semblables considérations.

Le porteur de cette commission fut arrêté en Bretagne, par ordre d'une administration que sa conduite indisposait, et à qui la signature biffée de Roland avoit paru un juste motif d'examiner de près le porteur : il y avoit contre lui des plaintes graves ; mais c'étoit à la fin de l'année, lorsque la Montagne prenoit ouvertement la défense de tous les anarchistes, et elle fit décréter que *Guermeur* seroit mis en liberté.

Je me suis laissé entraîner par les circonstances ; je reprends la liaison des faits.

Danton et Fabre cessèrent de venir me voir dans les derniers jours d'Août ; ils ne vouloient pas sans doute s'exposer à des yeux attentifs lorsqu'ils chantoient les matines de Septembre, et ils avoient assez jugé ce qu'étoient Roland et ses entours. Un caractère ferme, élevé, et franc, des principes sévères manifestés sans ostentation, mais sans gêne, une conduite égale et soutenue, se dessinent d'abord à tous les yeux. Ils conclurent que Roland étoit un honnête homme, avec lequel il n'y avoit rien à faire

faire en entreprises de leur genre ; que sa femme n'offroit aucune prise par laquelle on pût influencer sur lui ; que toute aussi ferme dans ses principes, elle avoit peut-être de cette sorte de pénétration propre à son sexe dont les gens faux ont à se défier davantage ; peut-être aussi augurèrent-ils qu'elle pouvoit quelquefois tenir la plume, et qu'en somme un tel couple, fort de raison, de caractère, avec quelques talens, pouvoit nuire à leurs desseins et n'étoit bon qu'à perdre. La suite des évènements, éclairés d'ailleurs par une foule de détails qu'il me feroit difficile d'exposer aujourd'hui, mais dont il me reste un vif sentiment, donne à ces conjectures toute l'évidence de la démonstration.

On avoit imaginé, comme l'une des premières mesures à prendre par le conseil, l'envoi dans les départemens de commissaires chargés d'éclairer sur les évènements du 10 Août, et sur-tout d'exciter les esprits aux préparatifs de défense, à la levée rapide de recrues nécessaires à nos armées contre les ennemis sur les frontières, etc. Dès qu'il fut question de leur choix, en même tems que de la proposition de leur envoi, Roland demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir aux sujets qu'il pouvoit indiquer. Je me charge de tout, s'écria Danton ; la commune de Paris nous fournira d'excellens patriotes ; la majorité paresseuse du conseil lui confia le soin de les indiquer, et le lendemain il arriva au conseil avec les commissions toutes dressées ; il ne s'agit

plus que de les remplir des noms qu'il présente, et de figner. On examine peu, on ne discute point, et on signe. Voilà donc un essaim d'hommes peu connus, intrigans de sections ou braillards de clubs, patriotes par exaltation et plus encore par intérêt, sans autre existence, pour la plupart, que celle qu'ils prenoient ou espéroient acquérir dans les agitations publiques, mais très-dévoués à Danton, leur protecteur, et facilement épris de ses mœurs et de sa doctrine licencieuse; les voilà représentans du conseil exécutif dans les départemens de la France.

Cette opération m'a toujours semblée l'un des plus grands coups de parti pour Danton, et la plus humiliante école pour le conseil.

Il faut se représenter la préoccupation de chaque ministre au milieu des affaires de son département, dans ces tems d'orages, pour concevoir que des hommes honnêtes et capables se soient conduits avec cette légèreté. Le fait est, qu'un travail excessif surchargeoit les ministres de l'intérieur, de la guerre, et même de la marine, et que les détails absorboient trop les facultés pour laisser à chacun le tems de réfléchir sur la grande politique. Il faudroit que le conseil fût composé d'hommes qui n'eussent qu'à délibérer et non pas à administrer. Danton se trouvoit au département qui donne le moins à faire; d'ailleurs il s'embarrassoit fort peu de remplir les devoirs de sa place, et ne s'en occupoit guère; les commis tournoient la roue, il confioit sa griffe,

et

et la manœuvre se suivoit, telle quelle, sans qu'il s'en inquiât. Tout son tems, toute son attention, étoient consacrés aux combinaisons, aux intrigues utiles à ses vues d'agrandissement de pouvoir et de fortune. Continuellement, dans les bureaux de la guerre, il faisoit placer aux armées les gens de son bord ; il trouvoit moyen de les intéresser dans les fournitures et les marchés ; il ne négligeoit aucune partie dans laquelle il pût avancer ces hommes, lie d'une nation corrompue, dont ils deviennent l'écume dans les bouleversemens politiques, et sur laquelle ils dominent durant quelques instans ; il en augmentoit son crédit et se formoit une faction, bientôt devenue puissante, car elle règne aujourd'hui.

Les ennemis s'avançoient sur notre territoire, leurs progrès devenoient alarmans ; les hommes qui veulent conduire le peuple, et qui ont étudié les moyens de l'influencer, savent fort bien que la terreur est un des plus puissans. Cette affection soumet absolument les individus qui l'éprouvent à ceux qui ne se laissent pas dominer par elle ; combien plus grand est l'avantage de ceux qui l'inspirent à dessein, par des prétextes ou des faux bruits ! Assurément cette combinaison avoit été faite par les instigateurs des journées de Septembre ; ils devoient avoir le double but de produire un mouvement à la faveur duquel la violation des prisons, le massacre des détenus, leur fournissoient l'occasion de satisfaire des haines particulières, d'exécuter un pillage dont le produit flat-

toit

toit leur cupidité, et de répandre cette sorte de stupeur, durant laquelle le petit nombre des hardis ambitieux jettent les fondemens de leur puissance. Les agens inférieurs n'étoient pas difficiles à gagner par l'appât du profit, le prétexte d'immoler de prétendus traîtres, dont on auroit les conspirations à redouter, devoit séduire quelques mauvaises têtes, tromper le peuple, et servir à justifier l'action dont il résulteroit pour les directeurs le dévouement de leurs satellites bien payés, l'attachement de tous ceux qui auroient part au gain avec les chefs, la soumission du peuple intimidé, surpris, ou persuadé, de la force et de la justice d'une opération à laquelle on fauroit l'enchaîner en la présentant comme son ouvrage. Aussi quiconque osa, par la suite, s'élever contre ces attentats fut proclamé *calomniateur* de Paris, désigné comme tel à la fureur de certaine classe de ses habitans, appelé *fédéraliste* et *conspirateur*. Voilà le crime des *vingt-deux*, joint au tort irrémissible de leur supériorité.

Le bruit de la prise de Verdun se répandit le premier de Septembre avec éclat, avec effroi ; les habitués des groupes disoient les ennemis en marche vers Châlons ; il ne falloit plus, à les entendre, que trois journées pour arriver à Paris ; et le peuple, qui ne s'informe que de la distance, sans calculer tout ce qui est nécessaire à la marche d'une armée pour ses vivres, son bagage, son artillerie, tout ce qui rend enfin son allure si différente de celle d'un particulier,

particulier, voyoit déjà les troupes étrangères dans la capitale fumante et ravagée.

Rien ne fut négligé de tout ce qui étoit propre à enflammer l'imagination, grossir les objets, accroître les dangers ; il ne fut pas difficile d'obtenir de l'Assemblée quelques mesures propres à seconder de telles vues. Les visites domiciliaires, sous le prétexte de rechercher les armes cachées, de découvrir les gens suspects, ces visites, si fréquentes depuis le 10 Août, furent arrêtées comme dispositions générales, et faites au milieu de la nuit. Elles donnèrent lieu à des arrestations nouvelles et nombreuses, à des vexations inouïes. La commune du 10, composée en grande partie de ces hommes qui, n'ayant rien à perdre, ont tout à gagner dans les révolutions ; cette commune, déjà coupable de mille excès, avoit besoin d'en commettre de nouveaux ; car c'est par l'accumulation des crimes que s'assure l'impunité. Les malheurs de la patrie sont solennellement annoncés ; le drapeau noir, signe de détresse, est élevé sur les tours de l'église métropolitaine ; le canon d'alarme est tiré ; la commune fait proclamer, à son de trompe, le rendez-vous général des citoyens pour le Dimanche 2, au Champ de Mars, afin de réunir autour de l'autel de la patrie les zélés défenseurs qui voudroient partir sur-le-champ pour sa défense. Cependant elle fait ordonner la clôture des barrières, et personne n'est frappé de ces dispositions contradictoires : on parle de conspiration tramée

tramée dans les prisons par les aristocrates (ou riches) qui y étoient renfermés en grand nombre, de l'inquiétude du peuple, et de sa répugnance à abandonner ses foyers, en laissant derrière lui ces loups dévorans, qui, bientôt déchaînés, se jetteroient sur ce qu'ils auroient laissé de plus cher.

Aux premiers signes d'agitation, le ministre de l'intérieur, qui a la surveillance générale de l'ordre, mais non l'exercice immédiat du pouvoir, ni l'emploi de la force, écrivit d'une manière pressante à la commune, dans la personne du maire, pour lui représenter tout ce qu'elle devoit déployer de vigilance ; il ne s'en tint pas à cette mesure ; il s'adressa au commandant-général pour lui recommander de fortifier les postes et de veiller sur les prisons ; il fit plus encore, en apprenant qu'elles étoient menacées, il le requit formellement de les faire soigneusement garder, appelant sur sa tête la responsabilité des évènements ; et, pour donner plus d'effet à une réquisition à laquelle étoit bornée son autorité, il la fit imprimer et afficher à tous les coins de rue : c'étoit avertir les citoyens de veiller eux-mêmes, si le commandant oublioit son devoir.

Sur les cinq heures du soir du Dimanche 2, moment à-peu-près où les prisons furent investies, ainsi que je l'ai appris depuis, environ deux cents hommes arrivent à l'hôtel de l'intérieur ; ils demandent à grands cris le ministre et des armes.

Du

Du fond de mon appartement je crois entendre quelques clameurs : je fors ; et, des pièces qui donnent sur la grande cour, j'aperçois le rassemblement ; je vais à l'anti-chambre, je m'informe du sujet. Roland étoit parti ; mais ceux qui le demandoient ne se payoient pas de cette raison, et vouloient absolument lui parler ; les domestiques s'opposoient à ce que ces gens montassent, en leur répétant la vérité. J'ordonnai qu'on allât, de ma part, inviter dix d'entr'eux à monter : ils entrent ; je leur demandai paisiblement ce qu'ils vouloient ; ils me dirent qu'ils étoient de braves citoyens, prêts à partir pour Verdun, mais qu'ils manquoient d'armes ; qu'ils venoient en demander au ministre, et qu'ils vouloient le voir. Je leur observai que jamais le ministre de l'intérieur n'avoit eu d'armes à sa disposition ; que c'étoit du département de la guerre, et chez le ministre de ce département qu'il falloit en demander : ils répliquèrent qu'ils y avoient été ; qu'on leur avoit dit qu'il n'y en avoit pas ; que tous ces ministres étoient de f.... traîtres, et qu'ils demandoient Roland. — Je suis fâchée qu'il soit parti, car il vous convaincroit par ses bonnes raisons : venez visiter l'hôtel avec moi ; vous vous assurerez qu'il n'est pas chez lui ; qu'il n'y a d'armes nulle part, et vous réfléchirez qu'il ne doit pas non plus y en avoir : retournez à l'hôtel de la guerre, ou faites à la commune vos justes plaintes ; et si vous voulez que Roland vous parle, rendez-vous à l'Hôtel

tel

tel de la Marine ; tout le conseil y est assemblé. — Ils se retirèrent. Je me plaçai au balcon sur la cour ; je vis un furieux en chemise, les manches retroussées au-dessus du coude, le sabre à la main, déclamant contre les trahisons des ministres : mes dix députés se répandent parmi la foule, et déterminent enfin la retraite au son du tambour ; mais emmenant avec eux le valet-de-chambre comme un ôtage, ils le firent courir dans les rues durant une heure, puis le laissèrent aller.

Je montai sur-le-champ en voiture pour me rendre à la Marine, et prévenir mon mari de ce qui venoit de se passer. Le conseil n'étoit pas encore formé ; je trouvai un cercle nombreux, plusieurs députés : le ministre de la guerre, celui de la justice, n'étant point arrivés, les autres étoient au salon comme société. Je racontai l'anecdote ; chacun la commenta diversement ; elle fut prise, par la plupart, comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits.

Que faisoit alors Danton ? Je ne l'ai su que plusieurs jours après ; mais c'est bon à dire ici, pour rapprocher les faits. Il étoit à la Mairie, dans le comité dit de Surveillance, d'où sortoit l'ordre des arrestations si multipliées depuis quelques jours : il venoit d'y embrasser *Marat*, après la parade d'une feinte brouillerie de vingt-quatre heures. Il monte chez Pétion, le prend en particulier, lui dit, dans son langage toujours relevé d'expressions énergiques,

— Savez-

— Savez-vous de quoi ils se sont avisés ? Est-ce qu'ils n'ont pas lancé un mandat d'arrêt contre Roland ?

— Qui cela ? demande Pétion. — Eh ! cet enragé de comité. J'ai pris le mandat ; tenez, le voilà ; nous ne pouvons laisser agir ainsi. Diable ! contre un membre du conseil ! — Pétion prend le mandat, le lit, le lui rend en fouriant, et dit : — Laissez faire ; ce fera d'un bon effet. — D'un bon effet ! répliqua Danton, qui examinoit curieusement le maire ; oh ! je ne souffrirai pas cela ; je vais les mettre à la raison ; — et le mandat ne fut pas mis à exécution. Mais qui est-ce qui ne se dit pas que les deux cens hommes devoient avoir été envoyés chez le ministre de l'intérieur par les auteurs du mandat ? — Qui est-ce qui ne soupçonne point que l'inutilité de leur tentative, apportant du retard à l'exécution du projet, pût faire balancer ceux qui l'avoient conçu ? Qui est-ce qui ne voit pas dans la démarche de Danton auprès du maire, celle d'un conjuré qui veut pressentir l'effet du coup, ou se faire honneur de l'avoir paré, lorsqu'il se trouve manqué d'ailleurs, ou rendu douteux par d'involontaires délais ?

Les ministres sortirent du conseil après onze heures ; nous n'apprîmes que le lendemain matin les horreurs dont la nuit avoit été le témoin, et qui continuoient de se commettre dans les prisons. Le cœur navré de ces abominables forfaits, de l'impuissance de les arrêter, de l'évidente complicité de la commune et du commandant général,

ral,* nous convinmes qu'il ne restoit à un ministre honnête homme que de les dénoncer avec le

* Grandpré, qui, par sa place, est tenu de rendre compte au ministre de l'intérieur de l'état des prisons, avoit trouvé leurs tristes habitans dans le plus grand effroi dans la matinée du 2 Septembre ; il avoit fait beaucoup de démarches pour faciliter la sortie de plusieurs de ceux-ci, et avoit réussi pour un assez bon nombre ; mais les bruits qui s'étoient répandus tenoient ceux qui restoient dans la plus grande perplexité. Ce citoyen estimable, de retour à hôtel, attend les ministres à l'issue du conseil : Danton paroît le premier ; il l'approche, lui parle de ce qu'il a vu, retrace les démarches, les réquisitions faites à la force armée par le ministre de l'intérieur, le peu d'égard qu'on semble y avoir, les alarmes des détenus et les soins que lui, ministre de la justice, devoit prendre pour eux. Danton, importuné de la représentation malencontreuse, s'écrie avec sa voix beuglante et un geste approprié à l'expression, — Je me f.... bien des prisonniers ! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront ! — et il passe son chemin avec humeur. C'étoit dans la seconde anti-chambre, en présence de vingt personnes, qui frémissent d'entendre un si rude ministre de la justice. Danton jouit de ses crimes, après avoir successivement atteint les divers degrés d'influence, et persécuté, fait proscrire la probité qui lui déclaroit la guerre, le mérite dont il redoutoit l'ascendant ; il règne. Sa voix donne à l'Assemblée l'impulsion ; son intrigue entretient le peuple en mouvement, et son génie gouverne le comité dit de Salut Public, dans lequel réside toute la puissance du gouvernement. Aussi la désorganisation en par-tout ; les hommes sanguinaires dominant, la plus cruelle tyrannie accable les Parisiens, et la France, déchirée, avilie sous un tel maître, ne peut plus changer que d'oppresses. Je sens sa main river les fers qui m'enchaînent, comme j'ai reconnu son inspiration dans la première sortie de Marat contre moi. Il a besoin de perdre ceux qui le connoissent et ne lui ressembtent pas.

plus

plus grand éclat, d'intéresser l'Assemblée à les arrêter, de soulever contre eux l'indignation des hommes honnêtes, de se laver ainsi du déshonneur, d'y participer par le silence, et de s'exposer, s'il le falloit, aux poignards des assassins, pour éviter le crime et la honte d'être, en aucune façon, leur complice. — Il n'est pas moins vrai, dis-je à mon mari, que les résolutions du courage sont aussi convenables à la sûreté qu'à la justice ; on ne réprime l'audace qu'avec la fermeté ; si la dénonciation de ces excès n'étoit pas un devoir, elle seroit un acte de prudence : les gens qui les commettent doivent vous haïr, car vous avez fait vos efforts pour les entraver ; il ne vous reste qu'à vous faire craindre et à leur en imposer. — Roland écrivit à l'Assemblée cette lettre du 3 Septembre, qui devint aussi fameuse que celle qu'il avoit adressée au roi. L'Assemblée l'accueillit avec transport ; elle en ordonna l'impression, l'envoi, l'affiche ; elle y applaudit comme louant et applaudissent les gens foibles aux signes d'un courage qu'ils ne sauroient imiter, mais qui les touche, et réveille en eux quelque espoir.

Je me souviens d'avoir lu un petit ouvrage fort aristocratique, fait à Londres depuis cette époque, par *Pelletier*, je crois : l'auteur s'étonnoit beaucoup de ce que le même homme, qui avoit *manqué* si audacieusement à *son roi*, eût montré, par la suite, tant de justice et d'humanité. Il faut que l'esprit de parti rende bien inconséquent, ou que la vertu soit

si rare que l'on ne veuille plus y croire. L'ami de ses semblables et de la liberté hait aussi puissamment, et dénonce avec une égale vigueur, la tyrannie royale ou populaire, le despotisme du trône et l'astuce des cours, les désordres de l'anarchie et la férocité des brigands.

Ce même jour, le 3 Septembre, un homme, autrefois confrère de Roland, et auquel j'avois cru devoir l'honnêteté de l'inviter à dîner, s'avisa de m'amener l'*orateur du genre humain*, sans m'avoir prévenue, ni demandé si je le trouverois bon : je vis dans son procédé le manque d'usage d'un bon-homme que le *bruit* de l'orateur avoit séduit. Je fis honnêteté à *Clootz*, dont je ne connoissois que les déclamations ampoulées, et sur lequel je n'avois d'ailleurs aucune note défavorable ; mais un de mes amis, le voyant, me dit à l'oreille : — On introduit chez vous un insupportable parasite que je suis fâché d'y voir. — Les évènements du jour faisoient le sujet de la conversation ; *Clootz* prétendit prouver que c'étoit une mesure indispensable et salutaire ; il débita beaucoup de lieux communs sur les droits des peuples, la justice de leur vengeance, et l'utilité dont elle étoit pour le bonheur de l'espèce ; il parla long-tems et très-haut, mangea davantage, et ennuya plus d'un auditeur. Bientôt nommé député, il revint quelquefois de lui-même, cherchant, sans gêne, la première place et le meilleur morceau ; une politesse extrême et froide, que j'accompagnai du
soin

soin de servir toujours plusieurs personnes avant lui, dut promptement lui apprendre qu'il étoit jugé ; il le sentit, ne revint plus, et se vengea par des calomnies. Je n'aurois pas parlé de ce vil personnage sans le rôle distingué qu'il a joué parmi les détracteurs des gens de bien, et l'art avec lequel il a concouru à faire du *fédéralisme* un épouvantail pour les fots, ou un titre de proscription contre les bons esprits qui n'adoptoient pas sa chimère de république universelle.

La dernière fois qu'il vint chez moi, il mit en jeu sa marotte, rebattit toutes ses extravagances sur la possibilité d'une convention formée des députés de tous les coins du monde. Les uns répliquèrent par des plaisanteries : Roland, ennuyé du pédantisme et du bruit avec lequel Clootz foutenoit son opinion, et prétendoit la faire adopter, eut la bonté de lui pousser trois ou quatre syllogismes, après lesquels il lui tourna le dos : la conversation se tempéroit et se divisa ; Buzot, dont l'esprit judicieux ne s'amuse pas long-tems à combattre des moulins-à-vents, s'étonnoit de ce qu'on traitoit le fédéralisme comme une hérésie politique ; il observoit que la Grèce, si célèbre, si féconde en grands hommes et en hauts faits, étoit composée de petites républiques fédérées ; que les Etats-Unis, qui, de nos jours, offroient le tableau le plus intéressant d'une bonne organisation sociale, formoient un composé du même genre, et qu'il en étoit ainsi de la Suisse. Qu'à la vérité, dans

le moment actuel et la situation de la France, l'unité étoit importante à conserver pour elle, parcequ'elle offroit ainsi une masse plus imposante aux ennemis du dehors, et un ensemble d'action précieux à conserver pour la confection des loix qui devoient lui assurer une constitution ; mais qu'on ne pouvoit se dissimuler qu'il y auroit toujours du relâchement dans les liens politiques, qui uniroient un Provençal avec un Flamand ; qu'il étoit difficile de faire régner sur une si grande surface cet attachement qui fait la force des républiques, parcequ'enfin l'amour de la patrie n'est pas précisément celui de la terre qu'on habite, mais des citoyens avec lesquels on vit et des loix qui les régissent, sans quoi les Athéniens n'eussent pas transporté leur existence sur des vaisseaux en abandonnant leur ville ; qu'on ne peut bien aimer que ceux qu'on connoît, et que jamais l'enthousiasme d'hommes séparés par deux cents lieues ne peut être commun, uniforme, et vif, comme celui des habitans d'un petit territoire.

Ce sont ces réflexions sages, trouvées telles par la plupart de ceux qui les écoutoient, qui furent traduites et dénoncées par Clootz, comme une conjuration de fédérer la France et de détacher les départemens de Paris ; il présenta Buzot comme le plus dangereux des conspirateurs, Roland comme leur chef, et les députés qui venoient le plus souvent chez moi, comme les fauteurs de ce *projet liberticide*. Je ne sais si un fol tel que Clootz peut avoir été

de

de bonne foi dans ses craintes ; je ne saurois me le persuader, et je crois seulement qu'il a trouvé, dans la fabrication de son mensonge, une occasion de venger son amour-propre, irrité de n'avoir pas été admiré ; un sujet de déclamations dans son genre, très-convenable à la bouffissure de son style et au désordre de son imagination ; un moyen de nuire à des hommes dont la raison doit lui déplaire, et de faire cause commune avec ceux dont les vices lui sont agréables ; en supposant même qu'il n'ait pas la mission secrète de brouiller la France, à l'aide des enragés, pour faire plus beau jeu aux Prussiens ses compatriotes.

Cependant les massacres continuèrent ; à l'*Abbaye*, du Dimanche au soir au Mardi matin ; à la *Force*, davantage ; à *Bicêtre*, quatre jours, etc. Je dois à mon séjour actuel, dans la première de ces prisons, d'avoir appris des détails qui font frémir, et que je n'ai pas le courage de tracer. Mais une anecdote que je ne passerai point sous silence, parce qu'elle concourt à démontrer que c'étoit un projet bien lié : c'est qu'y ayant dans le faubourg St. Germain une maison de dépôt où l'on met les détenus que l'Abbaye ne peut recevoir quand elle renferme trop de monde, la police choisit, pour les transférer, le Dimanche au soir, l'instant d'avant le massacre général : les assassins étoient prêts ; ils se jetèrent sur les voitures ; il y avoit cinq ou six fiacres ; et, à coups de sabres et de piques, ils per-

cèrent, ils tuèrent, ceux qui les remplissoient, au milieu de la rue, au bruit terrible de leurs cris douloureux. Tout Paris fut témoin de ces horribles scènes, exécutées par un petit nombre de bourreaux (ils n'étoient pas quinze à l'Abbaye, à la porte de laquelle étoient, pour toute défense, malgré les réquisitions faites à la commune et au commandant, deux gardes nationaux). Tout Paris laissa faire — tout Paris fut maudit à mes yeux, et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi des lâches, insensibles aux derniers outrages qu'on puisse faire à la nature, à l'humanité ; froids spectateurs d'attentats que le courage de cinquante hommes armés auroit facilement empêchés.

La force publique étoit mal organisée, comme elle l'est encore : car les brigands ont bien soin, quand ils veulent régner, de s'opposer à tout ordre qui pût les entraver : mais faut-il connoître son capitaine et marcher en compagnie réglée, quand il s'agit de voler au secours de victimes qu'on égorge ? Le fait est que le bruit d'une prétendue conspiration dans les prisons, toute invraisemblable qu'il fût, l'annonce affectée de l'inquiétude et de la colère du peuple, retenoit chacun dans la stupeur, et lui persuadoit au fond de sa maison que c'étoit le peuple qui agissoit, lorsque, de compte fait, il n'y avoit pas deux cens brigands pour la totalité de cette infâme expédition. Aussi ce n'est pas la première nuit qui m'étonne ; mais quatre jours ! — et des curieux

curieux alloient voir ce spectacle ! — Non, je ne connois rien, dans les annales des peuples les plus barbares, de comparable à ces atrocités. La santé de Roland en fut altérée ; la contention du genre nerveux étoit telle que son estomac ne pouvoit rien recevoir, et la bile arrêtée se répandit à la surface de la peau ; il étoit jaune et foible avec une égale activité, ne pouvant dormir ni manger, et ne cessant de travailler. Il ignoroit encore avoir été l'objet d'un mandat d'arrêt ; je l'avois appris, et me ferois bien gardée de le lui faire connoître ; c'eût été fournir un aliment à une affection assez profonde : je ne fais qui s'avisa de lui en parler la semaine suivante ; il faut convenir qu'il lui est arrivé, par la fuite, de citer quelquefois ce fait particulier de manière que ses ennemis affectèrent de répandre qu'il ne s'étoit soulevé contre ces exécutions que par la crainte qu'il avoit eu d'être compris parmi ceux qui en avoient été les victimes, tandis qu'il ne faisoit que joindre, à la juste horreur qu'elles lui avoient inspiré, l'indignation d'avoir été compté au nombre de ceux qui devoient les subir.

Danton fut celui qui s'efforça le plus de présenter l'opposition de Roland à ces évènements comme le fruit d'une imagination ardente, et de la terreur dont il étoit gratuitement frappé. Ce trait m'a toujours paru fort significatif.

L'histoire conservera sans doute l'infâme circulaire du Comité de Surveillance de la commune,

renfermant l'apologie des journées de Septembre, et l'invitation d'en célébrer de semblables par toute la France ; circulaire expédiée avec profusion dans les bureaux et sous le contre-seing du ministre de la justice.

Les circonstances faisant juger l'inconvénient d'amener à Paris les prisonniers d'Orléans, dont la translation avoit été ordonnée, et qui déjà étoient en chemin, le ministre de l'intérieur donna des ordres, d'après l'avis du conseil, pour les conduire à Versailles ; on envoya une nombreuse escorte : des hommes qui jouoient l'horreur pour les assassinats de Paris obtinrent, sous ce manteau, d'en faire partie, et dirigèrent la boucherie qui s'exécuta dans les charrettes, à l'arrivée des prisonniers à Versailles.

L'or, l'argent, les porte-feuilles, les bijoux, et autres effets précieux, en grande quantité dans les prisons à cette époque, par la condition et la richesse de ceux qui les peuploient, furent pillés comme on peut le croire.

Des dilapidations bien plus considérables avoient été faites, par les membres de la commune, après le 10 Août, soit au château des Tuilleries, soit dans les maisons royales des environs où elle envoya des commissaires, soit chez les particuliers, dits suspects, où elle avoit fait apposer les scellés.

Elle avoit reçu de grands dépôts ; elle avoit fait enlever des trésors ; nul compte ne paroissoit, et le ministre

ministre de l'intérieur ne pouvoit obtenir les renseignemens qu'il avoit droit d'exiger sur ces objets. Il se plaignit à l'Assemblée ; il le fit aussi de la négligence du commandant-général, dont il réclamoit inutilement de plus nombreux factionnaires pour le poste du *Garde-meuble* : cependant des brigands se permettoient tout ; on avoit, en plein jour, sur les boulevards et dans les marchés, arraché des montres, des boucles de souliers, des pendans d'oreilles. L'Assemblée, comme de coutume, trouva fort bon le zèle du ministre, le chargea de lui faire un rapport sur l'état de Paris, et ne prit point de mesures.

Le vol du *Garde-meuble* s'effectua ; des millions passèrent aux mains de gens qui devoient s'en servir pour perpétuer l'anarchie, source de leur domination.

Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, d'Eglantine vint chez moi à onze heures du matin ; d'Eglantine, qui avoit cessé d'y paroître lors des matines de Septembre ; d'Eglantine qui, la dernière fois qu'il y étoit venu, m'avoit dit, comme par un sentiment profond de l'état critique de la France, Jamais les choses n'iront bien si l'on ne concentre les pouvoirs ; il faut que le conseil exécutif ait la dictature, et que ce soit son président qui l'exerce. — D'Eglantine ne me trouva pas ; je venois de sortir avec Madame Pétion : il m'attend deux heures ; je le trouve dans la cour à mon arrivée ; il monte avec moi

moi sans que je l'engage à le faire ; il reste une heure et demie sans que je l'invite à s'asseoir ; il se lamente, d'un ton bien hypocrite, sur le vol de cette nuit, qui prive la nation de véritables richesses : il demande si l'on n'a point quelques renseignemens sur les auteurs ; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien pressenti à cet égard ; il parle ensuite de Robespierre, de Marat, qui avoient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il falloit laisser aller, comme d'hommes bien intentionnés, très-zélés, qui s'effarouchoient de tout, mais desquels il ne falloit pas s'inquiéter. Je le laissai dire, parlai fort peu, et ne m'ouvrit sur rien : il se retira ; je ne l'ai plus jamais revu. Je n'ai encore pu bien savoir quel étoit le but de cette singulière visite. C'est au tems à l'apprendre.

J'ai dit que *Marat* commençoit à nous déchirer. Il faut savoir que du moment où l'Assemblée avoit mis des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour impression d'écrits utiles, Marat, qui, le lendemain du dix, avoit fait enlever, par son peuple, quatre presses à l'imprimerie royale pour s'indemniser de celles que la justice lui avoit précédemment fait retirer ; *Marat* écrivit à Roland pour lui demander quinze mille livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choses. Roland répondit, que la somme étoit trop considérable pour la délivrer sans connoître l'objet auquel elle devoit servir ; que si *Marat* vouloit lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribueroit

s'attribueroit pas le droit de les juger, mais les soumettroit au conseil pour savoir s'il convenoit de les publier aux frais de la nation. *Marat* répliqua assez mal, comme il fait faire, et envoya un fatras de manuscrits, dont la seule vue faisoit peur; il y avoit un traité des *chaines de l'esclavage*; je ne fais quoi encore, marqué à son coin; c'est suffisant pour l'apprécier.

J'avois quelquefois douté que *Marat* fût un être subsistant; je fus persuadé alors qu'il n'étoit pas imaginaire: j'en parlai à Danton, je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener; car il faut connoître les monstres, et j'étois curieuse de savoir si c'étoit une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé. Danton s'en défendit comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offriroit qu'un original qui ne répondroit à rien: au ton de l'excuse, je jugeai qu'il n'auroit point égard à cette fantaisie, lors même que j'aurois insisté; je n'eus pas l'air d'y avoir sérieusement songé.

Le conseil trouva que les manuscrits de *Marat* devoient être remis à Danton, qui sauroit bien s'arranger avec lui; c'étoit couper le nœud Gordien au lieu de le dénouer. Le ministre de l'intérieur ne devoit point employer les fonds publics à solder un extravagant; la prudence exigeoit qu'il ne s'en fît pas un ennemi; le refus pur et simple du conseil auroit tout concilié.

Commettre

Commettre ce soin à Danton, c'étoit lui donner un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairoit de l'exciter. Trois semaines et plus s'étoient écoulées, les journées de Septembre étoient passées ; *Marat* avoit eu l'impudence d'afficher la demande des quinze mille livres à d'Orléans, en se plaignant du ministre qui avoit eu l'incivisme de ne pas les lui donner, lorsqu'il fit un placard contre moi nommément. Je n'y fus pas trompée. — Voilà, dis-je à mon mari, du Danton tout pur ; il veut vous attaquer, il commence par rôder autour de vous ; puis, avec son esprit, il a la bêtise d'imaginer que je serai sensible à ces sottises, que je prendrai la plume pour y répondre ; qu'il aura le plaisir de traduire une femme sur la scène, et de jeter ainsi du ridicule sur l'homme public à qui je suis attachée. Ces gens-là peuvent avoir quelque opinion de mes facultés, mais ils ne sauroient juger mon âme ; ils n'ont qu'à me calomnier tant qu'il leur plaira, ils ne me feront pas bouger, ni me plaindre, ni m'en foucier.

Roland fit son rapport sur l'état de Paris, le 22 Septembre : il fut exact et vigoureux ; c'est dire qu'il peignoit les désordres qui y avoient été commis et les inconvéniens de laisser plus long-tems les autorités constituées dans l'insubordination la plus grande, dans l'exercice de l'arbitraire le plus dangereux.

Il rendit justice au zèle de la commune du 10, à l'utilité dont elle avoit été pour la révolution de ce jour ; mais il fit voir que l'usage prolongé des moyens révolutionnaires produisoient exactement le contraire de ce qu'on espéroit obtenir par eux, puisqu'on ne détruisoit la tyrannie que pour faire régner la justice et l'ordre également incompatibles avec l'anarchie ; et il démonstroît la justice et la difficulté d'obtenir des comptes de cette commune à laquelle il en avoit inutilement demandé. L'Assemblée, saine par l'esprit, mais incapable et foible par caractère, applaudit, fit imprimer, ordonna, peu de choses, et ne rectifia rien. Il n'est guère possible d'imaginer une situation plus pénible que celle d'un homme équitable et ferme, à la tête d'une grande administration dans laquelle il paroît avoir une puissance considérable, et se charge effectivement d'une grande responsabilité ; témoin journalier d'abus révoltans dont il n'a pourtant que la dénonciation, et sur lesquels l'autorité législative qu'il éclaire ne fait ou n'ose prendre un parti. Casser la commune, ordonner l'élection dans les règles d'une nouvelle municipalité, organiser la force publique, et lui faire nommer un commandant par les sections, étoient véritablement les seules mesures propres à rétablir dans Paris l'ordre, sans lequel on y citeroit vainement les loix, et faute duquel une convention y seroit nécessairement soumise à l'autorité municipale, qui ne connoissoit aucun frein. Dans cet état de choses,

choses, j'aurois mieux aimé que Roland consacraît ses talens à sa patrie comme député, qu'en qualité de membre d'un conseil sans énergie et de ministre d'un gouvernement sans action. Je ne dissimulai pas cette façon de penser à quelques personnes faites pour l'apprécier ; car le vulgaire n'auroit rien compris à la préférence d'une existence modeste sur le traitement et l'entourage d'une place ministérielle ; et, faute d'y voir clair, il auroit fait de sottes suppositions.

Le département de la Somme, que Roland avoit long-tems habité, le nomma son représentant : cette nomination excita des regrets presque universels ; on trouvoit absurde et fâcheux de voir ôter du gouvernail un homme intègre, éclairé, courageux, difficile à remplacer, pour le faire passer dans une assemblée où tant d'autres pouvoient voter utilement sans une égale capacité. Roland n'avoit point à hésiter ; il écrivit à l'Assemblée en conséquence, en la priant de nommer à sa place, et lui indiquant la personne qu'il croyoit pouvoir lui succéder. L'agitation fut extrême à cette nouvelle ; on se récria de toute parts, et l'on opina pour qu'il fût invité à rester au ministère : la Convention s'étoit déjà formée du grand nombre de députés à l'Assemblée Législative qui s'y trouvoient nommés, et de ceux des députés les premiers arrivés, ou ceux-ci prenoient place dans l'Assemblée Législative ; c'est ce que je ne me rappelle pas parfaitement à ce moment ou je
n'ai

n'ai près de moi aucune espèce de renseignemens : mais Danton étoit présent ;* il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre cette invitation ; son impétuosité trahit sa haine, lui fit dire beaucoup de choses ridicules, et entr'autres, qu'il faudroit donc aussi m'adresser l'invitation, parceque je n'étois pas inutile au ministère de Roland. Les murmures de la désapprobation repoussèrent ses propos envieux ; mais le décret ne fut pas rendu, quoique le désir général fût bien marqué ; la démission ne fut pas non plus acceptée, et le ministre demeura dans la possibilité de choisir encore. La foule des députés se porta chez lui pour l'engager à ne pas quitter le ministère ; on le pressa vivement comme pour un sacrifice qu'il devoit à son pays ; on lui représenta que la Convention une fois complete feroit prendre aux affaires une marche grande et décisive, dans laquelle son caractère et son activité seroient nécessaires, et par laquelle il seroit soutenu. Deux jours s'étoient passés dans ces sollicitations, lorsqu'on vint lui apprendre que sa nomination étoit mauvaise, parcequ'elle avoit été faite en remplacement d'une autre que l'on croyoit nulle et qui ne l'étoit point ;

* Je me souviens que, pendant plus d'un mois, il continuoît d'agir au conseil, en allant voter à l'Assemblée ; cette cumulation de pouvoirs paroïssoit très-condamnable à Roland, qui, durant la dernière quinzaine de cette allure de Danton, s'abstint d'aller au conseil, influencé par un homme qui ne devoit plus s'y trouver.

qu'ainsi,

qu'ainsi, il n'avoit point de raison de quitter le ministère.

Il se détermina donc à rester ; il l'écrivit à l'Assemblée avec l'accent d'un courage et d'une fierté qui fut couvert des applaudissemens de la majorité, et fit pâlir ses ennemis. Son élection se trouva nulle en effet ; mais le parti Danton s'efforçoit de le cacher jusqu'à ce qu'il eût quitté le ministère, afin qu'il ne se trouvât nulle part. Il n'y eut plus de relâche dans ce parti contre lui, chaque jour c'étoient de nouvelles attaques ; le journal de *Marat*, des pamphlets *ad hoc*, des dénonciations aux Jacobins, répétèrent sans cesse des accusations, des calomnies, plus bêtes ou plus atroces les unes que les autres. Mais la persévérance et l'effronterie dans ce genre ont toujours des succès auprès du peuple naturellement défiant et léger. On alla même jusqu'à lui faire un crime de ce qui auroit dû lui mériter des éloges, et l'on eut l'art d'inspirer des craintes à d'honnêtes gens timides, par celle de ses sollicitudes qui concouroit davantage au salut de la république ; je veux parler du soin d'éclairer l'opinion. Il ne faut pas être profond politique pour savoir que l'opinion fait la force des gouvernemens ; aussi toute la différence qui existe à cet égard entre une administration tyrannique et celle qui prend la justice pour base, c'est que la première n'est occupée que de resserrer les lumières, de contraindre la vérité, tandis que l'autre s'impose pour loi de les répandre.

L'Assemblée

L'Assemblée avoit bien jugé que les évènements du dix Août produiroient des impressions diverses, suivant les préjugés ou les intérêts des individus, et la manière dont ils seroient présentés ; elle fit dresser un récit des faits, décréta son impression, l'appuya par la publication de toutes les pièces qui justifioient de leur exactitude, chargea le ministre de l'intérieur de les expédier par toute la France, et lui enjoignit en outre de faire publier des écrits propres à remplir le même but. Roland sentit que, dans cette circonstance, l'art de répandre avoit besoin d'être perfectionné, et qu'il s'agissoit de former un courant de lumières qui suppléât, en quelque sorte, à l'instruction publique toujours négligée. Il s'assura dans les départemens, par les informations et les recherches, d'un petit nombre d'hommes sages et zélés qu'on pût regarder comme les fidèles distributeurs des écrits qui leur seroient envoyés ; il se fit une règle de répondre à tout, d'entretenir correspondance avec les sociétés populaires, les curés, et les particuliers qui s'adresseroient à lui ; il envoya aux sociétés une circulaire, où il les rappelloit à l'esprit de leur institution, au soin fraternel d'instruire et de s'éclairer, dont elles tendoient trop à s'écarter pour délibérer et gouverner ; il choisit dans ses bureaux trois ou quatre personnes d'un bon esprit, qu'il fit diriger par celle d'entr'elles qui avoit le plus de sensibilité dans l'âme, d'austérité dans les principes, de douceur dans le style, pour suivre

cette *correspondance patriotique*, et faire l'envoi des imprimés ; il nourrit souvent cette correspondance de ses propres circulaires dictées par les circonstances, et respirant toujours cette moralité, ce charme d'affection, qui gagne les cœurs. On ne peut se figurer l'excellent effet qui en est résulté ; aussi les troubles de toute espèce s'apaisèrent ; les corps administratifs opérèrent avec régularité ; cinq à six cents sociétés, des curés en assez grand nombre, se vouèrent avec un zèle touchant à répandre l'instruction, à intéresser et lier à la chose publique des hommes jusque-là livrés à leurs travaux, mais abandonnés à leur ignorance, et prêts à recevoir des fers, plus qu'à maintenir une liberté dont ils ne connoissoient ni l'étendue, ni les limites, ni les droits, ni les devoirs.

Cette *correspondance patriotique* est un monument précieux qui atteste également la pureté des principes, la vigilance éclairée du ministre, la bonne volonté d'un grand nombre de sages citoyens, et les fruits admirables de la sagesse, du civisme, et de la raison.

Les hommes soupçonneux et jaloux virent beaucoup moins, dans la chose et dans ses effets, le triomphe de la liberté, le maintien de la paix, l'affermissement de la République, que la gloire et le crédit qui pouvoient en résulter pour le premier coopérateur. Dès lors Roland fut représenté comme un homme dangereux, qui avoit des bu-

reaux

reaux d'esprit public ; bientôt comme un corromp-
 teur de l'opinion, un ambitieux de la suprême
 puissance ; enfin, comme un conspirateur.

Il ne falloit que lire ses écrits, visiter sa corres-
 pondance : les départemens qui les recevoient lui
 répondoient par des actions de grâces ; mais les
 brigands de Paris, calomniant toujours et ne prou-
 vant jamais, élevèrent, à l'aide de mille mouvemens,
 une sorte de défiance et d'opinion populaire que
 les Jacobins soutenoient de tout leur pouvoir ; car
 ils n'étoient plus régis que par Danton, Robes-
 pierre, et Marat.

N O T E.

A Sainte-Pélagie, le 8 Août, 1793.

Il y a plus de deux mois que je suis incarcérée
 parceque j'appartiens à un homme de bien, qui
 s'est avisé de se conserver vertueux dans une révo-
 lution, et de rendre des comptes rigoureux étant
 ministre. Il a vainement sollicité, durant cinq
 mois, qu'on apurât ses comptes et jugeât son ad-
 ministration : l'examen en a été fait ; mais comme
 il n'y avoit pas de quoi médire, on n'a point voulu
 faire de rapport, et l'on a calomnié. L'activité de
 Roland, ses travaux multipliés, ses écrits sages, lui
 avoient acquis une considération qu'on a cru re-

doutable ; ou du moins les envieux l'ont fait croire telle, pour renverser un homme dont ils haïssoient l'intégrité. On vouloit le perdre ; on a tenté de l'arrêter lors de cette insurrection du 31 Mai ; époque de l'avilissement complet de la représentation nationale, de sa violation, et des succès du décemvirat : il s'est échappé ; on m'a saisi de rage ; mais l'on m'auroit toujours arrêtée, car ceux qui nous persécutent, s'ils savent que mon nom n'a pas l'influence du sien, sont persuadés que mon caractère n'a pas moins de force, et ils ont presque autant d'envie de me perdre.

J'ai employé les premiers tems de ma captivité à écrire ; je l'ai fait avec tant de rapidité, et dans une disposition si heureuse, qu'avant un mois j'avois des manuscrits de quoi faire un volume *in 12mo* ; c'étoit sous le titre de *Notices Historiques*, des détails sur tous les faits et sur toutes les personnes tenant à la chose publique, que ma position m'avoit mis dans le cas de connoître ; je les donnois avec la liberté, l'énergie de mon caractère, avec l'abandon de la franchise, l'aisance d'un esprit au-dessus de toutes les considérations particulières, avec le plaisir de peindre ce que j'avois senti, ou ce que j'éprouvois ; enfin, avec la confiance que, dans tous les cas, ce recueil seroit mon testament moral et politique. — Je venois de compléter le tout, en conduisant les choses jusqu'à ces derniers momens, et je l'avois confié à un ami qui y mettoit le plus grand

gran
coup
fong
de le
jeté
agité
cela
crise
mier
buna
barr
oreill
de m
sonna
Ce
éven
et là,
esprit
mais
rapp
facult

grand prix ; l'orage est venu fondre sur lui tout-à-coup ; à l'instant de se voir en arrestation, il n'a songé qu'aux dangers ; il n'a senti que le besoin de les conjurer ; et, sans rêver aux expédiens, il a jeté au feu mes manuscrits. Cette perte m'a plus agitée que n'ont jamais fait les plus rudes épreuves ; cela peut se concevoir, si l'on se représente que la crise approche, que je puis être massacrée au premier jour, ou traînée, je ne sais comment, au tribunal que les dominateurs emploient pour se débarrasser des importans ; que ces écrits étoient un oreiller sur lequel je me reposois de la justification de ma mémoire et de celle de beaucoup de personnages intéressans.

Cependant, comme il ne faut succomber à aucun évènement, je vais employer mes loisirs à jeter ça et là, négligemment, ce qui se présentera à mon esprit. Cela ne sauroit remplacer ce que j'ai perdu ; mais ce sera des lambeaux qui serviront à me le rappeler, et à m'aider un jour à y suppléer, si la faculté m'en est laissée.

PO

D

coli

ext

nou

qu'

plus

et

l'un

un

pub

équ

dig

et n

l'hu

cap

gén

en

diff

PORTRAITS ET ANECDOTES.

B u z o t.

D'UN caractère élevé, d'un esprit fier, et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique, et paresseux, doit quelquefois se porter aux extrêmes. Passionné contemplateur de la nature, nourrissant son imagination de tous les charmes qu'elle peut offrir, son âme des principes de la plus touchante philosophie, il paroît fait pour goûter et procurer le bonheur domestique ; il oublieroit l'univers dans la douceur des vertus privées avec un cœur digne du sien. Mais jeté dans la vie publique, il ne connoît que les règles de l'austère équité ; il les défend à tout prix. Facile à s'indigner contre l'injustice, il la poursuit avec chaleur, et ne fait jamais composer avec le crime. Ami de l'humanité, susceptible des plus tendres affections, capable d'élans sublimes et des résolutions les plus généreuses, il chérit son espèce, et fait se dévouer en républicain ; mais juge sévère des individus, difficile dans les objets de son estime, il ne l'accorde

K 4

qu'à

qu'à fort peu de gens. Cette réserve, jointe à l'énergique liberté avec laquelle il s'exprime, l'a fait accuser de hauteur, et lui a donné des ennemis. La médiocrité ne pardonne guère au mérite ; mais le vice hait et poursuit la vertu courageuse qui lui déclare la guerre. Buzot est l'homme le plus doux de la terre pour ses amis, et le plus rude adversaire des frippons. Jeune encore, la maturité de son jugement et l'honnêteté de ses mœurs lui valurent l'estime et la confiance de ses concitoyens. Il justifia l'une et l'autre par son dévouement à la vérité, par sa fermeté, sa persévérance à la dire. Le commun des hommes, qui déprécie ce qu'il ne peut atteindre, traite sa pénétration de rêverie ; sa chaleur, de passion ; ses pensées fortes, de diatribes ; son opposition à tous les genres d'excès, de révolte contre la majorité : on l'accusa de *royalisme*, parcequ'il prétendoit que les mœurs étoient nécessaires dans une République, et qu'il ne faut rien négliger pour les soutenir ou les rectifier ; de *calomnier Paris*, parcequ'il abhorroit les massacres de Septembre, et ne les attribuoit qu'à une poignée de bourreaux gagés par des brigands ; d'*aristocratie*, parcequ'il vouloit appeler le peuple à l'exercice de sa souveraineté dans le jugement de Louis XVI ; de *fédéralisme*, parcequ'il réclamoit le maintien de l'égalité entre tous les départemens, et s'élevoit contre la tyrannie municipale d'une commune usurpatrice. Voilà ses crimes. Il eût aussi des travers.

Avec

Avec une figure noble et une taille élégante, il faisoit régner dans son costume ce soin, cette propreté, cette décence, qui annoncent l'esprit d'ordre, le goût et le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même.

Ainsi, lorsque la lie de la nation portoit au timon des affaires des hommes qui faisoient consister le patriotisme à flatter le peuple pour le conduire, à tout renverser et envahir pour s'accréditer et s'enrichir, à médier des loix pour gouverner, à protéger la licence pour s'assurer l'impunité, à égorger pour affermir leur pouvoir, à jurer, boire, et se vêtir en porte-faix, pour fraterniser avec leurs pareils ; Buzot professoit la morale de Socrate et conservoit la politesse de Scipion : le scélérat ! Aussi l'intègre *Lacroix*, le sage *Chabot*, le doux *Lindet*, le réservé *Thuriot*, le savant *Duroi*, l'humain *Danton*, et leurs fidèles imitateurs, l'ont déclaré traître à la patrie ; ils ont fait raser sa maison et confisquer ses biens, comme autrefois on bannit Aristides et condamna Phocion. Je m'étonne qu'ils n'aient point décrété qu'on oublieroit son nom. C'eût été plus conséquent à leurs vues que de prétendre le conserver avec des épithètes que désavoue l'évidence.

On ne peut point effacer de l'histoire la conduite de Buzot dans l'Assemblée Constituante, ni supprimer ses sages motions, ses vigoureuses forties, dans la Convention. Quelque soit l'altération des opinions
dans

dans des journaux peu fidèles, les principes qui les appuient se retrouvent toujours. Buzot improvisoit fréquemment, travailloit peu d'ailleurs, mais ne manquoit jamais de s'élever contre tout système pervers ou nuisible à la liberté. Son rapport sur la garde départementale, dont on a si fort décrié le projet, contient des raisons auxquelles on n'a pas répondu ; celui sur la loi, proposée contre les provocateurs au meurtre, renferme la plus saine politique, et cette philosophie, vraie comme la nature, forte comme la raison sur lesquelles elle s'appuie ; sa proposition du bannissement des Bourbons développée avec précision, motivée avec justesse, est écrite avec grace et chaleur ; son opinion sur le jugement du roi nourrie de choses et de raisons, n'a rien du pathos et des divagations auxquels ce sujet a donné lieu à tant de harangueurs ; enfin, ses lettres à ses commettans, des 6 et 22 Janvier, peignent son âme avec une vérité qui les fera rechercher. Quelques lutteurs de sa force auroient pu donner à la Convention l'impulsion qui lui étoit nécessaire ; mais les autres hommes à talens, paroissant se ménager comme *orateurs* pour les grandes occasions, négligeoient trop le combat journalier, et ne se méfièrent point assez de la tactique de leurs médiocres adversaires.

PÉTION.

P É T I O N.

Véritable homme de bien et homme bon, il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne ; il peut négliger beaucoup de choses pour lui, et ne sauroit exprimer un refus d'obliger qui que ce soit au monde. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise, et la gaieté, distinguent sa physionomie. Il fut maire prudent, représentant fidelle ; mais il est trop confiant et trop paisible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il est froid orateur, et lâche dans son style, comme écrivain ; administrateur équitable et bon citoyen, il étoit fait pour pratiquer les vertus dans une République, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu qui le regarda, durant quelques tems, comme son idole, et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi.

Lors de l'Assemblée Constituante, au tems de la révision, j'étois un jour chez la femme de Buzot lorsque son mari revint de l'Assemblée fort tard, amenant Pétion pour dîner. C'étoit l'époque où la cour les faisoit traiter de factieux, et peindre
comme

comme des intrigans tous occupés de soulever et d'agiter. Après le repas, Pétion, assis sur une large ottomane, se mit à jouer avec un jeune chien de chasse avec l'abandon d'un enfant ; ils se lassèrent tous deux, et s'endormirent ensemble, couchés l'un sur l'autre : la conversation de quatre personnes n'empêcha pas Pétion de ronfler. Voyez donc ce factieux, disoit Buzot en riant ; nous avons été regardés de travers en quittant la salle, et ceux qui nous accusent, très agités pour leur parti, s'imaginent que nous sommes à manœuvrer !

Cette scène et ce discours se sont fréquemment retracés à ma mémoire depuis ces tems malheureux où l'on accuse et proscriit Pétion et Buzot comme royalistes, avec autant de raison que la cour les accusoit alors d'intrigues. Toujours seuls, avec leurs principes, ne communiquant avec les hommes qui en professoient de semblables, que pour s'entretenir des opinions relatives, ils ont cru qu'il devoit suffire de réclamer opiniâtrément la justice, de dire constamment la vérité, de s'immoler ou s'exposer à tout plutôt que de les trahir ; et ils sont déclarés *traîtres à la patrie* !

Je veux consigner ici un fait assez marquant. On a vu ailleurs que, durant le premier ministère patriote, il avoit été arrangé que le ministre des affaires étrangères prendroit sur les fonds attribués à son département, pour dépenses secrètes, quelques sommes qu'il remettroit au maire de Paris,

tant

tant pour la police, qui se réduisoit à zéro, faute de moyens, que pour des écrits destinés à contre-balancer ceux de la cour. Dumouriez ayant quitté ce département, il fut question du même objet avec d'Abancourt, c'est-à-dire, des fonds nécessaires à la *police* seulement. D'Abancourt ne voulut rien faire de lui-même ; mais il prétendit que c'étoit une chose à faire goûter au roi, et dont il ne pouvoit manquer de sentir la justice. Le roi ne goûta pas la proposition, et répondit, en propres termes, qu'il ne donneroit pas des verges pour se fouetter ; c'étoit de bon sens, puisqu'il n'étoit pas constitutionnel de bonne-foi, et l'on pouvoit s'attendre à cette réponse. Mais peu de jours après, Lacroix, ce collègue actuel de Danton, avec lui déprédateur de la Belgique, persécuteur des honnêtes gens, et dominateur du jour ; Lacroix, qui siégeoit alors à l'Assemblée Législative, et qu'on savoit aller au château, se rendit chez Pétion pour lui assurer la libre disposition de trois millions, s'il vouloit en user de manière à soutenir sa majesté : proposition que le maire, dans son caractère, devoit trouver plus offensante que le roi n'avoit pu trouver l'autre déplacée ; aussi fut-elle rejetée malgré l'accueil très-particulier qu'il reçut du roi dans le même tems ; ayant été appelé au château, au lieu d'y trouver le roi environné comme à l'ordinaire, ne l'ayant jusques-là jamais vu seul, il fut introduit dans son cabinet où personne autre ne paroissoit être, et Louis XVI. lui prodigua

prodigua les témoignages d'affabilité, d'intérêt, même ces petites cajoleries aimables qu'il savoit fort bien distribuer à volonté. Le léger bruit d'un froissement d'étoffe de soie derrière la tenture persuada à Pétion que la reine étoit présente sans être visible, et les caresses du roi le convinquirent de sa fausseté : il resta ferme et honnête, sans céder au prince, qui tentoit de le corrompre ; de même que, sans flatter le peuple, il voulut ensuite appeler à lui pour le jugement de ce même roi, tandis que Lacroix, qui l'avoit servi, et s'en étoit probablement fait payer, ne trouvoit pas qu'on pût l'envoyer trop tôt à la mort.

PACHE.

On a dit avec raison que le talent de connoître les hommes devoit être le premier chez ceux qui gouvernent ; leurs erreurs dans ce genre sont toujours les plus funestes. Mais l'exercice de ce talent si difficile le devient bien plus encore dans les tems de révolution ; et enfin il est tel degré d'hypocrisie dont il n'y a plus de honte à être dupe, car il faudroit être pervers pour le soupçonner.

J'avois rencontré, dans ma jeunesse, chez une de mes parentes, Gibert, employé dans les postes, qui avoit ce degré d'aménité, compagne ordinaire du goût des beaux arts. Gibert, homme honnête et tendre père, s'amusoit à la peinture, cultivoit la musique,

musique, et se faisoit estimer des personnes de sa connoissance par sa probité. Il étoit extrêmement attaché à un homme, son ami par excellence, dont il vantoit le rare mérite avec l'enthousiasme du dévouement et la modestie d'un individu qui s'estime fort inférieur. Je vis quelquefois cet ami, dans lequel on ne pouvoit remarquer, au premier coup-d'œil, qu'une simplicité extrême ; mais je ne fus pas à portée de l'apprécier, car je le rencontrai peu, et je ne voyois pas souvent Gibert lui-même ; j'appris seulement par lui que son ami, c'étoit *Pache*, amoureux de la vie champêtre, seule convenable à ses mœurs patriarcales, de la liberté dont ses connoissances lui faisoient mesurer tous les avantages, abandonnoit en France une place honnête dans l'administration, pour s'établir en Suisse avec sa famille. Je fus par la suite qu'ayant perdu sa femme, voyant ses enfans soupirer pour Paris, et la révolution préparer l'affranchissement national, il prenoit le parti de revenir ; enfin que, satisfait de l'aisance que lui procuroit l'échange de ses propriétés et l'acquisition heureuse d'un domaine national, il avoit renvoyé à un ci-devant ministre les contrats d'une pension qu'il tenoit de lui.

Il ne falloit pas se trouver fréquemment avec Gibert et connoître sa liaison avec *Pache*, pour être informé de tout ce qui pouvoit être avantageux sur celui-ci. Dans le mois de Janvier, 1792, il nous l'amena, et je le vis de loin en loin,

loin. Pache, ainsi que je l'ai déjà observé, porte le masque de la plus grande modestie ; elle est même telle, qu'on est tenté d'adopter l'opinion qu'il paroît avoir de lui, et de ne pas le prendre pour une grande valeur. Mais on lui tient compte de cette modestie, quand on découvre qu'il raisonne avec justesse et qu'il n'est pas dénué de connoissances. Comme il a infiniment de réserve et ne se découvre jamais à nu, on ne tarde pas de soupçonner qu'il en fait plus qu'il n'en dit, et l'on finit par lui croire d'autant plus de mérite qu'on avoit été prêt de commettre l'injustice de ne point lui en accorder. Un homme qui parle peu, qui écoute avec intelligence tout ce dont on peut traiter, et se permet quelques observations bien placées, passe aisément pour habile. *Pache* s'étoit lié avec *Meuniers* et *Monge*, tous deux de l'Académie des Sciences ; ils avoient fondé une société populaire dans la section du Luxembourg, dont l'objet, disoient-ils, étoit l'instruction et le civisme. *Pache* étoit fort assidu dans cette société ; il sembloit consacrer à la patrie, comme citoyen, tout le tems qu'il ne donnoit point à ses enfans, et qui séparoit les leçons de cours public auxquelles il les conduisoit.

J'ai dit ailleurs comment Roland fut appelé au ministère à la fin de Mars de cette année-là ; les bureaux étoient remplis d'agens de l'ancien régime, très peu disposés à favoriser le nouveau ; mais ils avoient la marche des affaires, et il ne falloit pas
risquer

risque
dans
agens
se pr
multi
traîne
pidité
comp
scrup
est in
Roland
garde
feroit
press
mette
tion,
des c
poser
qu'on
burea
impo
voit
la tri
patri
de l'
pose
On
plus
utile

risquer de désorganiser toute une grande machine, dans ces tems de troubles, pour renouveler des agens ; on devoit donc se borner à les surveiller, et se préparer de loin à les remplacer. Mais dans la multiplicité des affaires dont le courant journalier entraîne l'homme en place avec une inconcevable rapidité, on ne peut se dissimuler qu'il est facile de le compromettre, s'il n'apporte à tout une attention scrupuleuse, qui devient infiniment pénible quand elle est inspirée par la défiance. Dans cette situation, Roland désiroit trouver un homme sûr, qu'il pût garder toujours près de lui dans son cabinet, à qui il feroit relire une lettre, un rapport, sur quelque objet pressant, qu'un autre plus pressant encore ne permettoit pas de revoir assez vite, non pour la rédaction, mais pour s'assurer que les principes adversaires des commis n'auroient point influé sur la manière de poser les faits ou de déduire les motifs ; un homme qu'on pût charger d'aller choisir telle pièce dans tel bureau, ou porter tel ordre verbal sur quelque matière importante. L'idée de *Pache* se présenta. Pache avoit été dans les bureaux de la marine ; il connoissoit la triture des affaires ; Pache avoit un sens droit, du patriotisme, des mœurs qui font honorer le choix de l'homme public, et cette simplicité qui n'indispose jamais contre lui. L'idée parut excellente. On fait parler à Pache, qui manifeste aussitôt le plus grand empressement de servir Roland, en étant utile à la chose publique, mais sous la condition qu'il

L

conservera

conservera son indépendance, sans prendre aucune espèce de titre ni d'appointemens. C'étoit un noble début. On imagina que lors d'une nouvelle organisation des bureaux, il seroit aisé de voir à quoi il conviendrait plus particulièrement; et Pache se rendit chez Roland, dans le cabinet duquel il arrivoit tous les matins à sept heures, avec son morceau de pain à la poche, et demouroit jusqu'à trois, sans qu'il fût possible de lui faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, remplissant bien sa destination, faisant une observation, plaçant un mot qui ramenoit la question à son but, adoucissant Roland, quelquefois irrité des contradictions aristocratiques de ses commis.

Roland excessivement ardent, fort sensible, mettoit un prix infini à la douceur, à la complaisance, de Pache, le traitoit en ami précieux; et moi, touchée de l'utilité dont je le croyois être à mon mari, je lui prodiguois les témoignages d'estime et les démonstrations d'attachement. Pache n'avoit point de style; il ne falloit pas lui donner une lettre à faire, c'étoit sec et plat; mais on n'avoit pas besoin de lui sous ce rapport, et il étoit utile sous celui pour lequel la surveillance d'un homme fidelle avoit été imaginée. *Servan*, notre ami, appelé à la guerre, effrayé de la complication et du bouleversement de certaines parties, nous envia *Pache*. Laissez venir près de moi cet honnête homme, disoit-il à Roland; vous n'avez plus besoin de lui, vous êtes cent fois

au-

au-dessus de votre travail, et le chaos des premiers instans une fois débrouillé, cette surveillance d'autrui ne vous est pas nécessaire, tandis que je me trouve avec une surcharge d'affaires, dans la plus grande pénurie de sujets à qui je puisse me confier. — Ces ministres-là croyoient encore qu'il falloit de la capacité pour occuper des places, et qu'on ne pouvoit en revêtir personne sans quelque motif raisonné de lui supposer des moyens de la remplir. Roland consentit; Pache, consulté, se prêta d'aussi bonne grace aux mêmes conditions qu'il avoit faites à Roland. Jeté de ce côté, nous ne le vîmes plus guère; mais Servan s'en louoit beaucoup. Le ministère fut changé; Roland se tint dans sa retraite, et Pache retourna à sa section. Le dix Août survint, et l'Assemblée Législative rappella les ministres patriotes; Roland organisa ses bureaux; Pache avoit confirmé qu'il ne vouloit pas s'engager, et Roland plaça Fépoul que Pache lui avoit donné; homme intelligent, laborieux, exact, qui remplit fort bien la partie de la comptabilité; homme adroit, qui ne se met en opposition avec personne, et trouve fort bon le parti du plus fort.

Nommé à la Convention, dégoûté par les horreurs de Septembre, Roland voulut donner sa démission du ministère; et comme il savoit l'extrême embarras dans lequel alloient se trouver les hommes sages pour lui donner un successeur, il crut servir la chose publique en indiquant Pache: il le fit avec la

franchise de son caractère et l'abandon d'une âme sensible, qui s'honore de reconnoître le mérite où elle croit le voir résider.

Pache, qu'il n'avoit pas prévenu de son intention, et qui avoit refusé peu avant l'intendance du Garde-meuble, pour laquelle il offrit *Restout*, que Roland nomma sur son témoignage ; Pache parut fort content de rester libre ; et cependant il accepta de Monge une mission pour Toulon, où il se rendit, et fit des sottises, à ce que j'ai su depuis.

La santé de Servan l'obligeant à quitter la guerre, l'homme qui avoit été présenté par Roland fut porté à ce département, comme celui dont on pouvoit être le plus sûr pour les principes, et qui ne devoit pas être sans moyens, quant aux talens. Nous écrivîmes à Pache sa nomination, en le pressant d'accepter ; mais cela n'étoit probablement pas nécessaire ; car cet homme, si jaloux de son indépendance, ne parut pas avoir la plus légère inquiétude sur le fardeau dont on le chargeoit, et il le prit sans hésiter. De retour à Paris, il vint nous voir ; nous l'entretînmes avec confiance de la disposition des esprits du parti que formoit la députation Parisienne, des excès de la commune, des dangers que sembloit courir la liberté de la Convention, et sur-tout de ceux que pouvoit faire courir la domination d'hommes vicieux et coupables, qui ne cherchoient à l'acquérir que pour éviter le châtimement ou satisfaire leurs passions ; de l'ordre à établir dans
son

son département, et de la joie de le voir au conseil, où sa présence entretiendrait l'unité de volonté, comme d'action. Pache reçut les épanchemens de la confiance avec le silence d'un homme qui se déguise, s'opposa au conseil à tous les avis de Roland, et ne vint plus le revoir.

Nous imaginâmes d'abord qu'un mouvement de l'amour-propre, une sorte de crainte de paroître la créature de Roland, étoient la cause de cette conduite. Mais j'appris que cet homme, qui n'acceptoit jamais les invitations de son collègue sous le prétexte de la retraite dans laquelle l'obligeoit de vivre la multiplicité de ses travaux, recevoit à sa table Fabre, Chabot, et autres Montagnards, s'environnoit de leurs amis, plaçoit leurs créatures, tous valets de comédie ou des ignorans, des intrigans leurs pareils, et que les honnêtes gens commençoient à murmurer et à gémir. Je crus qu'il falloit tenter un dernier moyen pour l'éclairer s'il n'étoit que séduit, et avérer ses torts s'il étoit de mauvaise foi. Je lui écrivis, le 11 de Novembre, avec le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevoient contre lui, des raisons qui les faisoient naître, et de ce que son intérêt sembloit dicter. Je lui rappellois ce dont la confiance l'avoit prévenu à son arrivée au ministère; je disois un mot des sentimens non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'ensemble qu'ils don-

noient lieu d'espérer, de l'état de chose si contraire à ce qu'ils auroient fait présumer.

Pache ne me fit pas la moindre réponse ; et nous fûmes bientôt que ses premiers commis, *Hassenfratz, Vincent, &c.* (petits êtres que je ne nommerois point si leurs excès n'avoient déjà consigné leurs noms dans l'histoire des agitations populaires de ces derniers tems,) déclamoient aux Jacobins et ailleurs contre Roland, et l'annonçoient comme un ennemi du peuple. Il n'y eut donc plus lieu de douter que Pache cherchoit à le renverser. La bassesse, l'atrocité, de cette conduite me pénétrèrent d'indignation et de mépris ; je précédai, dans ces sentimens, plusieurs personnes qui avoient connu Pache d'après nous, qui furent alors portées à m'accuser de légèreté, et qui m'ont bien passé depuis dans l'aversion qu'il leur a inspirée. Ses malversations, ou du moins les dilapidations dans l'administration de la guerre, furent horribles sous son ministère ; la déorganisation s'effectua par-tout, à raison du mauvais choix des sujets ; il fut prouvé qu'on payoit comme au complet des régimens réduits à un petit nombre d'hommes ; la comptabilité fut impossible, non seulement à établir, mais à figurer, pour plus de cent trente millions : dans les 24 heures qui suivirent sa démission, forcée par tant de maux, il nomma, à soixante places, tout ce qui restoit à sa connoissance de sujets assez vils pour lui faire la cour, depuis son gendre, de vicaire devenu ordonnateur à

19 mille livres d'appointemens, jusqu'à son perruquier, polisson de 19 ans, fait commissaire des guerres. Voilà les exploits que le peuple de Paris a récompensé en l'appellant à la mairie, où, soutenu par les Chaumet, Hébert, et autres gredins, il a favorisé l'oppression du corps législatif, la violation de la représentation nationale, la proscription de tout ce qu'il y a d'hommes vertueux, et assuré la perte de son pays.

Et c'est-là l'homme qui cherchoit un pays libre, qui remettoit des pensions et refusoit des places ! — Mais Pache alloit en Suisse, d'où il étoit originaire, en vertu de quoi son père gardoit à Paris la porte d'un grand seigneur, et où il espéroit une existence plus agréable que celle des lieux qui lui rappelloient sa naissance ; Pache reçut de *Castries* une pension qui attestoit la dépendance dans laquelle il avoit été chez lui, et qui pouvoit être un sujet de suspicion, lorsque les nobles et les ministres de l'ancien régime étoient poursuivis : voilà le côté que je ne connoissois pas, et qui n'est plus en opposition avec Pache, revenant en France après la prise de la Bastille, captant les suffrages dans une petite société populaire, habilement organisée, pour acquérir de l'influence, refusant avec obstination des places secondaires, et n'hésitant pas une minute pour entrer au conseil, en se chargeant du département du ministère le plus important dans les circonstances. C'est en politique le tartuffe de Molière.

A l'instant où j'écris, Biron est détenu dans la prison que j'habite. Biron, venu dans les derniers tems du ministère de Pache pour le dénoncer à l'Assemblée, muni en conséquence de pièces capables de prouver ses malversations ; Biron le voit, est séduit par sa bonhomie, se persuade qu'il y a plus d'impéritie què de mauvaise foi ; il sent qu'il seroit cruel de faire conduire à l'échafaud un homme qui a pu être trompé ; il abandonne son projet, et alors il le dit à Pache lui-même. Celui-ci s'explique, parvient à tirer les reseignemens et les pièces concernant les plaintes dont il est l'objet, et fait envoyer Biron à l'armée d'Italie, où on le laisse manquer de tout ; il remporte quelques avantages, on les tait ; il fait des réclamations, on n'y a pas d'égard ; le tems s'écoule, le mal s'accroît ; il insiste, on lui donne l'ordre de se rendre à Paris ; il y arrive, on le saisit, et l'enferme à Sainte-Pélagie. Lui-même reconnoît à ce coup la main de Pache et le tyran qui l'opprime.

G I R O N D E.

G U A D E T E T G E N S O N N E'

S'aiment, peut-être, parcequ'ils ne se ressemblent pas : le second est aussi froid que le premier est impétueux ; mais les éclats de sa bouillante vivacité ne sont jamais suivis d'aigreur, et l'intention d'offenser

d'offenser n'approche pas de son âme. La nature a fait Guadet orateur ; Gensonné s'est fait logicien ; celui-ci perd souvent à délibérer le tems qu'il faudroit employer à agir ; l'autre dissipe en mouvemens heureux, mais passagers et courts, une chaleur qui devoit être quelquefois concentrée, et toujours plus soutenue, pour produire un effet durable.

Guadet a eu des instans brillans dans les deux Assemblées Législative et Conventionnelle ; ils étoient dûs à l'empire de honnêteté secondée par le talent ; mais trop sensible pour lutter long-tems sans fatigue, il a mérité la haine des méchans sans être pour eux fort à craindre, et jamais il n'a eu le degré d'influence, que ses ennemis ne se plaisoient à supposer que pour exciter contre lui la défiance. Gensonné, utile dans la discussion qu'il a pourtant le défaut de trop étendre, a travaillé dans les comités et a rédigé une partie du plan de constitution proposé. Son discours, dans l'affaire du roi, est relevé par des traits de ce sarcasme qu'aiguise une apparente froideur, et que les enfans de la Montagne ne lui pardonneront jamais.

Tous deux tendres époux, bons pères, excellens citoyens, hommes vertueux, sincères républicains, ils n'ont succombé sous l'accusation de conspirateurs que pour n'avoir pas su même se *coaliser* en faveur de la bonne cause, la seule pour laquelle ils ont combattu et méritoient d'exister.

VERGNIAUX.

VERGNIAUX.

Il fut, peut-être, l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée ; il n'improvise pas comme Guadet ; mais ses discours préparés, forts de logique, brûlans de chaleur, pleins de choses, étincelans de beautés, soutenus par un très-noble débit, se faisoient lire encore avec un grand plaisir.

Cependant je n'aime point Vergniaux ; je lui trouve l'égoïsme de la philosophie ; dédaignant les hommes, assurément parcequ'il les connoît bien ; il ne se gêne pas pour eux : mais alors il faut rester particulier oisif, autrement la paresse est un crime, et Vergniaux est grandement coupable à cet égard. Quel dommage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'amour du bien public et la ténacité d'un esprit laborieux !

GRANGENEUVE.

Grangeneuve est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver sous une figure de la moindre apparence ; il a l'esprit ordinaire, mais l'âme vraiment grande ; et il fait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteroient à d'autres que lui.

Dans

Dans le courant de Juillet 1792, la conduite et les dispositions de la cour annonçant des vues hostiles, chacun raisonnoit sur les moyens de les prévenir ou de les déjouer. Chabot disoit à ce sujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation et non de la force, qu'il feroit à souhaiter que la cour fît attenter aux jours de quelques députés patriotes ; que ce feroit la cause infaillible d'une insurrection du peuple, le seul moyen de le mettre en mouvement et de produire une crise salutaire. Il s'échauffe sur ce texte, et le commente assez long tems. Grangeneuve, qui l'avoit écouté sans mot dire, dans la petite société ou s'étoit tenu ce discours, saisit le premier instant de parler à Chabot en secret : " J'ai été," lui dit-il, " frappé de vos raisons, elles sont excellentes ; mais la cour est trop habile pour nous " fournir jamais un tel expédient ; il faut y suppléer : " trouvez des hommes qui puissent faire le coup, je " me dévoue pour la victime." — Quoi ! vous voulez ? — Sans doute : qu'y a-t-il à cela de si difficile ? ma vie n'est pas fort utile, mon individu n'a rien d'important ; je serai trop heureux d'en faire le sacrifice à mon pays. — Ah ! mon ami, vous ne serez pas seul, s'écrie Chabot d'un air inspiré ; je veux partager cette gloire avec vous ! — Comme vous voudrez ! *un* est assez, *deux* peuvent mieux faire encore ; mais il n'y a pas de gloire à cela ; il faut que personne n'en sache rien. Avisons donc aux moyens.

Chabot

Chabot se charge de les ménager. Peu de jours après, il annonce à Grangeneuve qu'il a son monde et que tout est prêt. — Eh bien ! fixons l'instant ; nous nous rendrons au comité demain au soir ; j'en sortirai à dix heures et demie ; il faudra passer dans telle rue, peu fréquentée, où il faut aposter les gens ; mais qu'ils sachent s'y prendre ; il s'agit de bien nous tirer, et non pas de nous estropier. On arrête les heures ; on convient des faits : Grangeneuve va faire son testament, ordonne quelques affaires domestiques sans affectation, et ne manqua pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paroissoit point encore ; l'heure arrivée, il n'étoit pas venu. Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée du partage ; mais croyant à l'exécution pour lui, il part ; il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre personne au monde ; repasse une seconde fois crainte d'erreur sur l'instant, et il est obligé de rentrer chez lui sain et sauf, mécontent de l'inutilité de sa préparation. Chabot se sauva des reproches par de misérables défaites, et ne démentit point la poltronnerie d'un prêtre, ni l'hypocrisie d'un capucin.

B A R B A R O U X.

Barbaroux, dont les peintres ne dédaigneroient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinous, actif, laborieux, franc, et brave, avec toute la vivacité

cité d'un jeune Marseillois, étoit destiné à devenir un homme de mérite et un citoyen aussi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la révolution, déjà nourri de connoissances, capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, sensible à la gloire ; c'est un de ces sujets qu'un grand politique voudroit s'attacher, et qui devoit fleurir avec éclat dans une république heureuse. Mais qui oseroit prévoir jusqu'à quel point l'injustice prématurée, la proscription, le malheur, peuvent comprimer une telle âme et flétrir ses belles qualités ! Les succès modérés auroient soutenu Barbaroux dans la carrière, parcequ'il aime la réputation, et qu'il a toutes les facultés nécessaires pour s'en faire une très-honorable ; mais l'amour du plaisir est à côté ; s'il prend une fois la place de la gloire, à la suite du dépit des obstacles ou du dégoût des revers, il affaîssera une trempe excellente et lui fera trahir sa noble destination.

Lors du premier ministère de Roland, j'eus occasion de voir plusieurs lettres de Barbaroux, adressées plutôt à l'homme qu'au ministre, et qui avoient pour objet de lui faire juger la méthode qu'il convenoit d'employer pour conserver dans la bonne voie des esprits ardens et faciles à s'irriter comme ceux des Bouches-du-Rhône. Roland, stricte observateur de la loi, et sévère comme elle, ne savoit parler qu'un langage lorsqu'il étoit chargé de son exécution. Les administrateurs s'étoient un
 peu

peu égarés, le ministre les avoit tanfés avec vigueur; ils s'étoient aigris : ce fut alors que Barbaroux écrivit à Roland pour rendre hommage à la pureté d'intention de ses compatriotes, excuser leurs erreurs, et faire sentir à Roland qu'un mode plus doux les rameneroit plutôt et plus sûrement à la subordination nécessaire. Ces lettres étoient dictées par le meilleur esprit et avec une prudence consommée; lorsque je vis leur auteur, je fus étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui étoit immanquable sur un homme juste qui vouloit le bien : Roland relâcha de son austerité, prit un ton plus fraternel qu'administratif, ramena les Marseillois, et estima Barbaroux. Nous le vîmes davantage après la sortie du ministère; son caractère ouvert, son ardent patriotisme, nous inspirèrent de la confiance : ce fut alors que, raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le nord, nous formions le projet conditionnel d'une république dans le midi. "Ce sera notre pis-aller," disoit en souriant Barbaroux; "mais les Marseillois qui sont ici nous dispenseront d'y recourir." Nous jugions, par ce discours et quelques autres semblables, qu'il se préparoit une insurrection; mais la confiance ne s'étendant pas plus loin, nous n'en demandions pas davantage. Dans les derniers jours de Juillet, Barbaroux cessa presque ses visites, et nous dit, à la dernière, qu'il ne falloit pas juger de ses sentimens à notre égard par le premier aperçu de son absence,

sence, qu'elle avoit pour objet de ne pas nous compromettre. Il repartit pour Marseille après le dix, et revint député à la Convention. Il y a fait son devoir en homme de courage : plusieurs de ses discours écrits montrent une excellente logique et des connoissances dans la partie administrative du commerce ; celui sur les subsistances est, après l'ouvrage de *Creuzé-la-Touche*, ce qu'il y a de meilleur en ce genre. Mais il auroit à travailler pour devenir orateur.

Barbaroux, affectueux et vif, s'est attaché à Buzot, sensible et délicat ; je les appellois *Nysus* et *Euryale* : puissent-ils avoir un meilleur sort que ces deux amis ! Louvet, plus fin que le premier, plus gai que le second, aussi bon que l'un et l'autre, s'est lié avec tous deux, mais plus particulièrement avec Buzot, qui lui sert de nœud avec l'autre, dont sa gravité naturelle le rend un peu le Mentor.

L O U V E T.

Louvet, que j'ai connu durant le premier ministère de Roland, et dont je rechercherois toujours l'agréable société, pourroit bien quelquefois, comme *Philopœmène*, payer l'intérêt de sa mauvaise mine ; petit, fluet, la vue basse, et l'habit négligé, il ne paroît rien au vulgaire, qui ne remarque pas la noblesse de son front, et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité,
d'un

d'un beau sentiment, d'une faillie ingénieuse, ou d'une fine plaisanterie. Les gens de lettres et les personnes de goût connoissent ses jolis romans, où les graces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus graves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talens. Il a prouvé que sa main habile pouvoit alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire, et lancer les foudres de l'éloquence. Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétentions et plus de bonhomie ; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner chez les Graces, et souper avec Bachaumont.

Sa *Catilinaire* ou *Robespierriade* méritoit d'être prononcée dans un sénat qui eût la force de faire justice ; sa *Conspiration du 10 Mars* est un second morceau précieux pour l'histoire du tems ; sa *Sentinelle* est un modèle de ce genre d'affiches et d'instructions quotidiennes, destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer par des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes, dont le style grossier, les sales expressions, répondent à la doctrine

trine sanguinaire, aux mensonges impurs dont elles font l'égoût ; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi, pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son instinct au point que les tranquilles Parisiens, dont on citoit la bonté, sont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes, qui vendoient leur voix, leur vie, et l'empire, au plus offrant et dernier enchérisseur. Ecartons ces tristes images, et rappelons les esprits *aux observations* sur le rapport de Saint-Just contre les députés détenus, *par une société de Girondins*, imprimées à Caen le 13 Juillet. J'y ai reconnu le style, la finesse, et la gaieté de Louvet : c'est la raison en déshabillé, se jouant avec le ridicule, sans perdre de sa force ni de sa dignité.

L A Z O W S K I.

Lazowski, Polonois d'origine, venu en France on ne fait comment, sans fortune, mais protégé par le Duc de Liancourt, soit qu'il fût parent de quelque personne à son service, ou qu'il lui appartînt de quelqu'autre manière ; Lazowski avoit été fait inspecteur des manufactures.

C'étoit une de ces places d'administration très-secondaires, qui ne donnoient point d'autorité, dont les appointemens étoient modestes, pour les devoirs desquelles il suffisoit d'avoir de l'honnêteté, du

M mérite,

mérite, et qui dès-lors parurent convenir à tout le monde, ou pour lesquelles du moins chacun se croyoit propre. Elles étoient à la nomination du conseil du roi, sur la présentation du ministre des finances, et subordonnées aux intendans du commerce, petits magistrats à grandes prétentions, qui se faisoient passablement valoir, et qu'on avoit la bonté de croire, comme tant d'autres, sur leur parole ; mais qui véritablement, par le nombre des affaires qu'ils étoient dans le cas de traiter, avoient beaucoup de relations, et donnoient des audiences où de grands seigneurs prenoient quelquefois la peine d'aller.

Lazowski, vif, entreprenant, qui s'offroit lui-même comme un homme d'esprit, avoit persuadé à son protecteur qu'il ne devoit pas rester simple inspecteur des manufactures. Il est vrai que, pour l'employer, on avoit créé une inspection à Soissons, où il n'y avoit guère que des manufactures de prêtres, et d'objets à inspecter que des religieuses ; c'étoit une ville de couvens sans industrie, sans autre commerce que celui des objets de première nécessité. M. de Liancourt, qui mettoit à l'avancement de son protégé la vanité ordinaire chez les gens de la cour, y joignoit de plus la loyauté de sa bonhomie ; il pressoit le ministre, et sur-tout les intendans du commerce ; car, les seconds agens sont toujours les vrais faiseurs. Calonne étoit contrôleur-général : il avoit l'esprit inventif et facile à saisir les idées ingénieuses.

généieuses. On imagina de créer une inspection ambulante ; ce n'étoit pas un effort de génie : ce genre de place avoit déjà existé ; l'inutilité en avoit été reconnue ; mais on conviendra que sa seconde création n'étoit pas sans motif ; elle fournissoit le moyen d'obliger un homme en crédit, et le nombre des places, porté à quatre, donnoit à l'opération un air ministériel, sans compter l'avantage de trois places restantes pour la faveur et l'intrigue. Elles furent bientôt remplies. On leur attribua 8000 livres d'appointement ; la résidence de Paris durant quatre mois de l'année ; des voyages dans les provinces durant l'autre partie du tems ; le droit de remplacer les inspecteurs-généraux à leur décès, et la permission de solliciter des gratifications en raison de la nature des déplacemens et de l'importance des services. Il est bien vrai qu'on s'appoit ainsi par la base une institution dont l'esprit étoit excellent ; on ôtoit aux inspecteurs des généralités l'espoir de parvenir à l'inspection générale par rang d'ancienneté et de mérite ; on les décourageoit encore en envoyant, dans leurs départemens respectifs, des hommes étrangers à la chose pour la plûpart, et l'on s'ôtoit la faculté d'être bien informé sur l'état des arts, des manufactures, du commerce, enfin, de tous les objets d'industrie, desquels devoient pouvoir mieux rendre compte des hommes fixés dans chaque généralité à cet effet, que des oiseaux de passage chargés de les parcourir toutes. Mais l'ancien ré-

gime ne portoit pas si loin ses vues, et l'on fait si, dans le nouveau, les individus en ont de plus étendues, et sur-tout de plus désintéressées.

Ceci se passoit au printemps de 1784. Je me trouvois à Paris pour des affaires de famille : j'entendis parler de changemens dans les inspections ; j'appris que celle de Lyon, abandonnée par l'ambitieux Briffon pour l'ambulance, étoit donnée à un très-jeune homme. Je réfléchis que Roland rêvoit toujours sa retraite, et se proposoit de la demander, après avoir terminé son enterprise encyclopédique, pour aller dans son pays oublier Paris et les bassesses qu'il falloit y faire pour un avancement refusé au mérite ; je trouvai qu'il seroit meilleur d'aller chez soi avec une place qu'autrement : j'imaginai de demander l'échange de celle d'Amiens, où nous étions, contre celle de Lyon, qui le mettroit chez lui, et qu'il ne devoit pas être difficile d'accorder ce léger plaisir à un vieux serviteur, dont les intendans de commerce redoutoient assez le savoir et sur-tout le caractère, pour goûter son éloignement. Les commissions étoient déjà expédiées ; je fis valoir mes raisons avec l'avantage qu'une femme avoit encore dans ce tems-là près de gens qui se piquoient de politesse ; on me fit valoir les difficultés, que j'appréciai librement ce qu'elles valoient, et j'obtins le changement presque en même tems que l'annonce faite à mon mari de la demande que j'avois imaginé d'en faire.

Je

Je rencontrai dans les bureaux *Lazowski*, alors élégant, bien coëffé, mis avec soin, arrondissant un peu les épaules, marchant sur le talon, faisant jabot, se donnant enfin ce petit air d'importance que les fots d'alors prenoient pour des titres de considération, et dont se moquoient les gens de bon sens.

L'Assemblée Constituante ayant renversé les nobles, supprimé les inspecteurs, ravit à *Lazowski* sa place et son patron, n'osant espérer une pension, qui devoit se réduire à zéro, eu égard au peu de tems qu'il avoit été employé, il se trouvoit sans le fol, devint patriote, prit des cheveux gras, brailla dans une section, et se fit *sans-culotte*, puisqu'aussi bien il étoit menacé d'en manquer.

Vigoureux, jeune encore, criant bien, et intrigant de même, il fut bientôt distingué, et devint capitaine de quartier dans la garde nationale ; il servit en cette qualité au 10 Août, et se prévalut beaucoup des dangers de cette journée, à l'instar de tant de gens qui se mêloient du mouvement pour y trouver quelque profit, et qui venoient fièrement ensuite se présenter comme les sauveurs de la patrie. Mais ses exploits datent du 2 Septembre, et de l'activité qu'il fut entretenir dans le massacre des prêtres à Saint-Firmin, sur la section du Finistère, qui étoit la sienne : il fut également utile dans l'expédition des prisonniers d'Orléans.

Il eut sujet de venir, comme député de sa section, chez le ministre de l'intérieur, où je l'aperçus, et

pus juger de son étonnante transformation. Le joli monsieur, à petites grimaces, avoit pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin.

Cher aux Jacobins, qui savoient apprécier son mérite et lui préparoient de hautes destinées, directeur désigné pour la conspiration du dix Mars, il mourut tout-à-coup, à Vaugirard, d'une fièvre inflammatoire ; fruit des débauches, des veilles, et de l'eau-de-vie.

On connoît la douleur de toute la horde à cette perte inopinée ; l'oraison funèbre prononcée par le grand prêtre Robespierre, ses touchantes jérémiades et son pompeux éloge du *grand homme ignoré* ; les funérailles éclatantes célébrées par la vénérable commune et les saintes sociétés ; l'adoption de son enfant embrassé dans l'hôtel commun par Papa Pache ; enfin, l'inhumation de Lazowski près de l'arbre de la liberté, Place du Carrouzel, où l'on voit encore sa modeste tombe ornée de gazon.

Que ceux, qui s'étonneroient de son importance posthume, se rappellent qu'elle prit naissance au foyer des Jacobins, lorsqu'ils étoient devenus aussi redoutables qu'atroces pour les timides Parisiens ; lorsque *Marat* étoit dans toute sa gloire, et *Danton* dans sa puissance.

Assurément le peuple, qui prenoit l'un pour son prophète et l'autre pour son seigneur, pouvoit bien honorer Lazowski comme un *saint* ou
un

un héros, ce qui est tout un dans la religion des Septembristes.

R O B E R T.

Qu'avez vous donc fait à Robert ? me demandoit quelqu'un dernièrement : sa femme et lui se déchaînent contre vous plus ardemment qu'aucun de vos ennemis. — Je les ai peu vus ; je leur ai rendu service ; mais je n'ai pas concouru à flatter leur ambition : voici comment.

Lorsque je partis de Lyon pour Paris en 1791, Champagneux me demanda si je connoissois Madame Robert, femme d'esprit, auteur, et patriote. — Nullement : je fais que Mademoiselle Keralio, dont le père a écrit, s'est mariée depuis peu à M. Robert, et qu'ils font ensemble le *Mercur National*, dont j'ai vu quelques numéros : je n'en fais pas davantage. — Voulez-vous la voir ? je vous donnerai une lettre pour elle ; car nous sommes en relation en qualité de journalistes. — Mais vraiment ! une femme d'esprit, auteur et républicaine, c'est assez piquant ! Donnez-moi une lettre.

Je vins à Paris ; j'y étois depuis fix semaines, lorsqu'un de nos amis, me parlant de Madame Robert qu'il avoit eu occasion de voir, me fit souvenir que j'avois une lettre pour elle : je le dis ; il me proposa de m'accompagner chez elle ; nous nous y rendîmes.

Je vis une petite femme spirituelle, adroite et fière, qui m'accueillit fort agréablement ; je trouvai son gros mari, à face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons. Ils me rendirent ma visite, et je ne pouffai pas plus loin la connoissance. Le 17 Juillet, sortant des Jacobins, où j'avois été témoin des agitations que causèrent les tristes évènements du Champ de Mars, je trouvai, en rentrant chez moi, à onze heures du soir, Monsieur et Madame Robert. — Nous venons, me dit la femme, avec l'air de confiance d'une ancienne amie, vous demander un asyle ; il ne faut pas vous avoir beaucoup vue pour croire à la franchise de votre caractère et de votre patriotisme : mon mari rédigeoit la pétition sur l'autel de la patrie ; j'étois à ses côtés ; nous échappons à la boucherie, sans oser nous retirer, ni chez nous, ni chez des amis connus, où l'on pourroit nous venir chercher. — Je vous fais bon gré, lui répliquai-je, d'avoir songé à moi dans une aussi triste circonstance, et je m'honore d'accueillir les persécutés ; mais vous ferez mal cachés ici (j'étois à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud) ; cette maison est fréquentée, et l'hôte est fort partisan de Lafayette. — Il n'est question que de cette nuit, demain nous aviserons à notre retraite. — Je fis dire à la maîtresse de l'hôtel, qu'une femme de mes parentes, arrivant à Paris dans ce moment de tumulte,

avait

avoit laissé ses bagages à la diligence, et passeroit la nuit avec moi ; que je la priois de faire dresser deux lits de camp dans mon appartement. Ils furent disposés dans un salon où se tinrent les hommes, et Madame Robert coucha dans le lit de mon mari auprès du mien dans ma chambre. Le lendemain au matin, levée d'assez bonne heure, je n'eus rien de plus pressé que de faire des lettres pour instruire mes amis éloignés de ce qui s'étoit passé la veille. Monsieur et Madame Robert, que je supposois devoir être bien actifs et avoir des correspondances plus étendues, comme journalistes, s'habillèrent doucement, causèrent après le déjeuner que je leur fis servir, et se mirent au balcon, sur la rue : ils allèrent même jusqu'à appeller par la fenêtre, et faire monter près d'eux un passant de leur connoissance.

Je trouvois cette conduite bien inconséquente de la part des gens qui se cachotent. Le personnage qu'ils avoient fait monter les entretint avec chaleur des évènements de la veille, se vanta d'avoir passé son sabre au travers du corps d'un garde national ; il parloit très-haut dans la pièce voisine d'un grand anti-chambre commun avec un autre appartement que le mien. J'appellai Madame Robert. — Je vous ai accueillie, madame, avec l'intérêt de la justice et de l'humanité pour d'honnêtes gens en danger ; mais je ne puis donner asyle à toutes vos connoissances : vous vous exposez à entretenir, comme

comme vous le faites dans une maison telle que celle-ci, quelqu'un d'aussi peu discret ; je reçois habituellement des députés qui risqueroient d'être compromis, si on les voyoit entrer ici au moment où s'y trouve une personne qui se glorifie d'avoir commis hier des voies de fait : je vous prie de l'inviter à se retirer. — Madame Robert appella son mari ; je réitérai mes observations avec un accent plus élevé, parceque le personnage plus épais me sembloit avoir besoin d'une impression forte. On congédia l'homme. J'appris qu'il s'appelloit *Vachard* ; qu'il étoit président d'une société dite des Indigens : on célébra beaucoup ses excellentes qualités et son ardent patriotisme. Je gémissais en moi-même du prix qu'il falloit attacher au patriotisme d'un individu qui avoit toute l'encolure de ce qu'on appelle une mauvaise tête, et que j'aurois pris pour un mauvais sujet. J'ai su depuis que c'étoit un colporteur de la feuille de Marat, qui ne savoit pas lire, et qui est aujourd'hui administrateur du département de Paris, où il figure très-bien avec ses pareils.

Il étoit midi : Monsieur et Madame Robert parlèrent d'aller chez eux, où tout devoit être en défordre. Je leur dis que, par cette raison, s'ils vouloient accepter ma soupe avant de partir, je la leur ferois servir de bonne heure. Ils me répliquèrent qu'ils aimoient mieux revenir, et s'engagèrent ainsi en sortant. Je les revis effectivement avant trois heures ;

heures ; ils avoient fait toilette ; la femme avoit de grandes plumes et beaucoup de rouge ; le mari s'étoit revêtu d'un habit de soie, bleu céleste, sur lequel ses cheveux noirs, tombant en grosses boucles, tranchoient singulièrement. Une longue épée à son côté ajoutoit à son costume tout ce qui pouvoit le faire remarquer. — Mais, bon Dieu ! ces gens sont-ils fous ? me demandois-je à moi-même : et je les regardois parler pour m'assurer qu'ils n'eussent point perdu l'esprit. Le gros Robert mangeoit à merveille et sa femme jaloit à plaisir. Ils me quitterent enfin, et je ne les revis plus, ni ne parlai d'eux à personne.

De retour à Paris, l'hiver suivant, Robert rencontrant Roland aux Jacobins, lui fit d'honnêtes reproches, ou des plaintes de politesse, de n'avoir plus eu aucune espèce de relation avec nous ; sa femme vint me visiter plusieurs fois, m'inviter de la manière la plus pressante à aller chez elle deux jours de la semaine, où elle tenoit Assemblée, et où se trouvoient des hommes de mérite de la législation. Je m'y rendis une fois ; je vis *Antoine*, dont je connoissois toute la médiocrité, petit homme, bon à mettre sur une toilette, faisant de jolis vers, écrivant agréablement des bagatelles, mais sans consistance et sans caractère. Je vis d'autres députés patriotes à la toise, décens comme *Chabot* ; quelques femmes *ardentes* en civisme ; et d'honorables membres de la Société Fraternelle achevoient la composition

composition d'un cercle, qui ne me convenoit guère, et dans lequel je ne retournai pas. A quelques mois de-là, Roland fut appelé au ministère ; vingt-quatre heures étoient à peine écoulées depuis sa nomination, que je vis arriver chez moi Madame Robert. — Ah ça ! voilà votre mari en place ; les patriotes doivent se servir réciproquement ; j'espère que vous n'oublierez pas le mien. — Je ferois, madame, enchantée de vous être utile ; mais j'ignore ce que je pourrois pour cela, et certainement M. Roland ne négligera rien pour l'intérêt public par l'emploi des personnes capables. — Quatre jours se passent ; Madame Robert revient me faire une visite du matin ; autre visite encore peu de jours après ; et toujours grande instance sur la nécessité de placer son mari sur ses droits à l'obtenir par son patriotisme. J'appris à Madame Robert que le ministre de l'intérieur n'avoit aucune espèce de places à sa nomination, autres que celles de ses bureaux ; qu'elles étoient toutes remplies ; que malgré l'utilité dont il pouvoit être de changer quelques agens, il convenoit à l'homme prudent d'étudier les choses et les personnes avant d'opérer des renouvellemens, pour ne pas entraver la marche des affaires, et qu'enfin, d'après ce qu'elle m'annonçoit elle-même, sans doute que son mari ne voudroit pas d'une place de commis. — Véritablement Robert est fait pour mieux que cela. — Dans ce cas, le ministre de l'intérieur ne peut vous servir
de

de rien. — Mais il faut qu'il parle à celui des affaires étrangères, et qu'il fasse donner quelque mission à Robert. — Je crois qu'il est dans l'austérité de M. Roland de ne solliciter personne et de ne se point mêler du département de ses collègues ; mais, comme vous n'entendez probablement qu'un témoignage à rendre du civisme de votre mari, je le dirai au mien.

Madame Robert se mit aux troussees de Dumouriez, à celles de Brissot ; et elle revint, après trois semaines, me dire qu'elle avoit parole du premier, et qu'elle me prioit de lui rappeler sa promesse quand je le verrois.

Il vint dîner chez moi dans la semaine ; Brissot et d'autres y étoient. — N'avez-vous pas, dis-je au premier, promis à certaine dame, fort pressante, de placer incessamment son mari ; elle m'a priée de vous en faire souvenir, et son activité est si grande que je suis bien aise de pouvoir la calmer à mon égard en lui disant que j'ai fait ce qu'elle désiroit. — N'est-ce pas de Robert dont il est question ? demande aussitôt Brissot. — Justement. — Ah ! reprit-il, avec cette bonhomie qui le caractérise, vous devez, en s'adressant à Dumouriez, placer cet homme-là ; c'est un sincère ami de la révolution, un chaud patriote ; il n'est point heureux, il faut que le règne de la liberté soit utile à ceux qui l'aiment. — Quoi ! interrompit Dumouriez, avec autant de vivacité que de gaieté, vous me parlez de
ce

ce petit homme à tête noire, aussi large qu'il a de hauteur ! Mais, par ma foi, je n'ai pas envie de me déshonorer. Je n'enverrai nulle part une telle caboche. — Mais, répliqua Brissot, parmi les agens que vous êtes dans le cas d'employer, tous n'ont pas besoin d'une égale capacité. — Eh ! connoissez-vous bien Robert ? demanda Dumouriez. — Je connois beaucoup Keralio, le père de sa femme, homme infiniment respectable ; j'ai vu chez lui Robert ; je fais qu'on lui reproche quelques travers, mais je le crois honnête, ayant un excellent cœur, pénétré d'un vrai civisme, et ayant besoin d'être employé. — Je n'emploie pas un fou semblable. — Mais vous avez promis à sa femme ? — Sans doute, une place inférieure de mille écus d'appointement, dont il n'a pas voulu. Savez-vous ce qu'il me demande ? l'ambassade de Constantinople. — L'ambassade de Constantinople ! s'écria Brissot, en riant : cela n'est pas possible. — Cela est ainsi. — Je n'ai plus rien à dire. — Ni moi, ajoute Dumouriez, sinon que je fais rouler ce tonneau jusqu'à la rue, s'il se représente chez moi, et que j'interdis ma porte à sa femme.

Madame Robert revint encore chez moi ; je voulois m'en défaire absolument, mais sans éclat, et je ne pouvois employer qu'une manière conforme à ma franchise. Elle se plaignit beaucoup de Dumouriez, de ses lenteurs : je lui dis que je lui avois parlé, mais que je ne devois pas lui dissimuler qu'elle

qu'elle avoit des ennemis qui répandoient de mauvais bruits sur son compte ; que je l'engageois à remonter à la source pour les détruire, afin qu'un homme public ne s'exposât point aux reproches des malveillans, en employant une personne qu'environnoient des préjugés défavorables ; qu'elle ne devoit avoir besoin sur cela que d'explications que je l'invitois à donner. Madame Robert alla chez Brissot, qui, dans son ingénuité, lui dit qu'elle avoit fait une folie de demander une ambassade, et qu'avec de pareilles prétentions l'on devoit finir par ne rien obtenir. Nous ne la revîmes plus ; mais son mari fit une brochure contre Brissot pour le dénoncer comme un distributeur de places, et un faussaire qui lui avoit promis l'ambassade de Constantinople, et s'étoit dédit. Il se jeta aux Cordeliers, se lia avec Danton, souffrit d'être son commis lorsqu'au dix Août Danton fut ministre, fut poussé par lui au corps électoral, et dans la députation de Paris à la Convention ; paya ses dettes, fit de la dépense, recevoit chez lui à manger d'Orléans et mille autres, est riche aujourd'hui, calomnie Roland et déchire sa femme. Tout cela se conçoit ; il fait son métier, et gagne son argent.

CHAMPFORT

CHAMPFORT ET CARRA.

Champfort, homme de lettres, répandu dans le monde, familier chez les grands de l'ancien régime, lié avec les hommes à talens qui ont figuré dans la révolution, a connu la cour et la ville, les intrigues et les caractères, la politique et son espèce, mieux que son siècle même.

Champfort a partagé l'extrême confiance que j'ai toujours reprochée aux philosophes acteurs dans le nouvel ordre de choses; il ne pouvoit croire à l'ascendant de quelques mauvaises têtes et au bouleversement qu'elles seroient capables de produire. — Vous portez les choses à l'extrême, me disoit-il quelquefois, parceque, placée au centre du mouvement, vous croyez à une grande étendue d'action; elle vous paroît vive, et vous la jugez redoutable; ces gens-là se perdent par leurs propres excès: ils ne feront point rétrograder les lumières de dix-huit siècles. — Ces *gens-là* sont pourtant les maîtres, et Champfort est aujourd'hui prisonnier comme tous ceux qui n'adorent point leur empire. Beaucoup d'esprit, assez de moralité, les agrémens de l'usage du monde, et les ressources du cabinet, la philosophie d'un esprit juste et cultivé, rendoient pour moi la conversation de Champfort également solide et piquante. D'abord je le trouvois trop causeur; je
lui

lui reprochois le superflu de discours et l'espèce de prépondérance que s'attribuoient assez communément nos gens de lettres ; je l'aimois mieux en comité de cinq à six personnes bien assorties, que dans une société de quinze auxquelles je devois faire honneur ; mais définitivement je lui pardonnois de parler plus qu'un autre, parcequ'il m'amusoit davantage ; il a souvent de ces boutades heureuses qui font, chose très-rare, rire et penser tout-à-la-fois. — Est-ce que vous croyez Champfort bien sincèrement patriote ? me demandoit un jour un homme sévère comme un Lacédémonien. — Entendons-nous, lui répliquai-je ; Champfort voit et juge bien ; il a une tête saine et ne se méprend pas sur les principes ; il reconnoît et révère ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes, et il ne les trahiroit point. — Mais sacrifieroit-il à leur triomphe son repos, ses goûts, et sa vie ? — C'est une autre question : alors je crois qu'il calculeroit. — Vous voyez donc bien que ce n'est pas un homme vertueux. — Mais il est vertueux comme Ninna étoit honnête ; et dans la corruption qui nous ronge, vous seriez trop heureux d'avoir beaucoup de ces vertus-là. — Nos exagérés et nos hypocrites n'ont jamais voulu comprendre qu'il falloit employer les hommes en raison combinée de leurs talens et de leur civisme, de manière qu'ils fussent intéressés à faire valoir les uns au profit de l'autre. J'ai vu *Servan* furieux de ce qu'on repoussoit d'excellens ingénieurs

N

qu'il

qu'il employoit au camp près Paris, sous prétexte qu'ils n'étoient pas ardens républicains, et de ce qu'on vouloit les remplacer par de fiers patriotes, grands ignorans qui ne savoient pas tirer une ligne. — Je ne les chargerois pas, disoit-il fort bien, de donner leurs voix sur la forme du gouvernement, mais je suis sûr qu'ils serviront bien celui qui saura les employer ; il nous faut ici des *redoutes* et non des *motions*. — C'étoit trop raisonnable ; c'étoit parler comme la *faction des hommes d'état*, et c'est ainsi que les sages se sont attirés le titre de *conspirateurs*.

Lorsque Roland fut rappelé au ministère le 10 Août, il fallut bien changer le chef de la bibliothèque nationale ; c'étoit un d'*Ormesson*, dont le nom effarouchoit le nouveau régime, et dont la médiocrité ne devoit pas inspirer de regret. Le ministre de l'intérieur imagina de partager les fonctions de bibliothécaire entre deux personnes, d'en réduire les appointemens de douze à huit mille livres, et d'établir que la bibliothèque seroit ouverte tous les jours ; de manière que le public eût à gagner pour l'instruction, la nation par l'économie, et le gouvernement par l'emploi de deux sujets utiles. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si l'esprit de réduction et d'austérité que Roland portoit dans ses opérations n'auroit pas eu besoin de quelque amendement ; il est très-vrai qu'il lui a fait, dans les détails, beaucoup de petits ennemis très-actifs

et

et très-bruyans. Quant au choix des personnes, il le fixa sur *Champfort*, qui, comme homme de lettres et philosophe, étoit un de ceux de cette classe qui s'étoient ouvertement déclarés pour la révolution, et sur *Carra*, employé déjà dans la bibliothèque, et dont le zèle extrême, sinon les talens, sembloit demander cette récompense. Il n'avoit pas plus vu l'un que l'autre, et ne se détermina que par ces considérations, dans lesquelles entroit encore la nécessité de faire goûter son choix du public. J'ai reçu ces deux hommes chez moi par suite de leur place et en conséquence de leurs relations avec le ministre de l'intérieur ; et j'aurois continué de voir *Champfort* avec plaisir, si les circonstances ne nous eussent éloignés. *Carra*, devenu député, m'a paru un fort bonhomme à très-mauvaise tête : on n'est pas plus enthousiaste de révolution, de république, et de liberté ; mais on ne juge pas plus mal des hommes et des choses. Tout entier à son imagination, calculant d'après elle plutôt que sur les faits, arrangeant dans sa tête les intérêts des puissances comme il convenoit à nos succès, voyant tout en couleur de rose, il rêvoit le bonheur de son pays et l'affranchissement de l'Europe entière avec une complaisance inexprimable. On ne peut pas se dissimuler qu'il n'ait beaucoup contribué à nos mouvemens politiques et aux soulèvemens qui eurent pour objet de renverser la tyrannie ; ses *Annales* réussissoient merveilleusement dans le peu-

ple par un certain ton prophétique, toujours imposant pour le vulgaire ; et quand on voit cet homme-là traduit en jugement comme traître à la République, on est tenté de se demander si Robespierre travaille pour l'Autriche ? Mais il est bien clair que c'est pour lui-même, et que, dans sa dévorante ambition de passer pour l'unique libérateur de la France, il veut anéantir tous ceux qui, de quelque manière, servirent leur pays avec une forte d'éclat ou de bruit.

DORAT-CUBIÈRES.

Dorat-Cubières est un nom que j'avois tant vu dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils de cette importance, que je n'ai pu m'empêcher de rire en le trouvant accolé du titre de secrétaire-greffier de la municipalité : cela ressemble à une incongruité ; c'en est une véritablement. *Cubières*, fidelle à ce double caractère d'insolence et de bassesse, qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, prêche le sans-culotisme comme il chantoit les graces, fait des vers à Marat comme il en faisoit à Iris, est sanguinaire sans fureur, comme il fut apparemment amoureux sans tendresse ; il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce *Tantales* ou *Vénus*. Qu'importe ? pourvu qu'il rampe et qu'il gagne du pain ; c'étoit hier en écrivant

écrivait un quatrain, c'est aujourd'hui en copiant un procès-verbal ou signant un ordre de police.

Venu chez moi, je ne fais comment, lorsque mon mari étoit au ministère, je ne le connoissois que comme bel esprit, et j'eus occasion de lui faire une honnêteté ; il mangea deux fois chez moi, me parut singulier à la première, insupportable à la seconde ; plat courtisan, fade complimenteur, sottement avantageux et bassément poli ; il étonne le bon sens et déplaît à la raison plus qu'aucun être que j'aie jamais rencontré. Je sentis bientôt la nécessité de donner à mes manières franches cet air solennel qui annonce aux gens qu'on veut éloigner ce qu'ils ont à faire : Cubières l'entendit ; cependant, après quelques tems, il m'écrivit pour me demander la permission de me présenter un prince qui désiroit d'être admis dans ma société ; il appuyoit sur ce titre de prince avec une emphase tout-à-fait risible, et il y ajoutoit les flatteries les plus dégoûtantes pour ma personne. Je répondis comme je fais faire quand je veux rappeler les gens à l'ordre sans les fâcher, et me moquer d'eux sans leur donner le droit de s'en plaindre. Quant au prince et à sa présentation, je me réduisis à observer, que dans la vie austère que je menois, étrangère à tout ce qu'on appelle cercle, et m'interdisant les sociétés particulières, je ne recevois absolument que les personnes que les relations d'affaires ou

d'anciennes liaisons d'amitié faisoient désirer à mon mari de trouver quelquefois à sa table. Cubières me répliqua de longues excuses aussi ennuyeuses que ses éloges, me demandant un seul instant pour s'expliquer à mes pieds. Je ne lui répondis pas, et je n'ai plus songé à lui que le jour de mon arrestation, où j'ai vu sa signature sur l'ordre de la commune ; car il y en avoit deux, l'un du comité d'insurrection du-dit jour 31 Mai, l'autre de la commune. Tous deux me furent montrés, dans la crainte que je récusasse celui du comité ; et pourtant ce fut de ce dernier seul dont se prévalurent mes gardes auprès du concierge de l'Abbaye, où ils me conduisirent.

La demande de Cubières m'avoit fait présumer quelque intérêt caché ; je divertis mon mari dans le tems en lui racontant ce qui s'étoit passé : j'appris effectivement que le Prince de Salm-Kirbourg, dont il étoit question, poursuivoit alors les ministres, pour obtenir du conseil je ne fais quelle indemnité de possessions en Alsace ; je jugeai que j'avois bien deviné, et qu'on n'avoit cherché à me voir que dans l'idée qu'il pouvoit en être comme dans l'ancien régime, où l'on engageoit les femmes à solliciter leurs maris. Je m'applaudis de ma méthode, et je trouvois dans cette anecdote un nouveau trait pour reconnoître Cubières. Ce seroit un bon tour à lui jouer que de publier ses lettres rampantes, pour les mettre en opposition avec son affectation de franchise

franchise et de liberté. J'aurois de plaisantes pièces en ce genre, si j'en avois gardé le fatras. Que de parens et d'admirateurs, dont je n'avois jamais entendu parler, sont nés tout-à-coup, dès que je me trouvai la femme d'un ministre ! — Comme je ne recevois point, ils m'écrivoient ; j'avois assez à faire de lire ces lettres ; je répondois brièvement, avec politesse, mais sincérité, pour détruire toute idée que je pusse ni voulusse me mêler de rien, et pour persuader de la parfaite inutilité de me faire des complimens ou de se dire de ma famille. Ce qu'il y a d'original, c'est que certaines gens s'en fachoient, et me répliquoient des choses dures. Je me souviens d'un Monsieur David, qui projettoit je ne fais quel établissement, auquel il vouloit que je m'intéressasse : j'eus beau répondre qu'en se présentant directement au ministre il rempliroit son objet, que mon intervention ne serviroit de rien, et que je ne devois jamais la prêter, parceque ce seroit me faire juge d'objets qui n'étoient point de ma compétence, il trouva mes principes détestables, et me l'écrivit avec humeur. Ainsi, dans le particulier, j'étois molestée pour ma constance à demeurer concentrée dans mes devoirs ; et, dans le public, j'étois calomniée par l'envie, comme si j'eusse dirigé toutes les affaires. Et l'on croit bien doux et bien désirable d'occuper des places éminentes ! — Ah ! sans doute, l'épouse d'un homme de bien, qui se dévoue, qui s'honore de ses vertus,

et se sent capable de soutenir son courage, goûte quelque douceur, et jouit de sa gloire ; mais ce n'est pas un don gratuit, et il appartient à peu de gens de soutenir tout ce qu'elle coûte sans en regretter le prix.

A N E C D O T E S.

Lorsque j'avois été à l'Abbaye, la famille *Defilles* y étoit encore : elle fut bientôt transférée à la Conciergerie, d'où plusieurs des compromis dans la conspiration de Bretagne furent conduits à l'échafaud. Angélique Defilles, femme de Roland de la Fouchais, dont la conformité du nom avec moi occasionna des *qui-proquos* singuliers de la part d'un de mes amis qui projetait de m'enlever, fut une des victimes ; ses sœurs furent acquittées, et devoient jouir en conséquence de leur liberté ; mais, par mesure de sûreté générale, on les fit arrêter sur-le-champ et conduire à Sainte-Pélagie, où je les trouvais. Nous nous entretenimes quelquefois ; c'étoit deux jeunes femmes douces et honnêtes, dont l'aînée, veuve de 27 ans, ne manque pas d'amabilité ni de caractère ; la plus jeune étoit d'une santé fort languissante. D'abord accablées de douleur, elles paroissent devoir y succomber ; mais toutes deux mères de jeunes enfans malheureux dans l'âge le plus tendre, elles avoient à se conserver pour eux,

et

et se servirent de tout leur courage. Elles m'ont plusieurs fois parlé de l'indigne trahison de *Chestel*, homme d'esprit, connu à Paris, où il exerce la médecine, Breton d'origine, qui s'étoit infinué dans la plus intime confiance du Père Defilles, et connoissoit ses vœux, paroïsoit servir ses projets ; mais, lié en même tems avec Danton, il recevoit par lui des commissions du pouvoir exécutif, se rendoit en Bretagne courtoiser son ami, loger à sa campagne, fêté de sa famille, caressant ses desseins, et y prêtant, par son aide, une activité nouvelle. Au moment qui lui parut le plus sûr, il le dénonce secrètement, et fait venir des personnes commises pour s'en emparer.

Le Père Defilles échappe ; toute sa famille est faisie ; les scellés sont apposés ; on fait des recherches sur les lieux où peut être cachée la correspondance, que *Chestel* avoit indiquée ; les jeunes femmes, qui le croient toujours l'ami de la maison, demandent ses conseils, et suivent aveuglément ce qu'il leur dicte. Embarrassées d'une bourse de deux cents louis destinés à leur père, elles la déposent entre ses mains ; font préparer le meilleur cheval de leur écurie, et pressent *Chestel* de partir, pour échapper lui-même. Il a l'air de vouloir encourir leur sort ; il les accompagne en effet, mais non comme prisonnier, et il engage toujours le commandant de la force armée, chargé de la conduite des détenus, des les faire arriver de jour dans les grandes villes.

Vous

Vous n'y pensez pas, répliquoit celui-ci ; je compromettrai leur sûreté. On vient à Paris ; le procès s'entame ; le nom de *Chestel* est rayé de la correspondance, parcequ'il a révélé le complot, et les pauvres victimes reconnoissent alors le serpent qu'elles avoient accueilli. Jugées, acquittées, encore détenues et sans argent, les deux jeunes femmes se rappellent de la bourse de louis ; elles confient cette particularité à un homme probé et ferme, qui se rend chez *Chestel*, et lui demande ses deux cents louis. *Chestel*, surpris, nie d'abord, s'étonne de la vigueur du réquérant, qui menace de le couvrir de mepris à la face de l'univers. Il balbutie, confesse la moitié, et la rend en assignats, mais après plusieurs conférences. *Chestel*, précédemment médecin de Madame Elizabeth, vivant à la fortune, avoit également gagné la confiance d'un riche particulier, appelé je crois *Paganel*, ou à-peu-près ainsi, possédant, entre autres, des terres immenses en Limousin. Cet homme, désirant émigrer pour échapper aux orages de la révolution, fait à *Chestel* une vente simulée ; il part, et compte sur les revenus que son fidelle ami doit lui faire passer : mais *Chestel* les garde, et jouit avec Danton des plaisirs d'une opulence que tous deux ont acquise par des moyens pareils.

Enfin des sollicitations réitérées, et peut-être soutenues d'offres plus concluantes, valurent à Mesdemoiselles Desfilles leur liberté : je les ai vues
sortir.

fortir. Je n'ai pas su leur secret à cet égard. Mais je viens de voir *Castellane* quitter cette même prison au prix de trente mille livres délivrées à Chabot. Dillon est sorti des Magdelonnettes de la même manière : tous deux étoient impliqués dans un projet de contre-révolution. A cet instant, 22 Août, j'ai sous mes yeux une Demoiselle Briant, demeurant Cloître Saint-Benoît, No. 207, fille entretenue, dont l'ami est fabricant de faux assignats. Dénoncé, on a paru le poursuivre ; mais l'or a coulé dans les mains des administrateurs ; celui, qui met sur pied la force destinée à chercher sa personne et s'en emparer, sait où il est caché ; sa maîtresse est arrêtée pour la forme ; les administrateurs qui paroissent venir l'interroger lui donnent des nouvelles de son ami, et bientôt ils auront ensemble la liberté, puisqu'ils ont de quoi la payer.

Fouquai-Tainville, accusateur public du tribunal révolutionnaire, connu par sa mauvaise vie, son impudence à dresser des actes d'accusations sans motifs, reçoit habituellement de l'argent des parties. Madame Rochechouart lui a payé 80 mille livres pour *Mony* l'émigré : Fouquai-Tainville a touché la somme ; *Mony* a été exécuté, et Madame de Rochechouart a été prévenue que, si elle ouvrait la bouche, elle seroit fermée pour ne plus jamais voir le jour. Cela est-il possible ? se demande-t-on. Eh bien ! écoutez encore. Il existe entre les mains du ci-devant président du département de l'Eure deux lettres

lettres de *Lacroix*, député, autrefois juge-fiscal d'*Auet* : par l'une, il fait une soumission de cinq cents mille livres pour acquérir des domaines nationaux ; par l'autre, il retire sa soumission, et donne son défistement fondé sur le décret qui oblige les députés à justifier de l'accroissement de leur fortune depuis la révolution. Mais ce décret n'a plus d'exécution depuis que les incommodes *vingt-deux* sont expulsés : *Lacroix* possède comme *Danton*, après avoir pillé comme lui.

Dernièrement un Hollandois va chercher un passeport à la commune de Paris pour retourner dans son pays : on le refuse ; le Hollandois ne se plaint point ; mais, en homme qui juge le vent, il tire son porte-feuille, met sur le bureau un assignat de cent écus : il est entendu, et reçoit son passeport.

Ici j'entends citer *Marat*, chez qui les papiers publics annoncent qu'on a trouvé à la mort un seul assignat de 25 sols. Quelle édifiante pauvreté ! Voyons donc son logement ; c'est une dame qui va le décrire. Son mari, membre du tribunal révolutionnaire, est détenu à la Force, pour n'avoir pas été de l'avis des dominateurs ; elle a été mise à Sainte-Pélagie par mesure de sûreté, est-il dit ; mais probablement parcequ'on aura craint les sollicitations actives de cette petite femme du midi. Née à Toulouse, elle a toute la vivacité du climat ardent sous lequel elle a vu le jour ; et, tendrement
attachée

attachée à un cousin d'aimable figure, elle fut désolée de son arrestation faite il y a quelques mois. Elle s'étoit donnée beaucoup de peines inutiles, et ne savoit plus à qui s'adresser, lorsqu'elle imagina d'aller trouver *Marat*. Elle se fait annoncer chez lui : on dit qu'il n'y est pas ; mais il entend la voix d'une femme, et se présente lui-même. Il avoit aux jambes des bottes sans bas, portoit une vieille culotte de peau, une veste de taffetas blanc ; sa chemise crasseuse et ouverte laissoit voir une poitrine jaunissante, des ongles longs et sales se dessinoient au bout de ses doigts, et son affreuse figure accompagnoit parfaitement ce costume bizarre. Il prend la main de la dame, la conduit dans un salon très-frais, meublé en damas bleu et blanc, décoré de rideaux de soie élégamment relevés en draperies, d'un lustre brillant et de superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, alors rares et de haut prix : il s'assied à côté d'elle sur une ottomane voluptueuse ; écoute le récit qu'elle veut lui faire, s'intéresse à elle, lui baise la main, serre un peu ses genoux, et lui promet la liberté de son cousin. Je l'aurois tout laissé faire, dit plaisamment la petite femme, avec son accent Toulousain, quitte à aller me baigner après, pourvu qu'il me rendit mon cousin. Le soir même Marat fut au comité, et le cousin sortit de l'Abbaye le lendemain ; mais, dans les vingt-quatre heures, l'ami du peuple écrivit au mari, en lui envoyant un sujet auquel il s'agissoit de

de rendre un service, qu'il falloit bien ne pas refuser.

Un M. Dumas, physicien de profession, ou savant de son métier, se présenta au fameux comité de Salut Public, dans le courant du mois de Juin, pour lui faire des propositions importantes. Il offroit de reconnoître l'armée des rebelles de la Vendée, de donner un état exact de leurs forces et de leur position ; choses sur lesquelles on est demeuré dans la plus grande ignorance depuis le commencement de la guerre. M. Dumas prétend aviser le tout, au plus juste, à vue d'oiseau, au moyen d'un ballon. — Mais, vraiment, l'idée est ingénieuse ! dirent quelques-uns des profonds politiques du comité. — Oui, reprend le citoyen Dumas, et l'exécution peut être rapide. Je connois un ballon qu'on doit trouver, avec toutes ses dépendances, dans l'hôtel d'un émigré ; ainsi, la *Nation* n'aura pas à faire les frais de l'acquisition. — Bravo ! il donne les indications : elles sont reçues avec transport et officiellement envoyées au ministre de l'intérieur, pour qu'il ait à trouver le ballon dans le plus court délai. Le ministre met son monde en campagne ; on marche, on se rend dans l'hôtel de l'émigré ; c'étoit une auberge, et l'appartement qu'il avoit occupé une petite chambre où ne restoit pas même un chiffon. Rapport en conséquence, désolation du comité, clameurs de M. Dumas, nouvelle injonction au ministre de rechercher plus exactement le ballon.

Alors

Alors le ministre confère avec son premier commis ; on prend les grandes mesures ; on fait une lettre au département ; celui-ci renvoie à la municipalité, qui en défère à ses administrateurs de police. Ici la chose se perd pour les fonctionnaires publics, et j'ai beaucoup ri à l'Abbaye, avec Champagneux, qui avoit fait la lettre ministérielle, de la charlatanerie de l'effronté Dumas, de la bêtise du comité, de la complaisance du ministre, et de toute cette kirielle de *pauvretés* ; mais j'ai retrouvé la queue de l'histoire à Sainte-Pélagie.

* Parmi les administrateurs de police, le *Citoyen Jobert*, (l'un des signataires des ordres contradictoires de mes arrestations et mise en liberté,) gros homme à forte voix, vrai bavard de section, à figure repoussante et démarche embarrassée, découvrit une petite Demoiselle Lallement, grande et jolie fille de quinze ans, entretenue par *Sainte-Croix*, officier émigré, qui étoit attaché, je crois, à Philippe d'Orléans : elle est arrêtée, envoyée à Sainte-Pélagie ; on trouve chez elle l'enveloppe d'un ballon, son filet, et le reste : c'étoit précisément la capture indiquée par Dumas. Mais le comité avoit oublié l'expédient, le physicien avoit perdu l'espérance de se faire valoir, le ministre ne se soucioit guère de savoir le résultat des ordres qu'il avoit donnés, et les administrateurs trouvoient fort bon de se rendre maîtres d'un objet devenu de prix.

La

La petite Lallement paroïsoit gentille à Jobert, qui avoit mis la main sur plusieurs de ses effets, s'étoit emparé du portrait de Sainte-Croix, et trouvoit sot qu'elle prétendît lui être fidelle. Imaginant enfin que de bons procédés la rendroient plus traitable, il fait signer sa mise en liberté, vient la chercher en voiture, la conduit chez elle, où il fait apporter à dîner, lui rend à grand'peine le portrait de Sainte-Croix, dont il avoit fait gâter les yeux, et prétend obtenir récompense. La jeune fille se moque de ses prétentions comme de son allure, le met à la porte de chez elle, et se rend au bureau de la police pour lui reprocher publiquement ses entreprises, en réclamant d'autres effets qu'on lui avoit enlevés. L'aventure fait bruit ; mais les collègues de Jobert ne sont pas faits pour la blâmer ; elle passe au milieu d'une foule d'autres plus dégoûtantes ou plus atroces, dont les législateurs du 2 Juin donnent journellement l'exemple à toutes les autorités constituées.

22 Août.

Aujourd'hui la mésintelligence éclate entre les tyrans ; *Hébert*, mécontent de n'être pas ministre, dirige son Père Duchesne contre les faiseurs, attaque les *patriotes enrichis*, nomme Lacroix, et s'achemine contre Danton. Celui-ci, plus scélérat qu'aucun, mais mieux avisé, cherchant à mettre quelque mesure

fure dans la marche des affaires, est déjà traité de *modéré* ; le comité de Salut Public le rejette de son sein : Robespierre jaloux s'élève contre lui ; les *Cordeliers* et les *Jacobins* sont prêts à se diviser. Grand spectacle qui se prépare pour nous autres victimes ; les tigres vont s'entre-déchirer ; ils nous oublieront peut-être, à moins que la fureur de leurs derniers instans ne les porte à tout exterminer avant leur propre défaite.

Chabot veut faire déporter tous les gens suspects ; ainsi la femme de *Pétion* et celle de *Roland*, arrêtées à ce titre, sont menacées d'aller à Cayenne. Plaisante destination !

23 Septembre.

L'ai-je bien entendu ? — Quoi ! cette femme qui vivoit ignorée au fond de sa province, arrivée à Paris seulement pour réclamer sa fille, elle est condamnée à mourir ! — Quelle profondeur d'iniquité dans cette condamnation !

Pétion, pros crit comme royaliste, offroit un phénomène de la dernière révolution. Sa femme, que jamais la calomnie n'avoit atteint, s'étoit retirée à Fécamp, dans sa famille, pour attendre, dans le silence de la retraite, des jours plus tranquilles : elle alloit faire prendre les bains de mer à son fils, joli enfant de dix ans, unique fruit de son mariage. Elle est arrêtée, constituée prisonnière avec cet en-

O

fant ;

fant ; tous deux sont amenés à Paris et renfermés à Sainte-Pélagie. Les exemples du jour apprennent aux femmes des proscrits à se voir persécuter ; et celle de Pétion est assez raisonnable pour supporter ses maux sans murmurer : mais l'état de son fils l'afflige ; l'éducation, la santé de cet enfant sont également souffrans : elle veut faire des réclamations : comment les rendre intéressantes, et sur-tout les faire écouter ? Elle s'adressa à sa mère, qui vivoit à Chartres, pour l'engager à faire des sollicitations que son titre autorise. Elle vient, paroît à la barre, y fait sa pétition avec larmes, est renvoyée au comité, va voir tous les députés qui le composent : quelques-uns paroissent donner de l'espérance, le plus grand nombre l'accueille mal ; l'inutilité des sollicitations se manifeste : elle prend la résolution de s'en aller, se rend à sa section pour y faire viser son passe-port, y est dénoncée, arrêtée. On la conduit à la Mairie. Un homme, habitant l'hôtel où elle étoit descendue, dépose qu'elle a dit qu'il falloit un roi ; deux déserteurs Liégeois, témoins à gages, le certifient : on la condamne à perdre la tête : elle marche à l'échafaud.

J'ai vu plusieurs fois cette malheureuse femme lorsqu'elle venoit auprès de sa fille. Madame Lefevre étoit dans sa cinquante-septième année ; elle a été belle, et ses traits annonçoient encore que sa figure fut régulière ; elle avoit conservé une grande taille fort dégagée, et une chevelure superbe. Le

soin

soin de plaire a occupé la plus grande partie de sa vie ; mais il ne lui a rien fait acquérir ; on ne trouvoit plus chez cette femme que les restes de ses prétentions passées, et un fond d'égoïsme qui ~~per-~~çoit en toute circonstance. Elle n'avoit point d'opinions politiques ; elle étoit incapable de s'en former une, et ne savoit raisonner sur rien deux minutes de suite. Il est possible que dans une conversation suscitée par quelques malveillans, elle ait dit qu'il lui étoit indifférent qu'il vînt un roi, pourvu qu'on ait la paix ; ou l'on aura saisi quelques propos de cette espèce pour lui faire son procès. Mais qui ne voit, dans cette fausse et atroce application de la loi, le dessein d'abuser le peuple, en lui faisant croire la famille de Pétion royaliste, et par conséquent très-juste la persécution qu'on lui fait souffrir !

Jour affreux du règne de Tibère, nous voyons renaître vos horreurs, mais plus multipliées encore, en proportion du nombre de nos tyrans et de leurs favoris ! Il faut du sang à ce peuple infortuné, dont on a détruit la morale et corrompu l'instinct ; on se sert de tout, excepté de la justice, pour lui en donner. Je vois dans les prisons, depuis quatre mois que je les habite, des malfaiteurs qu'on veut bien oublier ; et l'on se hâte de faire mourir Madame Lefevre, qui n'est point coupable, parcequ'elle a le tort d'avoir pour gendre l'honnête Pétion, que les tyrans haïssent !

Je ne conçois rien de si ridicule que cette fanterie avec laquelle on nous vante le bienfait d'une constitution décrétée avec autant de zèle que de rapidité. Mais ces gens mêmes qui l'ont faite, n'ont-ils pas fait décréter peu après que la France étoit et demeurait en état de révolution ? et la constitution n'est-elle pas comme non-avenue, puisqu'on n'en observe rien ? A quoi donc nous sert-il de l'avoir ! C'est une pancarte qui n'atteste que l'impudence de ceux qui ont voulu s'en faire un mérite, sans s'embarraffer de nous en assurer le profit.

Ceux qui, dans la foule, ne l'ont acceptée, sans y regarder, que par foiblesse et lassitude, dans l'idée de voir la paix, qu'ils ne vouloient pas prendre la peine de mériter, sont bien payés de leur apathie ! — Malheureusement il en va des peuples et de leurs affaires comme des particuliers et de leurs entreprises ; la sottise et la peur de grand nombre font le triomphe de la scélératesse et la perte des gens de bien. La postérité rend à chacun sa place ; mais c'est au temple de mémoire : Thémistocle n'en meurt pas moins en exil, Socrate dans sa prison, et Sylla dans son lit.

26 Septembre.

Le décret, qui ordonne de présenter le lendemain l'acte d'accusation de Brissot, est rendu dans la même séance où l'on propose d'abrégier les formes
des

des jugemens du tribunal révolutionnaire, et où l'on organise les quatre sections de ce tribunal; de manière qu'on réunit la multiplication des moyens de juger, l'obligation d'accélérer le prononcé des jugemens et la restriction des défenses des accusés, au même instant qu'on détermine de faire périr Brissot et les autres députés détenus, c'est-à-dire, les hommes à talens qui pourroient confondre leurs accusateurs.

Quatre mois se sont écoulés sans qu'on ait pu dresser cet acte d'accusation, dont on a vainement décrété plusieurs fois la confection; il falloit un surcroît de pouvoir, et le règne complet de la terreur, pour oser enfin immoler les fondateurs de la liberté; mais après que l'on a déterminé, sous la dénomination de *suspects*, l'arrestation arbitraire du quart de la France, après qu'on a fanatisé un peuple imbécille qui ruine Lyon, comme si la seconde ville de la république appartenoit à l'Empereur, et que ceux qu'il juge bon d'appeller des Muscadins fussent des bêtes féroces, après qu'un sceptre de fer étendu sur la France y fait régner le crime et la peur, après qu'on établit en loi pour les accusés qu'ils répondront *oui* ou *non*, sans faire de discours de défense, on peut envoyer à la mort les victimes pures, dont on craignoit encore l'éloquence, tant la voix de la vérité paroît redoutable à ceux mêmes qui sont assez puissans pour ne pas l'écouter!

Que de soins pour l'étouffer ! mais l'histoire est là ; elle tient ses burins, et prépare, dans le silence, la vengeance tardive des imitateurs de Barnevelt et de Sydney.

3 Octobre.

Je lis le journal, et je vois Robespierre accuser *Roland* et *Brissot* d'avoir dit du mal de d'*Aubigny*, qui vola au 10 Août 100,000 liv. aux Tuileries, qu'on voulut poursuivre, et dans l'absence duquel sa femme rapporta les cent mille francs à la commune : je vois Robespierre prétendre que *Roland* nomma *Restout* au garde-meuble pour en préparer le vol, et c'est *Pache* qui ne voulut point de cette place, à laquelle *Roland* l'avoit nommé, qui lui présenta *Restout* pour l'occuper ; et la Convention a retenti des plaintes de *Roland*, sur la négligence du commandant de la garde nationale, pour faire garnir le poste du garde-meuble, malgré les injonctions répétées du ministre de l'intérieur.

Ce Robespierre, qu'un tems je crus honnête homme, est un être bien atroce ! comme il ment à sa conscience ! comme il aime le sang !

De l'Infirmerie de Sainte-Pélagie, 23 Septembre.

Entre ces murs solitaires, où depuis tantôt cinq mois l'innocence opprimée se résigne en silence, un étranger paroît. — C'est un médecin que mes gardiens amènent pour leur tranquillité ; car je ne fais

et

et ne veux opposer aux maux de la nature, comme à l'injustice des hommes, qu'un tranquille courage. En apprenant mon nom, il se dit l'ami d'un homme que peut-être je n'aime point. — Qu'en savez-vous, et qui est-ce ? — Robespierre. — Robespierre ! je l'ai beaucoup connu et beaucoup estimé ; je l'ai cru un sincère et ardent ami de la liberté. — Eh ! ne l'est-il plus ? — Je crains qu'il n'aime aussi la domination, peut être dans l'idée qu'il fait faire le bien ou le veut comme personne : je crains qu'il n'aime beaucoup la vengeance, et sur-tout à l'exercer contre ceux dont il croit n'être pas admiré ; je pense qu'il est très-susceptible de préventions, facile à se passionner en conséquence, jugeant trop vite comme coupable quiconque ne partage pas en tout ses opinions. — Vous ne l'avez pas vu deux fois ! — Je l'ai vu bien davantage ! — Demandez-lui ; qu'il mette la main sur sa conscience, et vous verrez s'il pourra vous dire du mal de moi.

Robespierre, si je me trompe, je vous mets à même de me le prouver ; c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de votre personne, et je veux charger votre ami d'une lettre que la rigueur de mes gardiens laissera peut-être passer en faveur de celui à qui elle est adressée.

Je ne vous écris pas pour vous prier, vous l'imaginez bien ; je n'ai jamais prié personne ; et, certes, ce n'est pas d'une prison que je commencerois de le faire, à l'égard de quiconque me tient en son

pouvoir ! La prière est faite pour les coupables ou les esclaves ; l'innocence témoigne, et c'est bien assez ; ou elle se plaint, et elle en a le droit dès qu'elle est vexée. Mais la plainte même ne me convient pas ; je fais souffrir et ne m'étonner de rien. Je fais d'ailleurs qu'à la naissance des républiques, des révolutions presque inévitables, qu'expliquent trop les passions humaines, exposent souvent ceux qui servirent le mieux leur pays, à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains. Ils ont pour consolation leur conscience, et l'histoire pour vengeur.

Mais par quelle singularité moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les individus agissants ? et quel sort m'est donc réservé ? Voilà deux questions que je vous adresse.

Je les regarde comme peu importantes en elles-mêmes et par rapport à moi personnellement ; qu'est-ce qu'une fourmi de plus ou de moins, écrasée par le pied de l'éléphant, considérée dans le système du monde ? Mais elles sont infiniment intéressantes par leurs rapports avec la liberté présente et le bonheur futur de mon pays. Car si l'on confond indifféremment, avec ses ennemis déclarés, ses défenseurs et ses amis avoués, si l'on assimile au même traitement l'égoïste dangereux ou l'aristocrate perfide avec le citoyen fidèle et le patriote généreux, si la femme honnête et sensible qui s'honore
d'avoir

d'avoir une patrie, qui lui fit, dans sa modeste retraite ou dans ses différentes situations, les sacrifices dont elle est capable, se trouve punie avec la femme orgueilleuse ou légère qui maudit l'égalité, assurément la justice et la liberté ne règnent point encore, et le bonheur à venir est douteux !

Je ne parlerai point ici de mon vénérable mari ; il falloit rapporter ses comptes lorsqu'il les eut fournis, et ne pas lui refuser d'abord justice pour se réserver de l'accuser quand on l'auroit noirci dans le public. Robespierre, je vous défie de ne pas croire que Roland soit un honnête homme ! Vous pouvez penser qu'il ne voyoit pas bien sur telle et telle mesure ; mais votre conscience rend secrètement hommage à sa probité comme à son civisme. Il faut peu le voir pour le bien connoître ; son livre est toujours ouvert, et chacun peut y lire ; il a la rudesse de la vertu, comme Caton en avoit l'àpreté ; ses formes lui ont fait autant d'ennemis que sa rigoureuse équité ; mais ces inégalités de surface disparaissent à distance, et les grandes qualités de l'homme public demeureront pour toujours. On a répandu qu'il souffloit la guerre civile à Lyon ; on a osé donner ce prétexte comme sujet de mon arrestation ! Et la supposition n'étoit pas plus juste que la conséquence. Dégoûté des affaires, irrité de la persécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne pouvoit que gémir dans une retraite ignorée, et s'y obscurcir en silence pour épargner un crime à son siècle.

— Il a corrompu l'esprit public, et je suis sa complice ! — Voilà le plus curieux des reproches et la plus absurde des imputations. Vous ne voulez pas, Robespierre, que je prenne ici le soin de les réfuter ; c'est une gloire trop facile, et vous ne pouvez être du nombre des bonnes gens qui croient une chose parcequ'elle est écrite et qu'on la leur a répétée. Ma prétendue complicité seroit plaisante, si le tout ne devenoit atroce par le jour nébuleux sous lequel on l'a présenté au peuple, qui, n'y voyant rien, s'y fabrique un je ne fais quoi de monstrueux. Il falloit avoir une grande passion de me nuire pour m'enchaîner ainsi, d'une manière brutale et réfléchie, dans une accusation qui ressemble à celle, tant répétée sous Tibère, de lèse-majesté, pour perdre quiconque n'avoit pas de crime, et qu'on vouloit pourtant immoler ! D'où vient donc cette animosité ? — C'est ce que je ne puis concevoir : moi qui n'ai jamais fait de mal à personne, et qui ne fait pas même en vouloir à ceux qui m'en font !

Elevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts simples qu'aucune circonstance n'a pu altérer, enthousiaste de la révolution, et m'abandonnant à l'énergie des sentimens généreux qu'elle inspire, étrangère aux affaires par principes comme par mon sexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur, parceque l'intérêt public devient le

premier

premier de tous dès qu'il existe, j'ai regardé comme de méprisables sottises les premières calomnies lancées contre moi ; je les ai crues le tribut nécessaire, pris par l'envie, sur une situation que le vulgaire avoit encore l'imbécillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférerois l'état paisible où j'avois passé tant d'heureuses journées !

Cependant ces calomnies se sont accrues avec autant d'audace que j'avois de calme et de sécurité : je suis traînée en prison ; j'y demeure depuis bientôt cinq mois, arrachée des bras de ma jeune fille, qui ne peut plus se reposer sur le sein dont elle fut nourrie, loin de tout ce qui m'est cher, privée de toute communication, en butte aux traits amers d'un peuple abusé, qui croit que ma tête sera utile à sa félicité ; j'entends sous ma fenêtre grillée la garde qui me veille s'entretenir quelquefois de mon supplice ; je lis les dégoûtantes bordées que jettent sur moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue, non plus que tous ceux qui me haïssent.

Je n'ai fatigué personne des mes réclamations ; j'attendois du tems la justice, avec la fin des préventions : manquant de beaucoup de choses, je n'ai rien demandé ; je me suis accommodée de la mauvaise fortune, fière de me mesurer avec elle et de la tenir sous mes pieds. Le besoin devenant pressant, et craignant de compromettre ceux à qui je pourrois m'adresser, j'ai voulu vendre les bouteilles vuides de ma cave, où l'on n'a point mis les scellés,
parce-

parcequ'elle ne contenoit rien de meilleur. Grand mouvement dans le quartier ! on entoure la maison ; le propriétaire est arrêté ; on double chez moi les gardiens, et j'ai à craindre, peut-être, pour la liberté d'une pauvre bonne qui n'a d'autre tort que de me servir avec affection depuis treize ans, parce-que je lui rendois la vie douce ; tant le peuple égaré sur mon compte, étourdi du nom de *conspirateur*, croit qu'il doit m'être appliqué !

Robespierre, ce n'est pas pour exciter en vous une pitié au-dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait peut-être, que je vous présente ce tableau bien adouci ; c'est pour votre instruction.

La fortune est légère, la faveur du peuple l'est également ; voyez le sort de ceux qui l'agitèrent, lui plurent ou le gouvernèrent, depuis Viscellinus jusqu'à César, et depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs Parisiens ! La justice et la vérité seules demeurent et consolent de tout, même de la mort, tandis que rien ne soustrait à leurs atteintes. Marius et Sylla proscrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de malheureux. — Ont-ils étouffé l'histoire qui voue leur mémoire à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur ?

Quoiqu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, ou le prévenir s'il me convient. Après les honneurs de la persécution dois-je avoir ceux du martyr ? ou bien suis-je destinée à languir

Si vous voulez être juste, et que vous me lisiez avec recueillement, ma lettre ne vous fera pas inutile, et dès-lors elle pourroit ne pas l'être à mon pays. Dans tous les cas, Robespierre, je le fais, et vous ne pouvez éviter de le sentir; quiconque m'a connu, ne sauroit me persécuter sans remords.

ROLAND, née *Philipon*.

Nota. L'idée de cette lettre, le soin de l'écrire et le projet de l'envoyer se sont soutenus durant 24 heures; mais que pourroient faire mes réflexions sur un homme qui sacrifie des collègues dont il connoît bien la pureté?

Dès que ma lettre ne seroit pas utile, elle est déplacée; c'est me compromettre sans fruit avec un tyran qui peut m'immoler, mais qui ne sauroit m'avilir. Je ne la ferai pas remettre.

FIN de la première Partie.

P. I.

A

R

In

Q

=

C

A P P E L
A L'IMPARTIALE POSTÉRITÉ,

PAR LA

CITOYENNE ROLAND,
Femme du Ministre de l'Intérieur,

OU

*Recueil des Ecrits qu'elle a rédigés, pendant sa détention,
aux prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie ;*

Imprimé au profit de sa FILLE UNIQUE, privée de la fortune
de ses père et mère, dont les biens sont toujours séquestrés.

DEUXIÈME PARTIE.

Que ma dernière lettre à ma Fille fixe son attention sur l'objet
qui paroît être son devoir essentiel, et que le souvenir de sa
mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout.

Page 131 de cette partie.

A P A R I S,

Chez LOUVET, Libraire, Maison Egalité, Galerie neuve,
derrière le Théâtre de la République, N° 24.

Et se trouve à LONDRES,

Chez J. JOHNSON, St. Paul's Church-Yard ; &
J. DE BOFFE, Gerard-Street.

M DCC XCV.

1749

1749

1749

1749

L
p
T
da
en
ac
è
le
P
a
a
à
a
n
P
i
e
P

AVERTISSEMENT.

LE Royalisme et le Terrorisme cherchent à répandre des doutes sur l'authenticité de ces écrits. Tous deux veulent en suspendre le débit ; les uns dans l'intention de favoriser la contre-révolution, en dénigrant un ministre qui a prouvé, par une administration sage et ferme, que la France pouvoit être heureuse sous un gouvernement républicain ; les autres pour n'être point signalés aux yeux du peuple comme les véritables auteurs de notre situation actuelle, et dans l'espérance de pouvoir affoiblir l'horreur que leurs forfaits doivent inspirer à tous ceux qui en liront l'histoire.

J'invite les bons citoyens, que les insinuations auroient pu ébranler, de considérer, premièrement, que personne n'a pu être à portée de suppléer la citoyenne Roland dans l'exposé d'une infinité de détails qu'elle seule a pu connoître ; deuxièmement, que chaque écrivain a son style propre, et que celui de la citoyenne Roland est

(iv)

assez original pour n'être pas facilement confondu avec celui d'un autre ; troisièmement, que j'ai certifié la vérité par ma signature, et qu'on peut venir s'assurer chez moi que le manuscrit est entièrement écrit de la main de ma malheureuse amie,

Paris, 4 floréal, an 3 de la République.

B O S C.

PREMIER

PREMIER MINISTÈRE

DE

R O L A N D*.

COMMENT Roland, philosophe austère, savant laborieux, chérissant la retraite à ce double titre, a-t-il été appelé au ministère par Louis XVI ? C'est une question que doivent se faire bien des gens ; je me la ferois à moi-même à toute autre place que celle où je suis : je vais y répondre par les faits.

Résidant à Lyon durant l'hiver, attaché aux corps savans et littéraires de cette ville, Roland fut chargé, par la société d'agriculture, de la rédaction de ses cahiers pour les Etats-Généraux. Ses principes et son caractère devoient lui faire voir avec

* Cette pièce devant suppléer aux Notices Historiques que la citoyenne Roland croyoit perdues en totalité, ne contient, sous une autre forme, que ce qu'on a déjà lu ; cependant il a paru bon de ne pas la supprimer ; elle est seule dans ce cas.

P. II.

B

plaisir

plaisir une révolution qui promettoit la réforme de beaucoup d'abus ; la connoissance de ses dispositions et de ses lumières le firent appeler, à la première formation de la commune, dans le corps électoral, et charger enfin des intérêts de la ville obérée par des dettes considérables. Député extraordinaire auprès de l'assemblée constituante, il eut à Paris des liaisons avec plusieurs de ses membres et quelques-unes des personnes qui s'adonnoient aux affaires publiques. Il étoit retourné dans ses foyers, lorsque la suppression de sa place d'inspecteur, changeant sa destinée, l'obligea de réfléchir sur ce qu'il devoit arrêter pour la suite. Il étoit question de savoir s'il adopteroit la retraite absolue dans la campagne, sur ses fonds, occupé à les faire valoir, ou si, continuant ses travaux littéraires, il feroit à Paris un voyage en conséquence, et qui auroit le double objet de recueillir des matériaux de ce genre, et de faire valoir ses droits à une pension, en qualité d'indemnité de trente-huit ans d'emploi dans l'administration. Ce dernier parti fut adopté, comme n'empêchant point de revenir à l'autre au moment que l'on jugeroit convenable. Nous revenons à Paris le 15 décembre 1791. Les affaires générales ne permettoient pas d'espérer que l'assemblée législative, qui venoit de s'ouvrir, traitât bientôt des intérêts particuliers. Roland, lié avec Brissot, fait connoissance de quelques-uns de ses collègues au corps législatif ; il

alloit

alloit assez souvent aux séances de la société des jacobins, avec d'anciens amis fixés à Paris depuis long-temps, aimans comme lui une révolution qu'ils croyoient devoir être utile à la liberté, estimant que cette société l'avoit servie, et pouvoit aider à la soutenir.

Roland, auditeur paisible, ne parla jamais à la tribune ; il étoit connu, non des gens qui ne lisent rien, et qui ne dominoient point encore, mais de beaucoup d'autres. On le nomma au *comité de correspondance* de la société ; ce comité, dont les fonctions sont indiquées par le titre, étoit composé d'un assez grand nombre de membres, dont quelques-uns seulement travailloient. Roland revenoit souvent chez lui avec un dossier considérable de lettres à répondre ; le travail se divisoit par département, dont tels et tels étoient affectés à tel membre ; mais il falloit bien que les plus actifs se chargeassent de la part d'autres, pour que rien ne restât en arrière. Je voyois ces lettres ; je prenois souvent pour moi le soin de faire les réponses, le genre épistolaire m'ayant toujours paru singulièrement facile et agréable, parce qu'il se prête également à tous les sujets, à tous les tons, qu'il offre à la discussion des formes douces, et à la raison tout le développement qu'on veut lui donner. Je remarquois, dans la plupart des lettres des départemens, de l'exaltation et de l'emphase, des sentimens boursoufflés et dès-lors factices, géné-

ralement l'envie du bien général, ou l'ambition de se montrer passionné pour lui. Je trouvois que la société-mère pouvoit exercer une grande influence en répandant de sages principes, rapportant toujours son institution à l'instruction du peuple, à la communication des sentimens propres à lier les hommes, et à nourrir ainsi le véritable amour de la patrie, qui ne doit être que celui de l'humanité, porté au plus haut degré pour ceux qui vivent sous les mêmes lois, et sublimisé par l'oubli de soi-même dans la nécessité rare, mais quelque fois urgente, de plus grands sacrifices. Persuadée qu'une révolution n'est qu'un orage terrible et dévastateur, si celle des mœurs ne marche d'un pas égal avec celle des événemens ; touchée du bien qu'il étoit possible de faire en s'emparant des imaginations, pour les diriger et les enflammer au profit de la vertu, je m'occupois de cette correspondance avec plaisir, et le comité trouvoit Roland travailleur ; il n'étoit pas non plus sans rien faire ; mais l'ouvrage de deux personnes très-expéditives devoit être considérable, aux yeux de ceux à qui l'ouvrage d'une d'elles auroit déjà paru l'être.

Des députés de l'assemblée se rassembloient souvent en petit comité, place Vendôme, dans la maison où logeoit l'un d'eux, et chez une femme honnête, opulente, qui pouvoit, sans se gêner, leur prêter un appartement commode dont ils étoient libres de se servir, même en son absence. Roland,
dont

dont on estimoit le bon esprit et l'intégrité, fut invitée à-s'y rendre ; il n'y alloit presque point, à raison de la distance. Je vivois beaucoup chez moi, suivant mon usage ; je ne me portois pas bien, et je voyois fort peu de monde.

L'état des affaires et le mécontentement des esprits inquiétoient la cour. Les ministres devenoient bientôt l'objet de l'animadversion publique, et véritablement leur action ne tendoit qu'à porter atteinte à une constitution que le roi avoit jurée contre son cœur, et qu'il ne vouloit point maintenir. Dans la fréquence des changemens et le trouble du ministère, la cour inquiète et tourmentée ne savoit comment asseoir son choix. On disoit hautement, que si Louis xvi étoit sincère, il prendroit pour agens des hommes dont le civisme ne fût pas douteux. La cour se décida, par faiblesse ou par peur, et avec l'espérance de gagner, ou la résolution d'éloigner, si elle ne pouvoit réussir, ceux qu'elle auroit appelés au ministère. Elle se montra donc inclinée à faire choix de ce qu'on appeloit des patriotes. La dénomination alors n'en étoit pas encore pervertie. Comment cela se traitoit-il ? je ne l'ai jamais su, et je ne m'en suis pas informée, parce qu'il m'a paru qu'il en avoit été de cela, comme de toutes les affaires imaginables, dont s'entretiennent essentiellement quelques personnes qui propagent leurs idées, que saisissent et suivent celles qui se trouvent à portée de les

communiquer. Les gens sages réfléchirent qu'il étoit important de diriger le choix de la cour sur des hommes capables, d'un caractère respecté ; car il étoit possible qu'elle se fît un malin plaisir de recevoir des jacobins, quelques mauvaises têtes dont les incartades l'autoriseroient à se plaindre, et discréditeroient les patriotes. Je ne fais pas quel est l'individu qui, le premier, dans le comité de la place Vendôme, nomma Roland comme un de ceux à qui l'on pourroit penser. Ce nom réveilla l'idée d'un homme instruit qui avoit écrit sur plusieurs parties d'administration, qui n'étoit pas sans expérience à cet égard, qui jouissoit d'ailleurs d'une réputation honorable, et dont l'âge, les mœurs, le caractère très-prononcé, les principes hautement professés dans ses écrits, même avant la révolution, monroient en lui un partisan de la liberté, digne d'elle sous tous les rapports. Le roi n'étoit point étranger à ces considérations, ou du moins aux faits qui leur servoient de base ; j'aurai occasion de le prouver. Ces idées avoient tellement pris naissance dans la nature des choses, qu'elles ne nous furent communiquées qu'à trois jours avant la formation du nouveau ministère. Brissot vint chez moi un soir ; j'y étois seule ; il m'apprit qu'on songeoit à Roland : je fouris en lui demandant la raison de cette plaisanterie ; il m'assura que ce n'en étoit point une, m'exposa ce que je viens de dire, et ajouta qu'il étoit venu pour savoir si Roland con-

sentiroit

sentiroit à se charger de ce fardeau. Je promis de l'en entretenir, et de faire savoir sa résolution le lendemain. L'activité de Roland, (aussi étonné que moi de l'événement) ne répugnoit point à la multiplicité des affaires, et il me disoit en riant à ce sujet, qu'il avoit toujours vu les gens en place si médiocres, qu'il ne pouvoit s'étonner assez de ce que les affaires continuoient d'aller ; qu'ainsi la chose en elle-même ne l'effrayoit point ; la situation devoit être critique à cause des intérêts de la cour et de l'incertitude des intentions du roi ; mais pour quiconque ne veut que son devoir et se soucie peu de perdre sa place pour le remplir, les dangers de l'acceptation sont moindres. D'ailleurs un homme zélé, qui devoit avoir la conscience de ses moyens, ne pouvoit être insensible à l'espoir de servir utilement son pays. Roland se décida donc pour l'affirmative, et en instruisit Brissot. Le lendemain, celui-ci accompagna Dumouriez qui venoit chez Roland, à onze heures du soir, au sortir du conseil, lui annoncer, en conséquence des ordres dont il étoit porteur, le choix que le roi venoit de faire de lui pour ministre de l'intérieur. Dumouriez, ministre depuis peu de temps, parla des sincères dispositions du roi à soutenir la constitution, et de l'espérance de voir la machine bien en jeu, dès que le conseil n'auroit qu'un même esprit ; il témoigna à Roland sa satisfaction particulière de

voir appeler au gouvernement un patriote vertueux et éclairé tel que lui.

Brissot observa que le département de l'intérieur étoit le plus délicat, et le plus chargé dans les circonstances ; et que c'étoit un repos d'esprit pour les amis de la liberté, que de le voir confié à des mains fermes et pures. La conversation s'étendit légèrement sur ces objets ; on convint de l'heure du lendemain pour la présentation à sa majesté, puis la prestation de serment et l'entrée au conseil. Je trouvai à Dumouriez l'air délibéré d'un militaire, la tournure d'un adroit courtisan, et le ton d'un homme d'esprit, mais nullement le caractère de la vérité. En comparant cet homme à son nouveau collègue, dont l'austérité, la franchise, vont quelquefois jusqu'à la rudesse, je me demandois s'ils étoient faits pour aller long-temps ensemble ?—Voilà, me dit Roland après leur départ, un homme qui montre du patriotisme et qui annonce des moyens.—Oui, lui dis-je, et dont il faudra se défier ; car je le crois capable de vous faire sauter tout le premier, si vous ne convenez point à son allure.—Nous verrons. La première fois que Roland parut à la cour avec son costume ordinaire et philosophique, adopté depuis long-temps pour sa commodité, quelques cheveux rares, et simplement peignés sur sa tête vénérable, un chapeau rond, les souliers noués avec des rubans, les valets de la cour, qui attachoient la plus grande importance

à l'étiquette dont ils tenoient leur existence, le considérèrent avec scandale et même une sorte d'effroi ; l'un d'eux s'approche du Dumouriez en fronçant le sourcil, et lui dit à l'oreille, en montrant des yeux l'objet de sa consternation :—Monsieur ! point de boucles à ses souliers !—Dumouriez, presse à la répartie, et se revêtant d'un sérieux comique, s'écrie :—Monsieur ! tout est perdu !—Le mot courut bientôt, et fit rire ceux qui en avoient le moins envie.

Louis xvi montrait à ses nouveaux ministres la plus grande bonhomie : cet homme n'étoit pas précisément tel qu'on s'étoit attaché à le peindre pour l'avilir ; ce n'étoit ni l'imbécille abruti qu'on exposoit au mépris du peuple, ni l'honnête homme bon et sensible que préconisoient ses amis. La nature en avoit fait un être commun qui auroit été bien placé dans un état obscur, que déprava l'éducation du trône, et que perdit sa médiocrité dans un temps difficile, où son salut ne pouvoit être opéré qu'à l'aide du génie ou de la vertu. Un esprit ordinaire, élevé près du trône, enseigné dès l'enfance à dissimuler, acquiert beaucoup d'avantages pour traiter avec les hommes ; l'art de montrer à chacun ce qu'il convient seulement de lui laisser voir, n'est pour lui qu'une habitude, dont l'exercice lui donne l'apparence de l'habileté : il faudroit être né idiot, pour paroître un sot en pareille situation. Louis xvi avoit d'ailleurs une grande
mémoire

mémoire et beaucoup d'activité; il ne demeuroid jamais sans rien faire, et lisoit souvent. Il avoit très présent à l'esprit les divers traités faits par la France avec les puissances voisines; il savoit bien son histoire, et il étoit le meilleur géographe de son royaume. La connoissance des noms, leur juste application aux visages des personnes de sa cour à qui ils appartenoient, celle des anecdotes qui leur étoient particulières, avoient été étendues par lui à tous les individus qui s'étoient montrés de quelque manière dans la révolution; on ne pouvoit lui présenter un sujet pour quoique ce fût, qu'il n'eût un avis sur son compte fondé sur quelques faits. Mais Louis xvi, sans élévation dans l'ame, sans hardiesse dans l'esprit, sans force dans le caractère, avoit encore eu ses vues resserrées, ses sentimens faussés, si je puis ainsi dire, par les préjugés religieux et par les principes jésuitiques. Les grandes idées religieuses, la croyance d'un Dieu, l'espoir de l'immortalité, s'accordent fort bien avec la philosophie, et lui prêtent une plus grande base, en même temps qu'elles lui forment le plus beau couronnement: malheur aux législateurs qui méprisent ces puissans moyens d'inspirer les vertus politiques, et de conserver les mœurs du peuple! Si c'étoit des illusions à faire naître, il faudroit les créer et les entretenir pour la consolation du genre humain. Mais la religion de nos prêtres n'offroit que des objets de craintes puériles et de misérables pratiques pour

pour suppléer aux bonnes actions ; elle consacroit d'ailleurs toutes les maximes du despotisme dont s'appuie l'autorité de l'église. Louis xvi avoit peur de l'enfer et de l'excommunication ; il étoit impossible de n'être point avec cela un pauvre roi. S'il étoit né deux siècles plutôt, et qu'il eût eu une femme raisonnable, il n'auroit pas fait plus de bruit dans le monde, que tant d'autres princes de sa race qui ont passé sur la scène sans y faire beaucoup de bien ni de mal. Parvenu au trône au milieu des débordemens de la cour de Louis xv et du désordre des finances, environné de gens corrompus, il fut entraîné par une étourdie, joignant à l'insolence autrichienne la présomption de la jeunesse et de la grandeur, l'ivresse des sens et l'insouciance de la légèreté, qui elle même étoit séduite par tous les vices d'une cour asiatique, auxquels l'avoit trop bien préparée l'exemple de sa mère ; Louis xvi, trop foible pour tenir les rênes d'un gouvernement qui se précipitoit vers sa ruine et tomboit en dissolution, hâta leur ruine commune par des fautes sans nombre. Necker qui faisoit toujours du pathos en politique comme dans son style, homme médiocre, dont on eut bonne opinion, parce qu'il en avoit une très-grande de lui-même, et qu'il l'annonçoit hautement, mais sans prévoyance des événemens, espèce de financier renforcé qui ne savoit calculer que le contenu de sa bourse, et parloit à tout propos de son caractère, comme les femmes galantes parlent de leur chasteté ; Necker étoit un mauvais pilote
dans

dans la tourmente qui se préparoit. La France étoit comme épuisée d'*hommes* ; c'est une chose vraiment surprenante que leur disette dans cette révolution ; il n'y a guère eu que des pigmées. Ce n'est pas qu'il manquât d'esprit, de lumières, de savoir, d'agrémens, de philosophie ; jamais ces *ingrédiens* n'avoient été si communs ; c'étoit le nouvel éclat d'un flambeau prêt à s'éteindre : mais cette *force d'ame* que J. J. Rousseau a si bien définie le premier attribut du héros, soutenue de la justesse d'esprit qui apprécie chaque chose, de cette *étendue de vues* qui pénètrent dans l'avenir, dont la réunion constitue le *caractère*, et composent l'homme supérieur ; on la cherche par-tout, et ne la trouve presque nulle part.

Louis xvi, toujours flottant entre la crainte d'irriter ses sujets, la volonté de les contenir, et dans l'incapacité de les gouverner, convoqua les états-généraux, au lieu de réformer ses dépenses et de régler sa cour ; après avoir développé lui-même le germe, et offert le moyen des innovations, il prétendit les étouffer par l'affectation d'une puissance à laquelle il avoit fourni un corps à opposer, et il ne fit qu'instruire à la résistance. Il ne lui restoit plus qu'à sacrifier de bonne grace une portion de son autorité, pour se conserver dans l'autre la faculté de la reprendre toute entière ; faute de savoir le faire, il ne se prêta qu'à de misérables *intrigalleries*, seul genre familier aux personnes qu'il fut
choisir

choisir ou que sa femme protégeoit ; il avoit cependant ménagé dans la constitution des moyens suffisans de pouvoir et de bonheur, s'il eût eu la sagesse de s'y borner ; de façon qu'au défaut de l'esprit qui l'avoit mis hors d'état d'empêcher son établissement, la bonne foi pouvoit le sauver, s'il eût voulu sincèrement la faire exécuter après son acceptation. Mais toujours protestant, d'une part, le maintien de ce qu'il faisoit saper de l'autre, sa marche oblique et sa conduite fausse excitèrent d'abord la défiance, et finirent par allumer l'indignation.

Lorsqu'il eut pris des ministres patriotes, il ne s'occupa que du soin de leur inspirer de la confiance ; et il y réussit si bien, que, durant trois semaines, j'ai vu Roland et Clavières, enchantés des dispositions du roi, ne rêver que le meilleur ordre de choses, et se flatter que la révolution étoit finie.—Bon dieu ! leur disois-je, chaque fois que je vous vois partir pour le conseil avec cette belle confiance, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise.—Je vous assure, me répondoit Clavières, que le roi sent parfaitement que son intérêt est lié à l'observation des loix qu'on vient d'établir ; il en raisonne trop pertinemment pour n'être pas convaincu de cette vérité.—Ma foi, ajoutoit Roland, s'il n'est pas un honnête homme, il est le plus grand coquin du royaume ; on ne dissimule pas comme cela.—Et moi, je répliquois que je ne pouvois croire à l'amour pour la constitution

tution d'un homme nourri dans les préjugés du despotisme et l'habitude de la jouissance, et dont la conduite, dans les derniers temps, prouvoit l'absence du génie et de la vertu.—La fuite à Varennes étoit mon grand argument.

Les conseils se tenoient d'une manière qui pouvoit passer pour décente, en comparaison de ce qu'ils sont devenus depuis ; mais puérilement, eu égard aux grands intérêts dont on devoit s'y occuper. Chacun des ministres qui avoit à faire signer des *bons*, ou autres choses semblables, toutes déterminées par la loi, particulières à son département, et sur lesquelles il n'y avoit point de délibérations à prendre, se rendoit chez le roi, au jour fixé, avant l'heure du conseil pour ce petit travail particulier. Tous se rendoient ensuite dans la salle du conseil ; là, on sortoit du porte-feuille les proclamations sur l'objet desquelles il falloit discuter ; le ministre de la justice présentoit les décrets à la sanction, et enfin la délibération s'établissoit, ou devoit s'établir sur la marche du gouvernement, l'ordre intérieur, les relations avec les puissances, la paix ou la guerre, etc. Quant aux proclamations de circonstance, il ne s'agissoit que d'examiner le décret et l'occasion de l'appliquer ; c'étoit toujours rapide ; le roi laissoit traiter ses ministres, lisoit la gazette pendant ce temps là, les journaux anglais, dans leur langue, ou faisoit quelques lettres. La sanction des décrets obtenoit son attention ; il ne

la donnoit pas aisément, sans refuser jamais ; n'acceptoit point à une première présentation et remettoit au conseil suivant ; alors il venoit avec son opinion faite, mais avoit l'air de la laisser former par la discussion. Quant aux grands objets de politique, il en éludoit souvent l'examen en détournant la conversation sur des sujets variés ou particuliers à chacun ; à l'occasion de la guerre, il parloit de voyager ; à propos d'intérêt diplomatique, il citoit les mœurs, ou faisoit des questions sur les localités du pays dont il s'agissoit ; si l'on examinoit l'état de l'intérieur, il appuyoit sur quelques détails d'agriculture ou d'industrie ; il questionnoit Roland sur ses ouvrages, Dumouriez sur des anecdotes, et ainsi du reste : le conseil n'étoit plus qu'un café où l'on s'amusoit à des bavardises ; il n'y avoit point de registre de ses délibérations, ni de secrétaire pour les tenir ; on sortoit de là au bout de trois ou quatre heures de séance, sans avoir rien fait que quelques signatures, et c'étoit ainsi trois fois par semaine.—Mais c'est pitoyable ! m'écriois-je impatientée, lorsqu'au retour je demandois à Roland ce qui s'étoit passé. Vous êtes tous d'assez bonne humeur parce que vous n'éprouvez point de tracasseries, que vous recevez même des honnêtetés ; vous avez l'air de faire chacun dans votre département à-peu-près ce que vous voulez ; j'ai peur que vous ne soyez joués.—Mais cependant les affaires vont ;—oui, et le temps se perd ; car dans
le

le torrent de celles qui vous entraînent, j'aimerois mieux que vous employassiez trois heures à méditer solitairement sur les grandes combinaisons, que de les dépenser en causeries inutiles. Les ennemis faisoient leurs dispositions ; il avoit bien fallu déclarer la guerre, parti sur lequel on disputa vivement, et que le roi ne parut prendre qu'avec une extrême répugnance ; il en avoit retardé beaucoup la décision, et ne sembla vaincu que par l'opinion déjà connue de la majorité de l'assemblée et l'unanimité de son conseil. Bientôt la continuation ou la multiplicité des troubles religieux contre lesquels le ministre de l'intérieur sollicitoit depuis long-temps des mesures répressives, obligèrent de les prendre. D'autre part, la marche audacieuse des troupes étrangères devenant menaçante et redoutable, avoit inspiré au ministre de la guerre l'idée d'une disposition que l'assemblée saisit avec enthousiasme, et décréta sur-le-champ.

Il est très-vrai que ces deux décrets l'un pour la formation d'un camp de vingt mille hommes au dessus de Paris, l'autre concernant les prêtres, étoient véritablement décisifs ; la cour y vit le renversement de ses secrètes trahisons, les révoltes particulières, à l'aide du fanatisme, et les progrès des ennemis qu'elle favorisoit. Le roi étoit trop décidé à refuser sa sanction, pour se presser d'avouer sa détermination ; il trouva divers prétextes, à l'aide desquels il éluda durant plus de quinze jours.

La discussion s'étoit ouverte plusieurs fois sur cet article ; Roland et Servan insistoient avec vigueur, parce que chacun sentoit l'importance et la nécessité de la loi pour le département dont il étoit chargé ; l'intérêt général étoit évident pour tous, et les six ministres n'avoient qu'un avis à cet égard. Sur ces entrefaites, Dumouriez, dont le roi fêtoit la gaillardise, et que ses mœurs rendoient moins étranger à la cour ; fut appelé plusieurs fois chez la reine ; il avoit à venger un petit déplaisir, et à se débarrasser de collègues dont l'austérité ne convenoit guère à son allure : il entra donc dans les arrangemens dont on ne tarda pas de voir l'effet.

Je me sentois une sorte d'agitation difficile à peindre ; séduite par la révolution, persuadée qu'avec tous ses vices, il falloit pourtant faire marcher la constitution, pénétrée du désir de voir prospérer mon pays, la tourmente des affaires publiques me dennoit une fièvre morale qui ne me laissoit pas de relâche. Les délais du roi démonstroient sa fausseté ; Roland avoit achevé de s'en convaincre : il n'y avoit donc plus qu'une résolution à prendre pour un ministre honnête homme ; c'étoit de quitter sa place, si le roi s'obstinoit à refuser des mesures nécessaires au salut de l'empire.

Cette démarche, pure et simple, eût pu suffire peut-être à la conscience d'un homme timide ; mais il ne s'agit pas seulement pour le citoyen dévoué de renoncer au poste où le bien n'est plus possible

C

à faire ;

à faire ; il doit le dire avec énergie pour éclairer sur les maux publics, afin que sa retraite soit même utile. Nous avions déjà gémi, Roland et moi, de la foiblesse de ses collègues. Les lenteurs du roi nous avoient fait imaginer qu'il feroit d'un grand effet de lui adresser collectivement une lettre, qui exposât toutes les raisons déjà énoncées au conseil, mais dont l'expression écrite, signée de tous les ministres, avec la demande de leur démission, si sa majesté croyoit ne pas devoir agréer leurs représentations, forceroit la main au roi, ou le mettroit à découvert aux yeux de la France. J'avois esquissé la lettre, après en avoir arrêté les bases avec Roland, qui la proposa à ses collègues ; tous approuvoient l'idée, mais sur l'exécution la plupart différoient ; Clavières ne vouloit point de telle phrase ; Duranthon vouloit temporiser ; Lacoste n'étoit pas pressé de mettre sa signature : comme les mesures de ce genre doivent être l'effet d'un prompt aperçu et d'un sentiment vif, le peu de succès de la première tentative nous avertit de ne pas la réitérer. Il falloit donc se réduire à une démarche isolée ; et puisque le conseil n'avoit point assez de caractère pour se prononcer avec ensemble, il convenoit à l'homme qui se sentoit au-dessus des événemens de prendre à lui seul le rôle que ce corps auroit dû remplir ; il n'étoit plus question de donner de démission, mais de mériter d'être renvoyé ; de dire, faites cela, ou nous nous retirons ;

rons ; mais d'avertir que tout étoit perdu si telle conduite n'étoit adoptée.

Je fis la fameuse lettre. Je m'arrête ici un moment pour éclairer les doutes et fixer l'opinion de beaucoup de personnes, dont la plupart ne m'attribuent quelque mérite que pour l'ôter à mon mari, et dont plusieurs autres me supposent avoir eu dans les affaires un genre d'influence qui n'est pas le mien. L'habitude et le goût de la vie studieuse m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été simple particulier ; j'écrivois avec lui, comme j'y mangeois, parce que l'un m'étoit pres-qu'aussi naturel que l'autre ; et que n'existant que pour son bonheur, je me consacrais à ce qui lui faisoit le plus de plaisir. Il décrivait des arts, j'en décrivais aussi, quoiqu'ils m'ennuyassent ; il aimait l'érudition, nous faisions des recherches ; il se délassait à envoyer quelque morceau littéraire à une académie, nous le travaillions de concert, ou séparément, pour comparer ensuite et préférer le meilleur ou refondre les deux ; il auroit fait des homélies, que j'en aurois composé. Il devint ministre ; je ne me mêlai point de l'administration : mais s'agissoit-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important, nous en conférions suivant la confiance dont nous avions l'usage ; et pénétrée de ses idées, nourri des miennes, je prenois la plume que j'avois plus que lui le temps de conduire. Ayant tous deux les mêmes principes

et un même esprit, nous finissons par nous accorder sur le mode, et mon mari n'avoit rien à perdre en passant par mes mains. Je ne pouvois rien exprimer, en fait de justice et de raison, qu'il ne fût capable de réaliser ou de soutenir par son caractère et sa conduite, et je peignois mieux qu'il n'auroit dit ce qu'il avoit exécuté ou pouvoit promettre de faire. Roland sans moi n'eût pas été moins bon administrateur ; son activité, son savoir, sont bien à lui, comme sa probité ; avec moi il a produit plus de sensation, parce que je mettois dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible, douée d'une tête saine. Je faisois avec délices ces morceaux que je jugeois devoir être utiles, et j'y trouvois plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur. Je suis avide de bonheur ; je l'attache au bien que je fais, et je n'ai pas même besoin de gloire ; je ne vois dans ce monde de rôle qui me convienne que celui de la providence. Je permets aux malins de regarder cet aveu comme une impertinence, car il doit y ressembler ; mais ceux qui me connoissent n'y verront rien que de sincère comme moi-même.

Je reviens à la lettre, qui fut tracée d'un trait, comme à-peu-près tout ce que je faisois de ce genre ; car sentir la nécessité, la convenance d'une chose, concevoir son bon effet, désirer de le produire,

duire, et jeter au moule l'objet dont cet effet devoit résulter, n'étoient pour moi qu'une même opération. Il étoit présent dans le cabinet de mon mari, ce *Pachs* qui, dans la même année, fit calomnier Roland, et nous fait poursuivre aujourd'hui comme ennemis de la liberté, lorsque nous lûmes entre nous cette lettre.—C'est une démarche bien hardie ! disoit alors cet hypocrite que je prenois pour un sage :—hardie ! sans doute ; mais elle est juste et nécessaire ; qu'importe le reste ?—Roland se rend au conseil, le 10 juin, avec sa lettre dans sa poche, dans le dessein de la lire hautement devant ses collègues, et de la déposer ensuite entre les mains du roi. On ouvre la discussion sur la sanction des deux décrets : le roi la suspend, en disant à ses ministres qu'ils aient à lui remettre chacun, au conseil suivant, leur opinion écrite. Roland pouvoit remettre la sienne sur l'heure ; il crut, d'après ce qui venoit d'être dit, devoir attendre par une sorte d'égard pour ses collègues ; mais de retour chez lui, nous trouvâmes qu'il ne pouvoit mieux faire que d'expédier sur-le-champ sa missive, à laquelle il ajouta quatre lignes d'envoi.

Le lendemain, à huit heures du soir, je vois arriver dans mon appartement Servan, d'un air radieux :—Félicitez-moi, me dit-il, je suis chassé. —Je suis bien piquée, répliquai-je, que vous ayez le premier cet honneur ; mais j'espère qu'il ne

tardera pas d'être décerné à mon mari. Servan me raconta qu'ayant été le matin chez le roi pour quelque affaire, il avoit voulu l'entretenir du camp; que le roi témoignant beaucoup de mauvaise humeur, avoit fini par lui tourner le dos, et qu'à l'instant Dumouriez venoit, de sa part, lui demander le porte-feuille dont il alloit être chargé. — Dumouriez ? sa conduite m'étonne peu, mais elle est infâme ; les autres ministres, dans ce cas, ne devoient pas attendre leur renvoi ; il leur conviendrait d'écrire au roi qu'ils ne peuvent plus s'asseoir au conseil avec Dumouriez : il faut les envoyer chercher pour en conférer. Clavières seulement et Duranthon arrivèrent ; ces gens-là ne furent jamais prendre un parti décidé ; il fut convenu qu'ils reviendroient le lendemain, à huit heures du matin, après y avoir réfléchi, et que Roland leur tiendrait prête une lettre qu'ils pussent tous signer ; il leur fit part de celle qu'il avoit envoyée le matin, et dont il attendoit pour réponse un traitement pareil à celui de Servan. Je ne fais si, d'après cela même, ces messieurs, qui aimoient leur place, n'imaginèrent pas que les deux ministres qui avoient le plus insisté pour les décrets, seroient les seuls sacrifiés, et qu'il ne falloit point encourir légèrement le même sort ; mais le lendemain ils ne trouvèrent pas bon d'écrire, et jugèrent préférable d'aller en personne parler au roi : mesure qui n'avoit pas le sens commun ; car,

lors-

lorsqu'il s'agit d'exprimer des vérités fortes ou désagréables à une personne qui, par sa place, a droit à beaucoup d'égards, il est plus avantageux de le faire par écrit. Roland, qui avoit rempli sa tâche, ne pouvoit plus que se ranger avec eux pour cette circonstance ; ils se rendirent chez Lacoste, dans le dessein de lui proposer de se joindre à eux ; Lacoste, incertain, paroissoit balancer, lorsqu'un message du roi vint apporter à Duranthon l'ordre d'aller sur-le-champ, et seul, au château.—Nous irons vous attendre chez vous, dirent Roland et Clavières.—Ils étoient à peine arrivés à l'hôtel de la justice, que Duranthon revient, la mine alongée, l'air hypocrite, tirant lentement de chacune de ses poches, ce qu'on appeloit une lettre de cachet, qui portoit le congé de ses deux collègues.—Vous nous faites bien attendre notre liberté, lui dit Roland en riant et prenant le billet ; c'est elle effectivement.—Il revient chez lui, et m'apporte cette nouvelle bien prévue.—Il reste une chose à faire, dis-je avec vivacité ; c'est d'être le premier à la mander à l'assemblée, en lui envoyant copie de la lettre au roi, qui doit en être la cause.—Cette idée lui sourit beaucoup ; et nous la mîmes sur-le-champ à exécution. Je sentoisi tout l'effet qui pouvoit en résulter, et je ne me trompai pas ; le double but étoit rempli ; l'*utilité* et la *gloire* suivoient la retraite de mon mari : je n'avois pas été fière de son entrée au ministère ; je le fus de sa sortie.

J'ai dit que Dumouriez avoit eu un petit déplaisir à venger, en se liguant avec la cour contre ses collègues ; voici d'où il étoit résulté.

Dumouriez avoit choisi pour son principal agent, et nommé directeur-général du département des affaires étrangères, Bonne-Carère, décoré de la croix de Saint-Louis, que Dumouriez lui avoit fait avoir, bel homme, ayant la réputation et les mœurs d'un intrigant. Je l'ai vu une seule fois, que Dumouriez l'amena dîner chez moi ; et son extérieur agréable ne me séduisit pas plus que celui de Hérault-de-Séchelles. Tous ces beaux garçons, disois je à un ami, me semblent de pauvres patriotes ; ils ont l'air de trop s'aimer eux-mêmes, pour ne pas se préférer à la chose publique, et je n'échappe jamais à la tentation de rabattre leur suffisance, en ne paroissant pas voir le mérite dont ils tirent le plus de vanité.

J'ai plus d'une fois entendu des hommes graves, des députés, de ces originaux qui alimentent l'honnêteté, et qu'on déclare infâmes aujourd'hui à cause de cela, je les ai entendus gémir du choix qu'avoit fait Dumouriez ; trouver que les ministres patriotes ne sauroient mettre, dans leurs choix, trop de sévérité, pour assurer la liberté par la gestion la plus intacte dans toutes les parties de l'administration. Je fais qu'il y eut de douces remontrances faites à Dumouriez, qui s'excusa sur l'intelligence et les talens de Bonne-Carère, dont
on

on ne peut nier l'esprit, les ressources et la souplesse ; mais le bruit se répandit d'une affaire ménagée par Bonne-Carère, pour laquelle il y avoit eu de déposées chez un notaire, cent milles livres, dont madame de Beauvert devoit avoir sa part : c'étoit la maîtresse de Dumouriez, femme galante, sœur de Rivarol, entourée de la puante aristocratie des gens sans mœurs. J'ai oublié l'affaire et les personnes ; mais les noms, les temps, les particularités, furent connus, avérés. On arrêta de parler sérieusement à Dumouriez, pour l'engager à renvoyer Bonne-Carère, et à conserver ou revêtir une décence, faute de laquelle il ne pouvoit rester dans le ministère, sans nuire à la bonne cause. Genfonné, qui connoissoit particulièrement Dumouriez, et Brissot à qui les tours de Bonne-Carère avoient été dénoncés, arrêterent de lui parler chez Roland, en sa présence et celle de trois ou quatre autres personnes, ses collègues ou députés. Effectivement, après avoir dîné chez moi, retirés dans le cabinet que j'habitois ordinairement, on fit à Dumouriez l'exposé des griefs, et les observations en conséquence. Roland, avec la gravité de son âge et de son caractère, se permit d'insister sur la chose, comme intéressant tout le ministère. Rien n'étoit moins à l'usage de Dumouriez, que cette exactitude et l'air de la remontrance : il voulut échapper par un ton léger, puis, se trouvant pressé par les raisons, il témoigna de l'humeur,

L'humeur, et se retira mécontent. De cet instant, il cessa de voir les députés, et ne paroissoit pas satisfait de les rencontrer chez moi. Il vint moins souvent. Réfléchissant sur cette conduite, je dis à Roland que, sans me connoître en intrigue, je croyois que, dans les règles du monde, l'heure devoit être venue de perdre Dumouriez, si l'on vouloit éviter d'être renversé par lui. Je fais bien, ajoutai-je, que tu ne faurois t'abaisser à pareil jeu; mais il est pourtant vrai que Dumouriez doit chercher à se défaire de ceux dont la censure l'a blessé. Quand on se mêle de prêcher, et qu'on l'a fait inutilement, il faut punir, ou s'attendre à être molesté. Dumouriez, qui aimoit Bonne-Carère, le fit confidant de ce dont il étoit l'objet : celui-ci masqua l'affaire qu'on lui reprochoit; il avoit d'ailleurs quelque accès chez la reine, par des femmes avec lesquelles il étoit lié; on intrigua : les fameux décrets survinrent; et quoique Dumouriez fût d'avis de la sanction, il fut se ménager à la cour, et servit au départ de ses collègues, soit en proposant des successeurs, soit en acceptant le ministère de la guerre, qu'au reste il ne garda pas long-temps; car la cour qui avoit été bien aise de le conserver d'abord, pour ne pas paroître renvoyer tous les ministres dits patriotes, s'en défit bientôt après; mais il étoit trop habile pour ne pas éviter une entière disgrâce, et il obtint de l'emploi à l'armée, suivant son grade.

Les

Les patriotes mêmes imaginèrent qu'il falloit tirer parti de ses talens, et qu'on pouvoit espérer qu'il en feroit un bon usage dans la carrière militaire. L'un des plus grands embarras du gouvernement, après le 10 août, étoit le choix des sujets, notamment pour cette partie. L'ancien régime n'avoit admis que des nobles pour officiers ; le savoir ou l'expérience étoit concentré dans leur ordre ; le peuple les voyoit avec inquiétude chargés de la direction des forces destinées à maintenir une constitution qui leur étoit contraire : frappé de ce contraste, il ne pouvoit, avec les hommes éclairés, juger les raisons de confiance fondées sur le caractère de celui-ci, les passions de celui-là, les principes de tel autre, et ainsi du reste. Les flatteurs du peuple exagéroient ses craintes, excitoient sa défiance ; éternels dénonciateurs, ils se font les ennemis de tous les hommes en place, pour s'établir dans celle qui convient à leur ambition : c'est la marche de tous les agitateurs, depuis *Hippon*, le harangueur de Syracuse jusqu'à Robespierre, le bavard de Paris.

Roland, rappelé au ministère, crut devoir à l'intérêt public et aux circonstances, de faire disparaître l'opposition qui devoit se trouver entre lui et Dumouriez, puisqu'ils avoient ensemble, chacun à leur manière, à servir la République. " Les chances politiques, lui écrivit-il, sont aussi
" variées que celles de la guerre ; je me retrouve
" au

“ au conseil, vous êtes à la tête des armées ; vous
 “ avez à effacer les torts de votre ministère, et à
 “ parcourir le plus beau champ pour votre gloire !
 “ Vous fûtes entraîné dans une intrigue qui vous
 “ fit desservir vos collègues, et vous avez été, à
 “ votre tour, joué par la cour même avec laquelle
 “ vous aviez voulu vous ménager. Mais vous
 “ ressemblez un peu à ces preux chevaliers qui
 “ faisoient par fois de petites scélératesses dont, ils
 “ étoient les premiers à rire, et qui ne favoient
 “ pas moins se battre en désespérés quand il s’agis-
 “ soit de l’honneur. Il faut convenir que si ce
 “ caractère ne s’accorde pas très-bien avec l’austé-
 “ rité républicaine, il est une suite des mœurs dont
 “ nous n’avons pu nous défaire encore, et qu’il
 “ faudra bien vous pardonner si vous remportez
 “ des victoires. Vous me trouverez dans le con-
 “ seil toujours prêt à seconder vos entreprises tant
 “ qu’elles auront le bien public pour objet ; je ne
 “ connois point d’affections particulières quand il
 “ est question de le servir, et je vous chérirai
 “ comme l’un des fauveurs de ma patrie, si vous
 “ vous dévouez sincèrement à sa défense.” Du-
 mouriez répondit fort bien, et se battit de même.
 Il repoussa les prussiens ; je me souviens qu’à cette
 époque il y eut quelque espérance de le détacher de
 la ligue et quelques pourparlers à ce sujet ; mais
 ils n’eurent pas de suite. Il vint à Paris, après
 que les ennemis eurent évacué notre territoire,

pour

pour préparer les opérations de la Belgique ; Roland le vit au conseil ; je le reçus à dîner chez moi, une seule fois, avec beaucoup d'autres personnes. Quand il entra dans mon appartement, il avoit l'air un peu embarrassé, et vint m'offrir, assez gauchement pour un homme aussi dégagé, un charmant bouquet qu'il tenoit à la main. Je souris, en lui disant que la fortune faisoit de plaisans tours, et qu'il ne s'étoit pas attendu, sans doute, qu'elle me mît dans le cas de le recevoir de nouveau dans ce même hôtel ; mais que les fleurs n'en feyoient pas moins bien au vainqueur des Prussiens, et que je les recevois de sa main avec plaisir. Il se proposoit d'aller après dîner à l'opéra ; c'étoit encore un reste de l'ancienne folie des généraux d'aller se montrer au spectacle et chercher des couronnes de théâtre, lorsqu'ils avoient remporté quelque avantage. Une personne me demanda si je ne comptois point y aller ; j'évitai de répondre, parce qu'il ne convenoit ni à mon caractère, ni à mes mœurs d'y paroître avec Dumouriez. Mais après que la compagnie fut partie, je proposai à Vergniaux de m'y accompagner dans ma loge avec ma fille. Nous nous y rendîmes. L'ouvreuse de loges, étonnée, me dit que la loge du ministre étoit occupée : cela n'est pas possible, lui dis-je ; on n'y entroit que sur des billets signés de lui, et je n'en avois donné à personne : mais c'est le ministre qui a voulu entrer.—Non, ce n'est pas lui : ouvrez-moi, je
verrai

verrai qui c'est. Trois ou quatre sans-culottes, en forme de spadassins, étoient à la porte : on n'ouvre pas, s'écrièrent-ils, le ministre est-là.—Je ne puis me dispenser d'ouvrir, répond la femme qui, dans l'instant, ouvre effectivement la porte. J'aperçois la grosse figure de Danton, celle de Fabre et trois ou quatre femmes de mauvaise tournure. Le spectacle étoit commencé ; ils fixoient le théâtre ; Danton s'inclinoit sur la loge voisine pour causer avec Dumouriez que je reconnus, le tout d'un clin-d'œil, sans que personne de la loge m'eût vue ; je me retirai subitement, en poussant la porte : véritablement, dis-je à l'ouvreuse, c'est un ci-devant ministre de la justice, à qui j'aime mieux laisser le fruit d'une impertinence que de me compromettre avec lui ; je n'ai que faire ici, et je me retirai. Jugeant, au reste, que la sottise de Danton me fauvoit de l'inconvénient que j'avois voulu éviter de paroître avec Dumouriez, puisqu'il se seroit trouvé si près de moi. J'ai su que Danton et Fabre n'avoient cessé de l'accompagner à tous les autres spectacles où il avoit eu la foiblesse de se montrer ; quant à moi, je ne l'ai jamais revu : voilà où se sont bornées nos relations avec un homme dont on a voulu nous supposer complices lors de sa trahison. Dumouriez est actif, vigilant, spirituel et brave, fait pour la guerre et pour l'intrigue. Habile officier, il étoit au jugement même de ses jaloux collègues, le seul d'entr'eux qui fût en état
de

de bien conduire une grande armée ; adroit cour-
tisan, il convenoit mieux, par son caractère et son
immoralité, à l'ancienne cour qu'au nouveau ré-
gime. Avec des vues étendues, toute la hardiesse
nécessaire pour les suivre, il est capable de con-
cevoir de grands plans, et ne manque pas de moyens
de les mettre à exécution ; mais il n'a point assez
de caractère pour son esprit ; l'impatience et l'im-
pétuosité le rendent indiscret ou précipité : il ourdit
bien une trame ; il ne fait pas long temps cacher
son but ; il lui falloit une tête plus froide pour
devenir chef de parti.

Je suis persuadée que Dumouriez n'étoit pas allé
dans la Belgique avec l'intention de trahir ; il
auroit servi la république comme un roi, pourvu
qu'il y eût trouvé sa gloire et son profit ; mais les
mauvais décrets rendus par la convention, l'affreuse
conduite de ses commissaires, les sottises du pouvoir
exécutif, gâtant notre cause dans ce pays, et la tour-
nure des affaires préparant un bouleversement
général, il eut l'idée d'en changer le cours, et se
perdit dans ses combinaisons, faute de prudence et
de maturité. Dumouriez doit être fort aimable
dans les orgies d'hommes et pour les femmes qui
ont peu de mœurs ; il paroît encore avoir la pétu-
lance de la jeunesse et toute la gaieté d'une imagi-
nation vive et libre ; aussi sa politesse a-t-elle quel-
que chose de contraint avec les femmes réservées.
Il divertissoit le roi au conseil par les contes les plus

extravagans, dont ses graves collègues ne pouvoient s'empêcher de rire, et il les entre-mêloit par fois de vérités hardies et bien appliquées. Quelle différence de cet homme, tout vicieux qu'il est, avec Luckner qui fit quelque temps l'espoir de la France. Je n'ai jamais rien vu de si médiocre. C'est un vieux soldat demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marionfets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques juremens et d'une certaine intrépidité, acquéroit de la popularité dans les armées, parmi des machines stipendiées, toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tûtoie, et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi lors du premier ministère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa conversation durant quatre ou cinq heures : ô mon pauvre pays ! disois-je le lendemain à Guadet, qui me demandoit comment j'avois trouvé Luckner, vous êtes donc perdu, puisqu'il faut aller chercher hors de votre sein un pareil être pour lui confier vos destinées !

Je ne me connois nullement en tactique, et Luckner pouvoit fort bien entendre celle de son métier ; mais je fais d'autre part, qu'on ne peut être un grand capitaine sans raisonnement et sans esprit.

La chose qui m'ait le plus surpris depuis que l'élévation de mon mari m'eut donné la faculté de connoître beaucoup de personnes, et particulière-

ment

ment celles employées dans les grandes affaires, c'est l'universelle médiocrité; elle passe tout ce que l'imagination peut se représenter, et cela dans tous les degrés, depuis le commis qui n'a besoin que d'un esprit juste pour bien saisir une question, de méthode pour la traiter, d'un peu de style pour rédiger des lettres, jusqu'au ministre chargé du gouvernement, au militaire qui doit commander les armées, et à l'ambassadeur fait pour négocier. Jamais, sans cette expérience, je n'aurois cru mon espèce si pauvre. Ce n'est aussi que de cette époque que j'ai pris de l'assurance; jusques-là j'étois modeste comme une pensionnaire de couvent; je supposois toujours que les gens plus décidés que moi étoient aussi plus habiles. Vraiment! — je ne m'étonne pas que l'on m'aimât beaucoup; on sentoit bien que je valois quelque chose, et cependant je faisois de bonne-foi les honneurs à l'amour-propre d'autrui. Dans cette pénurie de sujets, la révolution ayant fait successivement éloigner ceux que leur naissance d'abord, leur fortune ensuite, leur éducation et les circonstances rendoient supérieurs au grand nombre par un peu plus de culture, il n'est pas étonnant que nous soyons successivement tombés dans les mains de la plus crasse ignorance et de la plus honteuse incapacité. Il y a encore bien des degrés depuis *de Grave* jusqu'à *Bouchotte*. Le premier étoit un petit homme que la nature avoit fait doux, à qui ses préjugés inspiroient de la

P. II.

D

fierté,

fiercé, que son cœur sollicitoit d'être aimable, et qui, faute d'esprit pour les concilier, finissoit par n'être rien. Je crois le voir encore, marchant sur les talons, le coude relevé, la tête haute, ne montrant souvent que le blanc de ses grands yeux bleus, qu'il ne pouvoit tenir éveillés après dîner qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café ; parlant peu comme par discrétion, mais pour éviter de se compromettre, s'inquiétant véritablement de ses devoirs et perdant la tête dans leur multiplicité ; aussi finit-il par abandonner une place qu'il sentoît au-dessus de ses forces. Je ne veux rien dire de *Bouchotte*, un *idiot* se peint en trois syllabes ; mais ses fautes sont innumérables. J'ai dit ailleurs ce qu'étoit *Servan* ; brave militaire, excellent citoyen, homme éclairé, il avoit un degré de mérite rare à trouver, et l'on seroit trop heureux d'avoir beaucoup d'hommes de cette trempe. *Clavières*, avec de l'esprit, et ce caractère difficile, ordinaire chez les hommes qui, vivant fréquemment dans leur cabinet, s'y forment des opinions qu'ils défendent avec opiniâtreté, ne manque ni de lumières, ni de philosophie ; mais les habitudes financières ont un peu ressermé son ame. Le calcul de l'argent gâte toujours les plus heureux naturels ; il est impossible de ne pas attacher beaucoup de prix à ce dont on s'occupe journellement ; un banquier peut être un homme habile et instruit, mais le défintéressement d'Aristide ne sera jamais sa vertu. *Clavières* est très-laborieux, facile

à conduire pour ceux qui savent le prendre, insupportable à vivre pour quiconque partage son obstination dans la dispute ; mauvais juge des hommes dont il n'étudia jamais qu'une partie, l'intelligence, sans examiner leurs caractères, leurs intérêts et leurs passions ; timide au conseil, ou quelquefois emporté ; enfin, meilleur administrateur que grand ministre.

Je n'ai jamais bien compris ce qui avoit pu faire estimer *Duranthon* capable d'entrer au ministère, si ce n'est l'idée du peu de facultés nécessaires pour remplir celui de la justice. Lourd, paresseux, vain et parleur, timide et borné, ce n'étoit véritablement qu'une vieille femme. La réputation d'intégrité, les mœurs réservées d'un avocat décent, quelques témoignages d'attachement pour la révolution, et le ton d'un homme honnête, avec l'âge de l'expérience, lui servirent probablement de recommandation ; il n'a pas même eu le talent de se retirer à propos, le seul qui eût pu lui acquérir quelque gloire. Lorsque je considère quels ont été ses successeurs, je me fâche moins contre ceux qui l'avoient jugé digne de la place, mais je me demande où il faut chercher des hommes propres à gouverner ?

Lacoste avoit les connoissances matérielles, l'habitude laborieuse et l'insignifiance d'un commis ; long-temps employé dans les bureaux de la marine, on le jugea bon à devenir ministre de ce département, dans lequel il ne fit point de sottise. Mais

il manquoit des vues et de l'activité qui doivent caractériser l'administrateur d'une grande partie, et dont les circonstances faisoient sentir le besoin ; il a fallu l'impéritie de *Monge* pour offrir un objet de comparaison qui lui fût avantageux. *Lacoste*, sous une figure presque timide, cachoit un penchant à la colère, qui, dans la contradiction, dégénéroit en emportemens risibles.

Telle étoit la composition du ministère la première fois que *Roland* en fit partie. Il régna d'abord une grande union apparente entre tous ces membres du conseil ; je crois bien que tous vouloient de bonne foi la constitution, avec plus ou moins de regard à son propre intérêt de la part de plusieurs. Ils se réunissoient à dîner chez l'un d'eux les jours de conseil ; je les avois chez moi toutes les semaines ; quelques-uns des députés de leur connoissance s'y trouvoient, et l'on s'y entretenoit des affaires, avec le désir commun de les faire marcher. Ce fut un beau temps, en le rapprochant de celui qui lui a succédé !

SECOND MINISTÈRE.

LORS du rappel de *Roland*, *Clavières* et *Servan*, on acheva la composition du ministère par la nomination de *Danton* que j'ai peint suffisamment ailleurs, et par celle de *Monge* et *le Brun* ; le premier à la marine, le second aux affaires étrangères. Rien n'est aussi cruel que l'embarras des choix dans les circonstances telles que celles où l'on se trouvoit alors. Tout homme qui eût appartenu à la cour, de près ou de loin, étoit pros crit dans l'opinion ; il falloit avoir, comme *Servan*, déjà fait ses preuves en patriotisme d'une manière éclatante, pour effacer cette tache originelle, quelque petite qu'elle dût être pour lui. Les personnes chargées des choix avoient peu de moyens pour les faire : hommes publics depuis peu de temps, nos législateurs n'avoient point eu ces grandes relations qui font connoître beaucoup d'individus, et démêler au milieu d'eux ceux qui peuvent convenir aux places. On délibéroit péniblement au comité, lorsque l'idée de *Monge*, que *Condorcet* connoissoit de l'académie, et dont plusieurs autres avoient entendu citer le patriotisme, se présenta ; *Monge*, mathématicien, examinateur, envoyé quelquefois dans les ports, honnête citoyen, père de famille estimable, clubiste zélé de la petite société du Luxembourg, fut mis

un moment en balance avec *Meunier*, son collègue à l'académie, officier ingénieur, mais que quelques-uns se rappelèrent avoir vu faire sa cour aux grands, et il l'emporta.

Bonhomme, épais et pasquin. Monge, autrefois tailleur de pierre à Mézières, où l'abbé Bossut, lui trouvant quelques dispositions l'initia aux mathématiques et l'encouragea de six livres par semaine, avoit fait son chemin en travaillant, mais sans revoir son bienfaiteur depuis qu'il étoit devenu son égal. Habitué à calculer avec des élémens inaltérables, Monge n'entendoit rien aux hommes ni aux affaires d'administration ; lourd et mauvais plaisant, il m'a toujours rappelé, quand il vouloit faire l'agréable, un ours que la ville de Berne fait nourrir dans ses fossés, et dont les gentilleses, appropriées à leurs formes grossières, amusent les passans.

Le nouveau ministre plaça dans ces bureaux des hommes aussi peu capables d'agir qu'il l'étoit de les juger ; il se donnoit beaucoup de mal sans rien faire ; et avec la meilleure volonté du monde, il laissa désorganiser la marine dans le temps où il étoit le plus important de l'entretenir et de la remonter. Il faut rendre justice à sa bonne foi ; il fut effrayé du fardeau et désira s'en décharger ; mais l'embarras de trouver mieux le fit inviter à demeurer : insensiblement sa situation lui parut douce, et il s'imaginait en remplir les devoirs aussi bien qu'eût fait personne autre. Mais s'il fut mauvais administra-
teur,

teur, il étoit encore pire conseiller, et n'a jamais occupé que sa chaise dans les délibérations du pouvoir exécutif, se rangeant constamment à l'avis le plus timide, parce que, n'en ayant point à lui, il ne pouvoit adopter que le plus convenable aux vues d'un esprit borné.

Lorsque Pache devint ministre, il fut le régulateur de Monge, son admirateur et son ami, qui n'eut plus d'opinion que la sienne, et la recevoit comme l'inspiration divine; c'est ainsi qu'il s'est *Maratisé*, et que cet homme, qui eût dû avoir son genre de bonté, s'est rendu fauteur de la doctrine la plus sanguinaire et la plus atroce.

Le Brun, employé dans les bureaux des affaires étrangères, passoit pour un esprit sage, parce qu'il n'avoit d'élans d'aucune espèce, et pour un habile homme, parce qu'il étoit assez bon commis. Il connoissoit passablement sa carte diplomatique, et savoit rédiger avec bon sens un rapport ou une lettre. Dans un temps ordinaire, il eût été fort bien placé au département qui est le moins chargé, et dont le travail est le plus agréable à faire. Mais il n'avoit rien de l'activité d'esprit et de caractère, qu'il eût fallu développer à l'instant où il y fut appelé. Mal instruit de ce qui se passoit chez nos voisins, envoyant dans les cours des hommes qui, sans être dénués de mérite, n'avoient aucune de ces choses qui leur servent de recommandation, et pouvoient à peine passer l'anti-chambre de quel-

ques grands ; il ne savoit employer ni l'espèce d'intrigue, au moyen de laquelle on eût donné chez eux de l'occupation à ceux qui vouloient nous attaquer, ni l'espèce de grandeur dont un état puissant doit investir ses agens reconnus pour se faire respecter.—Que faites-vous donc, lui demandoit quelquefois Roland ? A votre place, j'aurois déjà mis l'Europe en mouvement et préparé la paix de la France sans le secours des armes ; je voudrois savoir ce qui se passe dans tous les cabinets et y exercer mon influence. Le Brun ne se pressoit jamais ; et l'on vient, en août 1793, d'arrêter à son passage en Suisse, pour aller à Constantinople, *Semonville*, qui devoit y être rendu depuis huit mois. Les derniers choix de le Brun achevent de le peindre, et me dispensent d'ajouter aucun trait. Il a fait nommer ministre plénipotentiaire en Danemarck, *Grouvelle*, le secrétaire du conseil, dont, à ce titre, j'avois déjà à parler.

Grouvelle, élève de Cérutti, dont il n'a appris qu'à faire de petites phrases, où il met toute sa philosophie, médiocre, froid et vain, dernier rédacteur de la feuille villageoise, devenue flasque comme lui ; *Grouvelle* avoit été sur les rangs, pour je ne sais quel ministère, et fut nommé secrétaire du conseil au 10 août, en exécution d'une loi constitutionnelle, contre l'inobservation de laquelle Roland avoit si vivement réclamé, que le roi s'étoit enfin déterminé à la faire suivre. Roland

Jand avoit espéré que la tenue régulière d'un registre où l'on inscriroit les délibérations, établiroit, dans le conseil, une marche plus sérieuse et mieux remplie ; il y voyoit l'avantage pour les hommes fermes de faire constater leurs opinions, et de laisser un témoignage quelquefois utile à l'histoire, et toujours à leur justification. Mais les meilleures institutions ne valent que pour les individus incapables de les pervertir. Grouvelle ne savoit point dresser un procès-verbal, et les ministres ne se foucioient nullement, pour la plupart, qu'il restât des traces de leur avis. Jamais le secrétaire n'a pu faire qu'un énoncé des délibérations prises, sans déduction de motifs ni mention des oppositions ; jamais Roland n'a pu obtenir de faire consigner les raisons des siennes, quand il en élevoit de formelles contre les résolutions. Grouvelle s'immisçoit constamment dans la discussion, et sa manière pointilleuse ne contribuoit pas peu à la rendre difficile : Roland ennuyé lui observa une fois qu'il oublioit son rôle. — Ne suis-je donc qu'une écritoire, s'écria aigrement l'important secrétaire ? — Vous ne devez pas être autre chose ici, répliqua le sévère Roland ; chaque fois que vous vous mêlez de la délibération, vous oubliez votre fonction, qui est de la recueillir ; et voilà pourquoi vous n'avez que le temps de faire, sur feuille volante, une petite nomenclature insignifiante qui, reportée sur le registre, ne présente aucun tableau des opérations
du

du gouvernement ; tandis que le registre du conseil devoit servir d'archives au pouvoir exécutif.—Grouvelle, piqué, n'en fit pas mieux, et ne changea point sa méthode ; on voit d'ici que les hommes que j'ai dépeints devoient la trouver bonne pour eux. Vingt mille livres d'appointemens étoient attribuées à sa place ; il lui parut qu'il falloit y joindre un appartement au Louvre, assez considérable pour y loger avec lui ses commis, et il fit ses représentations, en conséquence au ministre de l'intérieur. Il suffit d'un léger aperçu du caractère de Roland, pour se représenter le scandale qu'il trouva dans cette proposition, et la vigueur avec laquelle il la repoussa. Des commis ! pour un travail que je ferois moi-même en quelques heures, et mieux que vous, si j'étois à votre place, disoit-il à Grouvelle : je veux que vous preniez un copiste pour vous éviter la peine de délivrer les expéditions ou extraits de délibérations que vous pouvez être dans le cas de fournir ; mais vingt mille livres doivent vous suffire pour l'appointer et le loger ainsi que vous ; leur quotité est même indécente dans un régime libre, pour la place que vous occupez.

Assurément, Grouvelle a bien le droit de ne pas aimer Roland, et je crois bien qu'il l'exerce avec plénitude.

Quant à moi, j'ai vivement senti que le ridicule de ses prétentions étoit intolérable ; ces hommes
pétris

pétris de vanité, sans caractère et sans vertu, dont l'esprit n'est qu'un jargon, la philosophie un petit étalage, les sentimens des réminiscences, me paroissent en morale une espèce d'eunuques que je méprise et déteste plus cordialement, que certaines femmes ne dédaignent et haïssent les autres. Et voilà le ministre d'une grande nation auprès d'une cour étrangère dont il est utile de nous conserver l'estime et d'assurer la neutralité. Je ne fais point le secret de cette nomination; mais je paroissois que Grouvelle, mourant de peur dans le fâcheux état des affaires, a pressé le Brun de le faire sortir de France de quelque manière; et le Brun, en qualité de ministre, l'a fait partir ambassadeur, comme il l'auroit fait commis-voyageur si lui-même eût été négociant. C'est un arrangement individuel dans lequel la république n'entre que pour le titre dont elle décore, les avantages qui y sont attachés, et le tort qui peut lui revenir d'avoir été mal représentée.

Le choix d'un envoyé auprès des Etats-unis fut dirigé avec plus de sagesse; il offre un nouvel argument en faveur de Brissot auquel on fait un crime d'y avoir eu part. Bonnetcarère avoit été désigné, je ne saurois dire précisément à quelle époque; Brissot observa à quelques membres du conseil, qu'il importoit au maintien de la meilleure intelligence avec les Etats-unis, comme à la gloire de notre république naissante, d'envoyer en Amérique
un

un homme dont le caractère et les mœurs fussent plaire aux américains ; sous ce rapport, Bonne-Carrère ne pouvoit convenir ; un aimable roué du beau monde, un joueur, quels que fussent d'ailleurs ses talens et son esprit, n'étoit pas fait pour le rôle grave et décent imposé à notre envoyé chez cette puissance.

Brissot n'y mettoit point de personnalités, c'est l'homme du monde qui en fut le moins susceptible ; il cita *Geneft* qui venoit de passer cinq ans en Russie, et qui, déjà versé dans la diplomatie, avoit d'ailleurs toute la moralité, toutes les connoissances dont la réunion devoit être goûtée chez un peuple sérieux.

Cette proposition fut réfléchie, toutes les considérations possibles l'appuyèrent, et *Geneft* fut choisi. Certes ! si c'est là de l'intrigue, désirons donc que tous les intrigans ressemblent à Brissot. J'ai vu *Geneft*, j'ai désiré le revoir plusieurs fois, et je le retrouverois toujours avec plaisir. Son esprit est solide, éclairé ; il a autant d'aménité que de décence ; sa conversation est instructive et agréable, sans affectation et sans pédanterie ; douceur, justesse, grace et raison le caractérisent. Il joignoit à son mérite l'avantage de s'exprimer facilement en anglais. Qu'un ignorant comme Robespierre, qu'un extravagant tel que Chabot, déclament contre un pareil homme en le traitant d'ami de Brissot ; qu'ils déterminent par leurs clameurs le rappel de l'un et le procès de l'autre, ils ne font qu'ajouter

jouter aux preuves de leur propre scélératesse et de leur ineptie, sans pouvoir porter atteinte à la gloire de ceux mêmes qu'ils feroient périr.

Au second ministère de Roland, comme au premier, je m'étois imposée de ne recevoir aucune femme, et j'ai suivi scrupuleusement cette règle. Jamais mon cercle n'a été fort étendu, et jamais les femmes n'en ont composé la plus grande partie. Après mes plus proches parens, je ne voyois que les personnes dont les goûts et les travaux intéressoient mon mari. Je sentis qu'au ministère je serois exposée à un entourage fort incommode, qui même auroit ses dangers ; je trouvai que madame Pétion avoit pris à la mairie un parti fort sage, et j'estimai qu'il étoit aussi louable d'imiter un bon exemple que de le donner. Je n'eus donc ni cercle, ni visite ; c'étoit d'abord du temps de gagné, chose inappréciable quand on a quelque moyen de l'employer. Deux fois la semaine seulement je donnois à dîner : l'une aux collègues de mon mari avec lesquels se trouvoient quelques députés ; l'autre à diverses personnes, soit députés, soit premiers commis des bureaux, soit enfin telles autres jettées dans les affaires, ou occupées de la chose publique. Le goût et la propreté régnoient sur ma table sans profusion ; et le luxe des ornemens n'y parut jamais ; on y étoit à l'aise, sans y consacrer beaucoup de temps, parce que je n'y faisois faire qu'un service, et que je n'abandonnois

donnois à personne le soin d'en faire les honneurs. Quinze couverts étoient le nombre ordinaire des convives, qui ont été rarement dix huit, et une seule fois vingt. Tels furent les repas que les orateurs populaires traduisirent à la tribune des jacobins en festins somptueux, où, nouvelle Circé, je corrompois tous ceux qui avoient le malheur de s'y asseoir. Après le dîner, on causoit quelques temps au salon, et chacun retournoit à ses affaires. On se mettoit à table vers cinq heures, à neuf il n'y avoit plus personne chez moi : voila ce qu'étoit cette cour dont on me faisoit la Reine, ce foyer de conspiration à battans ouverts.

Les autres jours fermés en famille, nous étions souvent mon mari et moi tête-à-tête ; car la marche des occupations portant fort loin l'heure du dîner, ma fille mangeoit dans sa chambre avec sa gouvernante. Ceux qui m'ont vu alors me rendront témoignage un jour lorsque la voix de la vérité pourra se faire entendre ; je n'y serai peut-être plus ; mais je sortirai de ce monde avec la confiance que la mémoire de mes calomniateurs se perdra dans les malédictions, tandis que mon souvenir sera quelquefois rappelé avec attendrissement.

Dans le nombre des personnes que je recevois, et dont j'ai déjà signalé les plus marquantes ; *Paynes* doit être cité. Déclaré citoyen français, comme l'un de ces étrangers célèbres que la nation devoit

s'empresser d'adopter, il étoit connu par des écrits qui avoient été utiles dans la révolution d'Amérique, et auroient pu concourir à en faire une en Angleterre. Je ne me permettrai pas de le juger absolument, parce qu'il entendoit le français sans le parler, que j'en étois à-peu-près de même à l'égard de l'anglais ; que j'écoutois plutôt sa conversation avec de plus habiles que moi, que je n'étois en état d'en former une avec lui.

La hardiesse de ses pensées, l'originalité de son style, ces vérités fortes, jettées audacieusement au milieu de ceux qu'elles offensent, ont dû produire une grande sensation ; mais je le croirois plus propre à semer, pour ainsi dire, ces étincelles d'embrasement, qu'à discuter les bases ou préparer la formation d'un gouvernement. Paynes éclaire mieux une révolution qu'il ne peut concourir à une constitution. Il faisoit, il établit ces grands principes dont l'exposé frappe tous les yeux, ravit un club et enthousiasme à la taverne : mais pour la froide discussion du comité, pour le travail suivi du législateur, je présume *David Williams* infiniment plus propre que lui. Williams, fait également citoyen français, n'avoit pas été nommé à la convention, où il eût été plus utile ; mais le gouvernement le fit inviter à se rendre à Paris, où il passa quelques mois et conféra souvent avec les députés travailleurs. Sage penseur, véritable ami des hommes, il m'a paru combiner leurs moyens de

de bonheur, aussi bien que Paynes sent et décrit les abus qui font leur malheur. Je l'ai vu dès les premières fois qu'il eut assisté aux séances de l'assemblée, s'inquiéter du peu d'ordre des discussions, s'affliger de l'influence que s'attribuoient les tribunes, et douter qu'il fût possible que de tels hommes, en telle situation, décrétassent jamais une constitution raisonnable. Je pense que la connaissance qu'il acquit alors de ce que nous étions déjà, l'attacha davantage à son propre pays, où il est retourné avec empressement. Comment peuvent discuter, me disoit-il, des hommes qui ne savent point écouter ? Vous autres, français, vous ne prenez pas non plus la peine de conserver cette décence extérieure qui a tant d'empire dans les assemblées ; l'étourderie, l'insouciance et la faleté ne rendent point un législateur recommandable ; rien n'est indifférent de ce qui frappe tous les jours et se passe en public. Que diroit-il, bon Dieu, s'il voyoit les députés, depuis le 31 mai, vêtus comme les gens du port, en pantalon, veste et bonnet, la chemise ouverte sur la poitrine, jurant et gesticulant en sans-culottes ivres ! Il trouveroit tout simple que le peuple les traitât comme ses valets, et que tous ensemble, après s'être souillés d'excès, finissent par tomber sous la verge d'un despote qui saura les assujettir. Williams rempliroit également bien sa place au parlement ou au sénat, et porteroit partout la véritable dignité.

Par quelle saillie d'imagination la mienne rappelle-t-elle ici *Vandermonde*? je n'ai jamais rencontré des yeux aussi faux, et qui accusassent plus juste la nature de l'esprit du personnage. On diroit que celui-ci a le sien coupé net en deux parts; avec l'une, on peut commencer tous les raisonnemens, mais il est impossible d'en suivre aucun avec l'autre, et de tirer de l'ensemble un bon résultat. Comme la science figure mal dans une tête ainsi organisée! Aussi *Vandermonde*, académicien d'ailleurs, ami de *Pache* et de *Monge*, se vantoit de servir de conseil à ce dernier, et d'être appelé sa femme. Il me disoit un jour, en parlant des *cordeliers* (de la secte desquels il avouoit être), par opposition aux personnes qui les traitoient d'enragés: " Nous
" voulons l'ordre par la raison, et vous êtes du
" parti de ceux qui la veulent par la force." Après cette définition, je n'ai plus rien à dire des travers d'esprit d'un tel homme. Mais puisque j'ai parlé d'un académicien, il faut un petit mot sur *Condorcet*, dont l'esprit sera toujours au niveau des plus grandes vérités, mais dont le caractère ne sera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de son intelligence, en rapport avec sa personne, que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton. On ne lui appliquera pas le mot que, dans un foible corps, il montre un grand courage; il est aussi foible de cœur que de fanté; la timidité qui le caractérise et qu'il porte même dans la société, sur le visage et

P. II.

E

dans

dans son attitude, n'est pas seulement un vice de tempéramment ; elle semble inhérente à son âme, et ses lumières ne lui fournissent aucun moyen de la vaincre : aussi, après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinait à l'assemblée dans le sens contraire quand il s'agissoit de se lever en présence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodigues de menaces. Il étoit à sa place au secrétariat de l'académie. Il faut laisser écrire de tels hommes et ne jamais les employer. Heureux encore d'en tirer quelque utilité ; on ne peut pas en dire autant de tous les hommes timides ; la plus grande partie n'en est bonne à rien. Voyez tous ces poltrons de l'assemblée, qui, gémissent dans le sénat, s'ils eussent eu l'assurance de se faire arrêter le 2 juin, en protestant contre l'injuste décret d'arrestation des vingt-deux, ils affuroient le salut de tous, car on n'eût osé toucher un cheveu à nul de deux ou trois cents représentans du peuple ; et la chose publique étoit également sauvée, les départemens ne se fussent point rendormis : on s'appaisa sur la perte de vingt hommes, et l'on n'auroit pu regarder comme convention, l'assemblée dont la moitié se fût retirée.

ESPRIT PUBLIC.

Qu'est-ce donc que ce fameux *bureau d'Esprit public* dont on a fait un si grand crime à Roland ?— Je suis tentée de répéter aussi cette question à ceux-là

ceux-là même qui la font ; je ne conçois pas de chimère comparable à celle de ce nom.

Roland, redevenu ministre après le 10 août, n'imagina rien de plus pressant que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer les succès de la révolution ; il adressa aux corps administratifs une circulaire tendante à ce but, et qui produisit un bon effet. L'assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour répandre des écrits utiles dont elle lui abandonna le choix.

Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds ; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier *gratis* aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers zélés qui s'annonçoient pour désirer de concourir au bien de l'état. Quelques-unes de ces sociétés, plusieurs de ces particuliers, voyant le gouvernement s'intéresser à leur instruction, prirent confiance et s'adressèrent quelquefois au ministre pour lui faire des demandes de tels écrits ou pièces dont l'impression avoit été ordonnée par la convention, et qui ne leur étoient pas parvenues. Le ministre, empressé de les satisfaire, affecta à l'un de ses bureaux le soin de répondre à ces sortes de lettres, et de faire les expéditions en consé-

quence. Voila à quoi se réduit tout ce terrible échafaudage dont on a fait tant de bruit, et qui n'est que la simple exécution des devoirs imposés par un décret. Roland a été si réservé, qu'au bout de six mois il n'avoit dépensé sur les cent mille francs mis à sa disposition, qu'environ trente-quatre mille livres; et il en a donné le compte rigoureux, avec l'énoncé des ouvrages répandus ou acquis. Mais comme Roland, par sa place et dans les circonstances où il se trouvoit, faisoit quelquefois lui-même des instructions qu'il répandoit par cette voie, comme ses écrits respiroient, en général, une philosophie douce et une véritable philanthropie, on craignit que la considération qui en résulteroit pour sa personne ne le rendît trop puissant.

Il s'ensuivoit seulement qu'il inspiroit une grande confiance, laquelle facilitoit beaucoup les opérations administratives et produisoit un grand bien; mais en supposant qu'il fallût empêcher qu'il n'acquît trop d'estime ou trop d'ascendant, il n'y avoit autre chose à faire qu'à rapporter le décret, et à lui interdire tout envoi qui ne tiendrait pas nécessairement à la correspondance avec les corps administratifs. C'est que ce n'étoit pas l'amour de la chose, mais la jalousie contre l'individu, qui faisoit fermenter les esprits; aussi l'on commença de crier, de l'accuser, de le dénoncer vaguement, et sans montrer le but, car s'il l'eût jugé, il eût été
le

le premier à apporter remède au mal redouté. Il ne songea qu'à se défendre, d'abord en continuant de bien faire, ensuite en expliquant quelquefois sa conduite, en réfutant ses calomniateurs. Ses réponses victorieuses aigrirent encore l'envie, on ne parla plus de lui que comme d'un ennemi public ; il s'établit une véritable lutte entre le fonctionnaire courageux qui résistait au gouvernail malgré la tempête, et les jaloux trompeurs ou trompés qui soulevaient les flots pour l'engloutir. Il tint ferme tant qu'il espéra que ce seroit utilement ; mais la faiblesse et l'insuffisance du parti des sages ayant été démontrées dans une grande circonstance, il se retira.

Ses comptes firent frémir ses ennemis ; ils empêchèrent, non qu'on les examinât, mais qu'on en fît le rapport à l'assemblée ; les calomniateurs en campagne ne songèrent plus qu'à justifier leurs mensonges par la perte de celui qui en étoit l'objet ; de-là leurs efforts redoublés, la persécution ouverte, dirigée jusques sur moi ; et au défaut de raisons valables, l'accusation tant répétée de la *corruption de l'esprit public*, de la formation d'un bureau à cet effet ; ma prétendue complicité à cet égard, le tout sans citer un *fait*, un *écrit*, une *phrase* répréhensible.—Et la gloire de Roland, dans la postérité, sera attachée, en partie, aux sages écrits sortis de sa plume !

SECONDE ARRESTATION.

De Sainte-Pélagie, le 20 Août.

LE vingt quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençoit de s'écouler ; l'espace de cette détention avoit été rempli par l'étude et le travail ; je l'avois principalement employé à écrire des *Notes*, dont la rédaction devoit se ressentir de l'excellente disposition d'esprit dans laquelle je me trouvois. L'insurrection du 31 mai, les attentats du 2 juin m'avoient pénétrée d'indignation ; mais j'étois persuadée que les départemens ne les veroient pas d'un œil satisfait, et que leurs réclamations, soutenues des démarches nécessaires, feroient triompher la bonne cause. Peu m'importoit, avec cet espoir, que dans l'instant d'une crise, ou par les excès de la tyrannie expirante, je tombasse victime de la haine particulière, ou de la rage de quelque forcené. Le succès de mes amis, le triomphe des vrais républicains me consoloient de tout à l'avance ; j'aurois subi un jugement inique, ou succombé par quelque atrocité imprévue, avec le calme, la fierté, même la joie de l'innocence qui méprise la mort et sait que la sienne sera vengée. Je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déjà exprimés de la perte de ces *Notes* qui peignoient si bien et les faits que j'avois connus, et les personnes dont j'avois été environnées, et les

sentimens

sentimens que j'éprouvois dans la succession des événemens d'alors. J'apprends qu'il en est échappé quelques-unes à la destruction ; mais elles ne contiennent que les détails de ma première arrestation. Un jour peut-être la réunion de ces lambeaux offrira à quelque main amie de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité.

La publication d'un grossier mensonge, l'annonce bruyamment faite sous ma fenêtre d'une de ces feuilles du Pere Duchesne, faïe écrit dont *Hebert*, substitut de la commune de Paris, empoisonne tous les matins le peuple ignorant, qui boit comme l'eau la calomnie, m'avoient persuadée qu'il se projettoit contre moi quelque horreur. Cette feuille disoit que son auteur m'avoit rendu visite à l'Abbaye, et qu'ayant obtenu ma confiance sous l'apparence d'un brigand de la Vendée, il avoit eu mon aveu des liaisons de Roland et brissotins avec les rebelles de ce département et le gouvernement anglais. Ce conte ridicule étoit assaisonné de tout ce qui fait les ornemens du langage du Pere Duchêne ; les vraisemblances physiques n'étoient pas mieux ménagées que les autres ; je n'étois pas seulement transformée en contre-révolutionnaire, mais en vieille édentée, et l'on finissoit par m'exhorter à pleurer mes péchés en attendant que je les expiasse à l'échafaud. Les colporteurs, bien instruits sans doute, ne quittèrent pas d'une minute les environs de ma résidence ; ils accompagnoient l'annonce de

la grande visite du Pere Duchêne, des provocations les plus sanguinaires au peuple du marché. Je pris la plume ; j'écrivis quelques lignes à ce lâche Garat, qui se croit un sage parce qu'il n'a de passion que la peur qui lui fait ménager le parti le plus fort, très-indépendamment de la justice ; je lui faisois honte de l'administration qui expose l'innocence, déjà opprimée, aux derniers excès de la fureur d'un peuple aveuglé. Je ne prétendois assurément pas le convertir, mais je lui envoyois mes adieux comme un vautour pour ronger son cœur. Vers le même temps, une femme, dont on ne vantera pas les connoissances, mais qui unit aux graces de son sexe la sensibilité d'ame qui en fait le premier mérite et le plus grand charme, trouva moyen de pénétrer dans ma prison. Combien je fus étonnée de voir son doux visage, de me sentir pressée dans ses bras et d'être baignée de ses pleurs ! je la pris pour un ange ; c'en étoit un aussi, car elle est bonne et jolie, et elle avoit tout fait pour m'apporter des nouvelles de mes amis ; elle me donnoit encore des moyens de faire passer des miennes. Cet adoucissement à ma captivité contribuoit à me la faire oublier, lorsqu'à midi, du 24 juin, la femme du concierge vient m'inviter à passer dans son appartement, où me demandoit un administrateur : j'étois souffrante et couchée ; je me lève, je vais chez elle ; j'entre dans la chambre où un homme se promenoit et un autre écrivoit,

sans

sans qu'aucun des deux parût s'appercevoir de mon arrivée.—Est-ce bien moi qu'on demande, messieurs?—Vous êtes la citoyenne Roland?—Oui, je m'appelle ainsi.—Prenez la peine de vous reposer.—Et l'un continue d'écrire, l'autre de se promener. Je cherchois ce que signifioit cette comédie, quand l'écrivain prenant la parole, me dit : —je viens vous mettre en liberté.—Je ne fais pourquoi cette annonce me toucha très-faiblement ; —mais, répliquai-je, il est fort bien fait de me mettre hors d'ici ; il s'agit en même-temps de me faire entrer chez moi ; les scellés sont sur mon appartement.—L'administration les fera lever dans le jour ; j'écris pour un ordre, parce que je suis seul ici d'administrateur, et qu'il faut deux signatures pour la décharge du concierge.—Il se lève, donne sa commission, et revient m'entretenir de cet air qui veut inspirer la confiance ; puis me demande tout-à-coup, comme sans conséquence :—vous savez où est M. Roland à présent?—Je souris à la question, en observant qu'elle n'est point assez discrète pour mériter une réponse ; la conversation devenoit ennuyeuse, je me retire dans ma chambre pour faire mes dispositions. J'eus d'abord l'idée de dîner paisiblement et de ne partir que vers le soir : mais je réfléchis que c'étoit une folie que de rester en prison quand on avoit la faculté d'en sortir ; d'ailleurs le concierge vint savoir si je prenois mes arrangemens ; je vis qu'il étoit empressé d'avoir

d'avoir mon logis. C'étoit un petit cabinet, fort maussade par la faleté des murs, l'épaisseur des grilles, et le voisinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prennent pour leurs lieux d'aisance ; mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seule, et on en fait ordinairement les honneurs au nouvel arrivé, ou à l'individu qui désire cet agrément. Lavacquerie, qui ne l'avoit jamais vu habiter par quelqu'un d'aussi bonne humeur que moi, et qui admiroit la complaisance avec laquelle j'y ordonnois des livres et des fleurs, me disoit qu'il l'appellerait désormais le pavillon de Flore. J'ignorois qu'il le destinoit en ce même instant à Brissot, que je ne savois pas dans mon voisinage ; que bientôt après il seroit habité par une héroïne, digne d'un meilleur siècle, la célèbre *Corday*. Ma pauvre bonne, qui arrivoit pour me voir, pleuroit de joie en faisant mon paquet ; on me fait voir l'ordre de ma mise en liberté, fondé sur ce qu'il n'y a rien contre moi ; je fais mes comptes et mes petites générosités pour les pauvres et les valets de la prison ; je trouve sur mon passage l'un des otages, prince de Linange, qui me félicite obligeamment de ma liberté : je lui réponds que je voudrois lui faire un compliment pareil, comme gage de celle de nos commissaires et de la paix de mon pays : j'envoie chercher un fiacre ; je descends, fort étonnée de voir encore l'administrateur qui n'avoit pas quitté la prison, et qui

qui vient jusque sur la porte me regarder monter en voiture. Je me fais conduire à mon domicile, dans le dessein d'y déposer quelques objets, et de me rendre bientôt après chez les dignes gens qui ont adopté ma fille ; je quitte le fiacre avec cette légèreté, qui ne m'a jamais permis de sortir d'une voiture sans sauter ; je passe sous ma porte comme un oiseau, en disant gaiement au portier :—bonjour, Lamarre : je n'avois pas franchi quatre marches de mon escalier, lorsque deux hommes, venus sur mes talons je ne sais comment, s'écrient : citoyenne Roland !—Que voulez-vous ?—demandai-je en me retournant.—De par la loi, nous vous arrêtons.—Qui fait sentir, n'a pas même besoin de penser pour juger ce que je dus éprouver à cet instant. Je me fais lire l'ordre ; je prends mon parti sur-le-champ, je descends et traverse la cour avec rapidité.—Où donc allez-vous ?—Chez mon propriétaire, où j'ai à faire ; suivez-moi.—La maîtresse du logis m'ouvre elle-même en riant.—Laissez-moi m'asseoir et respirer, lui dis-je ; mais ne vous réjouissez pas. On vient de me mettre en liberté, ce n'étoit qu'un leurre cruel ; je fors de l'Abbaye, on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie : je connois les délibérations dernièrement prises par ma secton, je veux me mettre sous sa sauve-garde ; je vous prie d'envoyer en conséquence.—Le fils de la maison s'empresse avec la chaleur et l'indignation d'un jeune homme honnête.

nète *. Deux commissaires de la section arrivent, se font représenter l'ordre, dressent leur procès-verbal d'opposition ; mais ils me prient ensuite de les accompagner à la mairie, où ils vont le signifier et donner leurs raisons : je ne pouvois me refuser à cette démarche ; j'avois employé le temps à faire des billets à mes amis, pour les prévenir de ma nouvelle destination ; je quitte une famille où cette scène venoit de jeter la surprise et l'effroi ; nous arrivons à la mairie ; je suis placée dans une petite anti-chambre avec les inspecteurs chargés de garder ma personne ; les commissaires entrent dans le bureau des administrateurs de police. La discussion s'élève, se prolonge et devient vive : j'étois mal-à-laise, je me trouvois déplacée ; je me demandois par quelle fatalité l'innocence devoit jouer le rôle d'un criminel, attendant son jugement, et jusques là exposée aux regards curieux des gens qui venoient dans cette anti-chambre, impatientée, je me lève, j'ouvre la porte du bureau :—je puis, messieurs, assister sans inconvénient à une discussion dont je suis l'objet :—retirez-vous, s'écrie un petit homme que je reconnus pour être *Louvet*, qui étoit venu si gauchement m'interroger à l'Abbaye. —Mais je n'ai pas envie de faire violence, je ne suis point en mesure pour cela ; je ne demande même pas la parole, je ne désire que d'être pré-

* Depuis il a été teainé à l'échafaud pour ce fait, et son père en est mort de chagrin.

sente.—Retirez-vous, retirez-vous ; gendarmes, arrivéz !—On eût dit que le bureau étoit assiégé ; parce qu'une femme de bon sens vouloit y entendre ce qu'on disoit d'elle. Il fallut bien se retirer pour n'être pas emmenée. Peu après je vis des signes, des allées et venues ; on donna l'ordre d'aller chercher une voiture, et enfin un inspecteur de police vient me prier de le suivre. Je retourne à la porte du bureau, que j'ouvre toute grande ;—commissaires de la section de Beaurepaire, je vous prévien que l'on m'emmène.—Nous ne pouvons l'empêcher ; mais la section ne vous oubliera pas ; elle veillera à ce que vous soyez interrogée.—Il sera curieux de voir comment, ayant été mise en liberté à une heure *parce qu'il n'y avoit rien contre moi*, j'ai pu devenir *suspecte* dans le chemin de l'Abbaye à mon domicile, et fournir ainsi de nouveaux motifs de détention.—Joubert, autre administrateur, aussi violent, mais plus lourd, et encore plus sot que Louvet, prit magistralement la parole pour justifier l'administration, en convenant que ma première arrestation étoit illégale, et qu'il avoit fallu me mettre en liberté pour m'arrêter ensuite aux termes de la loi. Ceci me donnoit beau jeu ; j'allois en profiter ; mais les tyrans, à qui la vérité échappe, ne veulent pas même alors qu'on la leur dise ; le bruit et la colère ne laissent pas une seule place à la raison : je quittai la compagnie, et fus amenée à Sainte-Pélagie.

Le

Le nom de cette maison, qui, sous l'ancien régime étoit habitée par des religieuses gardiennes des victimes des lettres-de-cachet, et qu'on supposoit de mauvaises mœurs, son isolement dans un quartier éloigné, rempli de ce qu'il faut bien appeler peuple, et trop connu par l'esprit féroce qui y fit égorger tant de prêtres au mois de septembre, ne me présentoit pas ce nouvel asile sous un jour consolant.

Pendant qu'on enregistroit mon entrée, un homme de sinistre figure, ouvre mon paquet, le fouille curieusement ; je m'en aperçois à l'instant ou il remet sur le bureau du concierge des imprimés qui y étoient (c'étoient des journaux) : surprise et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les personnes mises au secret, j'observe que du moins ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainsi avec indécence le paquet de nuit d'une femme : on lui ordonne de le laisser ; mais c'est le porte-clefs du corridor où l'on me loge, et j'étois destinée à voir deux fois le jour son affreux visage. On me demande si je veux une chambre à un ou deux lits.—Je suis seule, et ne veux point de compagne.—Mais la chambre sera trop petite ;—peu m'importe.—On cherche, il n'y en avoit pas de libre ; j'entre dans une chambre à deux lits ; elle a six pieds de large sur douze de long, de manière qu'avec les deux *petites* tables et les deux *chaises*, il n'y reste guère d'espace. J'apprends qu'il

qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois ; 15 liv. pour un lit ; le double pour les deux : je ne voulois en occuper qu'un, et je l'aurois pris dans une chambre où il eût été seul ; je ne payai donc que 15 liv. Mais il n'y a point de pot-à-l'eau ni d'autre vase ?—c'est qu'il faut les acheter, me dit certain homme, fort empressé d'offrir des services dont on voit le but intéressé ; j'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes, et je m'établis. La maîtresse du logis vient me visiter ; je m'informe des usages et de mes droits ; j'apprends qu'ici l'état ne donne rien pour les prisonniers.—Comment donc vivent-ils ?—Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour ; mais vous ne pourrez manger ni de l'un, ni de l'autre.—Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude ; mais j'aime à connoître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve ; je veux en essayer.—Je tentai effectivement ; mais soit la disposition, qui n'étoit pas très-bonne alors, soit le défaut d'exercice, mon estomac fut rebelle pour l'ordinaire de la prison ; il fallut avoir recours à la cuisine de madame Bouchaud ; elle m'avoit offert de me nourrir, je l'acceptai : j'y trouvois salubrité, économie, par comparaison à ce que j'aurois fait venir du traiteur, au bout du monde et dans un quartier perdu. Une côtelette et quelques cuillerées de légumes

légumes à dîner, un peu d'herbages le soir, jamais de dessert, rien à déjeuner, que du pain et de l'eau ; voilà ce que je commandai, et ce dont j'avois usé à l'Abbaye. Je le consigne ici, pour rapprocher cette manière d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la section de l'Observatoire, de mes dépenses à Sainte-Pélagie, où je corrompois le concierge, en faisant bombance avec sa famille : d'où l'indignation des sans-culottes et la proposition de quelques uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde assez bien avec les criaileries de ces femmes qui prétendent s'être insinuées chez moi, sous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comtesses que je tenois à l'hôtel de l'intérieur, et avec les articles du journal de la montagne qui insère les lettres que m'écrivent des prêtres réfractaires.

O Danton ! c'est ainsi que tu aiguisés les couteaux contre tes victimes. Frappe ! une de plus augmentera peu tes crimes ; mais leur multiplicité ne peut couvrir ta scélératesse, ni te sauver de l'infâmie : Aussi cruel que Marius, plus affreux que Catilina, tu surpasses leurs forfaits sans avoir leurs grandes qualités, et l'histoire vomira ton nom avec horreur dans le récit des boucheries de septembre, et de la dissolution du corps social à la suite des événemens du 2 juin.

Mon courage n'étoit point au-dessous de la nouvelle disgrâce que je venois d'essuyer ; mais le
 raffinement

raffinement de cruauté avec lequel on m'avoit
 donné l'avant-goût de la liberté pour me charger
 de nouvelles chaînes, mais le soin barbare de se
 prévaloir d'un décret en appliquant faussement une
 désignation pour me retenir plus arbitrairement sous
 une apparence de légalité, m'enflammoient d'in-
 dignation. Je me trouvois dans cette disposition
 où toutes les impressions sont plus vives et leurs
 effets plus alarmans pour la santé ; je me couchai
 sans pouvoir dormir ; il falloit bien rêver. Jamais
 les états violens ne sont pour moi de longue
 durée ; j'ai besoin de me posséder, parce que
 j'ai l'habitude de me régir ; je me trouvai bien
 dupe d'accorder quelque chose à mes persécuteurs
 en me laissant froisser par l'injustice ; ils se charge-
 oient d'un nouvel odieux, et changeoient peu l'état
 que j'avois su déjà si bien supporter ; ici, comme
 à l'Abbaye, n'avois-je pas des livres, du temps ?
 n'étois-je plus moi-même ? Véritablement je m'in-
 dignai presque d'avoir été troublée, et je ne songeai
 plus qu'à user de la vie, à employer mes facultés
 avec cette indépendance qu'une ame forte conserve
 au milieu des fers, et qui trompe ses plus ardens
 ennemis. Mais je sentis qu'il falloit varier mes
 occupations ; je fis acheter des crayons, et je repris
 le dessein que j'avois abandonné depuis si long-
 temps. La fermeté ne consiste pas seulement à
 s'élever au-dessus des circonstances par l'effort de
 sa volonté, mais à s'y maintenir par un régime et
 des soins convenables. La sagesse se compose de

tous les actes utiles à sa conservation et à son exercice. Lorsque des événemens fâcheux ou irritans viennent me surprendre, je ne me borne pas à me rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage, je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène pour me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité. Le matin j'étudiois l'anglais, dans l'excellent essai de Shaftesbury sur la vertu, et j'expliquois des vers de Thompson ; la saine métaphysique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre me transportoient tour-à-tour dans les régions intellectuelles et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature. La raison de Shaftesbury fortifioit la mienne, ses pensées favorisoient la méditation ; la sensibilité de Thompson, ses tableaux rians ou sublimes, pénétroient mon cœur et charmoient mon imagination. Je dessinois ensuite jusqu'au dîner ; j'avois cessé de conduire le crayon depuis si long-temps, que je ne pouvois guère me trouver habile ; mais on conserve toujours le pouvoir de répéter avec plaisir, ou de tenter avec facilité ce qu'on a fait avec succès dans sa jeunesse. Aussi l'étude des beaux arts, considérée comme partie de l'éducation chez les femmes, doit, ce me semble, avoir moins pour objet de leur faire acquérir un talent distingué, que de leur inspirer le goût du travail, leur faire contracter l'habitude de l'application,

eation, et de multiplier leurs moyens d'occupation ; car c'est ainsi qu'on échappe à l'ennui, la plus cruelle maladie de l'homme en société ; c'est ainsi qu'on se préserve des écueils du vice, et même des séductions bien plus à craindre que lui.

Je ne ferai point de ma fille une *virtuose* ; je me souviendrai que ma mère avoit peur que je devinsse grande musicienne, ou que je me consacrasse uniquement à la peinture, parce qu'elle vouloit par-dessus tout que j'aimasse les devoirs de mon sexe, et que je fusse femme de ménage, comme mère de famille. Il faut que mon *Eudora* s'accompagne agréablement sur la harpe, ou se joue légèrement sur le *forte-piano* ; qu'elle sache du dessin ce qu'il en est besoin pour contempler avec plus de plaisir les chef-d'œuvres des grands maîtres, pour tracer ou imiter une fleur qui lui plaît, et mêler à tout ce qui fait sa parure, le goût et l'élégance de la simplicité ; je veux que ses talens ordinaires n'inspirent pas aux autres plus d'admiration qu'à elle de vanité ; je veux qu'elle plaise par l'ensemble, sans étonner jamais au premier coup-d'œil, et qu'elle sache mieux attacher par des qualités, que briller par des agrémens. Mais, bon dieu ! je suis prisonnière, et elle vit loin de moi ! je n'ose même pas la faire venir pour recevoir mes embrassemens ; la haine poursuit jusqu'aux enfans de ceux que la tyrannie persécute, et le mien paroît à peine dans les rues avec ses onze ans, sa figure virginale et ses beaux

cheveux blonds, que ces êtres apostés pour le men-
songe ou séduits par lui, la font remarquer comme
le rejeton d'un conspirateur. Les cruels ! comme
ils savent bien déchirer un cœur de mère !

L'aurois-je fait venir avec moi ?—Je n'ai pas
encore dit comment on est à Sainte-Pélagie.

Le corps-de-logis destiné pour les femmes est
divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des
côtés desquels sont de petites cellules telles que
j'ai décrite celle où je fus logée ; c'est là que, sous
le même toit, sur la même ligne, séparée par un
léger plâtrage, j'habite avec des filles perdues et
des assassins. A côté de moi, est une de ces créa-
tures qui font métier de séduire la jeunesse et de
vendre l'innocence ; au-dessus, est une femme qui
a fabriqué de faux assignats, et déchiré, sur une
grande route, un individu de son sexe, avec les
monstres dans la bande desquels elle est enrôlée ;
chaque cellule est fermée par un gros verrouil à
clef, qu'un homme vient ouvrir tous les ma-
tins en regardant effrontément si vous êtes debout
ou couchée ; alors leurs habitantes se réunissent
dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite
cour ou dans une salle humide et puante, digne
réceptacle de cette écume du monde.

On juge bien que je gardois constamment ma
cellule ; mais les distances ne sont pas assez con-
sidérables pour sauver les oreilles des propos qu'on
peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit
possible

possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

Ce n'est pas tout ; le corps-de-logis où sont placés les hommes, a des fenêtres en face et très-près du bâtiment qu'habitent les femmes ; la conversation s'établit entre les individus analogues ; elle est d'autant plus débordée, que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles d'aucune crainte ; les gestes suppléent aux actions, et les fenêtres servent de théâtre aux scènes les plus honteuses d'un infâme libertinage.

Voilà donc le séjour qui étoit réservé à la digne épouse d'un homme de bien !—Si c'est là le prix de la vertu sur la terre, qu'on ne s'étonne donc plus de mon mépris pour la vie, et de la résolution avec laquelle je saurois affronter la mort. Jamais elle ne m'avoit paru redoutable ; mais aujourd'hui je lui trouve des charmes ; je l'aurois embrassée avec transport, si ma fille ne m'invitoit à ne point l'abandonner encore, si ma disparition volontaire ne prêtoit des armes à la calomnie contre un mari dont je soutiendrois la gloire, si l'on osoit me traduire devant un tribunal.

Dans les derniers temps du ministère de Roland, les conjurations et les menaces s'étoient tellement multipliées, que souvent nos amis nous pressèrent d'abandonner l'hôtel durant la nuit. Deux ou trois fois nous cédâmes à leurs instances ; mais ce déplacement m'ennuya ; j'observai qu'il y avoit

moins de danger à rester qu'à sortir, parce que l'audace se porteroit difficilement à violer l'asile d'un fonctionnaire public, tandis qu'elle pouvoit le guetter et l'immoler au-dehors ; et qu'enfin, si le malheur devoit arriver, il valoit mieux, pour l'utilité publique et pour sa gloire personnelle, que le ministre pérît à son poste.

En conséquence, nous ne découchâmes plus ; je fis apporter le lit de mon mari dans ma chambre pour que nous courussions les mêmes hasards ; je gardai, sous mon chevet ou sur ma table de nuit, un pistolet dont je me proposois de me servir, non pour une vaine défense, mais pour me soustraire aux outrages des assassins, si je les voyois arriver. J'ai passé trois semaines dans cette situation ; il est très-vrai que, deux fois, l'hôtel fut environné ; qu'une autre fois, les marseillois, informés de quelque projet, envoyèrent quatre-vingts des leurs pour nous garder ; il est très-vrai que jacobins, cordeliers, ne cessoient de répéter, dans leur tribune, qu'il falloit faire un 10 août contre Roland, comme on avoit fait contre Louis xvi ; mais c'est parce qu'ils le disoient, qu'on pouvoit présumer qu'ils n'étoient point près de le faire. La mort que je bravois gaiement alors, ne pouvoit que me paroître désirable à Sainte-Pélagie, si des considérations puissantes ne m'eussent enchaîné sur la terre.

Mes gardiens ne tardèrent pas à souffrir plus que moi-même de ma situation, et à s'inquiéter pour l'adoucir ;

l'adoucir ; les excessives chaleurs du mois de juillet rendoient ma cellule inhabitable. Les papiers dont j'environnois les grilles n'empêchoient pas le soleil de frapper les murs blanchis et resserrés, et quoique les fenêtres demeurassent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant et concentré d'un jour ne s'y rafraîchissoit jamais. La femme du concierge m'invita à passer les journées dans son appartement, et j'acceptai ses offres pour l'après-midi : ce fut alors que j'imaginai de faire venir un *forte-piano*, que je plaçai chez elle, et dont je m'amusai quelquefois. Mais combien ma situation morale souffrit-elle de modifications dans cet intervalle ! Le mouvement de quelques départemens sembloit annoncer la juste indignation dont ils étoient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la résolution d'en tirer vengeance, par le rétablissement de la représentation nationale dans son intégrité.

Je savois Roland, dans une retraite paisible et sùre, recevant les consolations et les soins de l'amitié ; ma fille, accueillie par de vénérables patriarches, suivoit, sous leurs yeux et avec leurs enfans, ses exercices et son éducation ; mes amis, les fugitifs, reçus à Caen, y étoient environnés d'une force respectable : je voyois le salut de la République se préparer dans les événemens ; résignée sur mon propre sort, j'étois encore heureuse. Le bonheur tient bien moins aux choses extérieures qu'à la disposition de l'esprit et aux affections de l'ame.

J'employois mon temps d'une manière utile et agréable ; je voyois quelquefois les quatre personnes qui venoient me visiter à l'Abbaye ; l'honnête Grandpré, que sa place autorisoit à venir, et qui m'amenoit une femme intéressante ; le fidèle Bosc, qui m'apportoit des fleurs du jardin des Plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les doux parfums embellissoient mon austère réduit ; le sensible Champagneux, qui m'engageoit si vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices Historiques* que j'avois commencées ; ce que je fis à sa prière, abandonnant pour quelque temps mon Tacite et mon Plutarque, dont je nourrissois mes après-dîners.

Ce n'étoit point assez pour madame Bouchaud de m'avoir offert l'usage de son appartement ; elle sentoit que j'en usois avec une grande discrétion ; elle imagina de me fortir de ma triste cellule, et de me loger dans une jolie chambre à cheminée située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre. Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage qui faisoit mon tourment, après trois semaines de résidence ; je n'aurai plus à passer, deux fois le jour, au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps ; je ne verrai plus le *porte-clefs*, à sinistre figure, ouvrir ma porte chaque matin, et tirer le soir le gros verrouil sur moi comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physio-

mie

mié de madame Bouchaud qui se présente à moi ; c'est elle dont je sens à chaque minute les soins délicats ; ils n'est pas jusqu'au jasmin apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ses branches flexibles, qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée ; je me regarde comme sa pensionnaire et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi ; mon *forte-piano* est près de mon lit, des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asyle la propreté qui me plaît. . . . Mais l'or, le mensonge, l'intrigue et les armes sont employés contre les départemens qui recevoient le jour de la vérité ; des soldats séduits ou payés trahissent les braves Normands ; Evreux est évacué ; Caen abandonne les députés qu'il avoit accueillis ; les brigands dominateurs, dans ce qu'on ose appeler encore une convention, les font déclarer traîtres à la patrie ; on met leurs personnes hors de la loi, on confisque leurs biens, on se saisit de leurs femmes et de leurs enfans, on fait raser leurs maisons ; on décrète d'accusation, sans pouvoir dire pourquoi, les députés qui ont bien voulu demeurer dans les liens de l'arrestation : c'est le triomphe audacieux du crime contre la vertu malheureuse. Cette lâcheté, qui fait le caractère de l'égoïsme et la corruption chez un peuple avili, que nous crûmes pouvoir régénérer par les lumières, et qui étoit trop abruti par ses vices,

vices, livre à la terreur des administrateurs perfides et une foule ignorante. Par-tout l'idée de la paix, le désir d'un repos, toujours illusoire quand il n'est point mérité, fait accepter une constitution monstrueuse par ses défauts, et qui, eût-elle été meilleure, ne devoit pas être reçue des mains indignes qui osèrent la présenter ; là, où quelque résistance pouvoit s'élever, la corruption l'étouffe ; les deniers de la nation sont prodigués pour assurer les succès de ses oppresseurs. Dans son imbécille stupeur, une majorité, sans logique, regarde le sacrifice de quelques individus comme un foible malheur ; elle croit établir pour elle justice, paix et sûreté, en les laissant impunément violer à l'égard de ceux qui la représentent, et elle prend pour signe de salut le gage de son asservissement. Cependant un joug de fer s'appesantit sur les foibles parisiens, témoins pufillanimes d'horreurs dont ils gémissent, sans oser même les faire connoître ; la disette les menace, la misère les ronge, l'oppression les accable ; le règne des proscriptions est ouvert, les dénonciations pleuvent de toutes parts, et les arrestations se multiplient. Par-tout un infâme salaire attend celui qui peut offrir une victime ; les portiers des maisons, secrètement gagés, deviennent les premiers délateurs, et les domestiques ne sont plus que des espions.

Une femme étonnante, ne consultant que son courage, est venue donner la mort à l'apôtre du meurtre

meurtre et du brigandage ; elle mérite l'admiration de l'univers. Mais faute de bien connoître l'état des choses, elle a mal choisi son temps et sa victime. Il étoit un plus grand coupable que sa main auroit dû immoler de préférence ; la mort de Marat n'a fait que servir ses abominables sectateurs ; ils ont transformé en martyr celui qu'ils avoient pris pour un prophète ; le fanatisme et la friponnerie, toujours d'accord, ont tiré de cet événement un avantage comparable à celui que leur avoit déjà procuré l'assassinat de Lepelletier. Certes ! il avoit été trop funeste, pour que les députés fugitifs, très-étrangers à l'action de Paris, ne le fussent pas également à celle de Corday ; mais leurs adversaires faisaient un nouveau moyen de les noircir dans l'esprit du peuple. Les plus francs républicains, les seuls hommes de l'assemblée qui réunissent, au courage l'austère probité, l'autorité du talent et des lumières, furent présentés comme des fauteurs du despotisme et de vils conspirateurs ; tantôt on les suppose d'accord avec les rebelles de la Vendée ; on fait trouver sur les sabres des guerriers qui avoient voulu les servir, l'inscription : *Vive Louis xvii* ; tantôt on les accuse de travailler à partager la France en petites républiques, et on les fait maudire comme fédéralites ; c'est avec la même justesse que l'on met Brissot à la soldé de l'Angleterre, et que, dans un rapport envoyé à tous les départemens, on dépeint gravement sa
femme

femme retirée dans les appartemens de la Reine, à Saint-Cloud, et tenant des conciliabules politiques.

Rien n'est si plaissant pour qui connoît la femme de Brissot, adonnée aux vertus domestiques, absorbée par les soins du ménage, repassant elle-même les chemises de son mari, et regardant à travers le trou de sa serrure pour savoir si elle doit ouvrir à ceux qui frappent ; prenant à loyer une petite vilaine chambre au village de Saint-Cloud, pour avoir la facilité de promener au grand air l'enfant qu'elle vient de févrer. Mais bientôt elle est saisie, amenée à Paris et gardée à vue. La femme de Pétion, qui alloit dans sa famille laisser passer le temps des orages, est arrêtée avec son fils ; Miranda qu'avoit acquitté le tribunal révolutionnaire, est de nouveau traduit en prison comme suspect, sur les dénonciations de son valet, espion de Pache ; tous les généraux sont mis en arrestation ; *Custine*, dont j'ai oui dire aux princes de Linange qu'il étoit le plus redouté d'entr'eux par les autrichiens, est menacé de perdre la tête. La désorganisation s'étend sur toute la face de la France, et la guerre civile s'allume çà et là. L'acceptation de la constitution ne peut valoir à Lyon l'oubli de la justice que cette ville a osé faire de deux ou trois brigands maratistes ; on veut qu'elle livre les têtes de ses plus riches habitans et une somme considérable ; on rappelle les troupes des
fron-

frontières, qu'on expose aux ravages de l'ennemi, pour exciter des frères les uns contre les autres, et faire répandre le sang français par des français mêmes ; la fière Marseille envoie des secours aux lyonnais. Cependant l'ennemi s'avance au Nord, Valenciennes n'existe plus, Cambrai est bloqué ; les voltigeurs autrichiens paroissent jusqu'aux environs de Péronne. Paris, comme une autre Babylone, voit son peuple abruti courir à des fêtes ridicules, ou se rassasier des supplices d'une foule de malheureux sacrifiés à sa féroce défiance ; tandis que les égoïstes remplissent encore les théâtres ; que le timide bourgeois se ferme tremblant chez lui, où il n'est pas assuré de coucher, s'il plaît à son voisin d'aller dire qu'il a tenu des propos inciviques, blâmé la journée du deux juin, pleuré sur les victimes d'Orléans envoyées à la mort, sans preuves de la prétendue intention d'un assassinat qui n'a pas été commis dans la personne de l'infâme Bourdon. O mon pays ! dans quelles mains es tu tombé ! Chabot et ses pareils annoncent que Roland est à Lyon, attestent qu'il soulève cette ville, veulent le décréter d'accusation et moi avec lui ; et dans le même temps il font fouiller les caves de l'Observatoire ; ils font investir la maison d'un de ses amis, où ils supposent qu'il peut être caché.

Tous mes amis sont proscrits, fugitifs ou arrêtés ; mon mari ne se dérobe à la fureur de ses adversaires

saïres que par une retraite comparable à la plus dure détention ; il falloit encore que le petit nombre de ceux qui viennent me consoler subissent la persécution. Grandpré dînant avec un homme qu'il ne favoit pas être juge de paix, ni du tribunal d'arrondissement, gémit sur la négligence de ces officiers qui laissent dans les prisons tant de personnes en souffrance : le quidam se découvre alors, affecte le plus grand empressement de connoître les abus à la réparation desquels il peut concourir, demande à Grandpré son nom, son adresse, pour aller chez lui le prendre lorsqu'il ira visiter les prisons. C'étoit un prétexte ; le juge de paix court au comité de sûreté générale, fabrique une atroce dénonciation contre Grandpré, qu'il accuse de complicité de la mort de Marat. On croit être au temps de Tibere ; c'est également le règne des délateurs. Grandpré est arrêté par quatre fusiliers et un officier public, qui se rendent chez lui à cinq heures du matin, fouillent ses papiers et apposent les scellés. Il étoit alors muni d'une lettre que j'adressois au malheureux Brissot ; quel crime on peut faire, à moi de l'avoir écrite, à lui d'en être le porteur ! Il la dérobe adroitement aux recherches ; ce n'est qu'avec de pénibles discussions qu'il obtient d'être gardé à son bureau sans aller coucher à l'Abbaye, et après plusieurs jours que l'on parvient à démontrer la fausseté de la dénonciation dont il est l'objet.

Cham-

Champagneux n'est pas encore aussi heureux ; au crime d'avoir été placé par Roland, il joint celui d'occuper une place intéressante. Collot d'Herbois s'étoit rendu ivre chez le ministre de l'intérieur, entre quatre et cinq heures, au moment où tous les gens de travail viennent de quitter leurs bureaux pour chercher à dîner ; il alloit demander des voitures dont ce ministre ne dispose pas ; furieux de ne point trouver Garat, il jure, fulmine, rompt des pieds de chaise et de table * ; va chez le premier commis Champagneux, l'injurie, fait ouvrir les paquets disposés pour être envoyés à la poste, trouve mauvais ce qu'ils renferment ; c'étoit une espèce de mémoire, en forme de questions, destiné à se procurer des lumières sur l'état des campagnes : il arrange dans sa tête enflammée une dénonciation qu'il fait le lendemain à l'assemblée, et sur laquelle on décrète d'arrestation Garat et Champagneux.

Garrat vient à la barre, ne se plaint point de Collot, explique doucement sa conduite, flagorne l'auguste assistance, et est renvoyé à ses fonctions : Champagneux, d'abord effrayé, caché, vient pourtant se présenter ; on le renvoie au comité, et le comité le fait conduire prisonnier à *la Force*. Garat sollicité, intéressé pour lui-même à la liberté de Champagneux, dont il ne peut se passer, se rend

* Ces faits peuvent paroître exagérés ; ils ne sont qu'exacts, je les tiens d'un témoin non-suspect.

au comité pour l'obtenir ; il explique inutilement que sans le travail de cet homme, versé dans les affaires, il lui est impossible de rester au ministère : ses amis, comme Barrère, si de tels gens sont amis, lui font d'abord espérer qu'en donnant une démission combinée, on lui rendra Champagneux pour le faire rester : mais les autres s'expliquent enfin plus clairement. Il faut nommer à la place de Champagneux ; sa liberté, sa vie, sont à ce prix ; il faut y nommer une créature du comité, jeune homme de 26 ans, qui n'a nulle expérience des affaires, aucune espèce de savoir, mais que le comité protège ; Garat, qui ne refusa jamais rien à ses maîtres, nomme et se retire ensuite, abandonnant enfin le ministère qu'il ne lui est pas possible de remplir *. Mais Champagneux n'est pas libre, et la quatrième semaine de sa détention s'est déjà écoulée. Au moment où il fut menacé de l'arrestation, car Collot la lui avoit annoncée comme un acte qui alloit suivre sa volonté, Champagneux avoit chez lui presque toutes mes *Notices histori-*

* On nomma à sa place *Paré*, autrefois maître-clerc de Danton, qui l'avoit fait nommer secrétaire du conseil au départ de Grouvelle ; et l'ex-ministre Garat, content de pouvoir opérer un échange, qui, le délivrant d'une place de responsable, lui en offre encore une de vingt mille livres d'appointement, devient secrétaire du conseil. Il n'est pas hors de propos de remarquer que *De forgues*, ministre des affaires étrangères, est aussi un ancien clerc de Danton.

ques, dont il vouloit avoir une copie pour en assurer l'existence par un double exemplaire ; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites, sont des titres à un supplice certain ; il les brûle. Et voila les régisseurs de l'Empire ! Un Collot, comédien de profession, à côté duquel siège un juge des départemens méridionaux, qui naguères le condamna à un an de prison pour une vilaine action commise lorsqu'il couroit les treteaux, et pour laquelle plusieurs juges avoient opiné aux galères !—Une grande force de poumon, le jeu d'un farceur, l'intrigue d'un fripon, les écarts d'une mauvaise tête et l'effronterie de l'ignorance, tels furent ses moyens de succès dans les clubs, particulièrement aux jacobins, qui osèrent bien parler de lui lors de la formation du ministère patriote sous le règne de Louis xvi.

Collot se crut frustré en voyant appeler Roland à l'intérieur, où lui avoit porté ses vues ; Roland lui parut un ennemi d'autant plus haïssable, qu'il n'en étoit point remarqué ; dès-lors sa puissance *clubiste* fut dirigée contre lui, et cette disposition, jointe à ses autres qualités relatives, lui valut d'être porté à la convention dans la députation de Paris.

Champagneux, détenu, regrette moins encore sa liberté, que le plaisir d'adoucir quelquefois ma captivité, et je souffre de la sienne qu'il doit à ses rapports avec Roland et moi : j'invite Bosc, qui

déjà a donné sa démission de la place d'administrateur des postes, de ne pas courir les risques de la détention en me faisant des visites ; et je le vois une fois la semaine, pour ainsi dire à la dérobée. Au milieu de ces douleurs, on se repose pourtant avec moi dans la jolie chambre où la sensible madame Bouchaud m'a soustraite à toutes les apparences de la prison ; j'y ai bien le petit désagrément d'un gendarme dont le poste est précisément vis à vis de ma fenêtre, de laquelle il faut que je tienne toujours les rideaux fermés, et qui vient quelquefois auprès pour écouter ce qui se dit lorsque je ne suis pas seule ; j'y ai l'ennui de l'affreux aboiement de trois gros chiens, dont la loge est à dix pas ; je suis aussi à côté d'une grande pièce qui s'appelle fastueusement la salle du conseil, et dans laquelle se tiennent les administrateurs de police quand ils viennent faire quelque interrogatoire. Je dois à ce voisinage la connoissance des scènes étranges dont je vais dire un mot. Deux hommes, dont j'ai su les noms, mais que j'ai oubliés ou que je ne cite pas, parce que ceux de tels gredins ne méritent point d'être consignés, avoient été fait prisonniers pour malversations dans l'administration de l'habillement des troupes, dans laquelle ils sont employés ; ils avoient pour amis, ou complices, des gens de leur sorte qui venoient les visiter, et ces gens étoient précisément des administrateurs de police. Dans cette qualité, ceux-

ci,

ci, chargés de maintenir l'ordre dans les prisons, de surveiller les concierges, etc. venoient à Sainte-Pélagie une ou deux fois la semaine; avec d'autres amis comme eux, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faisoient venir dans la salle du conseil les deux prisonniers chéris, et là, demandant au concierge, chapons, poulets, œufs, vin, liqueur, café, etc. les mangeoient à ses dépends, et s'établissoient en orgies permanentes durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais, et certes je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la grossièreté des propos, l'infamie de ces festins. Le mot de patriotisme, appliqué bêtement et répété avec emphase à l'occasion de l'échafaud où il convient d'envoyer tous les *gens suspects*, et cette dénomination appliquée à toute personne qui a reçu de l'éducation, ou qui possède une fortune, non récemment volée; les baisers dégoûtans de ces bouches pleines de vin s'appliquant avec bruit sur le visage des arrivans, et répétant ce concert au moment du départ; les sales plaisanteries d'hommes sans mœurs et sans honte, le fol orgueil d'imbécilles atroces qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur science à incarcérer les gens de bien.

Platon avoit bien raison de comparer la démocratie à un *encan* de gouvernement, une sorte de *foire* où l'on trouve mêlées toutes les espèces de gouvernement possible. Mais comment faut-i

caractériser celui où des hommes tels que ceux-ci disposent de la liberté de leurs concitoyens ? Lorsque l'aimable compagnie arrivoit, Bouchaud ou sa femme avoient grand soin de retirer la clef de ma porte et de me prévenir. J'avois enfin pris mon parti ; je fermois les oreilles au tapage ; je trouvois même plaisant de continuer alors mes *Notices*, et j'en avois écrit quelques tirades vigoureuses sous les yeux, pour ainsi dire, des misérables qui m'auroient massacré s'ils en eussent entendu une phrase. Le 10 août arriva ; on craignoit, pour les prisons, la répétition du 2 septembre ; les administrateurs vinrent à bout de faire sortir les coquins de leur connoissance, et il n'y eut plus de banquets civiques. Je donneroïis, si je pouvois me résoudre à remuer ce fumier, des détails bien étonnans et bien tristes sur les abus qui règnent dans les prisons ; on verroit le crime des malheureux qu'on y renferme se ménager des complices dans presque tous les valets et les gens d'affaires qui y tiennent ; les filles de joie, coupables de quelque grand délit, obtenir leur liberté sans jugement, par le soin de l'administrateur qui va coucher avec elles le jour de la sortie ; les assassins assez riches pour payer, du fruit de leurs vols, un défenseur officieux, l'intéresser de manière à ce qu'il anéantisse les pièces de conviction, procure l'impunité ; les voleurs de profession conserver leurs intrigues, communiquer entr'eux et au-dehors, et dérober

dérober encore du fond de la prison, en partageant avec un serviteur du lieu, ou le gendarme qui paroît les garder. Tout se corrompt ou achève de se gâter dans ces lieux infects, sous une administration vicieuse qui ne veut que détruire, ne s'inquiète pas de corriger, et n'agit que par passion. Sensible et généreux *Howard*, qui parcourût l'europe entière pour visiter ces sombres réduits où la sagesse d'un gouvernement équitable ne doit jamais plonger l'innocence, et fait encore distinguer la foiblesse du crime, combien vous aurez gémi si vous avez entièrement connu le régime des prisons de ce peuple, qui passoit alors pour le plus doux de la terre ! Point de distinction d'aucune espèce entre la jeunesse étourdie et le crime consommé ; j'ai vu fermer dans une même chambre, un étudiant en botanique, qui avoit dit du mal de Marat, avec des voleurs de grand chemin. Point de respect pour les mœurs ; j'ai vu tenir dans la même cellule une fille de quatorze ans, que ses parens réclamoient, avec la femme qui venoit de l'enlever, et qu'on avoit arrêtée pour ce délit. Point de ménagement pour la décence, de soins pour la salubrité dans l'ordre des constructions ou l'usage du local. On bâtit actuellement à Sainte-Pélagie, sur un terrain immense : un architecte à petites vues, sans ame, fait des dispositions sans raisonnement, et personne, dans les

administrations supérieures, n'a l'intelligence ou la volonté de rectifier ses plans.

Je dois rendre justice au concierge actuel ; il fait ce qu'il peut dans les détails, mais rien ne fauroit anéantir les résultats d'une mauvaise organisation. Il faut, ou des maisons distinctes, réservées, les unes pour les criminels, les autres pour les détenus suspects ou soupçonnés, ou des corps-de-logis très-séparés, et enfin nulle communication entre les deux sexes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'un traité sur cette matière ; je me borne à gémir sur la destinée d'un peuple à la liberté duquel il n'est plus permis de croire, quand on a entrevu la profondeur de sa corruption.

Lorsque j'étois arrivée à Sainte-Pélagie, on m'avoit donné une femme prisonnière pour de petites choses, et dont les soins pouvoient être utiles à ma foiblesse comme je savois les rendre utiles à sa misère. Ce n'est pas que je ne fusse fort bien me servir moi-même ; *tout sied bien au généreux courage*, a-t-on dit, à l'égard de Favonius rendant à Pompée malheureux les services que les valets ont coutume de rendre à leurs maîtres ; cela n'est pas moins vrai pour l'infortuné, dénué de moyens et suffisant à ses besoins, ou pour l'austère philosophie dédaignant toute superfluité. *Quintius* faisoit cuire ses raves en recevant les ambassadeurs des Samnites ; j'aurois bien fait mon lit dans la cellule

cellule de Sainte-Pélagie ; mais il faut traverser de longs espaces, et aller se mêler avec leurs diverses habitantes pour aller chercher de l'eau ou autre chose semblable, et je trouvai très bon d'avoir une personne que je pusse obliger en lui donnant de telles commissions. Elle continuoit de les faire dans la chambre où l'on m'avoit logée, et elle y entroit un matin à l'instant où un administrateur arrivoit dans la salle du conseil : il demande qui loge-là ; il veut visiter le local ; il entre, jette un coup d'œil irrité, sort et se plaint à la femme du concierge de l'espèce de douceur qu'elle m'a procurée.—Madame Roland étoit incommodée (c'étoit vrai) ; je l'ai mise plus à portée de recevoir des soins ; d'ailleurs elle s'amuse quelquefois à un *forte-piano* qui ne pourroit tenir dans une cellule.—Elle s'en passera : faites-la remonter dès aujourd'hui dans un corridor ; vous devez maintenir l'égalité.

Bourreau ! et c'est pour cela que tu veux me confondre avec des femmes perdues ?—Madame Bouchaud, plus triste qu'on ne sauroit exprimer, vient bientôt me faire part de l'ordre qui lui étoit intimé ; je la consolai en lui montrant beaucoup de calme et de résignation pour m'y conformer ; il fut convenu que je descendrois dans le courant de la journée pour changer d'air et retrouver mes objets d'étude que je laisserois au même lieu. Me voilà donc condamnée à revoir les guichetiers, à entendre les verroux, à respirer l'air fétide d'un

corridor tristement éclairé le soir par une lampe dont l'épaisse fumée noircit tous les murs et suffoque le voisinage. Voilà les actes humains, les signes de liberté de ces hommes qui font rappeler sur les pierres de la bastille, la dureté de ce gouverneur écrasant l'arraigée de Lauzun, et qui donnent, au Champ-de-Mars, l'effor à des oiseaux porteurs de banderolles pour annoncer aux habitants des sublimes régions la félicité de la terre ! Insolens comédiens ! votre rôle s'avance ; l'ennemi est là ; ce sont les départemens qui assurent le triomphe de la raison et de la vraie liberté, et préparent votre ruine.

La mienne ne peut manquer sans doute ; j'ai mérité la haine de tous les tyrans ; mais je ne regrette que celle de mon pays que votre châtiment consolera sans le sauver.

Au reste, les suites de l'oppression ont meublé le corridor que j'habite de femmes près desquelles je puis me trouver sans honte et même avec plaisir. J'y trouve celle d'un *juge de paix* à qui sa voisine a prêté des propos dits inciviques ; j'y rencontre celle du président du tribunal révolutionnaire ; j'y vois madame Pétion.—Je ne croyois guère, lui dis-je en l'abordant, lorsque je fus à la mairie le 10 août 1792, partager vos inquiétudes, que nous ferions l'anniversaire à Sainte-Pélagie, et que la chute du trône préparât notre disgrâce.

O B S E R-

OBSERVATIONS

Rapides sur l'acte d'accusation contre les Députés,
par AMAR.

QU'IL ait existé une *conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français*, il est évident qu'elle ne peut avoir été formée que par des fauteurs du despotisme, des ambitieux, qui vouloient s'arroger le pouvoir ou acquérir des richesses, des ennemis de l'humanité.

On nomme pour tels, *Brissot, Genfonné, Verginaux, Guadet, Gorsas, Petion, Buzot, &c.* Ces gens-là doivent donc avoir montré, dans plus d'une circonstance, leur haine pour la liberté, leur avidité pour le gain, leur empressement pour obtenir des places, enfin les vices et la corruption qui sont propres à de tels êtres? En supposant même qu'ils se fussent revêtus d'un masque hypocrite, il n'est pas possible que leur but soit demeuré caché; leur conduite doit le désigner, et leur intérêt doit s'y montrer avec évidence. Examinons ce qu'ils étoient, voyons comment ils ont agi, et nous pourrons juger ce qu'on leur attribue; ce sera le cas ensuite d'en venir à la recherche de la *conspiration* même, qui pourroit bien ressembler à l'histoire

toire de la *dent d'or*, ou se réduire aux efforts connus des aristocrates et royalistes, manifestés dès la naissance de la révolution, et dont la cause se lie aux entreprises des puissances étrangères. Prenons plusieurs de ces hommes dans leur vie privée avant 1789, époque où ils parurent sur la scène qui s'ouvrit alors, et suivons les premiers pas qu'ils y firent. Avocats pour la plupart, les uns avoient suivi le barreau avec distinction, d'autres s'étoient fait connoître dans la république des lettres : plusieurs, honorés seulement par l'intégrité qu'ils montraient dans leurs professions, furent portés, par l'estime qu'elle s'attire, à la place de députés aux états-généraux ; quelques autres enfin se dévouèrent aux pénibles, mais honorables fonctions de journalistes, en luttant avec courage contre le despotisme attaqué.

Pétion, simple dans ses mœurs, modeste dans ses besoins, marié à une femme raisonnable, vivoit à Chartres, estimé de ses concitoyens qui l'avoient vu naître, déjà connu par cette philosophie qui caractérise de bonne heure une ame saine ; on crut le mettre à sa place on le députant aux états.

Buzot, distingué à Evreux par une probité sévère et une prudence prématurée, inspiroit de la confiance et méritoit de la considération à un âge où tant d'autres ne connoissent que le plaisir. Le goût de l'étude, les habitudes solitaires d'un esprit méditatif remplissoient les momens qu'il ne donnoit

noit point au barreau, et des mœurs également douces et pures le rendoient cher à ses amis. La chaleur du sentiment, la facilité de l'élocution, l'austérité des principes, le firent juger digne de porter aux états les plaintes et les demandes de son pays.

Gorfas, père d'une famille nombreuse, entreprend, dès les premiers jours de la révolution, une feuille périodique, où il combat la cour encore puissante, et se voue à la défense des droits du peuple, en cherchant à les établir, et ne négligeant jamais de les réclamer

Brissot, écrivain dès son jeune âge, avoit prêché la liberté sous le despotisme, l'humanité sous la tyrannie, appelé la révolution par ses vœux, et préparé ses mouvemens par des réclamations contre les abus du jour. Il avoit effuyé la captivité pour punition de sa franchise, et plus occupé des vérités morales en politiques que du soin de sa propre fortune, il avoit fait quelques entreprises malheureuses, d'où il étoit sorti intact et plus pauvre qu'il n'y étoit entré. La révolution fut le signal de sa vie politique ; il s'élança dans la carrière, au milieu des orages, discutant les principes, n'épargnant pas les personnes qui lui paroissoient les blesser, et travaillant sans relâche pour la chose publique.

Je m'arrête pour un instant à ces quatre personnages : les deux premiers ont figuré dans l'assemblée constituante ; Brissot fut nommé à l'assemblée

blée

blée législative ; tous sont devenus membres de la Convention. Est-il une seule circonstance où ils se soient montrés contraires à eux-mêmes ? se sont-ils arrogés quelque pouvoir ? ont-ils fait quelque profit ? visoient-ils à la suprême puissance pour eux et leurs amis ?

Pétion et *Buzot* servirent la liberté, dans l'assemblée constituante, avec un zèle et une constance qui leur valurent la haine de l'aristocratie et la faveur populaire ; mais cette faveur est inconstante ; la haine ne s'éteint jamais, et bientôt elle se renforce de l'aide de tous les jaloux, dont les tentatives suivent immédiatement un éclat quelconque. *Buzot*, à Evreux, placé au tribunal criminel, qui en préféra les devoirs dans son pays, aux mêmes fonctions à Paris, dont le séjour eût séduit un ambitieux, soutint son caractère sous les yeux de ses concitoyens et des ennemis que son civisme lui avoit fait parmi eux ; il mérita d'être député de nouveau à la Convention, après avoir formé dans sa ville une société populaire, le rempart indispensable contre les efforts du despotisme enchaîné, mais non abattu. On ne peut pas dire qu'il eût eu en vue ni cette réélection, ni d'être employé d'aucune manière au sortir de l'assemblée constituante, non plus que *Pétion* ; car ce furent ces deux hommes qui firent rendre le décret qui interdisoit toute place ou réélection aux députés de cette assemblée, durant quatre ans. Ils avoient demandé un intervalle de
fix ;

fix ; et lors de la révision, ce décret fut rapporté, malgré leurs efforts pour le maintenir. Voilà donc Buzot revenu à la Convention aussi pur qu'il étoit sorti de l'assemblée constituante : laissons-le là ; nous verrons par la suite comment il s'y est comporté ; et si un homme qui bravoit toutes les clameurs et tous les outrages pour soutenir ses opinions, en supposant même qu'il y eût erreur dans quelques-unes de celles-ci, pouvoit être un hypocrite, un ambitieux et un conspirateur.

Pétion avoit été porté à la mairie par la faveur populaire ; il la conserva jusqu'après le dix août, en même temps que la haine de la cour qui se manifesta dans toutes les circonstances jusqu'à la dernière. Ce n'est que depuis peu qu'on a imaginé de dire qu'il étoit au château pour le défendre, tandis qu'on savoit qu'il y étoit exposé ; ce n'est que depuis peu qu'on a inventé la calomnie qu'il avoit donné ordre à *Mandat* de tirer sur le peuple. Je demande à quoi bon Pétion, détesté de la cour et chéri du peuple, auroit trahi celui-ci et servi la première quand elle étoit prête de sa chute, lui qui l'avoit combattue dans sa puissance, et qui avoit acquis de la popularité, avoit-il quelque raison de perdre cette dernière lorsque le peuple avoit plus beau jeu ? Je laisse là le philosophe et le citoyen zélé, je ne prends que l'homme ; et l'on voit que sous le rapport même de l'ambition ou de l'intérêt, la conduite attribuée à Pétion n'auroit pas le sens commun ;

commun ; et s'il n'eût été trop homme de bien, il n'étoit pas du moins assez sot pour la tenir. Il ne pouvoit pas, par sa place, marcher à la tête de l'insurrection : il falloit qu'il fût conigné et qu'on lui liât les bras, afin qu'il n'agît point contre elle. Les étourdis de la commune oublioient de le faire, et je me souviens que Lanthenas alla deux fois de la mairie à l'hôtel-de-ville, pour dire que l'on mît donc à son hôtel une force imposante. Le rapporteur n'a pas dit le plus petit mot des massacres du 2 septembre ; il a évité l'écueil d'adopter une version quelconque, car les contraires ont été soutenues par les montagnards. Lorsque Roland dénonçoit ces massacres, les jacobins disoient qu'ils étoient l'ouvrage du peuple et de sa vengeance ; ils faisoient un crime de ne pas les applaudir ; et quand le côté droit, Pétion et les autres, obtinrent un décret pour en poursuivre les auteurs, on appela Pétion et le côté droit ennemis du peuple et de la liberté. Mais depuis que ce décret fut tombé en désuétude, depuis que les jacobins triomphent et que les vingt-deux sont pros crits, les jacobins eux-mêmes, Hébert tout le premier, dirent effrontément que ces massacres furent l'indigne ouvrage de Pétion !

Guadet, Vergniaux, Gensonné recommandables, par leurs talens, connus à Bordeaux par leur amour pour la révolution, vinrent à l'assemblée législative ; ils y furent les premiers en talens, et ce genre
d'aristocratie

d'aristocratie leur a fait plus d'ennemis, ou des ennemis plus dangereux que l'incivisme ne leur en eût donné. Ils tinrent le fauteuil le 10 août, lorsque les foibles eussent tremblé de représenter dans ce moment critique, et il faut être bien fourbe pour tenter de leur faire un tort de la modération et de la mesure qu'ils mirent dans leur conduite à cette époque intéressante. Cependant Brissot se lia naturellement avec eux, parce qu'il y avoit plus de parité qu'avec nul autre ; comme dans l'assemblée constituante, dont il n'étoit pas, il étoit lié par rapport de principes avec leurs défenseurs ; compatriote et ami de Pétion, il vit ceux de ses collègues qui soutenoient la même cause, pour le triomphe de laquelle il écrivoit son journal.

Il avoit partagé l'erreur de beaucoup de gens sur le compte de Lafayette ; ou plutôt il paroît que Lafayette, d'abord entraîné par des principes que son esprit adoptoit, n'eut pas la force de caractère nécessaire pour les soutenir quand la lutte devint difficile ; ou que peut-être, effrayé des suites d'un trop grand ascendant du peuple, il jugea prudent d'établir une sorte de balance. Le fait est, que professant même le républicanisme, dans le particulier, Brissot fut long-temps encore à ne pas le croire coupable, lorsqu'il étoit devenu tel aux yeux des plus ardens. Mais il l'avoit hautement blâmé et déclaré publiquement sa rupture avec lui, dès avant l'affaire du Champ-de-mars. Ici le rapporteur se

se pique si peu d'exactitude, qu'il confond les époques ; il fait venir Brissot aux jacobins en *mars* 1791, pour préparer l'affaire du Champ-de-mars, qui eut lieu en *juillet*, et qui ne fut occasionnée que par la fuite et le retour du roi qui s'étoient faits en juin. On fait bien, d'ailleurs, que Brissot n'alloit pas aux jacobins pour exciter à faire la pétition, mais qu'il y vint parce qu'il fut nommé commissaire pour la rédiger ; je me souviens de lui avoir entendu raconter le lendemain que *Laclos*, commissaire avec lui, s'étoit plaint d'un si grand mal de tête qu'il ne pouvoit prendre la plume, et qu'il pria Brissot de la tenir ; que ce même *Laclos* proposoit d'insérer un article qu'il annonçoit d'un air sans conséquence, mais qui eût été favorable à d'Orléans ; que Brissot le rejeta avec indignation, en mettant à la place celui qui invitoit à la république, pour laquelle ce moment étoit le véritable, et eût été bien précieux. On fait aussi que l'assemblée ayant prononcé en faveur du roi, les jacobins, au lieu d'envoyer la pétition au Champ-de-mars, y firent dire, par des députés de leur société, qu'il n'y avoit pas lieu à la dresser, puisque la loi étoit portée. Ceci se passa le samedi. J'ai vu venir ces députés au Champ-de-mars, où j'étois à midi, avec trois ou quatre cents personnes, pas davantage, et où déclamoient, sur l'autel de la patrie, le cordelier, petit bossu, Verieres, et d'autres. Ce fut le lendemain dimanche, qu'il y eut, au matin, deux

hommes pendus, lorsqu'il n'y avoit pas trente personnes de rassemblées, et que j'ai entendu attribuer alors, avec vraisemblance, à la coalition des Lameth et autres, pour avoir une occasion de déployer la force et d'en imposer par la terreur. En effet, le dimanche fit assembler beaucoup de gens, que le bruit vague d'une pétition avoit attirés, tandis que celui de la pendaison n'étoit point encore répandu ; *Robert* se mit réellement en devoir d'en rédiger une ; il l'avoit finie ; il la faisoit signer, lorsque l'appareil de la force fut déployé, par suite de la dénonciation faite à l'assemblée, et de la lettre violente écrite en conséquence par Charles Lameth, alors président, à la commune de Paris, sur la nécessité de réprimer d'affreux désordres dont deux hommes avoient été victimes. Ainsi, l'assassinat matinal fait, pour ainsi dire, à la dérobée, servit de prétexte pour fusiller le peuple réuni après le dîner ; le drapeau rouge fut arboré à la maison commune, la frayeur et les arrestations s'établirent, et préparèrent le triomphe des réviseurs qui vouloient fortifier la cour. Certes ! il ne faut que lire le Patriote d'alors pour juger s'il est possible que Brissot, qui dénonça l'affaire du Champ-de-mars, soutint le peuple, et fit la guerre aux réviseurs, fût en même-temps leur complice. Cette accusation est révoltante ! mais tout est ainsi d'un bout à l'autre dans cet ouvrage d'iniquité. Je ne traiterai pas ici la question de la guerre ; elle fut

l'époque de la grande division entre les patriotes : Robespierre, ardent, jaloux, avide de popularité, envieux des succès d'autrui, dominateur par caractère et par prévention pour lui-même, se fit le chef du parti de l'opposition à la déclaration de guerre. Il faut voir les discours sur ce sujet ; il m'a paru, en général, que la masse des gens éclairés étoit pour l'affirmative et de l'avis de Brissot ; il est certain que la cour y répugnoit beaucoup, et que le roi fut, en quelque sorte, violenté par son conseil. Il avoit tout à gagner d'attendre ; les ennemis se préparoient à l'aise, et notre inaction nous eût livré à eux sans défense. Robespierre ne pardonna pas ce triomphe à Brissot. La glace fut rompue dès-lors ; il ne s'attacha plus qu'à tous les malheurs inévitables ou autres qui survinrent pour en faire des crimes aux partisans de la guerre ; l'exagération de la passion devint par degré un système raffiné de calomnie, profondément calculé, opiniâtrément suivi. Il ne fut plus permis à Brissot de faire l'éloge d'un homme que ce ne devînt une perfidie, si cet homme s'écartoit ensuite du droit chemin. Brissot avoit alors dans le ministère des personnes qu'il voyoit, et dont il étoit estimé ; autre sujet de défiance et de jalousie : ces ministres honorablement disgraciés par la cour, furent rappelés après sa chute ; Brissot étoit du petit nombre des hommes à talents de l'assemblée dans cet instant, et qui avoient sur elle quelque ascendant ; Brissot

parut

parut un personnage puissant à Robespierre, qui jura de le perdre, et qui put y travailler à loisir : car Brissot confiant n'a pas cessé de compter sur la pureté de ses intentions, comme si le public ne pouvoit être abusé à cet égard, et il ne put se résoudre à aller batailler aux jacobins contre un éternel harangueur qui l'ennuyoit à périr. Il méprisa son adversaire, il en est renversé. Mais qui auroit pu croire à la foiblesse de la Convention et à la stupidité du peuple ? ceux qui, ne se laissant pas entraîner par les événemens du jour, prennent le temps de relire souvent l'histoire et de méditer sur elle en faisant des rapprochemens. Je n'ai pas vu un homme en place dans la révolution qui fit ainsi ; c'est que véritablement à peine a-t-on le temps de vivre et de suffire à tout ce que chaque jour impose, à moins d'une sévérité excessive, difficile et rare dans la distribution de ses heures.

La lettre de Gensonné et consorts à Louis XVI, ne peut être traduite en trahison que par la malveillance la plus insigne. Assurément personne alors n'étoit sûr d'une heureuse révolution ; les sages désiroient donc que le roi sentît la nécessité de faire marcher la constitution, et se décidât à reprendre, pour les conserver, des ministres qui vouloient sincèrement la faire exécuter. Ils avoient fait leurs preuves, et la demande de leur rappel n'étoit point une démarche d'intérêt particulier, mais l'expression du vœu général. Roland, pour

sa part, a ignoré cette lettre des députés jusqu'à ces derniers temps, et n'en auroit probablement jamais entendu parler, s'il n'en eût été instruit avec le public. Mais arrêtons-nous sur les inculpations faites à Roland dans cet *acte d'accusation*, qui sera la honte du siècle et du peuple qui a pu, ou l'applaudir, ou ne pas hautement l'improuver.

“ Dès le lendemain du 10 août, y est-il dit,
 “ Gensonné et sa faction affichèrent des diatribes
 “ contre ceux qui avoient contribué à la chute du
 “ trône, contre les jacobins, le conseil-général de
 “ la commune, le peuple de Paris ; la plume de
 “ Louvet et celles de Brissot, de Champagneux,
 “ furent mises en activité ; on a vu chez Roland
 “ des paquets énormes de ces libelles ; on a vu
 “ toute sa maison occupée à les distribuer.”

J'ai relu cette tirade deux fois ; je ne pouvois comprendre comment on avoit osé l'écrire. Gensonné n'a jamais, que je sache, rien fait afficher : Louvet rédigeoit la *Sentinelle* ; cette collection existe ; elle a beaucoup servi la révolution ; elle est un démenti perpétuel de toutes ces assertions, rien ne respire davantage la liberté, les grands et sages principes, la haine de toutes les tyrannies, l'amour de l'égalité ; Roland a contribué autant, plus que personne peut-être, à réunir tous les esprits à la révolution ; ses circulaires existent aussi ; qu'on les lise donc, et que l'on cite ce qui n'est pas même excellent ; Champagneux n'expédioit que les pièces

même imprimées par ordre de l'assemblée ; jamais la moindre altération n'y fut commise : la supposition contraire est aussi sotte qu'abominable ; d'abord c'étoit impossible, ce n'étoit pas Roland qui faisoit imprimer ; mais les auteurs chez Baudouin, auquel le ministre faisoit demander un nombre d'exemplaires ; en second lieu, c'étoit inutile ; car, en supposant qu'il y mît du choix, il étoit libre d'expédier un moindre nombre de ce qui lui sembloit moins bon ; enfin s'il y avoit eu la moindre infidélité, les intéressés n'auroient pas attendu plus d'un an à s'en plaindre et à la démontrer. Que signifie donc cette ridicule tirade ?—Je l'ai pourtant deviné : ceci demande quelques développemens.

Dans les mouvemens révolutionnaires, les gens les plus actifs ne sont pas toujours les plus purs : combien d'êtres ne se mettent en avant que pour devenir quelque chose ? Il faut laisser faire ceux-là avec les autres ; mais l'objet du mouvement rempli, il faut se dépêcher d'établir l'ordre pour éviter la dissolution. La commune formée le 10 août avoit servi la chute du tyran, c'étoit bien fait ; mais plusieurs de ses membres avoient commis divers excès ; il y avoit eu aux Tuileries et ailleurs beaucoup de vols et de pillages ; il y avoit eu depuis des fonds donnés à cette commune pour les subsistances ; c'étoit au ministre de l'intérieur à demander des comptes pour les transmettre au corps législatif. Roland pressa donc la commune de lui

en donner ; la commune ne vouloit guère, et pouvoit moins encore en rendre ; Roland dut le dire à l'assemblée pour faire justice et pour n'être pas inculpé. Si l'assemblée eût eu de la force, elle n'auroit pas même attendu cette époque, ou du moins elle l'eût saisie pour renouveler la commune ; c'étoit une opération politique, équitable et nécessaire. Mais Danton, qui se servoit de la commune, étoit ministre ; il avoit des partisans dans l'assemblée ; il fit conserver son instrument. Roland demeure donc dans une position difficile ; accusable s'il ne demandoit pas des comptes, haï s'il continuoît de les demander ; son caractère probe ne pouvoit hésiter, son rigorisme y mit peut-être encore plus de solennité ; et lorsqu'il fut chargé de présenter à l'assemblée l'état de Paris, il n'eut pas d'indulgence pour les erreurs, les sottises et les torts de la commune. Ils étoient nombreux ; elle devint son ennemie : le voilà donc avec la haine de gens actifs qui avoient, auprès du peuple, la réputation de patriotes du 10, destructeurs de la tyrannie. Joignez-leur ceux que Danton, déprédateur, fuscitoit à un collègue dont l'austérité le gênoit, qui d'ailleurs avoit dénoncé les attentats de septembre, autre ouvrage d'une partie de la commune, de Santerre, etc. Joignez-y encore ceux que le jaloux Robespierre préparoit contre toutes les relations de Brissot, et vous trouverez une foule considérable, ou de gens coupables qui avoient besoin de renverser leur

surveillant

surveillant et leur dénonciateur, ou d'hommes exagérés qui se prévenoient pour les patriotes du 10, sans voir le fond du sac, ou d'intéressés à les soutenir, ou d'ignorans gagnés par eux, et de quelques conducteurs envieux, habiles à saisir le moyen de renverser un homme en crédit. Voilà l'origine d'un parti qui s'est grossi de tous les débarquans à la convention, trop étrangers à Paris, ou aux affaires, pour bien juger des choses, et de tous ceux dont l'amour propre s'est irrité contre les députés marquans qui étoient naturellement liés avec Roland, parce que des hommes de la même étoffe doivent se voir avec plaisir. Avec plus de temps je suivrois ce parti dans toutes ses ramifications, et je mettrois le doigt sur ses entreprises ; mais c'en est assez pour conduire sur la voie de rechercher et de s'éclairer.

Maintenant il est clair que ce parti, aujourd'hui dominant, et dont *Amar* est l'organe, appelle *libelles* les écrits où Roland rendoit compte de l'état de Paris, demandoit des comptes à la commune, dénonçoit à l'indignation publique les attentats de septembre, et prêchoit l'ordre à établir pour gagner tous les cœurs à la révolution ; ce qui est plus difficile que de tuer les gens comme le font ces messieurs. On n'indique pas ces prétendus libelles, car se seroit se brûler les doigts ; mais on déclame sur la distribution de libelles quelconques, et le public croit qu'il faut être fondé à pareille

accusation pour la faire aussi hautement ; il applaudit à la force de la déclamation, et se croit vengé quand on assassine ses défenseurs.

L'intelligence avec les prussiens est une extravagance qu'on ne sait comment caractériser, et Brunswick doit bien rire de voir accuser d'être ses amis des gens qui lui faisoient si bonne guerre. Il n'y a qu'à lire la lettre où l'on prétend que Roland avoue le projet de quitter Paris, et l'on verra ce qu'il faut en croire, sur-tout avec le but d'ouvrir le passage à Brunswick. Je fais que, dans la supposition que les prussiens s'approchassent beaucoup de Paris, on mit une fois en question ce qu'il conviendrait de faire, et s'il seroit sage de faire quitter cette ville à la représentation nationale qui intéressoit tout l'Empire ; mais la discussion fut légère, hypothétique, plus même qu'elle n'eût dû l'être ; il n'y eut point de menaces faites par aucun des ministres à ses collègues ; c'est Danton qui a imaginé, après l'événement, de bâtir cette dénonciation, tant pour s'en faire une mérite, que pour nuire à Roland. J'ai ces choses-là très-présentes pour en avoir entendu parler à mon mari en sortant du conseil, qui se tenoit alors chez lui. Quant à ce grand mouvement des citoyens de Paris, on fait qu'il servit de voile aux attentats de septembre, et que ce fut l'affaire de Kellermann, du 20 du même mois, qui sauva la république.

Il n'est pas moins ridicule de voir accuser le gouvernement d'alors d'affamer le peuple ; jamais, sous le ministère de Roland, les subsistances ne furent rares et difficiles comme elles le sont devenues depuis : la sollicitude à cet égard étoit extrême, et l'on peut voir ce qu'il a dit de la mauvaise administration particulière à la commune de Paris sur cet objet.

C'est une infâme et absurde calomnie que d'avancer que Roland ait employé à soudoyer des écrivains, les fonds qui lui étoient donnés pour les subsistances. Premièrement, ces fonds-là ne venoient jamais dans ses mains ; il ne pouvoit les employer que par des mandats sur la trésorerie, en indiquant leur emploi ; il les donnoit chaque mois ; il les a répétés à sa sortie, le tout appuyé de pièces justificatives, et il n'a cessé de demander qu'on en fit le rapport. Il ont été examinés ; mais il n'y avoit que du bien à en dire, jamais la montagne n'a voulu souffrir que le rapport fût fait. Il n'y a qu'à le demander à *Dupin*, député, l'un des commissaires chargés de l'examen ; il n'y a qu'à le demander à *Saint-Aubin*, commissaire à la comptabilité, dont les commissaires de la convention s'étoient aidés dans ce travail, qui a duré deux mois, qui a été suivi avec minutie et désir de trouver des fautes, sans pouvoir y parvenir. Troisièmement enfin, il n'y eut de donné à Roland, pour des impressions et des écrits, que *cent mille*
livres,

livres, sur lesquelles, en six mois, il a dépensé seulement *trente-quatre mille livres*, dont il a également fourni les comptes; le reste étant demeuré au trésor public, ainsi qu'il est prouvé par l'état de ce qui en est sorti.

Il faut une mauvaise foi qu'on a peine à croire pour débiter ces insignes mensonges! Roland n'avoit point formé chez lui de nouveaux bureaux; il avoit affecté à quelques commis le soin d'expédier les envois qu'il étoit chargé de faire, et jamais ne donna à rien le nom de *formation d'esprit public*; ce sont ses ennemis qui ont commencé par inventer la chimère, et qui la baptisèrent ensuite à leur guise. Je ne me suis jamais mêlée de rien, bien moins encore ai-je rien dirigé; je défie de le prouver. Roland n'avoit rien de commun avec ses collègues pour la partie des finances, de même que ses collègues ne se mêloient de l'envoi d'aucun écrit; il est impossible d'en citer un, expédié par Roland, qui n'eût pour but d'attacher à la révolution du dix août, loin de chercher à la flétrir. Roland n'avoit point d'action sur l'administration des postes pour lui rien faire intercepter, et jamais les administrateurs n'eussent pu, sans se perdre, se prêter à une si odieuse manœuvre; et s'ils l'avoient seulement tenté, comment ne les en eût-on pas punis, eux tant persécutés, dont on a bien pris les places, mais dont on n'a pu compromettre les personnes?

Il est faux que Roland ait supprimé quoique ce fût dont *l'envoi* étoit ordonné ; j'ai vu expédier les discours de Marat : il est également faux qu'aucun ait été tronqué, ni pu l'être ; je l'ai dit plus haut ; j'ai fait voir que c'étoit impossible comme invraisemblable, et qu'on n'auroit pas attendu jusqu'aujourd'hui à le dénoncer, si cela se fût pratiqué une seule fois ; qu'enfin, aujourd'hui même, qu'on a l'audace de l'avancer, on n'ose ni ne peut citer. Mais quelle excellente précaution que celle d'accuser Roland et le Moniteur d'avoir fait, par le déplacement d'un mot, *délirer* les montagnards aux yeux de la république entière ! Ne pouvant anéantir l'histoire, ils voudroient empêcher de croire à ses matériaux ! Eh ! bon dieu ! lors même qu'il ne resteroit que leurs calomnies et leur conduite, l'atrocité du mensonge perceroit toujours ! On peut, durant quelques années, réduire la vérité au silence ; mais on ne sauroit l'étouffer, et les efforts même employés pour l'anéantir, résistent et constatent son existence.

On a fait un crime à Roland de la découverte de l'armoire de fer, et l'on est bien aise de supposer qu'il en ait retiré quelque chose, pour cacher ainsi le défaut de preuves qu'on ne sauroit fournir contre la prétendue faction de Brissot. Mais Roland avoit des témoins, et Roland ne s'est point contredit. Un ferrurier, nommé *Gamin*, établi à Versailles, dénonça qu'il avoit été employé par Louis xvi à

con-

construire une petite cache dans son appartement aux Tuileries ; il ignoroit si cette cache contenoit quelque chose : Roland avoit l'inspection des Tuileries ; elles étoient confiées à sa surveillance, ainsi que tout ce qu'elles renfermoient ; il prend avec lui *Gamin*, et *Heurtier*, l'architecte, homme respectable, se rend dans l'appartement du roi, ou, dans un passage, entre deux portes, *Gamin* lève un panneau de boiserie et découvre une petite porte de fer : Roland la lui fait ouvrir ; elle fermoit un trou dans le mur où se trouvent des liasses de papier. Roland appelle un domestique, fait apporter une serviette, tire les liasses, sans les défaire, jette un coup-d'œil sur leurs titres qui annonçoient des correspondances avec les généraux et autres, les place dans la serviette, toujours en présence d'*Heurtier* et de *Gamin*, fait prendre le paquet à son domestique, et se rend à la convention, où il les dépose authentiquement. Comme il traversoit les appartemens, il rencontra un député qui lui demande ce qu'il a là :—de bonnes choses, répliqua-t-il, que je vais remettre à la convention.—Il faut dire qu'en mettant le château et tout ce qu'il contenoit sous la responsabilité du ministre de l'intérieur, elle avoit en outre créé une commission de quelques-uns de ses membres pour examiner les pièces, écrites ou imprimées, qui s'y étoient trouvées lors de l'invasion, et qui avoient été réunies dans une partie. Les membres de cette commis-

sion

Non furent fâchés que le ministre ne les eût point appelés à la découverte ; le ministre n'avoit rien trouvé de plus simple, sur la dénonciation de Gamin, que de visiter les lieux ; et y rencontrant des papiers, de les soumettre sur le champ à la convention. Il se conduisit en homme probe et sans défiance ; il n'agit point en politique qui prévoit tout et ménage les amour-propres. Roland n'a point de tort réel dans cette affaire ; mais il y a une faute de conduite et de précaution. Ajoutez que parmi les membres de la commission au château étoit un certain *Colon*, personnage que Roland méprisoit, avec lequel il avoit quelquefois des difficultés, parce que ces députés commissaires vouloient étendre leur pouvoir et bouleverser le château à leur gré, tandis que Roland, naturellement rigide, et fort de sa responsabilité, s'opposoit souvent à leurs entreprises. On jugera ce *Calon*, lorsque j'aurai dit qu'il étoit public et reconnu tel, qu'il s'étoit associé avec une femme, sa maîtresse, pour établir à communauté de profits, un *café-buvette* auprès de l'assemblée.

On voit maintenant l'origine de tout ce tapage sur l'armoire de fer ; on sent combien les divers ennemis de Roland se saisirent des apparences pour le faire soupçonner, et combien de petites passions concoururent à élever des nuages sur cette circonstance. De quel prix n'est-elle pas devenue pour ceux qui, voulant accuser de conspiration les députés

putés amis de Roland, trouvent si commode de faire croire que l'armoire renfermoit des pièces que le ministre aura soustraites ! Mais rapprochez les temps, calculez les faits, et vous arrêtant à celui-là seul, voyez donc que, si Roland avoit voulu faire une soustraction, il auroit commencé par une ouverture furtive, après laquelle il en auroit fait faire une bien authentique, à laquelle aucune forme n'eût manqué. Sa marche rapide et non précautionnée, en l'exposant aux inculpations, prouve son innocence, pour quiconque veut réfléchir. *Heurtier* existe ; c'est un homme d'âge, et généralement estimé ; *Gamin* existe aussi ; ils ont dressé leur petit procès-verbal de l'opération, et cette pièce, comme ces détails, ne seront pas perdus pour l'histoire. Je ne releverai point l'accusation faite contre Roland de protéger les partisans de l'aristocratie, et de tendre les bras aux émigrés ; Roland étoit, dans son administration, d'une justice impartiale et sévère ; il ne tendoit les bras qu'à la loi ; il ne voyoit qu'elle, et ne prononçoit jamais que d'après elle. Assurément l'aristocratie doit trouver aussi étrange de se voir donner un tel patron, qu'il doit le paroître à Brunswick de l'entendre nommer son ami ; ces sottises-là ne feront pas long-temps fortune. Il est très-vrai que la république une fois établie, Roland vouloit attacher à elle jusqu'à ses ennemis par un régime équitable ; il vouloit de bonnes lois au lieu de sang ;

sang ; ces principes donnèrent une sorte de confiance aux gens même qui, sans fanatisme pour la royauté, n'étoient pourtant pas républicains ; ils se sentoient convertir ; ils convenoient que ce ministre patriote paroïssoit cependant honnête homme. Les jaloux prirent acte de ces aveux pour offrir Roland comme un partisan de l'aristocratie ; c'est ainsi qu'ils ont fini par qualifier tous les sages amis de l'humanité.

Je voudrois bien que l'on me fît voir comment Roland qui, dans l'ancien régime, avoit renoncé à son propre avancement pour soutenir la liberté du commerce, sur laquelle on lui faisoit un crime de ses opinions ; qui avoit professé ses principes dans des ouvrages publics, depuis quinze à vingt ans ; qui, fidèle à son caractère, lors de la révolution, s'étoit déclaré pour elle au point de devenir en butte à toute l'aristocratie de Lyon ; qui, placé au ministère, s'y étoit comporté avec un vrai courage ; qui avoit osé publier une lettre au roi, que les partisans du trône ne lui pardonnent point encore ; qui, rappelé au ministère par l'insurrection du 10 août, avoit son intérêt et sa gloire engagés à la soutenir ; comment dis-je, Roland pouvoit il chercher à la décrier, à favoriser les royalistes qui le haïssoient ou se feroient défiés de lui, à relever l'aristocratie dont il avoit mérité la persécution, et qui, aujourd'hui même, fourit à celle dont il est victime. Qu'auroit il pu prétendre ? il étoit placé
aussi.

aussi haut qu'on pût l'être alors, et il jouissoit d'une grande considération ; l'ambition ou l'intérêt n'avoient à chercher que de le soutenir en place, et s'il les eût écoutés, il auroit ménagé les passions, flatté les partis ; il se feroit bien gardé de heurter personne ; le soin de ne pas se faire des ennemis est le premier caractère de l'homme ambitieux déjà parvenu dans une république. Voyez-le, au contraire, dénonçant rigoureusement les abus qu'il ne pouvoit réprimer, ne flattant qui que ce soit au monde, et ne pliant jamais devant la force ou le préjugé du jour : c'est l'allure d'un homme sincère et courageux, et non celle d'un hypocrite. Ceci nous ramène aux députés auxquels on peut appliquer de semblables raisonnemens.

Le corps électoral de Paris avoit été évidemment soumis à Robespierre et Danton ; ses nominations étoient leur ouvrage : on fait comment Robespierre perora contre *Priestley* et pour *Marat* ; on fait qu'il produisit son frère ; on vit Danton s'échapper des fonctions du ministère pour y exercer son empire, et l'on n'a point oublié que ce sont ces meneurs du corps qui lui ont fait élire d'Orléans (je demande ici, par occasion, pourquoi on ne l'a pas entendu pour le procès des députés avec lesquels on a voulu le confondre dans le décret d'accusation, et à qui on le donne pour complice). On vit dans la députation de Paris les membres de ce fameux comité de surveillance de la commune qui avoient dirigé

dirigé les massacres de septembre, qui avoient exhorté les départemens à les imiter, dans une circulaire bien connue, que Danton faisoit expédier sous son couvert ; on y vit des hommes accusés de vols, et qu'effectivement depuis, le conseil général, un peu renouvelé, n'a pu se dispenser de dénoncer en conséquence, quoiqu'ils siégeassent dans la Convention, et qu'ils y soient demeurés sur le sommet de la montagne (Sergent et Panis). Les *constituans*, arrivans pour la convention, connoissans déjà Paris, les révolutions et les personnages, y vinrent inquiets de cette députation parisienne, indignés des événemens de septembre, disposés à se méfier de l'une, et à punir les auteurs des autres. Cette disposition n'eût point échappé, aux intéressés, lors même que les constituans auroient cherché à la dissimuler ; ce qu'ils ne firent pas. Mais la convention s'ouvrit avant d'être complète, et la députation parisienne se fit un parti qui se recruta de tous les ignorans ou les foibles, à mesure qu'ils survinrent ; elle en avoit déjà bon nombre, lorsque la totalité fut rassemblée, et que tous les *constituans* s'y trouvèrent. On voit bien que j'appelle ainsi les députés qui l'avoient été à l'assemblée de 1789, et qui se sont trouvés, en plus grande partie, dans ce qu'on a appelé le côté droit de la convention.

L'agitation de Paris, la conduite de sa commune, la foiblesse du département, le ton de ses

P. II.

I

députés,

députés, la tyrannie des tribunes, inspirèrent, comme première mesure, l'idée d'une garde départementale, qui assurât la liberté de la représentation nationale, qui rappelât aux parisiens qu'ils n'étoient pas ses maîtres, et qui ne laisât point oublier aux départemens la nécessité de la balance pour l'avantage commun. On peut voir, dans le rapport de Buzot sur cet objet, les principales raisons à l'appui de cette proposition. Ce fut le gant jeté comme signe de combat. La députation parisienne sentit que son ascendant alloit être perdu; et comme elle renfermoit des coupables qui ne pouvoient se sauver qu'à la faveur de cet ascendant soutenu, elle mit tout en œuvre pour éviter la mesure qui le lui auroit arraché : dès-lors la guerre fut à mort; c'est ainsi qu'elle la fit; mais ses adversaires ne le virent pas assez; ils ne furent point se coaliser, parce qu'ils n'imaginoient point qu'il fallût un parti à la vérité; ils négligèrent les jacobins, parce qu'ils y étoient mal accueillis; ils n'intriguèrent pas, parce qu'ils n'avoient pour cela ni argent, ni astuce : une quarantaine d'entr'eux se réunissoient pour causer chez Valasé, d'où il ne sortoit jamais que beaucoup de courage pour soutenir les principes, pour braver les clameurs, pour se dévouer généreusement; mais point de mesures qu'en motions, dont on leur faisoit des crimes. Ils vouloient travailler, tel quel, à la constitution, puisqu'il étoit inutile de batailler davantage pour
se

se mettre en meilleure situation. Les meneurs de la députation parisienne voulurent que l'assemblée s'embarassât dans un jugement, pour entretenir le feu des esprits, se faire un mérite de la mort d'un homme renversé, qui ne pouvoit plus nuire, et retarder une constitution dont la confection ramèneroit l'ordre et borneroit leur pouvoir. Mais, dira-t-on, ce sont eux qui l'ont faite depuis le 2 juin; mais, vous répondrai-je, ce sont eux qui l'empêchoient auparavant : lisez les feuilles du temps ; et la preuve qu'ils ne s'en soucient pas davantage aujourd'hui, c'est qu'après l'avoir fait accepter, ils l'ont suspendue, en déclarant que la France demeurait en révolution. De manière que les départemens, qui ne l'ont acceptée que par lassitude, ne s'en reposent pas mieux ; jamais ils n'ont été tant travaillés de mouvemens, de misère, et de tout ce qui s'ensuit. Pour quiconque a suivi les séances de la convention, il est aisé de juger qui faisoit naître les débats scandaleux : lorsque les députés du côté droit raisonnoient, on les accusoit ; ils se défendoient donc : aussitôt on crioit à la personnalité ; les tribunes les menaçoient, faisoient pleuvoir sur eux les injures, même les crachats ; indignés, ils en appeloient à leurs commettans : on les traitoit de conspirateurs, et on leur montrait des bâtons ou des pistolets ; et l'on dit aujourd'hui, dans leur procès, qu'ils gouvernoient : qu'ont-ils donc fait à leur guise ? rien au

monde ; ils n'étoient donc ni meneurs, ni puissans. Leurs discours, dans l'affaire du roi, prouvent assez leur raison, et le désir de fonder la république par la sagesse, plutôt que par le sang : je me dispense de les suivre ; il faut les lire pour les juger : voilà ce que la postérité appréciera sans passion ; elle verra qu'ils calculoient pour elle, en s'oubliant eux mêmes ; elle honorera leur mémoire en jetant des fleurs sur leur tombe ; vain et tardif hommage, qui ne rappelle point à la vie ceux qui l'ont perdue, et dont pourtant l'espoir les console quand ils s'immolent à leur pays !

L'affassinat de Lepelletier est encore une sorte de mystère ; mais je n'oublierai jamais deux faits que je veux consigner ici : le premier, c'est que j'ai vu tous les proscrits d'aujourd'hui, désespérés de cet événement ; j'ai vu Buzot et Louvet en soupirer et verser des pleurs de rage, persuadés que quelque hardi montagnard avoit préparé ce coup pour l'attribuer au côté droit, et s'en faire contre lui, sur le peuple, un moyen de fanatisme. Le second, c'est que Gorsas, énonçant assez clairement cette opinion, ajoute que probablement on ne découvrira point l'affassin, ou qu'on ne le produiroit que mort. Il est très-vrai qu'un parisien montagnard, commis avec un autre à sa recherche, ne joignit *Paris* qu'en Normandie, dans une auberge, où ils dirent qu'il s'étoit brûlé la cervelle. Il est très-vrai aussi que la montagne fit une espèce de
faint

saint de *Lepelletier*, qui sûrement ne s'attendoit guère à cet honneur ; homme foible et riche qui s'étoit donné à elle par peur, comme *Héraut de Séchelles* et quelques autres ci-devant de cette trempe ; il ne lui devenoit très-utile qu'en mourant de cette manière. L'effet de cette mort fut tel que l'avoit prévu le côté droit ; et c'est une raison de plus pour s'affurer que les fugitifs ne sont pas les auteurs de celle de Marat, quand il ne feroit point absurde de supposer que l'on commande la résolution d'une Corday, sans compter encore que l'immolation de Marat de leur part, étoit une sottise dangereuse dans les circonstances et avec leur projet de venir à Paris. Ajoutons maintenant que des hommes ennemis du sang, cherchant à réprimer les excès, le meurtre et le pillage, assez courageux pour défier leurs adversaires en face, ne prennent guère de tels moyens ; tandis qu'ils sont naturels à un Danton qui faisoit dresser chez lui les listes du massacre de septembre, qui en faisoit distribuer ensuite l'éloge sous son contre-seing, de même qu'à ses coopérateurs, les membres du comité de surveillance, qui avoient dirigé l'opération.

Il faut étudier les séances des jacobins dans toutes ces circonstances, voir comment avoit été préparé le dix mars, l'histoire de la conspiration de ce jour, échouée, puis reprise, pour juger de la

valeur des audacieuses inculpations qu'il attribuent nos maux aux sages qu'on va sacrifier.

Il est curieux de voir comment le rapporteur Amar confond les temps, les choses et les personnes ; il fait de la Vendée l'ouvrage du côté droit, de la prétendue faction dont il met Roland. Or les troubles de la Vendée ne se sont déclarés que deux mois au moins après sa sortie du ministère ; et certes, à cette époque, les brissotins n'étoient pas les meneurs de la convention ; ce n'est donc pas leur faute si l'assemblée ne prit pas des mesures efficaces contre ces troubles. Je dirai plus ; c'est qu'avec l'activité de Roland et sa correspondance vigilante, jamais ces troubles n'eussent eu le temps de s'accroître sous son ministère ; la mollesse de Garat les a laissés propager. Je fais de son premier commis que ce foible ministre avoit mis beaucoup de lenteur dans les commencemens ; Champagneux lui présenta des vues sur les moyens rapides à déployer ; Garat, toujours entre deux eaux, n'adopta point de plan, et laissa l'étincelle produire l'embrasement.

Amar prétend que les fugitifs tentèrent, depuis leur proscription, de se réunir à la Vendée ; quoi donc les en eût empêchés s'ils l'avoient voulu ? ils seroient en sûreté, et ils errent à l'aventure, Ils sont à chaque minute au moment de perdre la vie qu'ils pourroient s'assurer en se donnant à l'Angleterre

gleterre dont on avance qu'ils furent les agens ; qui donc les retient ?

Calomniateurs abominables, comparables à ces insensés qui condamnèrent Socrate, aux jaloux qui perdirent Phocion, aux intrigans qui bannirent Aristide, aux scélérats qui assassinèrent Dion, vous dites au peuple : voilà la liberté, et vous la violez dans ses représentans ; vous prétendez lui avoir donné une constitution, et vous ne voulez pas qu'il en jouisse ; vous proscrivez, emprisonnez, faites juger deux cents membres de la convention, et vous dites qu'ils vous dominoient, qu'ils faisoient une faction ; qu'êtes-vous donc ? vous qui méconnoissez tous les droits, qui vous élevez au dessus de toutes les autorités, qui abusez de tous les pouvoirs, qui gouvernez par le fer, qui ne prêchez que la terreur, et qui faites gémir la France sous la tyrannie la plus exécrable !—Ces hommes que vous accusez de tant de crimes, sans en prouver un seul, qu'ont-ils gagné dans cette lutte honorable, soutenue avec intrépidité contre la scélératesse ou l'aveuglement, au milieu de dégoûts sans nombre, de périls qu'ils sentoient, qu'ils annonçoient, que vous avez réunis sur leur tête et dont vous les accablez ?—*Leurs opinions sur les colonies étoient un objet de trafic.*—Eh ! ce sont les riches colons qui les haïssent ; ils ne les payoient donc pas ? où sont leurs billets ? N'est-ce pas eux qui firent rendre un décret pour obliger

tous les députés à présenter le compte et donner raison de l'augmentation de leur fortune depuis la révolution ? Vous ne poursuivîtes pas son exécution, et vous avez fait semblant de ne pas vous en souvenir, en en rendant dernièrement un autre pareil qui n'aura pas plus d'effet. Vous faites juger *Perrin*, pourquoi donc gardez-vous *Sergent*, et ne faites vous pas regorger *Danton* ? Cela viendra peut être ; car vous devez finir par vous détruire les uns les autres, et vous servir pour cela de vos propres mains. Mais pourquoi les femmes de vos *riches pros crits* languissent-elles dans la misère ?

Celle de *Guadet*, nourrice d'un enfant qui vit le jour dans ces temps malheureux, gardée chez elle, depuis le départ de son mari, par un gendarme qui se rit de ses pleurs, sous la surveillance d'un portier barbare, président de sa section, qui ne permet pas la sortie d'un paquet, ne subsiste que du prix de quelques effets, montres, couverts, linge, qu'elle fait vendre en cachette. Celle de *Genjonné*, mourante de maladie et de douleurs, ne suffit au soutien de ses deux jolis enfans que par les secours secrets de quelques amis. Celle de *Brissot*, gardée d'abord dans une hôtel garni, parce que les scellés étoient sur sa porte, traînée à la force, y languiroit encore comme elle a fait durant cinq jours, au pain et à l'eau, sur la paille, faute d'argent, si une main secourable n'étoit venue lui apporter quelque soulagement. La femme de *Pétion*,
comme

comme celle de *Roland*, également prisonnières à Sainte Pélagie, ne paient qu'à l'aide d'emprunts la mince dépense à laquelle elles se réduisent. Et toi *Chabot*, où pris tu ces sommes que tu reconnois à ta nouvelle épouse ? Et toi. mais une récrimination, toute juste qu'elle soit, n'est pas digne de la cause des hommes célèbres que la tyrannie tient assis aujourd'hui sur la sellette d'un tribunal sanguinaire dont la composition feroit rire, si elle ne transportoit d'horreur. Et ces hommes, non encore jugés, sont réunis dans un local de la prison, au nombre de vingt-neuf, avec un lit pour cinq ! ô France ! tu laisses ainsi traiter, je ne dis pas tes enfans, mais tes pères à la liberté, tes défenseurs, et tu parles de République !

Je n'ai pas le courage de m'appesantir sur les détails révoltans de cet acte absurde d'accusation, après la lecture publique duquel on a entendu un défenseur observer que, contre toutes les formes, aucune des pièces ne lui avoit été communiquée. A sa prière de faire délibérer le tribunal sur cette représentation et la demande en conséquence, le président chuchotte un instant à sa droite, et répond, en balbutiant, que l'immensité des pièces rend leur communication difficile ; que d'ailleurs il y en a beaucoup sous les scellés chez les accusés ; qu'on les fera prendre, mais qu'on va toujours procéder aux débats.—Ainsi, l'on a procédé à la confection de l'acte d'accusation dans l'espérance qu'il

qu'il doit être appuyé par des pièces qu'on n'a pas vues et qu'on suppose chez les accusés ; ainsi, l'on procède à leur jugement sans communiquer les autres pièces qu'on prétend avoir, sous prétexte de leur trop grand nombre. Et ce n'est pas là de l'imposture !—Juste ciel ! jamais je n'aurois imaginé ces détails si je n'eusse été présente. Appelée comme témoin aux débats, j'ai assisté dans cette qualité à l'ouverture de l'affaire ; j'ai présumé qu'on avoit dessein de profiter, pour me perdre, des vérités que j'aurois le courage de dire : retirée, après la lecture de l'acte d'accusation, j'attendois mon tour d'être appelée ; il n'est pas venu, on m'a ramenée dans ma prison : voici le troisième jour, on ne vient point encore. J'ai passé les heures d'attente du premier jour dans le greffe du tribunal où j'ai parlé avec force et liberté à tous ceux qui s'y sont trouvés. Auroit-on réfléchi que cette force et cette liberté pourroient avoir quelque effet à l'audience, qu'il vaut mieux l'éviter, dépêcher les députés sans moi, et m'appeler ensuite après eux pour finir de ma personne, sans me faire un accessoire intéressant à leur cause ?—J'en ai peur. Je désire mériter la mort en allant leur rendre témoignage tandis qu'ils vivent, et je crains de perdre cette occasion. Je suis sur les épines ; j'attends l'huissier comme une ame en peine attend son libérateur : je n'ai écrit ce qu'on vient de lire que pour tromper mon impatience.

Ce 25 Octobre.

MES

MES DERNIÈRES PENSÉES.

To be, or not to be : it is the question.

Elle sera bientôt résolue pour moi.

LA vie est-elle un bien qui nous appartient ? Je crois à l'affirmative ; mais ce bien nous est donné à des conditions sur lesquelles seules l'erreur peut tomber.

Nous sommes nés pour chercher le bonheur et pour être utiles à celui d'autrui ; l'état social étend cette destination comme toutes nos facultés, sans rien créer de nouveau.

Tant qu'il existe devant nous une carrière où nous pouvons pratiquer le bien et donner un grand exemple, il convient de ne point la quitter ; le courage consiste à la remplir en dépit du malheur. Mais si la malveillance y prescrit un terme, il est permis de le devancer, surtout si la force de subir son dernier effet ne doit rien produire d'avantageux à personne. Lorsque j'ai été mise en arrestation, je me suis flattée de servir la gloire de mon mari, et de concourir à éclairer le public, si l'on m'intentoit un procès quelconque. Mais il auroit fallu commencer alors ce procès, et nos persécuteurs étoient trop habiles pour choisir si mal leur temps. Ils ont été circonspects tant qu'ils ont pu craindre quelques

quelques revers de la part de ceux mêmes qui, s'étant soustraits à leur violence, inspiroient le zèle de les défendre. Aujourd'hui que la terreur étend son sceptre de fer sur un monde abattu, le crime insolent triomphe ; il aveugle, il écrase, et la multitude ébahie adore sa puissance. Une ville immense, nourrie de sang et de mensonge, applaudit avec fureur à d'abominables proscriptions qu'elle croit affermir son salut.

J'ambitionnois, il y a deux mois, l'honneur d'aller à l'échafaud ; on pouvoit parler encore, et l'énergie d'un grand courage auroit servi la vérité : maintenant tout est perdu. Cette génération *ferocisée* par d'infâmes prédicateurs du carnage, regarde comme des conspirateurs les amis de l'humanité ; elle prend au contraire pour ses défenseurs ces hommes de boue qui couvrent d'un masque d'énergumène leurs passions viles et leur lâcheté. Vivre au milieu d'elle, c'est se soumettre avec bassesse à son affreux régime, ou lui donner lieu de commettre de nouvelles atrocités.

Je fais que le règne des méchans ne peut être de longue durée ; ils survivent ordinairement à leur pouvoir, et subissent presque toujours le châtimement qu'ils ont mérité.

Inconnue et ignorée, je pourrois, dans la retraite et le silence, me distraire des horreurs qui déchirent le sein de ma patrie, et attendre, dans la pratique des vertus privées, le terme de ses maux. Prison-
nière

nière et victime désignée, je ne prolongerois mon existence qu'en laissant à la tyrannie un moyen de plus de s'exercer.

Trompons-la du moins, puisque nous ne pouvons la renverser.

Pardonne-moi, homme respectable, de disposer d'une vie que je t'avois consacrée ; tes malheurs m'y eussent attachée, s'il m'eût été permis de les adoucir ; la faculté m'en est ravie pour toujours, et tu ne perds qu'une ombre, inutile objet d'inquiétudes déchirantes.

Pardonne-moi, cher enfant, jeune et tendre fille dont la douce image pénètre mon cœur maternel, étonne mes résolutions. Ah ! sans doute je ne t'aurois jamais enlevé ton guide s'ils avoient pu te le laisser : les cruels ! ont-ils pitié de l'innocence ! — Ils ont beau faire, mon exemple te restera ; et je sens, je puis me dire, aux portes même du tombeau, que c'est un riche héritage.

Vous tous que le ciel, dans sa bonté, me donna pour amis, tournez vos regards et vos soins sur mon orpheline ; jeune plante arrachée du sein natal qui l'a nourrie, elle languiroit souillée peut-être ou barbarement froissée du passant ; vous lui donnâtes un abri consolateur et bienfaisant, puisse-t-elle y fleurir et vous charmer de son éclat et de ses parfums ! Ne gémissiez point d'une résolution qui met fin à mes épreuves ; je fais supporter le malheur ; vous me connûtes, et vous ne croirez point que la

foiblesse ou l'effroi m'ait dicté le parti que je prends. Si quelqu'un pouvoit me répondre que devant le tribunal où l'on traduit tant de justes, j'aurois la liberté de signaler les tyrans, je voudrois y paroître à l'heure même ; mais l'expérience nous a trop appris que cette vaine formule de jugement n'est qu'un insultant appareil dont on a soin de retrancher, pour les victimes, la faculté de s'exprimer *. Attendrois-je donc qu'il plût à mes bourreaux d'indiquer l'instant du supplice, et d'augmenter leur triomphe des insolentes clameurs auxquelles je ferois exposée ? Certes ! je pourrois les braver, si ma fermeté devoit instruire le peuple imbécille ; il n'est plus fait pour rien sentir, que la joie cannibale de voir couler du sang qu'il ne court pas de risque à répandre.

Il est venu ce temps prédit où, demandant du pain, on lui donnera des cadavres ; mais sa nature dégradée se repaît du spectacle, et l'instinct satisfait de la cruauté lui rend la disette supportable, jusqu'à ce qu'elle devienne absolue.

Peut-être, dira-t-on, n'étendroient-ils pas jusques sur vous leur fureur, ces dominateurs du jour qui sacrifient tous ceux qu'ils craignent !—Eh ! ne voyez-vous pas qu'ils s'en réservent la facilité par le soin qu'ils ont eu de me comprendre dans l'acte

* Voyez Gorfias condamné ; il va mourir ; il est dans leurs mains ; ils lui interdisent de parler, et voilà le sort d'un des courageux apôtres de la Liberté !

absurde d'accusation contre les républicains qu'ils haïssent ?

Je respirerois donc sous leur bon plaisir, jusqu'à ce qu'il leur prît fantaisie de me faire paroître à mon tour sur la scène, et de décider enfin la disparition d'un redoutable témoin de leur scélératesse ? — Oui, redoutable, car mes yeux les ont dès longtemps pénétrés, mon ame les vomit, et mon courage les a défiés ; ils le savent : donc ils doivent me perdre.

Mais les chances d'une révolution nouvelle, l'approche des étrangers ! — Que m'importe pour mon salut ? je n'aimerois pas mieux de le devoir aux Autrichiens, que de recevoir la mort des Français qui règnent aujourd'hui ; ils sont également ennemis de mon pays, et je ne veux rien d'aucun d'eux que leur honorable haine.

Oh ! s'ils avoient eu mon courage, ces êtres pusillanimes, ces hommes qui n'en méritent pas le nom, dont la faiblesse se couvroit du voile de prudence, et perdit les estimables *vingt-deux*, ils auroient racheté leurs premières fautes de conduite ; ils auroient provoqué le 2 juin par une opposition solennelle, l'arrestation qu'ils viennent de souffrir. Alors leur résistance éclairoit les départemens incertains ou craintifs, elle eût sauvé la République ; et s'ils eussent dû périr, c'eût été avec autant de gloire pour eux, que d'utilité pour leur patrie.

Ils

Ils ont temporisé avec le crime, les lâches ! Ils devoient tomber à leur tour ; mais ils succombent honteusement sans être plaints de personne, et sans autre perspective, dans la postérité, que son parfait mépris. Enfin, dans cette dernière circonstance, plutôt que d'obéir à leurs tyrans, de descendre à leur barre, de sortir de l'assemblée comme un timide troupeau que le boucher vient de marquer, pourquoi ne se faisoient-ils pas justice en tombant sur les monstres pour les anéantir, plutôt que d'en recevoir leur arrêt ?

Divinité, être suprême, ame du monde, principe de ce que je sens de grand, de bon et d'heureux, toi dont je crois l'existence, parce qu'il faut bien que j'émane de quelque chose de meilleur que ce que je vois, je vais me réunir à ton essence ! J'invoque le zèle de ceux à qui je fus chère pour cette *bonne* dont la rareté fidélicité est le plus touchant modèle en ce genre ! excellente fille ! combien, depuis treize ans, son attachement pour moi lui a fait verser de pleurs ! Combien de chagrins secrets, partagés en silence, et dont ses soins attendrissans m'apprennoient seuls qu'elle s'apercevoit ! Quelle activité dans mes maux ! Quel généreux dévouement dans mes malheurs !—Si les chimères de la métempsychose avoient quelque réalité, si nos vœux influoient sur ses métamorphoses, je voudrois revenir sous une autre forme pour soigner à mon tour et consoler la vieillesse de cette sensible et digne créature !

O mes

O mes amis ! acquittez ma dette envers elle ; c'est le plus doux tribut que vous puissiez payer à ma mémoire.

Quant à mes effets, je trouve, dans ma résolution, l'avantage de les assurer à qui il appartient ; ils passent à ma fille, qui, lors même que l'on s'empareroit de la fortune de son père, auroit droit de réclamer tout ce qui m'est propre et qui se trouve sous les scellés ; elle répéteroit en outre douze mille livres que j'ai apportées en dot, ce dont fait foi le contrat de mariage, passé chez Durand, notaire à Paris, place Dauphine, en février 1780. Plus, une terre, un petit bois et un pré, achetés par moi, suivant la faculté que m'en donnoit le droit écrit d'après lequel j'étois mariée, des fonds provenant de divers objets de mon chef, héritage et remboursement constatés comme il est dit au contrat passé chez Dufresnoi, notaire, rue Vivienne, en 1791, et par un acte qui est double dans mon appartement à Thésée et à Villefranche ; le tout montant à treize ou quatorze mille livres.

J'ai d'ailleurs un millier d'écus en papier qui feront indiqués ; je désire que sur cette somme on achette à ma fille la harpe dont elle se fert, et que je tiens à loyer de Koliker, luthier, rue des Fossés Saint-Germain-des Prés ; c'est un honnête homme avec qui l'on peut s'arranger, et qui diminuera peut-être quelque chose des *cent écus*, prix qu'il m'avoit annoncé. Dans tous les cas, j'aime mieux

P. II.

K

qu'on

qu'on les emploie ainsi que de les garder en nature. Les vertus sont les premiers trésors, mais les talens sont partie de leur bon emploi. On ne fait pas combien, dans la solitude et le malheur, la musique procure d'adoucissimens, ni de combien de séductions elle peut sauver dans la prospérité. Que la maîtresse de harpe soit continuée encore quelques mois ; alors, si l'on ne peut aller plus avant, la petite, en employant bien son temps, en saura assez pour s'amuser. Il y a sous les scellés un excellent *piano*, acheté de mes économies, et dont, en conséquence, la quittance est en mon nom, comme on verra dans les papiers ; il ne faudroit pas manquer de le réclamer. Quant au dessein, ce doit être l'objet essentiel et vers lequel il faut tourner l'application, l'étude et les soins.

J'ai trouvé moyen de faire écrire à son oncle et parrain, et j'espère qu'il prendra des arrangemens, s'il est libre, pour assurer ce qui lui appartient à mon enfant. Dans ce cas, ma fille n'étant point au dépourvu, devra procurer un fort à sa bonne ; et c'est ce que je prie ses conducteurs de veiller et de déterminer.

Mes vénérables parens, *Besnard*, rue et île Saint-Louis, ont confié à mon mari des fonds dont nous leur faisons la rente ; il est possible qu'ils ignorent les formalités à remplir pour constater leur créance ; il faudroit éclairer là-dessus ces respectables vieillards. Il faudroit aussi qu'ils vissent quelquefois

leur arrière-petite-nièce qui leur tient lieu d'enfant, et sur laquelle vont reposer toutes leurs espérances.

Je n'ai jamais eu de bijoux ; mais je possède deux bagues de très-médiocre valeur, qui me viennent de mon père ; je les destine, comme souvenir, l'émeraude au père adoptif de ma fille, et l'autre à mon ami Bosc.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dernièrement exprimé à la femme généreuse qui veut bien me remplacer auprès de mon enfant ; le service qu'elle et son époux me rendent, inspire un sentiment qui s'emporte au-delà du tombeau, et qui n'a point d'expression en ce monde.

Que ma dernière lettre à ma fille fixe son attention sur l'objet qui paroît devoir être son travail essentiel, et que le souvenir de sa mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout.

Adieu, mon enfant, mon époux, ma bonne, mes amis ; adieu, soleil dont les rayons brillans portoient la sérénité dans mon ame comme ils la rappeloient dans les cieux ; adieu, campagnes solitaires dont le spectacle m'a si souvent émue ; et vous, rustiques habitans de Thézée, qui bénissiez ma présence, dont j'essuyois les sueurs, adoucissois la misère et soignois les maladies, adieu ; adieu, cabinets paisibles où j'ai nourri mon esprit de la vérité, captivé mon imagination par l'étude, et appris, dans le silence de la méditation, à commander mes sens et mépriser la vanité.

18 Octobre 1793.

A MA FILLE.

JE ne fais, ma petite amie, s'il me sera donné de te voir ou de t'écrire encore. SOUVIENS-TOI DE TA MÈRE. Ce peu de mots renferment tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuse par le soin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui souffrent. Il n'y a que cette manière de l'être.

Tu m'as vue paisible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avois pas de remords, et que j'avois le souvenir et la joie que laissent après elles de bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de supporter les maux de la vie et les vicissitudes du sort.

Peut-être, et je l'espère, tu n'es pas réservée à des épreuves semblables aux miennes; mais il en est d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie sévère et occupée est le premier préservatif de tous les périls, et la nécessité, autant que la sagesse, t'impose la loi de travailler sérieusement.

Sois digne de tes parens; ils te laissent de grands exemples; et si tu fais en profiter, tu n'auras pas une inutile existence.

Adieu, enfant chéri, toi que j'ai nourrie de mon lait et que je voudrois pénétrer de tous mes sentimens. Un temps viendra où tu pourras juger de tout

tout l'effort que je me fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein.

Adieu, mon Eudora.

A MA BONNE FLEURY,

MA chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassemens et mes adieux.

Conserve le souvenir de ce que je fus. Il te consolera de ce que j'éprouve ; les gens de bien passent à la gloire quand ils descendent dans le tombeau. Mes douleurs vont finir ; calme les tiennes et songe à la paix dont je vais jouir, sans que personne puisse désormais la troubler. Dis à mon Agathe que j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance, et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement. J'aurois voulu t'être utile, du moins que je ne t'afflige pas.

Adieu, ma pauvre bonne, adieu.

Vendredi, 24 Octobre.

VOUS n'imaginerez jamais, cher Jany, tout ce que j'ai souffert de contrariété à ne pouvoir vous entretenir à l'aise, ni même vous lire à loisir : je

sentois l'huissier sur mes talons ; j'avois peur pour vous. Je me trouve comme si j'étois attaquée de la peste. Je n'ai plus rien à perdre ; mais je suis en transe pour ceux qui m'abordent : c'est au point qu'hier, au palais, j'ai hésité à rendre le salut à un homme que je reconnoissois, et que je trouvois bien imprudent d'être poli publiquement envers moi. J'ai entendu cet acte d'accusation, prodige de l'aveuglement, ou plutôt chef-d'œuvre de la perfidie. Lorsqu'il a été lu, le défenseur Chauveau a observé, avec beaucoup de ménagement, que, contre toutes les formes, les pièces à l'appui n'avoient point été communiquées, et il a prié le tribunal de délibérer pour qu'elles lui fussent remises. Après un instant de chuchoterie, le président a répondu, en balbutiant, que ces pièces étoient encore, pour la plupart, sous les scellés, chez les accusés ; que l'on feroit procéder à la levée de ceux-ci, et qu'en attendant les débats commenceroient. Mais, Jany, j'ai entendu cela bien distinctement de mes deux oreilles !—Je regardois si ce n'étoit point un songe ; je me demandois si la postérité fauroit cela, si elle pourroit le croire ?—Eh bien ! tout ce peuple n'a rien senti ; il n'a pas vu l'atrocité d'une pareille conduite ; le ridicule de produire un acte dont on ne connoît point les pièces justificatives ; la bêtise de prétendre que ces pièces sont chez ceux mêmes contre lesquels l'acte est dressé, et des papiers desquels on n'a point encore

encore fait l'inventaire ; la sottise et l'impudence de l'avouer. Le président a dit encore quelques bredouilles sur l'immensité d'autres pièces et la difficulté de les communiquer ; mais cela n'étoit ni plus juste, ni mieux raisonné. On a fait sortir ensuite tous les témoins, pour n'appeler qu'à mesure ceux qu'on veut faire déposer : mon tour n'est pas venu ; ce sera probablement pour demain. Je ne puis voir, dans cette marche, que l'intention de tirer avantage des vérités que mon courage doit dire, pour trouver moyen de me perdre : cela n'est pas difficile avec de tels scélérats et mon mépris pour la mort : ainsi, peut-être, ne nous reverrons-nous plus. Mon amitié vous légue le soin de ma mémoire. Si je connoissois quelque chose de plus convenable à la générosité de vos sentimens, trop tard connus, je vous en chargerois ; mais, mon Janý, pas trop tard : c'est une providence qui a tout conduit ; en vous appréciant plutôt, mon affection vous eût enveloppé dans ma disgrâce. Vous disposerez du tout pour le mieux. On peut supposer la chute par une fenêtre, et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il est facile d'imaginer qu'un d'eux, ou quelqu'un déguisé comme eux, se glissoit à certaine heure sous ma fenêtre, dans la cour intérieure, et recevoit le paquet.—Cette idée est même fort bonne ; elle a de la vraisemblance. *Les Portraits et Anecdotes,*

et autres morceaux détachés, ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps. Le petit dépôt n'est point à négliger ; il doit aller avec la masse.

Etre appelée en témoignage avant d'être judiciairement accusée, m'oblige à une autre marche que celle que j'avois arrêtée quand je vous donnai mon testament, et pour laquelle j'avois fait déjà mes essais ; je boirai donc, puisqu'il le faut, le calice jusqu'à la lie. Adieu, Jany, adieu.

Du 26 Octobre 1793.

Votre lettre, mon cher Bosc, m'a fait un bien extrême ; elle me montre votre ame entière et tout votre attachement : l'une et l'autre sont aussi rares à mes yeux que précieuses pour mon cœur. Nous ne différons pourtant pas autant que vous l'imaginez ; nous ne nous sommes pas bien entendus. Je n'avois pas le dessein de partir à ce moment, mais de me procurer le moyen de le faire à celui qui me seroit devenu convenable. Je voulois rendre hommage à la vérité, comme je fais faire, puis m'en aller tout juste avant la dernière cérémonie ; je trouvois beau de tromper ainsi les tyrans. J'avois bien remâché ce projet, et je vous jure que ce n'étoit point la foiblesse qui
me

me l'avoit inspiré. Je me porte à merveilles ; j'ai la tête aussi saine et le courage aussi vert que jamais. Il est très-vrai que le procès actuel m'abreuve d'amertume et m'enflamme d'indignation : j'ai cru que les fugitifs étoient aussi arrêtés. Il est possible qu'une douleur profonde et l'exaltation de sentimens déjà terribles, aient mûri, dans le secret de mon cœur, une résolution que mon esprit a revêtue d'excellens motifs.

Appelée en témoignage dans l'affaire, j'ai trouvé que cela modifioit mon allure. J'étois fort décidée à profiter de cette occasion, pour arriver au but avec plus de célérité ; je voulois tonner sans réserve, et finir ensuite ; je trouvois que cela même m'autorisoit à ne rien taire, et qu'il falloit l'avoir en poche en se rendant à l'audience : cependant je n'ai pas attendu d'en être pourvue pour soutenir mon caractère. Dans les heures d'attente que j'ai passées au greffe, au milieu de dix personnes, *officiers, juges* de l'autre section, &c. entendue d'*Herbert* et de *Chabot*, qui sont venus dans la pièce voisine, j'ai parlé avec autant de force que de liberté. Mon tour pour l'audience n'est pas venu : on devoit venir me chercher le second jour ensuite ; le troisième s'achève, et l'on n'a pas paru ; j'ai peur que ces drôles n'aient apperçu que je pourrois faire un épisode intéressant, et qu'il vaut mieux me rejeter après-coup.

J'attends

J'attends avec impatience, et je crains maintenant d'être privée d'avouer mes amis en leur présence. Vous jugez, mon ami, que, dans tous ces cas, il faut attendre et non commander la catastrophe; c'est sur cela seul que nous ne sommes pas complètement d'accord : il me sembloit qu'il y avoit de la foiblesse à recevoir le coup de grace, quand on pouvoit se le donner, et à se prodiguer aux insolentes clameurs d'insensés, aussi indignes d'un tel exemple qu'incapables d'en profiter. Nul doute qu'il fallût faire ainsi il y a trois mois ; mais aujourd'hui c'est en pure perte pour la génération ; et, quant à la postérité, l'autre résolution, ménagée comme je vous l'exprime, n'est pas d'un moins bon effet.

Vous voyez que vous ne m'aviez pas bien comprise : examinez donc la chose sous le point de vue où elle m'a frappée ; ce n'est pas du tout celui où vous l'envisagez : je consens à accepter votre détermination, quand vous l'aurez ainsi réfléchi. J'abrège, pour que vous ayez cette réponse par la même voie ; il me suffit d'indiquer ce que la méditation vous fera développer à loisir. Ma pauvre petite ! ou donc est elle ? Apprenez-le moi, je vous prie ; donnez-moi quelques détails ; que mon esprit puisse du moins la saisir dans sa situation nouvelle. Touchée de vos soins, vous jugez que je sens aussi l'amertume de toutes ces circonstances. J'apprends que mon beau frère est
en

en arrestation : sans doute le séquestre de ses biens n'est pas levé ; et peut-être aura-t-il à craindre la déportation.

Considérez que votre amitié trouvant très-pénible le soin que je réclamois d'elle, peut aisément vous faire illusion sur ce que vous pouvez ou devez à cet égard : tâchez de penser à la chose, comme si ce n'étoit ni vous, ni moi, mais deux individus, dans nos situations respectives, soumis à votre jugement impartial. Voyez ma fermeté, pesez les raisons, calculez froidement, et sentez le peu que vaut la canaille qui se nourrit du spectacle.

Je vous embrasse tendrement. Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin ; mais prenez garde à ne pas vous exposer.

NOTES

Sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé.

DANS les premiers instans de mon arrestation, j'imaginai d'écrire à Duperret pour le prier de faire entendre mes réclamations ; sans être liée avec lui, j'avois remarqué dans son caractère cette espèce de courage qui fait que l'on ne craint pas de se mettre en avant quand il est question d'obliger, et il m'inspiroit la confiance que donne en révolution

la

la conformité des mêmes principes. Je ne m'étois pas trompée ; Duperret me répondit avec intérêt et chaleur ; il ajouta à l'expression de ses sentimens quelques nouvelles sur l'état des choses et celui des députés fugitifs. Je le remerciai ; je répliquai sur l'article de nos amis en exprimant mes vœux pour leur salut et celui de ma patrie. Quelques jours après, ayant fait imprimer l'interrogatoire qu'un administrateur de police étoit venu me faire subir à l'Abbaye, j'en adressai un exemplaire à Duperret ; j'exprime à cette occasion mon mépris pour les sots mensonges qu'Hébert venoit de débiter à mon sujet dans son Père Duchesne. Ces objets formant une correspondance de trois ou quatre petites lettres, y compris un billet par lequel je prévenois Duperret, ainsi que je prévins dans le temps plusieurs personnes que je jugeois s'intéresser à moi, de ma prétendue mise en liberté de l'Abbaye, transformée subitement en une nouvelle arrestation pour Sainte-Pélagie. C'est cette correspondance sur laquelle on veut fonder une accusation contre moi, comme ayant, du moins indirectement, entretenu des relations avec les députés rebelles du Calvados. Le jour même de l'exécution de Brissot, je fus transférée à la Conciergerie, placée dans un lieu infect, couchée sans draps, sur un lit qu'un prisonnier voulut bien me prêter ; et le lendemain je fus interrogée, au greffe du tribunal, par le juge David, accompagné de l'accu-

l'accusateur public, en présence d'un homme que je soupçonne être un juré. On me fait d'abord de longues questions sur ce qu'étoit Roland avant le 14 juillet 1789; qui étoit maire à Lyon lorsque Roland fut municipal, etc.—Je satisfais à ces questions par l'exact exposé des faits; mais je remarquai, dès là même, qu'en me demandant beaucoup de choses, on n'aimoit pas que je répondisse avec détails. Après quoi, sans transition, l'on me demande si, dans le temps de la Convention, je ne voyois pas souvent tels députés, et l'on dénomma les pros crits et les condamnés; si je n'ai pas entendu, dans leurs conférences, traiter de la force départementale et des moyens de l'obtenir. J'avois à expliquer que je voyois quelques-uns de ces députés comme des amis avec lesquels Roland et moi nous étions liés du temps de l'assemblée constituante; quelques autres par occasion, comme connoissances et amenés par leurs collègues, et que je n'avois jamais vu plusieurs d'entr'eux; que d'ailleurs il n'y avoit jamais eu chez Roland de comités, ni de conférences, mais qu'on y parloit seulement, en conversations publiques, de ce dont s'occupoit l'assemblée, et de ce qui intéressoit tout le monde. La discussion fut longue et difficile, avant que je pusse faire inscrire mes réponses; on vouloit que je les fissé par *oui* et par *non*; on m'accusa de bavardage; on dit que nous n'étions pas là au ministère de l'intérieur pour y faire de l'esprit;

l'esprit ; l'accusateur public et le juge, le premier sur-tout, se comportèrent avec la prévention et l'aigreur de gens persuadés qu'ils tiennent un grand coupable et impatients de le convaincre. Lorsque le juge avoit fait une question et que l'accusateur public ne la trouvoit pas de son goût, il l'a posoit d'une autre manière, l'étendoit et la rendoit complexe ou captieuse ; interrompoit mes réponses, exigeoit qu'elles fussent abrégées : c'étoit une vexation réelle. J'ai été retenue environ trois heures, ou un peu plus, après lesquelles on a suspendu l'interrogatoire pour le reprendre le soir, disoit-on. J'attends. La volonté de me perdre me semble évidente ; je n'assurerai point mes jours par une lâcheté, mais je ne veux point prêter le flanc à la malveillance, et faciliter par des bêtises le travail de l'accusateur public, qui semble désirer que je lui prépare dans mes réponses l'acte d'accusation que son zèle médite contre moi.

Deux jours après, j'ai été appelée de nouveau pour la suite de l'interrogatoire. La première question a porté sur la prétendue contradiction que l'on prétendoit exister entre mes lettres à Duperret, et ce que j'avois dit que je n'étois pas liée particulièrement avec lui ; d'où il résultoit que je déguisois la vérité sur mes relations politiques avec les rebelles. J'ai répondu que je n'avois pas vu Duperret plus de dix fois, et jamais en particulier ; qu'il étoit aisé de le voir par la première
lettre

lettre que je lui adressai en lui envoyant copie de celle pour la convention; que les lettres subséquentes étoient le résultat de l'intérêt et de la franchise avec lesquels il m'avoit répondu, etc. Qu'à l'époque où avoit commencé cette petite correspondance, il n'y avoit point de ce qu'on appelloit révolte et rebellion; que j'avois alors peu de choix à faire dans l'assemblée pour m'adresser à une personne à laquelle je ne fusse pas tout à-fait étrangère, et qui voulût se charger de mes intérêts.—Demandé quels étoient avec lui nos amis communs: *R.* Particulièrement Barbaroux.

D. Si je n'avois pas connoissance que Roland, avant son ministère, eût été du comité de correspondance des jacobins? *R.* Oui.

D. Si ce n'étoit pas moi qui me chargeois de la rédaction des lettres qu'il avoit à faire pour le comité?

R. Que je n'avois jamais prêté mes pensées à mon mari, mais qu'il pouvoit avoir quelquefois employé ma main.

D. Si je ne connoissois point le bureau de formation d'esprit public établi par Roland pour corrompre les départemens, appeler une force départementale, déchirer la république suivant les projets d'une faction liberticide, etc., et si ce n'étoit pas moi qui dirigeoit ce bureau?

R. Que Roland n'avoit point établi de bureau sous cette dénomination, et que je n'en dirigeois aucun.

aucun. Qu'après le décret de la fin d'août qui lui ordonnoit de répandre des écrits utiles, il avoit affecté à quelques commis le soin de les expédier; qu'il mettoit du zèle à l'exécution d'une loi dont l'observation devoit répandre la connoissance et l'amour de la révolution; qu'il appeloit cela la correspondance patriotique, et que ses propres écrits, loin d'exciter à la division, respiroient tous le désir de concourir au maintien de l'ordre et de la paix.

Observé que je déguiserois en vain la vérité, comme il paroissoit évidemment, par toutes mes réponses, que je voulois faire; que sur la porte de ce bureau même il y avoit une ridicule dénomination, et que je n'étois pas assez étrangère aux opérations de mon mari pour l'avoir ignorée; qu'inutilement je voudrois justifier Roland, et qu'une fatale expérience n'avoit que trop appris le mal qu'avoit fait ce perfide ministre, en répandant des calomnies contre les plus fidèles mandataires du peuple, et soulevant les départemens contre Paris.

R. Que loin de déguiser la vérité, je m'honorerois de lui rendre hommage même au péril de ma vie; que je n'avois jamais vu l'inscription dont on me parloit; que j'avois remarqué au contraire, dans le temps que cette dénomination se répandit dans le public, qu'elle n'étoit pas employée dans les états imprimés des bureaux du dépar-

département de l'intérieur. Quant aux attributions injurieuses faites à Roland,—je n'opposois que deux faits; le *premier*, ses *écrits*, qui tous renfermoient les meilleurs principes de la morale et de la politique; le *deuxième*, l'envoi qu'il faisoit de tous ceux imprimés par ordre de la convention nationale, et son exactitude à faire expédier ceux des membres de cette assemblée qui passoient pour être le plus en opposition.

D. Si je savois à quelle époque Roland avoit quitté Paris, et où il pouvoit être ?

R. Que je le sache, ou non, je ne dois ni ne veux le dire.

Observé que cette obstination à déguiser toujours la vérité montrait que je croyois Roland coupable; que je me mettois en rebellion ouverte contre la loi; que j'oubliois les devoirs d'accusée qui doit, sur-tout, la vérité à justice, etc. L'accusateur public, qui posoit cette question, eut soin de la charger, comme toutes celles qu'il se mêloit de faire, d'épithètes outrageantes, et d'expressions qui sentoient la colère. Je voulus répondre; il requiert de m'interdire les détails; et lui et le juge, cherchant à se prévaloir de l'espèce d'autorité que leur donnoient leurs fonctions, employèrent tous les moyens pour me réduire au silence, ou me faire parler à leur gré. Je m'indignai; je dis que je me plaindrois en plein tribunal de cette

manière vexatoire et inouïe d'interroger : que je ne m'en laissois point imposer par l'autorité ; que je reconnoissois, avant tout ce que les hommes avoient institué, la raison et la nature ; et me tournant du côté du greffier, prenez la plume, lui dis-je, et écrivez :

R. Un accusé ne doit compte que de ses faits et non pas de ceux d'autrui. Si, durant plus de quatre mois, on n'eût pas refusé à Roland la justice qu'il sollicitoit si vivement en demandant l'appurement de ses comptes, il n'auroit pas été dans le cas de s'absenter, et je ne serois pas dans le cas de taire sa résidence en supposant qu'elle me fût connue. Que je ne connoissois point de loi au nom de laquelle on pût engager à trahir les sentimens les plus chers de la nature.

Ici l'accusateur public, furieux, s'écria qu'avec une telle bavarde on n'en finiroit jamais ; et il fit clore l'interrogatoire.

Que je vous plains ! lui dis-je avec sérénité. Je vous pardonne même ce que vous me dites de défobligeant : vous croyez tenir un grand coupable, vous êtes impatiens de le convaincre ; mais qu'on est malheureux avec de telles préventions ! Vous pouvez m'envoyer à l'échafaud ; vous ne sauriez m'ôter la joie que donne une bonne conscience, et la persuasion que la postérité vengera Roland et moi, en vouant à l'infamie ses persécuteurs. On me dit de choisir un défenseur ; j'indiquai

diquai Chauveau, et je me retirai, en leur disant d'un air riant, je vous souhaite, pour le mal que vous me voulez, une paix égale à celle que je conserve, quel que soit le prix qui puisse y être attaché.

Cet interrogatoire s'est fait dans une salle dite du conseil, où étoit une table, autour de laquelle étoient rangées plusieurs personnes qui paroissent être là pour écrire, et qui ne faisoient que m'écouter. Il y eut beaucoup d'allans et de venans, et rien ne fut moins secret que cet interrogatoire.

PROJET DE DÉFENSE AU TRIBUNAL *.

L'accusation portée contre moi repose entièrement sur ma prétendue complicité avec des hommes appelés conspirateurs. Mes liaisons d'amitié avec un petit nombre d'entr'eux sont très-antérieures aux circonstances politiques qui les font considérer aujourd'hui comme coupables. Les rapports que j'ai conservés avec eux par une voie intermédiaire, à l'époque de leur départ de Paris, sont absolument étrangers aux affaires. Je n'ai point eu proprement de correspondance politique,

* Cette pièce étoit destinée à être lue comme mémoire justificatif; elle fut écrite à la conciergerie la nuit qui suivit son interrogatoire.

et, à cet égard, je pourrois m'en tenir à une dénégation absolue ; car je ne saurois être interpellée de rendre compte de mes affections particulières. Mais je puis m'honorer d'elles comme de ma conduite, et j'en n'ai rien à taire au public. Je dirai donc que j'ai reçu des expressions de regret sur ma détention, et l'avis que Duperret avoit pour moi deux lettres, soit qu'elles eussent été écrites avant ou après avoir quitté Paris, soit qu'elles fussent d'un seul ou de deux de mes amis, je l'ignore. Duperret les avoit remises en d'autres mains, et je ne les ai jamais vues. J'ai reçu, une autre fois, la pressante invitation de rompre mes fers, des offres de service pour m'aider à y réussir suivant les moyens que je jugerois convenables, et pour me rendre où je trouverois bon. Je n'ai voulu me prêter à rien de semblable, par devoir et par honneur ; par devoir, pour ne point exposer ceux à la garde de qui j'étois confiée ; par honneur, parce que, dans tous les cas, je préférois courir les risques d'un procès injuste à me couvrir d'une apparence coupable par une fuite indigne de moi. J'avois bien voulu être arrêtée au 31 mai ; ce n'étoit pas pour m'échapper plus tard. Voilà à quoi se sont bornées mes relations avec mes amis fugitifs. Sans doute, si les communications n'eussent pas été interrompues, ou que je n'eusse pas été contrainte par ma captivité, j'aurois cherché à me procurer de leurs nouvelles, car je ne con-

nois

nois pas de loi qui me l'interdit. Eh! dans quel temps, chez quel peuple du monde vît on jamais traduire en crime la fidélité aux sentimens d'estime et de fraternité qui lient les hommes entr'eux? Je ne juge point les mesures que prirent ceux qu'on a proscrits, elles ne m'ont pas été connues; mais je ne crois point à des intentions perverses chez ceux dont la probité, le civisme et le généreux dévouement à leur pays, m'étoient démontrés. S'ils ont erré, ce fut de bonne foi, ils succombent sans être avilis; ils sont à mes yeux malheureux, sans être coupables. Si je le suis moi-même en faisant des vœux pour leur salut, je me déclare telle à la face de l'univers. Je n'ai pas d'inquiétude pour leur gloire, et je consens volontiers à partager celle d'être opprimée par leurs ennemis. J'ai vu ces hommes accusés d'avoir conspiré contre leur pays, républicains déclarés, mais humains, persuadés qu'il falloit, par de bonnes loix, faire chérir la république de ceux même qui doutoient qu'elle pût se soutenir; ce qui effectivement est plus difficile que de les tuer. L'histoire de tous les siècles a prouvé qu'il falloit beaucoup de talens pour amener les hommes à la vertu par de bonnes loix, tandis qu'il suffit de la force pour les opprimer par la terreur ou les anéantir par la mort. Je les ai vus prétendre que l'abondance, comme le bonheur, ne pouvoit résulter que d'un régime équitable, protecteur et bienfaisant; que la

toute-puissance des baïonnettes produisoit bien la peur, mais non pas du pain. Je les ai vus animés du plus vif enthousiasme pour le bien du peuple, dédaigner de le flatter, résolus à périr victimes de son aveuglement plutôt que de le tromper. J'avoue que ces principes et cette conduite m'ont paru totalement différer de ceux des tyrans ou des ambitieux qui cherchent à plaire au peuple pour le subjuguier. Elle m'a inspirée la plus profonde estime pour ces hommes généreux ; cette erreur, si c'en est une, m'accompagnera dans le tombeau, et je m'honorerai de suivre ceux que je n'ai pu accompagner.

Ma défense, j'ose le dire, est plus nécessaire à ceux qui veulent s'éclairer de bonne foi, qu'elle ne l'est à moi-même. Tranquille et satisfaite dans le sentiment d'avoir rempli mes devoirs, j'envisage l'avenir avec sérénité. Mes goûts sérieux, mes habitudes studieuses m'ont tenu également éloignée des folies de la dissipation et du tracassé de l'intrigue. Amie de la liberté, dont la réflexion m'avoit fait juger tout le prix, j'ai vu la révolution avec transport, persuadée que c'étoit l'époque du renversement de l'arbitraire que je hais, de la réforme d'abus dont j'avois souvent gémi en m'attendrissant sur le sort de la classe malheureuse. J'ai suivi les progrès de la révolution avec intérêt, je m'entretenois de la chose publique avec chaleur ; mais je n'ai point dépassé les bornes qui m'étoient imposées

par

par mon sexe. Quelques talens peut-être, assez de philosophie, un courage plus rare, et qui me permettoit de ne point affoiblir, dans les dangers, celui de mon mari; voilà probablement ce qu'auront indiscrètement vanté ceux qui me connoissent, et ce qui m'a fait des ennemis parmi ceux qui ne me connoissent pas. Roland a pu m'employer quelquefois comme un secrétaire, et la fameuse lettre au roi, par exemple, est copiée toute entière de ma main; ce seroit une assez bonne pièce à joindre à mon procès, si c'étoit les autrichiens qui me le fissent, et qu'ils s'avisassent d'étendre la responsabilité d'un ministre jusques sur sa femme. Mais Roland avoit depuis long-temps fait connoître ses lumières et son amour des grands principes; les preuves en existent dans de nombreux ouvrages imprimés depuis quinze ans. Son savoir et sa probité sont bien à lui, et il n'avoit pas besoin d'une femme pour être un sage ministre. Jamais il ne s'est tenu chez lui de conférences, ni de conciliabules; ses collègues, quels qu'ils fussent, quelques amis et ses connoissances, se réunissoient chez lui, à table, une fois la semaine; là, dans des conversations très-publiques, on s'entretenoit ouvertement de ce qui intéressoit tout le monde. Du reste, les écrits de ce ministre respirent partout l'amour de l'ordre et de la paix, exposent d'une manière touchante les meilleurs principes de la morale et de la politique, attesteront à jamais sa

sagesse, de même que ses comptes prouveront sa pureté. Je reviens au délit qui m'est imputé ; j'observe que je n'avois point de liaison avec Duperret ; je l'avois vu quelquefois durant le ministère de mon mari ; il n'étoit pas venu chez moi depuis six mois que Roland n'étoit plus en place. Je puis faire la même remarque pour les autres députés mes amis ; ce qui sûrement ne s'accorde point avec la supposition d'intelligence et de conspiration qu'on nous prête. Il est évident, par ma première lettre à Duperret, que je n'écrivis à ce député que par la difficulté de m'adresser à tout autre, et dans l'idée qu'il se prêteroit volontiers à m'obliger. Ainsi ma correspondance avec lui n'étoit pas projetée ; elle n'étoit la suite d'aucune liaison précédente, et elle n'avoit d'ailleurs qu'un objet particulier. Elle devint une occasion d'avoir des nouvelles de ceux qui venoient de s'absenter, et avec lesquels j'étois liée d'amitié fort indépendamment de toutes les considérations politiques. Celles-ci n'entrèrent pour rien dans l'espèce de relation que je conservai durant les premiers instans de leur absence. Aucun monument ne dépose contre moi à cet égard ; ceux que l'on cite feroient seulement penser que je partageois les opinions et les sentimens de ce qu'on appelle conspirateurs. Cette induction est fondée, je l'avoue hautement, et je me glorifie de cette conformité. Mais je ne leur donnai point de manifestation dont on puisse me

me faire un crime et qui tendît à rien troubler. Or, pour établir une complicité dans un projet quelconque, il faut, ou avoir donné des conseils, ou avoir fourni des moyens ; je n'ai fait ni l'un, ni l'autre ; je ne suis donc pas répréhensible aux yeux de la loi ; il n'y en a point qui me condamne ; il n'existe point de fait pour l'application d'aucune.

Je fais qu'en révolution, la loi, comme la justice, est souvent oubliée ; et la preuve, c'est que je suis ici. Je ne dois mon procès qu'aux préventions, aux haines violentes qui se développent dans les grandes agitations, et s'exercent, pour l'ordinaire, contre ceux qui ont été en évidence ou auxquels on connoît quelque caractère. Il eût été facile à mon courage de me soustraire au jugement que je prévoyois ; j'ai cru qu'il étoit plus convenable de le subir ; j'ai cru devoir cet exemple à mon pays ; j'ai cru que, si je devois être condamnée, il falloit laisser à la tyrannie l'odieux d'immoler une femme qui n'eût d'autre crime que quelques talens dont elle ne se prévalut jamais, un grand zèle pour le bien de l'humanité, le courage d'avouer ses amis malheureux et de rendre hommage à la vertu au péril de sa vie. Les ames qui ont quelque grandeur savent s'oublier elles-mêmes ; elles sentent qu'elles se doivent à l'espèce entière, et elles ne s'envisagent que dans la postérité. J'appartiens à Roland vertueux et persécuté ; je fus liée avec des hommes que l'aveuglement et la haine de la jalouse médiocrité

ocrité ont fait proscrire et immoler. Il est nécessaire que je périsse à mon tour, parce qu'il est dans les principes de la tyrannie de sacrifier ceux qu'elle a violemment opprimés, et d'anéantir jusqu'aux témoins de ses excès. A ce double titre, vous me devez la mort, et je l'attends. Quand l'innocence marche au supplice, où la condamne l'erreur et la perversité, c'est à la gloire qu'elle arrive. Puis-je être la dernière victime immolée aux fureurs de l'esprit de parti ! Je quitterai avec joie cette terre infortunée qui dévore les gens de bien et s'abreuve du sang des justes.

Vérité ! patrie ! amitié ! objets sacrés, sentimens chers à mon cœur, recevez mon dernier sacrifice. Ma vie vous fut consacrée, vous rendrez ma mort également douce et glorieuse.

Juste ciel ! éclaire ce peuple malheureux pour lequel je désirai la liberté ! . . . La liberté !—Elle est pour les âmes fières qui méprisent la mort, et savent à propos se la donner. Elle n'est pas pour ces hommes foibles qui temporisent avec le crime, en couvrant du nom de prudence leur égoïsme et leur lâcheté. Elle n'est pas pour ces hommes corrompus qui sortent du lit de la débauche ou de la fange de la misère, pour s'abreuver dans le sang qui ruisselle des échafauds. Elle est pour le peuple sage qui chérit l'humanité, pratique la justice, méprise ses flatteurs, connoît ses vrais amis et respecte la vérité. Tant que vous ne ferez pas un
tel

tel peuple, ô mes concitoyens ! vous parlerez vainement de la liberté ; vous n'aurez qu'une licence dont vous tomberez victimes chacun à votre tour ; vous demanderez du pain ; on vous donnera des cadavres, et vous finirez par être asservis.

Je n'ai point dissimulé mes sentimens ni mes opinions. Je fais qu'une dame Romaine fut envoyée au supplice, sous Tibère, pour avoir pleuré son fils ; je fais que dans un temps d'aveuglement et de fureur d'esprit de parti, quiconque ose s'avouer l'ami de condamnés ou de proscrits, s'expose à partager leur fortune. Mais je méprise la mort ; je n'ai jamais craint que le crime, et je n'assurerois pas mes jours au prix d'une lâcheté. Malheur au peuple où la force de rendre hommage à la vérité méconnue, peut exposer à des périls, et trop heureux alors qui se sent capable de les braver !

C'est à vous de juger maintenant s'il convient à vos intérêts de me condamner, à défaut de preuves, sur de simples opinions et sans l'appui d'aucune loi.

Du 18 Brumaire.

VU par le tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation, et encore en vertu du pouvoir délégué au tribunal par la loi du 25 avril de la même année, séant au palais de justice, à Paris.

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, contre Marie-Jeanne Phlippon, femme de Jean-Marie

Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née de Paris, y demeurant, rue de la Harpe, dont la teneur suit :

Antoine-Quintin Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par décret de la convention nationale, du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deuxième d'un autre décret de la convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens,

Expose que le glaive de la loi vient de frapper plusieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français ; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conjuration existent encore, et ont jusqu'à présent, par une lâche fuite, se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits ; de ce nombre est Roland, ex-ministre de l'intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étoient restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation ; ils correspondoient avec ceux qui s'étoient réfugiés tant à Caen, que dans d'autres villes de la république ; Roland en fuite avoit
lissé,

laissée sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondoit avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris ; cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle, en conciliabules, les principaux chefs de la conspiration, conciliabules dont elle étoit l'ame, quoiqu'en prison, recevoit des lettres de Barbaroux et autres réfugiés à Caen, et y répondoit, et toujours dans le sens de favoriser la conspiration ; que la preuve de cette correspondance résulte, 1.^o “ d'une lettre datée d'Evreux, le 13
 “ juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze Du-
 “ perret, dans laquelle on lit : N'oubliez pas l'esti-
 “ mable citoyenne Roland, et tâchez de lui donner
 “ quelques consolations dans la prison, en lui
 “ transmettant les bonnes nouvelles, etc. ;” 2.^o
 d'une autre lettre datée de Caen, le 15 dudit mois
 de juin, du même au même, dans laquelle on lit
 “ Tu auras sans doute encore rempli ma com-
 “ mission à l'égard de madame Roland, en tâchant
 “ de lui faire passer quelques consolations, etc.
 “ Ah ! fais tes efforts pour la voir, et pour lui
 “ dire que les vingt-deux proscrits, que tous les
 “ hommes de bien, partagent ses maux, etc. Je
 “ te remets ci-joint une lettre que nous écrivons
 “ à cette estimable citoyenne ; je n'ai pas besoin
 “ de te dire que toi seul peut remplir cette im-
 “ portante commission : il faut à tout prix qu'elle
 “ tente

“ tente de fortir de sa prison, et de se mettre en
 “ sûreté, etc. ; 3.^o d’une lettre écrite par Lauze
 “ Duperret à ladite femme Roland, dans laquelle
 “ on lit : J’ai gardé plusieurs jours trois lettres
 “ que Barbaroux et Buzot m’avoient adressées
 “ pour vous, sans qu’il m’ait été possible de vous
 “ les faire parvenir ; et ce qu’il y a de plus fâ-
 “ cheux, c’est qu’en ce moment où je pourrois le
 “ faire en profitant de la voie que vous me four-
 “ nissez, la chose est devenue impossible, attendu
 “ qu’elles se trouvent entre les mains de Pétion, à
 “ qui j’avois cru devoir les remettre, le croyant
 “ mieux à même que tout autre de vous les faire
 “ passer, et qui est parti sans avoir pu y réussir :
 “ j’en avertirai, dès aujourd’hui, ces citoyens à
 “ qui j’ai écrit par une voie sûre, et les prévien-
 “ drai du moyen que j’ai maintenant de pouvoir
 “ mieux remplir leurs commissions, etc. ; 4.^o d’un
 “ billet daté du 24 juin, écrit par cette femme
 “ Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce,
 “ qu’on l’a fait fortir de l’Abbaye ; qu’elle croyoit
 “ revenir chez elle ; mais qu’avant d’y rentrer on
 “ l’a arrêtée pour la conduire à Sainte-Pélagie,
 “ et l’engage de ne pas l’oublier ;” 5.^o et enfin de
 “ trois autres lettres par elle pareillement écrites à
 “ Lauze Duperret ; la première, en date du 6 juin,
 “ la seconde sans date, et la troisième en date du 24
 “ juin : dans la seconde, on lit : “ Les nouvelles de
 “ mes amis font le seul bien qui me touche ; vous
 “ avez

“ avez contribué à me le faire goûter ; dites-leur
 “ que la connoissance de leur courage, et de tout
 “ ce qu'ils sont capables de faire pour la liberté,
 “ me tient lieu et me console de tout ; dites-leur
 “ que mon estime, mon attachement et mes vœux
 “ les suivront par-tout : l'affiche de Barbaroux
 “ m'a fait un grand plaisir, etc.”

D'après le contenu desdites lettres, on ne peut douter que ladite femme Roland ne fût un des principaux agens et complices de la conspiration.

Ce considéré, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Roland, ci-devant ministre de l'intérieur, pour avoir méchamment, et à dessein, participé à la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français, en réunissant chez elle, en conciliabule, les principaux chefs de cette conspiration, et entretenant avec eux des correspondances tendantes à faciliter leurs projets liberticides.

Pourquoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de l'accusation par lui portée contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland ; en conséquence, qu'il soit ordonné qu'à sa diligence, et par un huissier du tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, sera prise au-corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison

maison d'arrêt de la Conciergerie du palais de Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice ; comme aussi que ladite ordonnance sera notifiée, tant à l'accusée qu'à la municipalité de Paris.

Fait au cabinet de l'accusateur public, le dix-sept brumaire de l'an second de la république française, une et indivisible. Signé A. Q. FOUQUIER.

L'ordonnance de prise-de-corps décernée contre elle par le tribunal, et le procès verbal de la remise de sa personne en la maison de justice de la Conciergerie, la déclaration du juré du jugement, portant :

“ Qu'il a existé une conspiration horrible contre
 “ l'unité, l'indivisibilité de la république, la liberté
 “ et la sûreté du peuple français.”

Que Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, est convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de cette conspiration.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions sur l'application de la loi, condamne Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-ministre, à la peine de mort, conformément à la loi du seize décembre mil sept cent quatre-vingt douze, dont il a été fait lecture, laquelle est ainsi conçue :

“ La Convention nationale décrète, que qui-
 “ conque proposera ou tentera de rompre l'unité
 “ de la république française ou en détacher les
 “ parties

“ parties intégrantes pour les unir à un territoire
“ étranger, sera puni de mort.”

Déclare les biens de la dite femme Roland acquis à la république, conformément à l'article 11 du titre 11 de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture, et qui est ainsi conçue : “ Les biens
“ de ceux qui seront condamnés à la peine de
“ mort, sont acquis à la république ; il sera pourvu
“ à la subsistance des veuves et des enfans, s'ils
“ n'ont pas de biens d'ailleurs.”

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république, par-tout où besoin sera.

Fait et prononcé à l'audience publique, le dix-huit du mois brumaire, l'an deuxième de la république française, où étoient présens les citoyens René François Dumas, vice-président, faisant fonctions de président ; Gabriel Delière, François-Joseph Denizot, et Pierre-Noël Subleyras, juges, qui ont signé à la minute avec Wolff, commis-greffier.

Collationné.

Pour expédition conforme, délivrée par
moi greffier soussigné, PARIS.

P. 11.

M

Tel

Tel fut le jugement qui envoya à l'échafaud, à 39 ans, une femme dont l'ame forte, le cœur sensible, l'esprit cultivé, les agrémens naturels, faisoient le bonheur et l'admiration de tous ceux qui la connoissoient. Sa mort fera la gloire de son sexe et la honte de ses bourreaux. Ce n'est pas à moi à la caractériser; ses écrits parlent, sa conduite témoigne, et l'histoire arrive pour la venger de l'injustice de ses contemporains.

Ce jugement fut précédé, pour la forme et selon l'usage de cet affreux tribunal, de débats où il ne fut pas permis à la citoyenne Roland de parler, et où des brigands soudoyés vomirent les plus grossières calomnies devant d'autres brigands, les exécrables instrumens de Robespierre, si indignement décorés du nom de jurés et de juges. Je n'ai pas pu me procurer ces débats, qui, comme on sait, ne doivent pas être écrits; mais je sais qu'une seule personne y a rendu hommage à la vérité, et que, pour cela, elle a été envoyée à la mort quelque tems après; c'est l'estimable Lecocq, depuis huit mois seulement attaché à Roland en qualité de domestique, homme digne d'un meilleur sort par ses excellentes qualités.

La citoyenne Roland alla à l'échafaud, comme ses amis devoient s'y attendre; c'est-à-dire, avec le calme d'une grande ame, au-dessus de l'idée de la mort, qui trouve en elle-même des secours pour en anéantir l'horreur naturelle. Je ne puis mieux faire, pour peindre ses derniers momens, que
d'em-

d'employer la plume élégante et sensible de Riouffé. Voici ce qu'il en dit dans son écrit intitulé : *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*; écrit qui fournira plus d'un article à l'histoire, et qu'on ne lira jamais sans attendrissement *.

“ Le sang des vingt-deux fumoît encore, lorsqu’elle
 “ que la citoyenne Roland arriva à la conciergerie.
 “ Bien éclairée sur le sort qui l’attendoit, sa tranquillité n’en étoit point altérée. Sans être à la
 “ fleur de l’âge, elle étoit encore pleine d’agré-
 “ mens ; elle étoit grande et d’une taille élégante ;
 “ sa physionomie étoit très-spirituelle ; mais les
 “ malheurs et une longue détention avoient laissé
 “ sur son visage des traces de mélancolie, qui
 “ tempéroient sa vivacité naturelle. Elle avoit
 “ l’ame d’une républicaine dans un corps pétri de
 “ grâces, et façonné par une certaine politesse de
 “ cour. Quelque chose de plus que ce qui se
 “ trouve ordinairement dans les yeux des femmes,
 “ se peignoit dans ses grands yeux noirs, pleins
 “ d’expression et de douceur. Elle me parloit
 “ souvent à la grille avec la liberté et le courage
 “ d’un grand homme. Ce langage républicain,
 “ sortant de la bouche d’une jolie femme fran-
 “ çaise, dont on préparoit l’échafaud, étoit un des
 “ miracles de la révolution, auquel on n’étoit
 “ point encore accoutumé. Nous étions tous at-

* Il se vend chez Louvet.

“ tentifs

“ tentifs autour d'elle, dans une espèce d'admira-
 “ tion et de stupeur. Sa conversation étoit séri-
 “ euse, sans être froide ; elle s'exprimoit avec une
 “ pureté, un nombre et une prosodie, qui faisoient
 “ de son langage une espèce de musique dont
 “ l'oreille n'étoit jamais rassasiée. Elle ne par-
 “ loit jamais des députés qui venoient de périr
 “ qu'avec respect ; mais sans pitié efféminée, et
 “ leur reprochant même de n'avoir pas pris des
 “ mesures assez fortes. Elle les désignoit le plus
 “ ordinairement sous le nom de *nos amis* ; elle
 “ faisoit souvent appeler Clavières pour s'entre-
 “ tenir avec lui. Quelquefois aussi son sexe re-
 “ prenoit le dessus, et on voyoit qu'elle avoit
 “ pleuré au souvenir de sa fille et de son époux.
 “ Ce mélange d'amolissement naturel et de force,
 “ la rendoit plus intéressante. La femme qui la
 “ servoit me dit un jour ; *Devant vous, elle rassem-*
 “ *ble toutes ses forces ; mais dans la chambre, elle*
 “ *reste quelquefois trois heures, appuyée sur sa fenê-*
 “ *tre, à pleurer.* Le jour où elle monta à l'inter-
 “ rogatoire, nous la vîmes passer avec son assu-
 “ rance ordinaire ; et quand elle revint, ses yeux
 “ étoient humides ; on l'avoit traitée avec une
 “ telle dureté, jusqu'à lui faire des questions outrá-
 “ geantes pour son honneur, qu'elle n'avoit pu re-
 “ tenir ses larmes tout en exprimant son indigná-
 “ tion. Un pédant mercenaire outrageoit froide-
 “ ment cette femme célèbre par son esprit, et
 “ qui,

“ qui, à la barre de la Convention nationale, avoit
 “ forcé, par les graces de son éloquence, ses enne-
 “ mis à se taire et à l’admirer. Elle resta huit
 “ jours à la conciergerie, où sa douceur l’avoit
 “ déjà rendue chère à tout ce qu’il y avoit de pri-
 “ sonniers, qui la pleurèrent sincèrement.

“ Le jour où elle fut condamnée, elle s’étoit
 “ habillée en blanc et avec soin ; ses longs che-
 “ veux noirs tomboient épars jusqu’à sa ceinture ;
 “ elle eût attendri les cœurs les plus féroces ; mais
 “ ces monstres en avoient-ils un ? D’ailleurs elle
 “ n’y prétendoit pas ; elle avoit choisi cet habit
 “ comme symbole de la pureté de son ame. Après
 “ sa condamnation, elle repassa dans le guichet
 “ avec une vîtesse qui tenoit de la joie : elle in-
 “ diqua, par un signe démonstratif, qu’elle étoit
 “ condamnée à mort. Associée à un homme que
 “ le même sort attendoit, mais dont le courage
 “ n’égalait pas le sien, elle parvint à lui en donner
 “ avec une gaieté si douce et si vraie, qu’elle fit
 “ naître le rire sur ses lèvres à plusieurs reprises.

“ A la place du supplice, elle s’inclina devant la
 “ statue de la liberté, et prononça ces paroles
 “ mémorables : *O liberté ! que de crimes on commet*
 “ *en ton nom !*

“ Elle avoit dit souvent que son mari ne lui
 “ survivroit pas : nous apprîmes dans nos cachots
 “ que sa prédiction étoit justifiée, et que le ver-
 “ tueux Roland s’étoit tué sur une grande route,

“ indi-

“ indiquant par-là qu’il avoit voulu mourir irréc-
“ prochable envers l’hospitalité courageuse.

“ Mon cœur, qui devoit être déchiré par tant
“ de tenaillemens dans cette horrible demeure, n’a
“ point connu de douleur plus amère que celle
“ que me causa la mort de cette femme à jamais
“ célèbre. Le souvenir de son assassinat s’unira
“ dans mon ame à celui de mes infortunés amis,
“ pour l’envelopper jusqu’au tombeau d’un deuil
“ inconsolable.”

Fin de la deuxième Partie.

SUPPLÉMENT.

*INTERROGATOIRE de la citoyenne Roland à l'Abbaye, tiré du Thermomètre du jour, par Dulaure, des 21 et 22 juin 1793 *.*

JE me fais un devoir religieux, quelles que soient les préventions publiques, d'offrir aux personnes accusées un moyen de répandre leur justification. C'est ce qui me détermine à publier ici l'interrogatoire de la citoyenne *Roland*. Il n'y a que des lâches ou des hommes sans équité qui puissent blâmer cette conduite. DULAURE.

Le 12 juin, *Louvet*, administrateur de la police, s'est présenté à l'Abbaye pour interroger la citoyenne *Roland*.

Demande. N'avez-vous pas connoissance des troubles qui ont agité la république durant et après le ministère du citoyen votre époux ?

Réponse. J'ai connu ces choses-là, comme on peut les connoître, par les papiers publics et les conversations.

* Cette pièce trouvoit probablement sa place dans la partie des Notices historiques qui ont été brûlées: il a paru bon de la rétablir ici en supplément.

Observé,

Observé. Que cette manière négative de répondre ne satisfaisoit point à la question; les papiers publics ne donnent pas les connoissances précises que je devois avoir eues des affaires.

R. Que je n'étois pas tenue de les prendre, puisque n'étant qu'une femme, je n'avois point à me mêler d'elles.

D. Si je n'avois pas connoissance d'un projet de république fédérative, et de détacher les départemens de Paris ?

R. Que je n'avois jamais entendu parler de rien de semblable; que je devois dire, au contraire, que Roland et toutes les personnes que j'avois été dans le cas de voir, s'étoient constamment entretenues en ma présence de l'utilité de maintenir l'unité de la république, comme propre à lui donner plus de force; de la nécessité pour cela de conserver la balance égale entre tous les départemens; du désir que Paris ne fit rien qui pût exciter leur jalousie; de celui de voir régner dans toute l'étendue de la France, la *justice* et la *liberté*, et de concourir à leur maintien.

Obs. Que si ces personnes ne parloient que de *justice* et de *liberté*, sans l'*égalité*, elles n'étoient point dans les principes.

R. Que, dans mon opinion, comme dans celle des personnes que j'avois entendues, l'*égalité* est le résultat nécessaire de la *justice* et de la *liberté*.

D. Quelles

D. Quelles étoient les personnes qui composoient la société de Roland et la mienne ?

R. Celles avec lesquelles Roland avoit des affaires à traiter, ou d'anciennes relations d'amitié.

Obs. Qu'on auroit désiré savoir les noms des citoyens ou citoyennes que je voyois le plus habituellement.

R. Que celles que je voyois ainsi étoient assez généralement connues, et que certes, aucun ne ne venoit chez moi en secret.

Obs. Que je pouvois dire celles qui venoient le plus fréquemment chez le ministre, et formoient une société particulière.

R. Que, comme homme public, Roland recevoit quelquefois dans un jour cent personnes dont je ne voyois pas une seule, que pour moi, je n'avois jamais tenu cercle ; mais que je recevois quelquefois à table les collègues de mon mari, et les personnes qui se trouvoient avoir quelques relations avec eux.

D. Si je n'avois pas connoissance d'écrits envoyés dans les départemens pour les soulever contre Paris ?

R. Que je n'avois jamais rien connu de pareil.

Obs. Que cependant le ministre Roland avoit établi dans les départemens des bureaux d'opinion publique, et qu'il paroissoit qu'il y avoit eu des fonds affectés pour cet effet.

P. II.

N

R. Que

R. Que la première partie de la question me paroissoit absolument dénuée de fondemens; quant à la seconde, que tout le monde connoissoit le décret qui mettoit des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur pour répandre des écrits utiles, et que Roland ayant rendu ses comptes, on pouvoit voir quels écrits avoient été envoyés.

D. Si je nommerois bien ces écrits; que je devois pouvoir dire ce qu'ils étoient?

R. Que les comptes étant publics et ayant été affichés, chacun y trouveroit la liste de ces écrits plus exactement que je ne saurois la donner; et que, par rapport à leur contenu, c'étoit au public et non à moi de les juger.

Obs. Que Roland n'avoit pas rendu ses comptes, puisqu'il sollicitoit si vivement de les rendre, pour quitter Paris.

R. Que ne voulant pas certainement supposer de mauvaises intentions dans celui qui m'interrogeoit, je ne voyois, dans la présente question, qu'une grande ignorance des faits. Que non seulement Roland rendoit ses comptes chaque mois à la convention, mais qu'à sa sortie du ministère, il avoit fourni un compte général le plus étendu, le plus détaillé. Que ce qu'il sollicitoit c'étoit l'apurement de ces comptes, c'est-à-dire leur examen par des commissaires de la convention, et leur rapport à l'assemblée de ce qu'ils les auroient trouvés être. Qu'en conséquence, le comité de
l'examen

l'examen des comptes avoit chargé de de soixante plusieurs de ses membres; que je savois qu'ils s'étoient transportés plusieurs fois à l'hôtel de l'intérieur; qu'ils s'y étoient fait représenter les minutes et pièces justificatives; qu'ils avoient été édifiés, comme ils devoient l'être, de l'administration d'un homme que l'on citera long temps pour son intégrité comme pour son courage; que le plus vif désir de Roland, comme le mien, étoient que ces commissaires fissent leur rapport, et que j'invitois tous les bons citoyens à se joindre à moi pour l'obtenir.

[Je fus interrompue dans cette réponse; on la trouvoit trop longue; on m'accusoit d'aigreur. J'observai que j'usois de mon droit, et qu'il n'y avoit point d'aigreur à informer ceux qui ignorent encore que Roland eût rendu ses comptes, qu'il l'avoit fait depuis long temps].

D. Si je n'avois vu personne, dans mes liaisons, qui fût ami de Dumouriez?

R. Que personne, à ma connoissance, n'avoit d'intimité avec lui parmi celles que je voyois.

D. Si je n'avois pas eu des liaisons avec des traîtres?

R. Que toutes les personnes que j'avois été dans le cas de voir étoient tellement connues par leur patriotisme, qu'on ne pouvoit même les soupçonner de relations avec des traîtres.

D. Si je savois où étoit mon mari?

R. Que

R. Que je l'ignorois.

D. Si je ne connoissois pas un projet de diffoudre les sociétés populaires ?

R. Que personne en ma présence n'avoit énoncé ni de projet, ni d'opinions de ce genre.

Là, s'est terminé un interrogatoire fait, après douze jours d'une arrestation non-motivée, sans dire à l'interrogée de quoi elle est prévenue ou soupçonnée, sur quels faits, par conséquent, on devoit la questionner.

Sure de moi, parce que je ne puis que gagner à dire la vérité sur mes sentimens et sur toutes les personnes que j'ai fréquentées, j'ai négligé l'exercice de mes droits, j'ai répondu à tout avec simplicité.

L'interrogatoire étoit sur deux feuilles ; on a demandé ma signature à la fin seulement. J'en ai réclamé copie ; on me l'a promise pour le lendemain : je ne l'ai pas reçue ; il y a neuf jours d'écoulés ; je l'ai fait demander quatre fois inutilement. Mais en quittant l'administrateur, j'ai couché par écrit tout ce qui venoit de se passer ; je suis certaine d'avoir rapporté exactement ce qui s'est dit, et je signe, *Roland, née Phlipon.*

FIN du Supplément de la seconde Partie.

ON prie le Lecteur de corriger les suivans Errata de la Première Partie, et d'excuser les autres inexactitudes qu'on n'a pas marqués parcequ'elles n'affectent pas le sens.

Les trois autres Parties sont plus correctes que dans l'édition de Paris: le tout est imprimé avec un caractère plus lisible, et sur papier infiniment supérieur.

Page	3,	line	1,	congedire—congédier.
—	12,	—	26,	m'npporte—m'apporte.
—	16,	—	1,	portirée—portière.
—	22,	—	7,	voyez—voyez.
—	26,	—	16,	tout de prix—tout le prix.
—	29,	—	21,	drits—droits.
—	30,	—	5,	jamour—amour.
—	36,	—	15,	d'affreuxès—d'affreux.
—	39,	—	17,	dous—tous.
—	42,	—	12,	depefe—depense.
—	45,	—	28,	de négliger—de ne négliger.
—	47,	—	26,	avover—avouer.
—	60,	—	10,	foi—fois.
—	64,	—	9,	rienant—ricanant.
—	76,	—	, pax, une—par une.	
—	80,	—	6,	accolder—accorder.
—	89,	—	3,	caluloit—calculoit.
—	93,	—	10,	faisoeau—faifceau.
—	103,	—	10,	événemens—des événemens.
—	106,	—	25,	novembre—septembre.
—	110,	—	25,	mois c'est bon à dire ice—mais c'est bon à dire ici
—	112,	—	32,	changer et—changer que.
—	115,	—	4,	premunière—première.
—	131,	—	21,	mouvens—mouvemens.
—	135,	—	17,	devour—devouer.
—	158,	—	7,	trancés—tancés.
—	169,	—	9,	appointement—appartement.
—	172,	—	20,	aâistance—infistance.
—	179,	—	10,	de leurs relations en consequence—en consequence de leurs relations.

